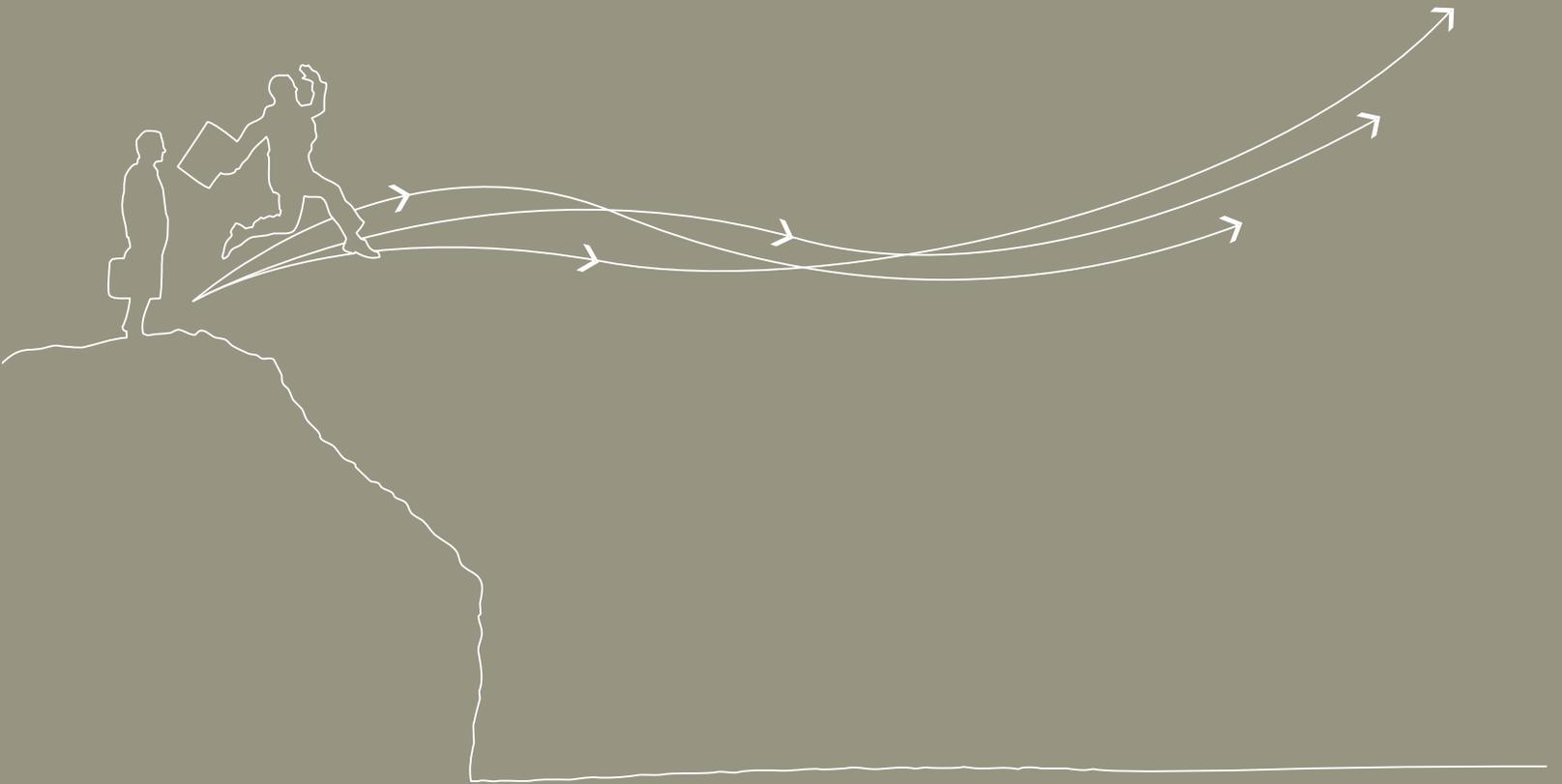


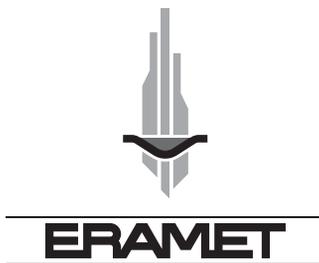
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2006



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINÉRAIS ET DES HOMMES.



Société anonyme au capital de 78 936 726,70 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine – 75015 Paris
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris
sous le numéro 632 045 381

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

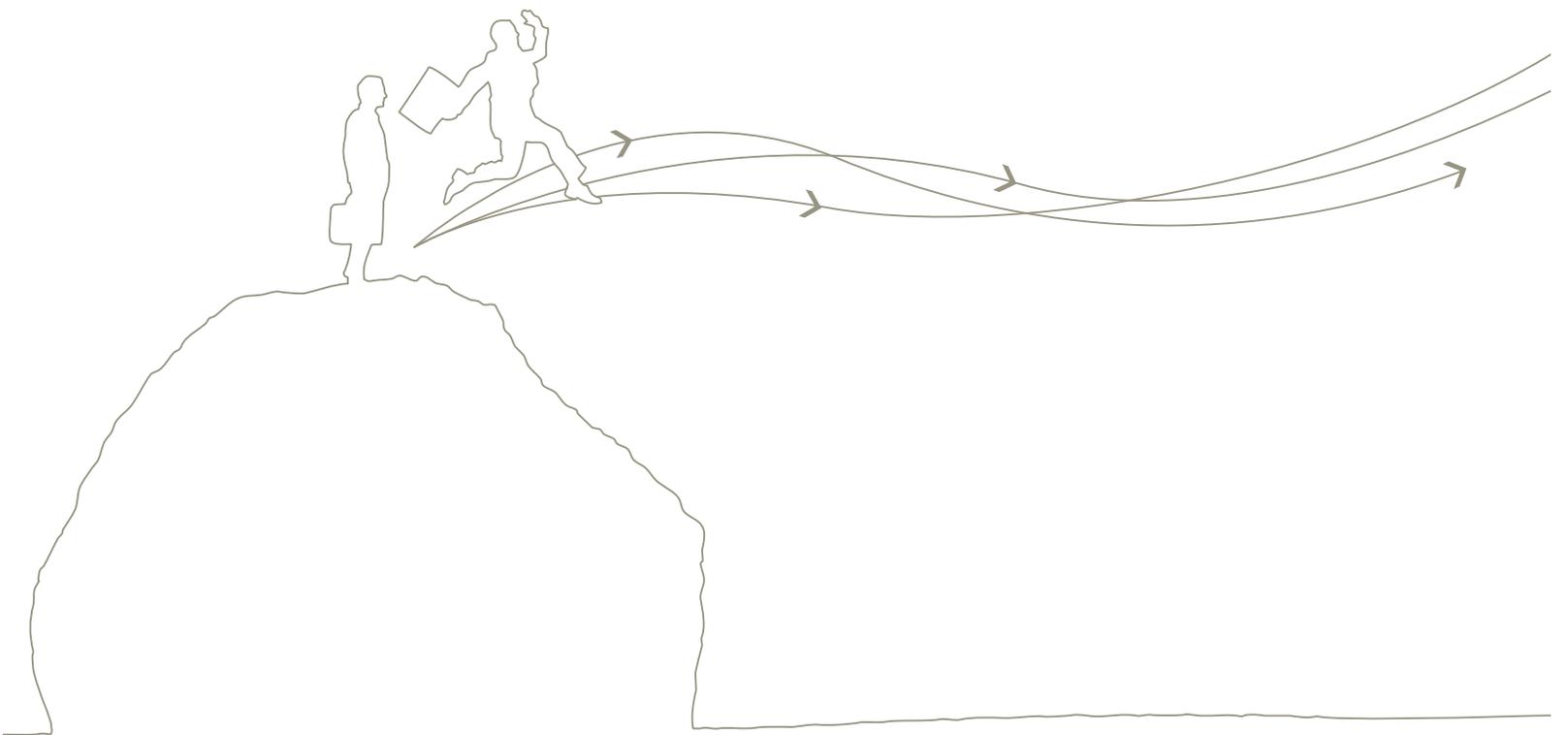
Document établi conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Le présent document, établi sur la base des comptes de l'exercice 2006, incorpore les informations significatives postérieures
à l'approbation de ces comptes à la date de son dépôt.

Dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juillet 2007, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2006



SOMMAIRE

Le plan du Document de Référence ci-dessous est en conformité avec l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004.

1.	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	9
1.1.	NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE	9
1.2.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	9
2.	CONTRÔLES LÉGAUX DES COMPTES – DÉNOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	9
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	9
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES – CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ	10
3.1.	INFORMATIONS HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES	10
3.2.	CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ	10
3.3.	MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	11
3.3.1.	PLACE DE COTATION	11
3.3.2.	ÉVOLUTION DU COURS	11
3.3.3.	SERVICE DU TITRE	13
4.	FACTEURS DE RISQUES	14
4.1.	RISQUES DE MARCHÉ	14
4.1.1.	RISQUE DE CHANGE	14
4.1.2.	RISQUE DE TAUX	16
4.1.3.	RISQUE DE LIQUIDITÉ	17
4.1.4.	COVENANTS	17
4.1.5.	RISQUE DE CONTREPARTIE	17
4.1.6.	PRINCIPAUX ENGAGEMENTS HORS BILAN	17
4.1.7.	RISQUE ACTIONS	18
4.2.	RISQUES JURIDIQUES / LITIGES	18
4.2.1.	DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	18
4.2.2.	RISQUES RÉSULTANT D'ENGAGEMENTS CONVENTIONNELS AVEC DES TIERS	18
4.2.3.	LITIGES SIGNIFICATIFS	19
4.2.3.1.	BRANCHE NICKEL	19
4.2.3.2.	BRANCHE MANGANÈSE	20
4.3.	RISQUES INDUSTRIELS	20
4.3.1.	UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE INSCRITE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	20
4.3.2.	RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DU GROUPE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	20
4.3.2.1.	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR	20
4.3.2.2.	GESTION DE LA POLLUTION HISTORIQUE DES SITES ET ACTIONS DE RÉHABILITATION	21
4.3.2.3.	SE DOTER DE NOUVEAUX MOYENS POUR PILOTER ET COMMUNIQUER	21
4.3.2.4.	VERS LA CERTIFICATION ISO 14 000 DES SITES INDUSTRIELS	21
4.3.3.	GESTION DE LA FERMETURE DU SITE DE BOULOGNE-SUR-MER (COMILOG FRANCE)	21
4.3.4.	UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU SUIVI DES SUBSTANCES DANGEREUSES	21
4.3.5.	CONTRIBUTION À LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE	22
4.3.6.	MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS	22
4.4.	ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR	23
4.4.1.	POLITIQUE GÉNÉRALE DE COUVERTURE DU GROUPE / STRATÉGIE DE COUVERTURE DES RISQUES	23

4.4.2.	DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POLICE D'ASSURANCE SOUSCRITES	23
4.5.	AUTRES RISQUES PARTICULIERS	24
4.5.1.	RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX TRANSPORTS	24
4.5.2.	RISQUES LIÉS À L'ÉNERGIE	24
4.5.3.	RISQUES ASSOCIÉS À DES FACTEURS POLITIQUES	24
4.5.4.	RISQUE AMIANTE	25
4.6.	RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES TIERS	25
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	25
5.1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	25
5.1.1.	RAISON SOCIALE (ARTICLE 2 DES STATUTS)	25
5.1.2.	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ	25
5.1.2.1.	REGISTRE DU COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ / SIRET	25
5.1.2.2.	CODE NAF ET DÉNOMINATION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	26
5.1.3.	DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 5 DES STATUTS)	26
5.1.4.	SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)	26
5.1.5.	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	26
5.2.	INVESTISSEMENTS	27
5.2.1.	OBJECTIFS POURSUIVIS	27
5.2.2.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS	27
5.2.2.1.	MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS	27
5.2.2.2.	DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR BRANCHE ET NATURE DES PRINCIPAUX PROJETS	28
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	30
6.1.	LA BRANCHE NICKEL	30
6.1.1.	LE MARCHÉ DU NICKEL	30
6.1.1.1.	LA DEMANDE DE NICKEL	30
6.1.1.2.	L'OFFRE DE NICKEL	31
6.1.1.3.	LES PRODUCTEURS DE NICKEL	33
6.1.1.4.	LES PRIX DU NICKEL	33
6.1.1.5.	SITUATION DU MARCHÉ DU NICKEL	34
6.1.2.	PRÉSENTATION DE LA BRANCHE NICKEL D'ERAMET	34
6.1.2.1.	POINTS CLÉS DE LA BRANCHE NICKEL	34
6.1.2.2.	STRUCTURE DE LA BRANCHE NICKEL	35
6.1.2.3.	LA BRANCHE NICKEL EN 2006	39
6.2.	LA BRANCHE MANGANÈSE	41
6.2.1.	LE MARCHÉ DU MANGANÈSE	41
6.2.1.1.	LA DEMANDE DE MANGANÈSE	41
6.2.1.2.	L'OFFRE DE MANGANÈSE	42
6.2.1.3.	PRIX DU MANGANÈSE	42
6.2.1.4.	SITUATION RÉCENTE DU MARCHÉ	43
6.2.2.	PRÉSENTATION DE LA BRANCHE MANGANÈSE D'ERAMET	44
6.2.2.1.	POINTS CLÉS DE LA BRANCHE MANGANÈSE	44

6.2.2.2.	HISTORIQUE DE LA BRANCHE MANGANÈSE	44
6.2.2.3.	STRUCTURE DE LA BRANCHE MANGANÈSE	45
6.2.2.4.	LA BRANCHE MANGANÈSE EN 2006	48
6.3.	LA BRANCHE ALLIAGES	48
6.3.1.	LES MÉTIERS DE LA BRANCHE ALLIAGES	48
6.3.2.	LES MARCHÉS DE LA BRANCHE ALLIAGES	49
6.3.2.1.	LES ACIERS RAPIDES	49
6.3.2.2.	LES ACIERS À OUTILS	49
6.3.2.3.	LES ALLIAGES BASE NICKEL	49
6.3.3.	PROCÉDÉS DE PRODUCTION DES ALLIAGES	50
6.3.3.1.	ÉLABORATION DES ALLIAGES	50
6.3.3.2.	LA MISE EN FORME DES ALLIAGES	51
6.3.4.	LES PRODUCTEURS D'ALLIAGES	51
6.3.5.	STRUCTURE DE LA BRANCHE ALLIAGES	52
6.3.5.1.	POINTS CLÉS DE LA BRANCHE ALLIAGES	52
6.3.5.2.	HISTORIQUE DE LA BRANCHE ALLIAGES	52
6.3.5.3.	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA BRANCHE ALLIAGES	53
6.3.5.4.	LA PRODUCTION DE LA BRANCHE ALLIAGES	53
6.3.5.5.	LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LES PRODUITS	56
6.3.5.6.	LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA BRANCHE ALLIAGES	56
6.3.5.7.	LA BRANCHE ALLIAGES EN 2006	56
6.4.	ORGANISATION ERAMET S.A. / ERAMET HOLDING	57
7.	ORGANIGRAMME	58
7.1.	ORGANIGRAMME DU CONTRÔLE	58
7.2.	ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2006	58
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DU GROUPE, USINES ET ÉQUIPEMENTS	59
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE RÉSULTAT	60
9.1.	CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ	60
9.1.1.	ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ (DONNÉES CONSOLIDÉES EN MILLIONS D'EUROS)	60
9.1.2.	COMPTES CONSOLIDÉS	60
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX – RISQUE DE MARCHÉ	61
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	61
10.1.1.	FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	61
10.1.2.	TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉE	61
10.1.3.	PROVISIONS	62
10.1.4.	AUTRES DETTES NON COURANTES	62
10.1.5.	CAPITAUX PROPRES	62
10.2.	FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS	62
10.2.1.	LIGNES DE CRÉDIT RENOUVELABLES	62
10.2.2.	BILLETS DE TRÉSORERIE	62
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	63
11.1.	UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES BRANCHES	63

11.2.	EXPLOITATION DE GISEMENTS / RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES	64
11.2.1.	GÉNÉRALITÉS	64
11.2.1.1.	LOCALISATION	64
11.2.1.2.	TITRES JURIDIQUES	64
11.2.1.3.	ESTIMATIONS	64
11.2.1.4.	DÉFINITIONS	65
11.2.2.	RÉSERVES ET RESSOURCES DE COMILOG S.A.	65
11.2.2.1.	RESSOURCES MINÉRALES	65
11.2.2.2.	RESSOURCES MINÉRALES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES	66
11.2.3.	RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN	67
11.2.3.1.	RESSOURCES MINÉRALES EN SAPROLITES POUR PYROMÉTALLURGIE	67
11.2.3.2.	RESSOURCES MINÉRALES RÉCUPÉRABLES ET RÉSERVES POUR PYROMÉTALLURGIE	68
11.2.3.3.	AUTRES RESSOURCES	68
11.2.4.	RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ PT WEDA BAY NICKEL	68
11.2.4.1.	RESSOURCES MINÉRALES GLOBALES	68
11.2.4.2.	RÉPARTITION DES RESSOURCES MINÉRALES	69
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	70
12.1.	ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	70
12.1.1.	INFORMATION JUSQU'À LA DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	70
12.1.2.	CHIFFRE D'AFFAIRES – PREMIER TRIMESTRE 2007 (NON AUDITÉ)	70
12.1.3.	TENDANCES 2007	71
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	71
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	71
14.1.	PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	71
14.1.1.	PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	71
14.1.1.1.	MODE DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 15 DES STATUTS)	71
14.1.1.2.	COMPOSITION	71
14.1.1.3.	ORGANIGRAMME	72
14.1.2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	73
14.1.2.1.	RÈGLES DE NOMINATION	73
14.1.2.2.	COMPOSITION	73
14.2.	SITUATION PERSONNELLE DES DIRIGEANTS	74
15.	RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX	79
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	81
16.1.	MODE DE FONCTIONNEMENT	81
16.2.	RÈGLES D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	82
17.	SALARIÉS	83
17.1.	RESSOURCES HUMAINES	83
17.2.	AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	83
17.3.	EFFECTIFS	84
17.4.	ORGANISATION DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION	87
17.5.	RELATIONS PROFESSIONNELLES	88

17.6.	FORMATION	88
17.7.	HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ	89
17.7.1.	SÉCURITÉ	89
17.7.2.	AUDITS SÉCURITÉ	89
17.7.3.	RÉUNIONS DU « CLUB SÉCURITÉ »	90
17.7.4.	HYGIÈNE ET SANTÉ	90
17.7.5.	CHARTRE DU GROUPE ERAMET	91
17.8.	INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DES DIRIGEANTS	91
17.8.1.	INTÉRÊTS INDIRECTS	91
17.8.2.	INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DIRECTS AU 31 DÉCEMBRE 2006	91
17.8.3.	PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE	91
17.9.	SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	91
17.9.1.	CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION	91
17.9.2.	PLANS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS	92
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	93
19.	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	93
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	94
20.1.	COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2006	94
20.1.1.	COMPTE DE RÉSULTAT, BILAN, ANNEXES 2006 EN NORMES IFRS	94
20.1.1.1.	COMPTE DE RÉSULTAT EN NORMES IFRS	94
20.1.1.2.	BILAN EN NORMES IFRS	95
20.1.1.3.	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE EN NORMES IFRS	96
20.1.1.4.	TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS	98
20.1.1.5.	ANNEXES	100
20.1.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006	143
20.2.	COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2006	144
20.2.1.	COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX	144
20.2.1.1.	BILAN	145
20.2.1.2.	COMPTE DE RÉSULTAT	147
20.2.1.3.	TABLEAU DE FLUX	148
20.2.1.4.	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	149
20.2.1.5.	NOTES ANNEXES	150
20.2.2.	RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006	163
20.2.3.	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006	164
20.2.4.	TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	165
20.3.	COMPTES CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2005 ET 2004	165
20.4.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2007 - TEXTE DES RÉSOLUTIONS	165
20.5.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	171
20.5.1.	MODALITÉS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES	171
20.5.2.	AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS / MODALITÉS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES (ARTICLE 25 DES STATUTS)	171

20.5.3.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	172
20.5.3.1.	POLITIQUE SUIVIE	172
20.5.3.2.	DIVIDENDES VERSÉS SUR LES DERNIERS EXERCICES	172
20.5.3.3.	PERSPECTIVES	172
20.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	172
20.6.1.	ORGANISATION DU CONTRÔLE EXTERNE	172
20.6.2.	HONORAIRES VERSÉS AUX DIFFÉRENTS AUDITEURS	173
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	173
21.1.	CAPITAL SOCIAL	173
21.1.1.	CAPITAL SOUSCRIT	173
21.1.2.	TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL	174
21.1.2.1.	PARTS DE FONDATEURS, CERTIFICATS DE DROIT DE VOTE	174
21.1.2.2.	AUTRES TITRES	174
21.1.3.	ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	174
21.1.4.	ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES	174
21.1.5.	DERNIÈRE RÉPARTITION CONNUE DU CAPITAL	175
21.1.6.	PLAN D'OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES	176
21.1.6.1.	AUTORISATIONS CONFÉRÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	176
21.1.6.2.	POSSIBILITÉ D'UTILISER LES AUTORISATIONS EN PÉRIODE D'OFFRE PUBLIQUE	176
21.1.6.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACHATS D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES	176
21.1.6.4.	DILUTION POTENTIELLE RÉSULTANT DE LA LEVÉE DE LA TOTALITÉ DES OPTIONS ÉMISES ET NON ENCORE LEVÉES	177
21.1.7.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES	177
21.1.8.	DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	178
21.1.8.1.	BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT 2006	178
21.1.8.2.	FINALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT 2007	178
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS DES STATUTS	179
21.2.1.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)	179
21.2.2.	EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 24 DES STATUTS)	180
21.2.3.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	180
21.2.3.1.	MODES DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION (ARTICLES 21, 22 ET 23 DES STATUTS)	180
21.2.3.2.	CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (ARTICLES 8 ET 21 DES STATUTS)	180
21.2.4.	TRANSMISSIONS DES ACTIONS	180
21.2.5.	IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES	180
21.2.5.1.	FRANCHISSEMENT DES SEUILS / DÉCLARATION D'INTENTION	180
21.2.5.2.	TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES	181
21.2.6.	TITRES AU PORTEUR	181
21.3.	MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL	182
22.	CONTRATS IMPORTANTS	184
23.	INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	184
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	184
24.1.	POLITIQUE DE L'INFORMATION	184
24.1.1.	NOM DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	184
24.1.2.	MODALITÉ DE LA COMMUNICATION	184

24.1.3.	CALENDRIER : DATES CLÉS DE L'EXERCICE 2007	184
24.2.	LIEUX OU PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ	185
24.2.1.	LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE	185
24.2.1.1.	ANNÉE 2007	185
24.2.1.2.	ANNÉE 2006	185
24.2.1.3.	ANNÉE 2005	186
24.2.2.	LISTE DES PUBLICATIONS AU B.A.L.O.	186
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	187
26.	LISTE DES RAPPORTS	187
26.1.	RAPPORTS INTERNES À LA SOCIÉTÉ	187
26.2.	RAPPORTS EXTERNES À LA SOCIÉTÉ	187
27.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2006	187
27.1.	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2006 (ART. L. 225-37, AL. 6 DU CODE DE COMMERCE)	187
27.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006	191
28.	LISTE ET ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006	192
29.	CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT	197
30.	DONNÉES ENVIRONNEMENTALES	198
30.1.	INTRODUCTION	198
30.2.	DONNÉES ENVIRONNEMENTALES SUR DIFFÉRENTS SITES	202

1. PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1. NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE

Monsieur Patrick Buffet
Président-Directeur général d'Eramet.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 20 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés 2004 inclus par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé au chapitre 20.3 du présent Document de Référence, contient une observation relative à l'application de la recommandation CNC 2003-R01 du 1^{er} avril 2003 et du communiqué CNC du 22 juillet 2004 sur les avantages sociaux.

Nom	Patrick Buffet
Fonction	Président-Directeur général
Signature	Fait à Paris, le 20 juillet 2007

2. CONTRÔLES LÉGAUX DES COMPTES – DÉNOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes sociaux et consolidés des trois derniers exercices a été assuré par les Commissaires aux comptes dont la liste suit.

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

A. ERNST & YOUNG AUDIT

Société par actions simplifiée à capital variable.
Appartenant au groupe Ernst & Young.
Adresse : Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche – Paris – La Défense cedex.
Représentée par Monsieur François Carrega.
Associé responsable du contrôle : François Carrega.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'Assemblée

réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003 pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. DELOITTE & ASSOCIÉS

Société anonyme au capital de 1 723 040 euros.
Adresse : 185 avenue Charles de Gaulle,
92254 Neuilly-sur-Seine cedex.
Représentée par Monsieur Nicholas L.E. Rolt.
Associé responsable du contrôle : Nicholas L.E. Rolt.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 1997, et renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Il est précisé que, du fait de la fusion intervenue en 2004 par voie d'absorption de la société Deloitte Touche Tohmatsu (Commissaire aux comptes titulaire) par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (Commissaire aux comptes suppléant), le mandat de Commissaire aux comptes titulaire est poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit, laquelle a changé de dénomination pour adopter celle de Deloitte & Associés.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

A. JEAN-MARC MONTSERRAT

Adresse : Tour Ernst & Young,
11 allée de l'Arche – Paris – La Défense cedex.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 21 juin 1985, renouvelé en cette qualité par l'Assemblée réunie le 28 juin 1991, puis à nouveau par celle réunie le 31 juillet 1997, et enfin par l'Assemblée réunie le 21 mai 2003, pour une nouvelle durée de six exercices.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

B. CABINET BEAS (BUREAU D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES SOCIALES ET COMPTABLES)

Société anonyme au capital de 8 000 euros.
Adresse : 7/9 Villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine cedex.
Représentée par Alain Pons.

Il est précisé que, du fait de la fusion évoquée ci-dessus, la démission de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte Touche Tohmatsu Audit (dorénavant dénommée Deloitte & Associés) a conduit à proposer à l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 la nomination, en remplacement, du Bureau d'Études Administratives Sociales et Comptables - BEAS.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice 2008.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES – CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

3.1. INFORMATIONS HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES

Le groupe Eramet est un groupe minier et métallurgique français qui détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités.

Le groupe, qui a employé en 2006 environ 14 000 personnes dans près de 20 pays, a réalisé sur cet exercice un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros.

Les trois métiers sont en croissance sur le long terme.

La branche Nickel détient des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie et transforme elle-même la quasi-totalité de son minerai. Sixième producteur mondial de nickel, le groupe est le premier producteur mondial de ferronickel, un des trois principaux producteurs mondiaux de nickel de haute pureté, ainsi que le leader mondial du chlorure de nickel. En 2006, Eramet a fait l'acquisition du gisement de nickel de Weda Bay situé sur l'île de Halmahera en Indonésie. Ce gisement de classe mondiale permettra à terme un quasi-doublement de la production de nickel du groupe.

La branche Manganèse est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse, le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse, grâce à sa mine à haute teneur de Moanda (Gabon) et le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse.

La branche Alliages est le premier producteur mondial d'aciers rapides, le deuxième producteur mondial de pièces matriçées pour l'aéronautique et l'énergie.

Le groupe dispose d'avantages compétitifs majeurs :

- des réserves minières de qualité tant en terme de richesse (teneur des minerais) que de durée de vie,
- de fortes compétences technologiques dans les domaines de la mine, de la métallurgie, du forgeage matriçage, de la chimie des métaux et de l'hydrométallurgie.

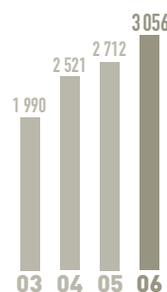
La stratégie du groupe vise à renforcer durablement ses positions et sa rentabilité sur des marchés en croissance sur le long terme :

- par des extensions de capacité compétitives dans le nickel et le manganèse, qui valorisent au mieux ses importantes ressources minières tout en accompagnant la croissance de ses grands clients mondiaux,
- par le maintien permanent de ses activités au meilleur niveau de compétitivité internationale,
- par une présence mondiale, grâce à son réseau de vente Eramet International et à des investissements stratégiques, notamment en Chine,
- par une politique de recherche et de développement dynamiques, tant sur le plan des procédés que des produits,

- par une gestion prudente permettant au groupe de traverser les périodes plus difficiles liées aux cycles de ses marchés et d'être capable d'investir à contre-cycle afin de tirer le meilleur parti des périodes les plus dynamiques,
- par des acquisitions ciblées et complémentaires des activités existantes.

Le développement du groupe s'inscrit dans le long terme. Le groupe agit de façon responsable vis-à-vis de son environnement, de ses employés et de ses actionnaires.

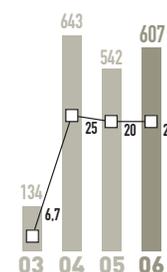
3.2. CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ



+ 13%

Nouvelle progression du chiffre d'affaires, après une année 2005 élevée.

CHIFFRE D'AFFAIRES
(en millions d'euros)



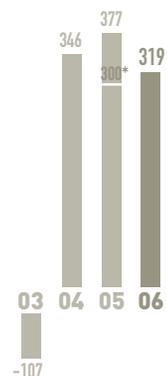
+ 12%

Une rentabilité toujours élevée.

■ Marge d'exploitation en pourcentage

Résultat opérationnel courant aux normes IFRS à partir de 2004.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION / RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
(en millions d'euros)

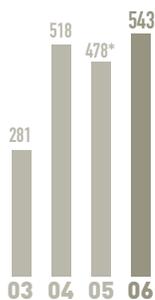


+ 6%*

Hausse du résultat net part du Groupe, hors indemnité minière de 2005.

* Hors indemnité minière.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE
(en millions d'euros)



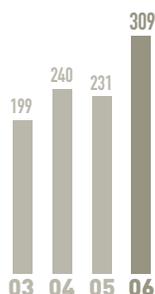
+ 14%

Une forte génération de trésorerie, qui permet de financer les développements.

* Y compris 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie nette du Groupe, liés au dénouement des Accords de Bercy.

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)

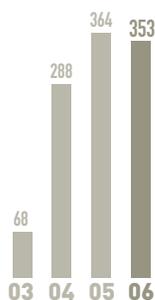


+ 34%

Un programme d'investissements ambitieux, qui s'est accentué en 2006.

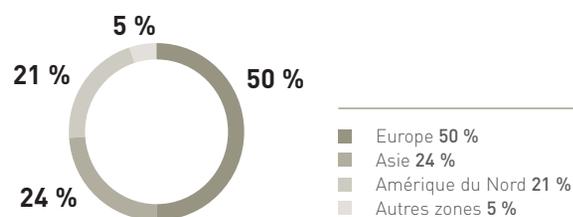
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

(en millions d'euros)



Une trésorerie nette qui reste importante après l'acquisition de Weda Bay Minerals.

TRÉSORERIE NETTE (ENDETTEMENT NET)



Une activité très internationale.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Une répartition bien équilibrée entre les trois branches.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

3.3. MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

3.3.1. PLACE DE COTATION

L'action de la société a été introduite (au cours de 310 francs, soit 47,26 euros environ) le 29 septembre 1994 – après une division par cinq du titre décidée par l'Assemblée Générale mixte du 15 juin 1994 – sur le Second Marché de la Bourse de Paris.

À compter du 26 juin 1995, les actions ont été transférées à la Cote Officielle (compartiment du règlement mensuel).

Par suite de la réforme de la Bourse de Paris, les titres de la société sont négociés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. (code ISIN : FR 0000131757).

Il est rappelé que l'entreprise de marché a regroupé l'ensemble des titres cotés sur une cote unique « Eurolist » depuis le 21 février 2005. Eramet fait partie du compartiment A de la liste unique d'Euronext.

La valeur est intégrée dans l'indice SBF 250 d'Euronext. Aucun titre d'une autre société du groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs. Depuis janvier 2005, la valeur est intégrée dans l'indice CAC Mid-100.

Euronext Paris a annoncé début 2006 le passage de l'action Eramet au SRD (Service à Règlement Différé) à compter du 28 mars 2006 et depuis le 2 juillet 2007, Eramet a rejoint l'indice N150.

3.3.2. ÉVOLUTION DU COURS

Nouvelle année de forte hausse pour l'action Eramet : + 50 %.

La nouvelle hausse de 50 % du cours de l'action Eramet fait suite à des progressions de 22 % en 2005 et 73 % en 2004.

Après avoir débuté l'année à 79,0 euros, le cours a atteint un plus haut de 147,40 euros le 25 avril, pour terminer l'année à 121,40 euros. Cette progression est presque trois fois supérieure à celle de l'indice CAC 40 (+ 18 %) dont l'évolution est en retrait par rapport à 2005 (+ 23 %). La capitalisation boursière d'Eramet a atteint 3,142 milliards d'euros au 31 décembre 2006, positionnant Eramet approximativement à la 75^e position parmi les sociétés cotées à Euronext Paris. Compte tenu des levées d'options de souscription d'actions nouvelles exercées par les salariés, le nombre total d'actions émises au 31 décembre 2006 était de 25 880 894 contre 25 789 874 au 31 décembre 2005. Par ailleurs, le volume moyen des transactions sur l'action Eramet a baissé de 23 % par rapport à 2005.

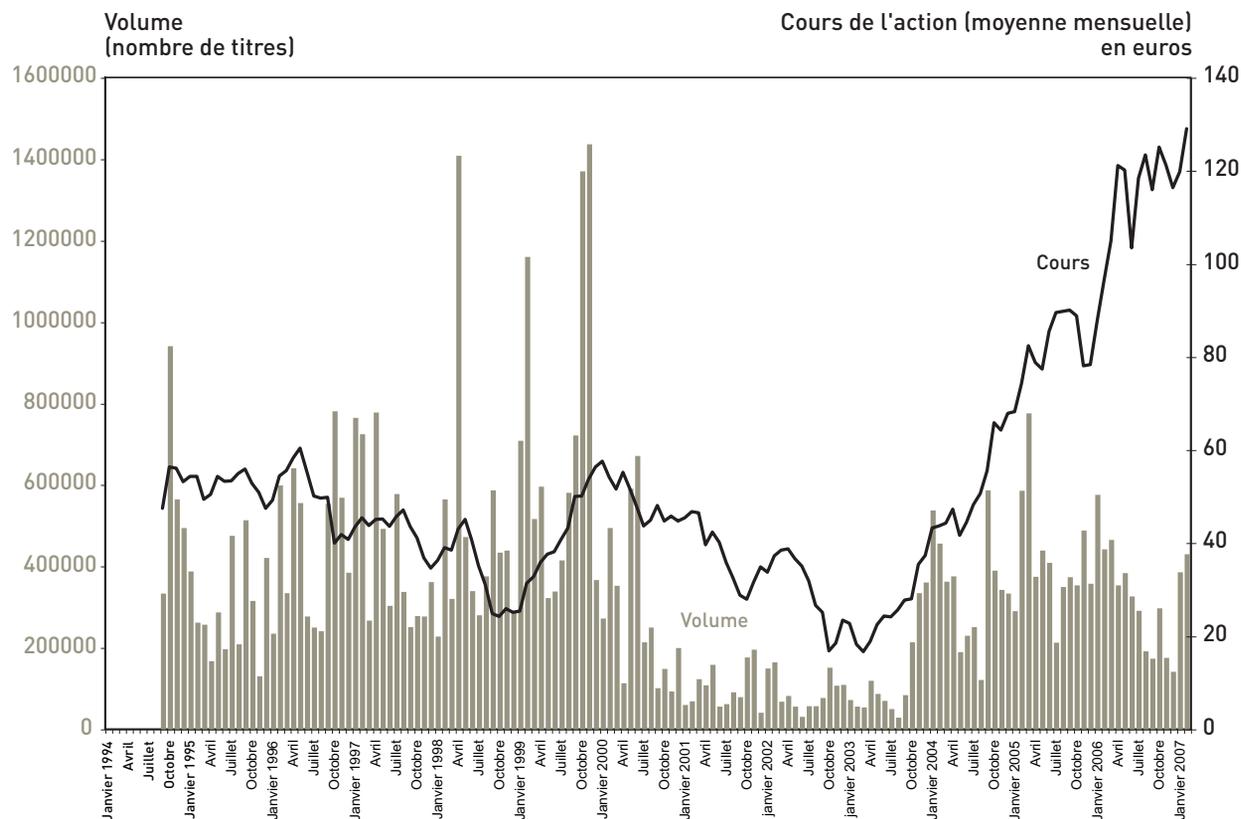
La Communication Financière met en œuvre la politique d'information du groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires. Outre les deux réunions destinées aux analystes et aux journalistes à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels plusieurs autres réunions d'information ont été organisées à Paris, Londres, Stockholm et Francfort. Une présentation spécifique sur l'acquisition de Weda Bay Minerals a notamment été réalisée au mois de mai 2006.

Le site internet d'Eramet (www.eramet.fr) destiné à présenter le groupe et ses activités, permet de retrouver toutes les présentations, les communiqués de presse (possibilité de s'abonner) ainsi que les documents financiers (documents de référence et rapports annuels) réalisés par le groupe. Il a été entièrement refondu et enrichi en septembre 2006.

Renouvellement du pacte des actionnaires
SORAME et CEIR (Famille Duval) d'une part et AREVA d'autre part, avaient signé le 17 juin 1999 un pacte d'actionnaires d'Eramet.

Ce pacte avait été conclu pour une durée de sept années, renouvelable par période d'une année. Il est donc venu à expiration le 30 juin 2006 et a été renouvelé une première fois à compter du 1^{er} juillet 2006 et une seconde fois à compter du 1^{er} juillet 2007.

Illustration des évolutions



Données boursières

	Cours de clôture(€)			Capitalisation boursière au 31/12 (en millions €)	Volume (moy./jour)
	plus haut	plus bas	au 31/12		
1994 *	57,93	47,26	52,59	771	37 385
1995 *	58,39	41,31	48,78	743	15 673
1996 *	61,89	34,91	41,47	643	23 981
1997 *	53,20	33,08	34,76	542	22 172
1998	47,72	22,11	25,60	399	24 176
1999	58,75	23,15	57,00	1393	33 810
2000	61,75	41,90	43,55	1076	14 100
2001	47,80	22,00	34,60	855	4 664
2002	39,80	13,90	21,05	527	4 928
2003	38,60	14,50	38,50	985	5 834
2004	72,90	36,70	66,20	1704	15 953
2005	94,90	66,10	81,00	2089	19 319
2006	147,40	79,00	121,40	3142	14 806

* Recalculé en euros.

	Cours en euros			Volume (moy./mois)
	plus bas	plus haut	moyen	
2007				
Juin	176,02	209,00	193,66	357 674
Mai	163,00	181,90	174,95	619 138
Avril	154,00	177,99	166,48	264 651
Mars	125,50	158,30	141,99	449 879
Février	123,10	132,00	128,83	426 275
Janvier	114,00	127,50	119,60	382 460
2006				
Décembre	111,30	124,70	116,13	138 274
Novembre	114,00	130,20	121,00	171 773
Octobre	115,00	132,00	124,90	293 343
Septembre	106,80	125,20	115,71	170 284
Août	118,10	129,00	123,16	188 297
Juillet	110,00	126,00	118,22	287 598
Juin	87,00	117,20	103,21	323 317
Mai	100,40	137,30	119,93	379 998
Avril	107,10	147,40	120,90	350 107
Mars	97,15	114,70	104,69	461 964
Février	88,20	103,70	96,24	438 666
Janvier	79,00	91,40	87,53	571 899
2005				
Décembre	73,00	81,35	78,17	353 520
Novembre	72,80	86,50	77,88	484 605
Octobre	81,35	94,90	88,61	349 955
Septembre	86,55	93,40	89,85	369 765
Août	85,40	94,90	89,60	345 990
Juillet	82,85	94,00	89,32	209 221
Juin	79,00	90,50	85,26	404 855
Mai	71,65	83,40	77,15	435 244
Avril	70,15	83,50	78,59	371 411
Mars	75,20	93,30	82,15	772 307
Février	68,25	82,50	74,07	582 074
Janvier	66,10	70,95	68,06	286 137

Source : Euronext.

3.3.3. SERVICE DU TITRE

La tenue du registre des titres de la société est assurée par :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

GCT – Services aux émetteurs

Immeuble Tolbiac

75450 Paris Cedex 09

Tél. 0826.109.119.

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à EXANE BNP PARIBAS.

4. FACTEURS DE RISQUES

4.1. RISQUES DE MARCHÉ

4.1.1. RISQUE DE CHANGE

Actions poursuivies en 2006

Le groupe a maintenu en 2005 le cadre fixé fin 2003 :

- centralisation du suivi et de la couverture des expositions de change nées dans les sociétés du groupe,
- gestion du risque de change dans le cadre d'une politique pluriannuelle et de procédures approuvées par le Comité Exécutif,
- reportings mensuels à destination des membres du Comité Exécutif.

Risque de change transactionnel

Le groupe est exposé au risque de change né de l'activité commerciale, dans la mesure où les coûts de production sont principalement libellés en euros, alors que 50 % environ du chiffre d'affaires est encaissé en devises, et notamment en dollars américains. L'exposition nette est établie à partir de prévisions de facturations. Cette exposition est alors gérée sur un horizon annuel ou pluriannuel, à l'aide de contrats à terme et d'options.

Encours des contrats de change au 31 décembre 2006

(montants notionnels en millions de devises)

Devise contre EUR	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	1 079,5	23,0	676,3	533,8
JPY	362,7	60,0	230,0	100,0
GBP	5,2		3,9	2,2
NOK			1 250,0	

Devise contre NOK	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
EUR	69,4		53,0	35,0

Devise contre SEK	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
EUR	29,1	5,6	2,2	1,1
USD	12,0	8,4	1,3	2,2
JPY	251,0	93,7	185,0	75,0
GBP	8,4	0,7	4,9	2,6

Devise contre GBP	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
USD	5,2		3,2	2,4
EUR	1,1		2,0	1,0

Devise contre USD	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
CAD		23,9	2,5	5,0

Sensibilité et juste valeur

La politique du groupe est de couvrir au moins un an de chiffre d'affaires net. Les couvertures ci-dessous ont été réalisées par la trésorerie centrale pour le compte des différentes sociétés opérationnelles.

Couvertures de change au 31 décembre 2006

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur / Usd	393	Usd	1,2691	895	Usd	1,2786	6	Usd	1,0518
Eur / Nok	25	Eur	8,2529	79	Eur	8,1546	-	-	-
Eur / Gbp	3	Gbp	0,6869	4	Gbp	0,6830	-	-	-
	-	-	-	2	Eur	0,6896	-	-	-
Gbp / Usd	3	Usd	1,9344	5	Usd	1,8846	-	-	-
Gbp / Sek	4	Gbp	13,2024	6	Gbp	13,4349	-	-	-
Jpy / Sek	14	Jpy	0,1077	219	Jpy	0,0633	-	-	-
Eur / Sek	3	Eur	9,7387	22	Eur	9,2519	-	-	-
Usd / Sek	12	Usd	7,1022	10	Usd	6,9775	-	-	-
Eur / Jpy	126	Jpy	141,9972	276	Jpy	140,4317	-	-	-
Couvertures financières									
Eur / Usd	234	Usd	1,3191						
Cad / Usd	26	Cad	1,1490						
Eur / Nok	1 250	Nok	8,1000						

Sur la base de ces encours, la valorisation des opérations de change au cours de marché faisait apparaître un gain latent de 26 millions d'euros au 31 décembre 2006 (perte latente de 23 millions d'euros au 31 décembre 2005). La position en dollars USD du groupe Eramet représentait à elle seule un gain latent de 26 millions d'euros (perte de 19 millions d'euros en 2005).

Une variation contraire de 10 % des cours de chacune des devises d'exposition sur la partie non couverte aurait un impact sur le résultat opérationnel 2007 du groupe limité à environ 7 millions d'euros, soit moins de 1 % de l'exposition globale.

Comptabilisation

La conversion des ventes / achats en devises (factures émises, factures reçues, encaissements, paiements) s'effectue à un cours mensuel représentant une approximation fiable du cours de change du marché. Chaque fin de mois, les créances / dettes / comptes bancaires sont revalorisés au cours de couverture indiqué par la trésorerie groupe.

Les écarts entre :

- le **cours mensuel** de comptabilisation ventes et encaissements / achats et paiements, et
- le **cours contractuel** de dénouement des opérations de couverture est comptabilisé par chaque société en résultat d'exploitation attaché au chiffre d'affaires ou aux achats : compte « Chiffre d'affaires - écart de change » / compte « Achat - écart de change ».

Risque de change bilantiel

- Lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du groupe dans des devises autres que leurs devises de compte n'est pas compensée par des recettes dans ces devises, le groupe peut être ainsi amené à effectuer une couverture de change. En 2004 et 2005, cette option n'a pas été adoptée. L'emprunt en devise étrangère souscrit par Comilog a été entièrement remboursé en juin 2006. Il n'y a pas d'autres emprunts concernés.
- En mai 2006 lors de l'acquisition de Weda Bay, Eramet a utilisé son programme de billets de trésorerie en euros, puis a procédé au swap en dollars USD. En effet, les comptes de Weda Bay étant tenus en dollars USD, il a été décidé d'en financer l'acquisition par une dette libellée dans la même devise. Au 31 décembre 2006, la dette swappée en dollars USD s'élevait à 228 millions de dollars USD. Le gain de change résultant de cette opération, soit 5,6 millions d'euros a été reclassé dans les capitaux propres.

4.1.2. RISQUE DE TAUX

Politique de gestion

Le groupe décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux en fonction de la situation et de la dette et de l'évolution des marchés. Les opérations de couverture sont réalisées par la trésorerie groupe.

Structure de la dette financière au 31 décembre 2004, 2005 et 2006 (en millions d'euros)

	2006	2005	2004
Par devise	290	159	149
Euro	261	110	104
Dollar américain	7	16	22
Franc CFA	3	12	9
Livre sterling	1	1	2
Autres devises	18	20	12
Par taux d'intérêt	290	159	149
Sans intérêt	8	3	12
Dette à taux fixe	15	22	43
Dette à taux variable	267	134	94
Par échéance	290	159	149
Moins d'1 an	218	110	89
1 à 5 ans	24	33	41
Plus de 5 ans	48	16	19

Gestion du risque de taux

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions de l'évolution de la situation financière, la trésorerie du groupe, en relation avec la Direction Financière, contrôle la répartition, entre taux fixe et taux variable, de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Les opérations de couvertures de taux existantes au 31 décembre 2006 ont été mises en place à la fin de l'exercice 2002. Elles correspondent à l'exposition au risque de taux existante à cette date.

La position nette emprunteuse au 31 décembre 2002 a été inversée en 2003.

Échéancier des actifs et dettes financières

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières taux variables	210	21	36	267
Actifs financiers taux variables	(616)	0	0	(616)
Position avant gestion	(406)	21	36	(349)
Couverture de taux	(20)	0	0	(20)
Position nette après gestion	(426)	21	36	(369)

Le groupe a décidé de placer la trésorerie excédentaire à court terme et se trouve donc exposé à une baisse des taux. Une baisse de 10 % des taux d'intérêt (soit 10 points de base) aurait un impact d'environ 700 milliers d'euros sur le résultat financier.

Juste valeur (en milliers d'euros)

Opérations de couverture de taux	Valeur au bilan incluant les coupons courus	Valeur de marché incluant les coupons courus
Couvertures à taux capés	20 000	19 803

4.1.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le groupe gère le montant de ses ressources financières, et notamment les lignes de crédit confirmées à moyen et long terme accordées par des banques de premier plan et non utilisées.

Au total, les lignes confirmées s'élèvent à 600 millions d'euros au 31 décembre 2006 permettant au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme. L'échéancier des lignes confirmées est le suivant :

	< 1an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Taux variables	-	600,0	0	600,0

4.1.4. COVENANTS

Les principaux covenants au niveau du groupe sont décrits dans le tableau ci-dessous. Concernant Eramet, les covenants s'appliquent également aux lignes non utilisées, décrites dans le chapitre 1.1.3.

Société	Crédit/ Concours bancaires	Ratios	Montants en millions d'euros
Eramet	Prêt syndiqué	Endettement financier net / Capitaux propres de l'ensemble	< 1 600
Erachem			
Comilog Inc	Divers concours bancaires	Dettes financières / EBITDA Total dettes / Capitaux propres EBITDA / Passifs exigibles à moins d'un an	< 2,5 < 1,75 > 1,5

Ces différents covenants sont respectés au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006. En cas de non-respect, tout ou partie des prêts doivent être remboursés.

4.1.5. RISQUE DE CONTREPARTIE

Les opérations de couvertures tant de taux que de change sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

4.1.6. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les principaux engagements hors bilan au niveau du groupe Eramet et indiqués dans l'annexe des comptes au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 s'analysent par nature selon le tableau suivant :

Détail par nature des Engagements hors bilan	31-déc-04	31-déc-05	31-déc-06
Cautions bancaires	20 328	19 088	11 681
Cautions Fournisseurs	7 739	432	-
Cautions douanières et fiscales	10 727	12 429	13 452
Cautions filiales	0	0	99
Cautions autres	1 661	2 071	4 887
Total cautions	40 455	34 020	30 119
Sûretés immobilisations sur prêts bancaires	127 666	100 649	30 764
Sûretés stocks sur prêts bancaires	33 754	13 369	11 177
Sûretés autres sur prêts bancaires	2 308	2 308	10 253
Total sûretés réelles sur actifs	163 728	116 326	52 194
Total Engagements hors bilan donnés	204 183	150 346	82 313

Détail par nature des engagements hors bilan reçus	31-déc-04	31-déc-05	31-déc-06
Cautions fournisseurs	5 666	8 306	1 021
Autres	9 939	12 658	11 109
Total Engagements hors bilan reçus	15 605	20 964	12 130

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs donnés ou reçus, autres que ceux indiqués au chapitre 4.2.2. – Levée de l'option d'achat titres Eramet par la STCPI.

La diminution des engagements hors bilan s'explique essentiellement par l'organisation du financement du groupe et son désendettement.

En effet, plusieurs emprunts hors groupe sont venus à échéance et/ou ont été substitués par les lignes de financement au niveau du groupe.

4.1.7. RISQUE ACTIONS

Les actions d'Eramet contrôlées en auto-détention représentent un montant de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2006, (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2005). Le montant net de la valeur de ces actions est annulé des capitaux propres dans les comptes consolidés. Il subsiste néanmoins un risque action dans la mesure où le prix de cession serait inférieur à la dernière valeur nette comptable. À titre d'information, la plus value, par rapport à la valeur de marché du portefeuille auto-détenu au 31 décembre 2006, se monte à 11,5 millions d'euros (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2005).

4.2. RISQUES JURIDIQUES / LITIGES

4.2.1. DÉPENDANCE DU GROUPE VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Réglementations spécifiques

L'exploitation minière est soumise à des réglementations spécifiques suivant les activités et les sites d'extraction. Ces réglementations concernent principalement :

- les régimes miniers des permis et des concessions,
- les obligations spécifiques propres à l'exploitation,
- les limitations et contrôles relatifs à la protection de l'environnement,
- la remise en état aux termes de l'exploitation.

Depuis novembre 2005, l'exploitation du chemin de fer au Gabon est soumise à un contrat de concession.

Fiscalités spécifiques

Par ailleurs, l'activité est soumise, pour partie, à une fiscalité (redevances, taxes ou impôts) qui lui est propre. Les sociétés et établissements du groupe situés en France métropolitaine sont soumis à la fiscalité française de droit commun, le taux de l'imposition sur les bénéfices étant actuellement de 33,33 % hors contributions sociales de 3,3 %.

Il est précisé qu'Eramet est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale, qui comporte vingt sociétés au 31 décembre 2006 (vingt-trois sociétés au 31 décembre 2005).

Pour les filiales, hors métropole ou à l'étranger, il convient de souligner que :

- la société Le Nickel-SLN est redevable de l'impôt sur les sociétés minières et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie, au taux de 35 %. Cette société bénéficie, depuis 1975, d'un régime de stabilisation fiscale qui a fait l'objet de renouvellements successifs – en dernier lieu pour une durée de quinze ans à compter du 1^{er} janvier 2002 – en vertu d'un arrêté local en date du 13 juin 2002. Certains des investissements de cette filiale en Nouvelle-Calédonie bénéficient, par ailleurs, des mesures de défiscalisation instaurées par les lois Paul et Girardin et des avantages accordés par le code des impôts de Nouvelle-Calédonie aux investissements dans la métallurgie,
- de son côté, la filiale Comilog est soumise à un impôt sur les sociétés au taux de 35 %, à des droits de sortie et à une redevance minière représentant environ 6 % de la valeur carreau mine des produits extraits (valeur proche de la valeur FOB) ainsi qu'à un impôt sur dividendes de 15 %. Cette fiscalité

est stabilisée jusqu'en 2032 dans le cadre d'une convention minière signée en octobre 2004 et qui a été ratifiée par le Parlement gabonais en 2005,

- d'une façon générale, les filiales implantées à l'étranger (Norvège, Suède, États-Unis, Chine...) sont soumises à la fiscalité locale de droit commun. Les dividendes versés par celles-ci à la maison mère sont dans certains cas soumis à une retenue à la source.

4.2.2. RISQUES RÉSULTANT D'ENGAGEMENTS CONVENTIONNELS AVEC DES TIERS

Contrats d'approvisionnement ou de commercialisation

Le groupe maîtrise dans l'ensemble les contrats d'approvisionnement et de commercialisation du minerai et de ses sous-produits, dès lors que ces contrats sont conclus avec les sociétés qu'il contrôle (contrat d'approvisionnement et de commercialisation entre Eramet et Le Nickel-SLN ; approvisionnement des usines de la branche Manganèse par Comilog).

Les autres accords commerciaux relevant des opérations courantes ne présentent pas de risques ou d'engagements particuliers par le groupe. Il s'agit notamment des achats de matières premières (électricité, coke, alliages spéciaux), de frets (maritimes, terrestres). Comme indiqué dans le paragraphe 4.1, une partie de ces achats fait l'objet de couverture le plus généralement sur une base annuelle.

Dossier minier calédonien

• Rappel des faits

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les Pouvoirs Publics prévoyait un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP.

Cet échange s'accompagnait d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

• Première étape

Au second semestre 1998, la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice 1998.

L'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

• Seconde étape

La seconde étape devait intervenir dès que la construction de l'usine du Nord aurait été engagée par les promoteurs pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. Suite à l'assignation

en référé d'Eramet devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en décembre 2005, le juge a clairement acté le 28 décembre 2005 les engagements irrévocables de la société Falconbridge de construire l'usine du Nord et a autorisé la dévolution des titres miniers Koniambo. Parallèlement Le Nickel-SLN a acquis auprès de la SAS Poum-Koniambo la société Poum SAS détenant le massif de Poum pour un montant contractuel de 4 111 900 euros en 2006, la société Le Nickel-SLN reprenant à son compte les engagements de réhabilitation du site de Poum pour un montant estimé à 1,9 million d'euros.

• Comptabilisation des opérations

Conformément aux accords de 1998, la totalité de l'indemnité est définitivement acquise et été comptabilisée en 2005 en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 99,7 millions d'euros plus les intérêts provisionnés les années antérieures pour un montant de 24,2 millions d'euros.

• Évolution de la situation

L'État français est le garant de la bonne application des accords de Bercy. Eramet/Le Nickel-SLN resteront très vigilants au bon déroulement de la situation et veilleront au respect des engagements de Falconbridge repris par le groupe suisse Xstrata et à ce que le transfert des titres miniers soit effectivement lié à la construction d'une usine dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie. Dans le cas contraire, Eramet/Le Nickel-SLN restent prêts à réaliser une usine dans le Nord de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec la Province Nord.

• Levée de l'option d'achat titres Eramet par la STCPI

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par Eramet de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions Eramet, à raison de trois actions Eramet contre cinq actions de la société Le Nickel-SLN. La STCPI a demandé qu'il soit procédé à l'échange des actions, par acte d'huissier le 4 janvier 2007.

La régularisation de l'échange, qui s'analyse à la fois comme une « convention réglementée », passée par Eramet avec un de ses actionnaires et administrateur et comme un rachat par Eramet de ses propres actions, impose une autorisation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec intervention des Commissaires aux comptes.

Les conditions de l'échange d'actions qui ont été établies sur la base d'une valorisation des sociétés remontant à 1999, ne correspondent plus, selon toute vraisemblance, à la réalité économique d'aujourd'hui, sous-valorisent Le Nickel-SLN et sont donc préjudiciables à Eramet. En conséquence et pour permettre à ses actionnaires de disposer d'une information complète sur les termes financiers de l'échange, la société a demandé le 6 février 2007 au Président du Tribunal de Commerce de Paris, statuant en référé, la désignation d'un expert indépendant dont la mission est de donner son évaluation des sociétés Eramet et Le Nickel-SLN au 6 décembre 2006. Suite à l'ordonnance rendue le 9 février 2007, un expert a été désigné. Malgré l'annulation par la Cour d'appel de Paris de l'ordonnance, l'expert indépendant a rendu son rapport et le Conseil d'administration d'Eramet du 23 mai 2007 a autorisé l'échange d'actions à la parité du pacte d'origine. La finalisation de cette opération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007. Les conséquences comptables et

fiscales de ces opérations seront intégrées dans les comptes du second semestre 2007. La participation de la société Le Nickel-SLN sera consolidée sur la base de 56 % et les actions Eramet récupérées lors de cet échange seront comptabilisées en diminution des capitaux propres pour un montant de l'ordre de 50 millions d'euros.

• Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN : autres engagements

Outre l'option d'achat mentionnée ci-dessus, le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000, qui a une durée de validité de dix ans renouvelables par périodes de cinq ans, comprend :

- une répartition des postes d'administrateurs à raison, à ce jour, de huit postes réservés à Eramet et quatre postes réservés à STCPI, à laquelle revient également le droit de proposer un censeur,
- une clause de préemption réciproque en faveur de chacune des parties,
- une option d'achat réciproque des actions de la partie qui ferait l'objet d'un changement de contrôle au profit d'une entreprise « dont l'activité principale ou celle du groupe auquel elle appartient est concurrente de l'activité de la société Le Nickel-SLN »,
- une clause de non dilution aux termes de laquelle en cas de rachat d'actions à un autre actionnaire ou en cas d'augmentation de capital, chaque partie conserve un pourcentage de participation en capital ou en droits de vote identique à celui qu'elle avait auparavant, soit par le jeu d'une rétrocession d'actions, soit par une concertation dans l'exercice des droits de souscription à une augmentation de capital.

4.2.3. LITIGES SIGNIFICATIFS

Les litiges significatifs concernent les branches Nickel et Manganèse.

4.2.3.1. Branche Nickel

Litiges pollution terrain

Deux litiges (dont un perdure) ont opposé en Nouvelle-Calédonie la filiale Le Nickel-SLN et respectivement deux propriétaires éleveurs, Messieurs Gauzère (en Province Nord) et Newland (en Province Sud), qui ont engagé des actions en réparation de prétendus préjudices résultant de la pollution de leur propriété par des travaux miniers.

L'affaire Gauzère a donné lieu à une décision défavorable pour la société Le Nickel-SLN en première instance en mai 1999 mais la Cour d'Appel de Nouméa a ordonné le 15 juin 2000 une nouvelle mesure d'instruction.

L'affaire Newland a également fait l'objet d'une même mesure d'instruction. L'expertise concerne d'autres concessionnaires miniers et a été étendue aux collectivités. Un prérapport a été émis en janvier 2007 et fait l'objet d'un examen par les parties.

L'enjeu de ces deux litiges, provisionnés à hauteur de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2004, résidait principalement dans le risque d'effet d'entraînement que pourrait représenter le succès des plaignants auprès des autres riverains de massifs miniers. L'année 2005 a vu se dénouer l'un des deux litiges opposant en Nouvelle-Calédonie la filiale Le Nickel-SLN à des propriétaires éleveurs. Par un arrêt du 1^{er} septembre 2005, la Cour d'Appel de Nouméa déboutait pour l'essentiel Monsieur Gauzère de sa demande, infirmant le jugement de première instance de mai 1999, en reprenant les conclusions du rapport de l'expert. Dans le litige opposant la société Le Nickel-SLN à Monsieur Newland, le dépôt du prérapport de l'expert est intervenu en janvier 2007, la mise en cause des collectivités publiques et d'autres mineurs ayant eu pour effet de retarder le déroulement de l'expertise. Les provisions constituées à hauteur de 1,4 million d'euros ont été conservées.

Litiges fournisseurs

Dans le cadre de l'investissement 75 000 tonnes en Nouvelle-Calédonie, la société Le Nickel-SLN a conclu un contrat de type « clefs en main » à prix global et forfaitaire d'un montant total fixé à 24,6 millions d'euros avec la société Barclay-Mowlem Nouvelle-Calédonie pour la construction d'une installation de stockage et de chargement en mer destinée à la mine de Tiébaghi. L'installation a été réalisée avec un retard significatif et Barclay-Mowlem Nouvelle-Calédonie a soumis à la société Le Nickel-SLN une réclamation à titre d'augmentation de prix et/ou dommages et intérêts qui, en l'espace d'une année, est passée de 7 à 20 millions d'euros. Cette réclamation ayant été refusée, par requête en date du 6 février 2006, Barclay-Mowlem Nouvelle-Calédonie a déposé une demande d'arbitrage devant la Chambre de Commerce Internationale. De son côté, la société Le Nickel-SLN estime avoir subi un préjudice dont elle entend être indemnisée et provisoirement évalué à la somme de 5,3 millions d'euros. La procédure d'arbitrage a été engagée et l'acte de mission signé en juillet 2006. Une sentence arbitrale est attendue pour le début de l'année 2008.

4.2.3.2. Branche Manganèse

Contentieux avec le groupe Carlo Tassara et Monsieur Zaleski

Un certain nombre de procédures continuent à opposer le groupe Carlo Tassara (Monsieur Romain Zaleski) à Comilog et à certaines de ses filiales. Les principaux litiges portent sur le paiement du prix des actions de Comilog France (anciennement SFPO) rachetée en 1994 et les conséquences de l'annulation du contrat d'agent commercial ayant existé à cette époque entre Parofer (société actuellement en liquidation du groupe Carlo Tassara), et Comilog France (remboursement des commissions trop versées à cet agent). Une action pénale a été engagée au Gabon contre Monsieur Zaleski. Après différentes étapes de procédure, le 28 juin 2007 la Cour de Cassation, toutes chambres réunies, a cassé l'Arrêt du 7 avril 2006 qui relaxait Monsieur Zaleski et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Libreville. Des saisies pratiquées en France et au Gabon bloquent, pour l'instant, tout règlement financier. Ces différents litiges sont provisionnés à hauteur de 12 millions d'euros.

Réclamation de sociétés Kazakhes

À la suite du dépôt d'une plainte anti-dumping en 2006 par Euroalliages au nom de ses membres contre les producteurs Kazakhs d'alliages de manganèse auprès de l'Union Européenne, ces producteurs estimant la plainte abusive et non fondée ont assigné Euroalliages et ses membres (dont Eramet Comilog Manganèse) devant le Tribunal de Bruxelles le 9 mai 2007. Ils réclament 335 millions d'euros de dommages et intérêts. Eramet Comilog Manganèse, en liaison avec Euroalliages, a pris toutes les dispositions pour combattre cette réclamation manifestement excessive, qui est en réalité destinée à faire indirectement pression sur l'Union européenne. Elle a en l'état peu de chance d'aboutir, la Commission ayant d'ores et déjà imposé des droits de douane sur une partie des produits.

Eramet estime qu'il n'existe pas d'autre procédure judiciaire ou arbitrage, qui prise isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autre que celles détaillées ci-dessus.

4.3. RISQUES INDUSTRIELS

4.3.1. UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE INSCRITE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu de la spécificité unique des métaux d'être recyclables pratiquement à l'infini, les activités du groupe s'inscrivent naturellement dans une logique de développement durable, dans

un contexte mondial de rareté, et donc de valorisation et d'optimisation maximum des ressources naturelles.

Cependant ces produits, durables et recyclables, peuvent, à certaines étapes de leur transformation ou de leur usage, présenter des dangers ou des risques. L'enjeu est donc tout à la fois pour le groupe d'identifier ces dangers potentiels de façon exhaustive et de prévenir et maîtriser sur ses sites, et vis-à-vis de son environnement extérieur, les risques qui en découlent, tout en contribuant à la pérennité et au développement de son activité.

4.3.2. RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DU GROUPE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le groupe s'est doté en juillet 2002 d'une Charte Environnement (cf. annexe) avant de créer, en juin 2003, une Direction dédiée à l'Environnement et aux Risques Industriels (« DERI »). Début 2007, la DERI a rejoint une nouvelle direction regroupant communication et développement durable (Direction Communication et Développement Durable – DC2D).

Le groupe a développé ces dernières années des actions de progrès dans le domaine de l'environnement. Outre la préservation de la qualité de l'air et la gestion des pollutions historiques des sites, la mise en place de systèmes de management de l'environnement figure parmi ses priorités.

À titre d'illustration, certaines actions entreprises dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réhabilitation des sites sont présentées dans les deux paragraphes ci-dessous. Une actualisation au 10 mars 2007 est intégrée.

4.3.2.1. Amélioration de la qualité de l'air Dans la branche Nickel

L'impact environnemental de l'usine de Doniambo, située dans la zone urbaine de Nouméa, présente aujourd'hui deux points sensibles. Des actions correctrices ont été engagées, dans le cadre de sa politique environnement par la société Le Nickel-SLN, comportant la diminution des quantités de poussières rejetées par le procédé et la gestion des pics de pollution de soufre issus de la centrale électrique au fuel.

Les résultats des actions de fond engagées depuis quelques années ont permis en 2005 une baisse de la quantité de rejets canalisés de 35 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Marquée par des conditions extrêmement difficiles liées à un contexte social perturbé, l'année 2006 a vu les résultats de cette politique marquer quelque peu le pas. Des investissements importants de filtration des fumées sont en cours de réalisation pour certains ou en phase d'études avancées pour d'autres avec comme objectif de démarrage la période 2008-2009.

Les rejets atmosphériques liés à la centrale électrique font également l'objet d'un suivi. Afin de limiter, et si possible à terme de supprimer, les pics de pollution au soufre constatés, un système de basculement automatique en fuel bas soufre a été mis en place, fondé sur les mesures en temps réel de trois stations de suivi de la qualité de l'air situées à proximité du site. Les résultats déjà positifs obtenus ces dernières années par ce système ont été nettement améliorés dès 2005 par l'utilisation lors des périodes de basculement d'un fuel de substitution à très basse teneur en soufre et par l'intégration, dans le dispositif de déclenchement, de données météorologiques permettant l'anticipation d'impacts défavorables.

Ces mesures seront de nature à répondre aux attentes exprimées par les élus locaux et les riverains du site.

Dans la branche Alliages

L'installation du dépoussiérage commun aux fours S40 et S60 a débuté début 2006 sur le site des Ancizes et les essais en charge ont été réalisés en novembre 2006. L'installation est maintenant en service industriel depuis le 4 décembre 2006. Cet investissement réduira considérablement les émissions atmosphériques issues des activités de l'aciérie conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2004.

4.3.2.2. Gestion de la pollution historique des sites et actions de réhabilitation

Né de regroupement d'entreprises anciennes et diverses, le groupe exerce ses activités dans des régions et pays aux cadres réglementaires variés, dans un contexte d'exigences accrues en matière d'environnement. Le groupe s'est fixé comme objectif de gérer de manière responsable et industriellement raisonnable l'héritage de périodes d'activité antérieures souvent marquées par l'existence de pollutions historiques. Il s'attache également à assumer l'ensemble des responsabilités attachées dans ces domaines aux processus de cession et cessation d'activités.

Le groupe intègre dans sa démarche la réhabilitation des sites miniers. Au cours des années 2004 et 2005, une revue importante des données et des estimations de réhabilitation des domaines miniers au Gabon et en Nouvelle-Calédonie a été menée, afin de tenir compte des derniers investissements réalisés. Cette évaluation a été également effectuée en application des nouvelles normes comptables IFRS, qui intègrent notamment la constatation d'un actif de démantèlement et de l'actualisation de la provision (taux d'actualisation utilisé : 4,75 %).

Au Gabon, l'investissement « 3 millions de tonnes » a conduit à revoir en 2005 la durée du plateau Bangombe. La provision s'établit à 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2005). En Nouvelle-Calédonie, la montée en puissance de la mine de Tiébaghi, ainsi que la construction des équipements de bord de mer, ont contribué à augmenter les provisions pour réhabilitation des sites. Le montant au 31 décembre 2006 s'établit à 57 millions d'euros (54,4 millions d'euros au 31 décembre 2005). L'augmentation en 2006 s'explique par l'effet d'actualisation.

4.3.2.3. Se doter de nouveaux moyens pour piloter et communiquer

Le groupe dispose à fin 2006 sur ses sites industriels français, belge, norvégien, suédois et calédonien d'un système d'information environnemental opérationnel appelé EraGreen dont l'objectif est tout à la fois :

- d'assurer la traçabilité et la consolidation des données environnementales des sites dans les domaines de l'air, de l'eau, des déchets, de l'énergie ou de la gestion des substances,
- d'organiser et de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les sites,
- de développer la veille réglementaire et technique sur les sujets d'intérêt pour le groupe.

Le déploiement d'EraGreen sur les sites gabonais et américains est prévu courant 2007. Pour la première fois en 2007, les données environnementales figurant dans le rapport de gestion 2006 du conseil d'administration d'Eramet ont été agrégées, pour les sites équipés, sur la base d'EraGreen.

4.3.2.4. Vers la certification ISO 14 000 des sites industriels

Des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années au regard de l'objectif d'engagement dans des démarches SME (Systèmes de Management de l'Environnement), fixé par la Charte de 2002.

À ce jour (mars 2007), cinq sites sont d'ores et déjà certifiés ISO 14001 : Tertre (activité recyclage du cuivre), Commentry, les deux usines d'Eramet Norway et Sandouville. Le processus est en cours sur le site de Pamiers.

La politique de mise à jour préalable des arrêtés d'exploitation des sites est pratiquement terminée.

Un travail de refonte du référentiel d'audit interne environnement du groupe a été conduit en 2006 afin de faire évoluer l'outil existant qui, au-delà de sa fonction initiale de diagnostic, s'analyse dans sa version rénovée comme un véritable instrument d'accompagnement et d'évaluation des démarches engagées.

4.3.3. GESTION DE LA FERMETURE DU SITE DE BOULOGNE-SUR-MER (COMILOG FRANCE)

La cessation d'activités du site Comilog France de Boulogne-sur-Mer – intervenue fin 2003 – s'est traduite, sur le plan environnemental, par la réalisation d'études préalables visant à évaluer la nature et l'étendue des obligations réglementaires en matière de démolition et de réhabilitation du site.

Ces études ont conduit le groupe à provisionner une enveloppe de 60 millions d'euros (solde de 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2006), correspondant, outre le volet social de la fermeture, aux trois principaux volets du processus de remise en état : les opérations de démolition, les opérations de réhabilitation et la fermeture du centre de stockage de Manihen.

L'arrêté préfectoral de remise en état du site en date du 22 novembre 2004 a précisé les objectifs des travaux de réhabilitation à conduire dans la perspective d'un usage futur industriel. Des actions de surveillance des eaux et de l'air seront conduites. Démarrés en avril 2005, les travaux de réhabilitation sont conduits dans le strict respect des obligations de prévention et de protection de l'environnement.

L'état actuel de connaissances sur ce dossier amène Comilog France à considérer qu'il ne présente pas de risque financier particulier supérieur aux estimations provisionnées.

4.3.4. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU SUIVI DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Conformément aux principes de sa Charte Environnement, le groupe porte – à travers plusieurs types d'actions – une attention particulière au suivi des substances produites ou utilisées sur les sites :

- participation active, en relation avec les organisations professionnelles et les réseaux d'experts indépendants compétents, aux travaux d'évaluation et de gestion des risques conduits dans le cadre de processus réglementaires du type « Risk Assessment » notamment pour le nickel métal et ses composés,
- contribution au programme de recherche sur la santé et le manganèse développé dans le cadre de l'Institut International du Manganèse,
- suivi et mise à jour régulière des Fiches de Données de Sécurité attachées aux substances dangereuses,
- lancement d'actions d'information et de sensibilisation des salariés, clients et parties prenantes, en relation avec la Coordination Hygiène-Santé-Sécurité du groupe, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, et les médecins du travail.

Le groupe s'est par ailleurs considérablement investi sur le dossier REACH (nouvelle politique européenne des produits chimiques) qui

concerne la quasi-totalité de ses produits. Après avoir contribué, au sein des organisations professionnelles, à la reconnaissance dans les principes et les modalités du texte adopté en décembre 2006 d'une spécificité des métaux, Eramet prépare maintenant activement la mise en œuvre effective du règlement (entrée en vigueur : juin 2007).

4.3.5. CONTRIBUTION À LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

La transcription en droit français de la Directive européenne 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système de permis d'émission de gaz à effet de serre, concerne en France les trois aciéries du groupe (Aubert & Duval - Les Ancizes, Aubert & Duval - Firminy et Erasteel - Commentry). Par ailleurs, la Directive s'applique également à l'aciérie de Söderfors (Erasteel Kloster).

Les émissions de CO₂ sont liées essentiellement à la consommation de gaz naturel dans les fours de réchauffage ou de traitement thermique, qui utilisent les « meilleures techniques disponibles » en termes d'économie d'énergie. Les émissions de CO₂ sont donc directement liées au volume de production.

Suite à un arrêté complémentaire d'exploitation, Erasteel Commentry a obtenu **6 371 quotas** supplémentaires pour 2006 et 2007.

Les quotas attribués pour le PNAQ1 (période 2005/2007), ont été légèrement dépassés pour le site des Ancizes.

Globalement pour Eramet, en 2006, les émissions de CO₂ ont été inférieures de 8 720 tonnes aux quotas alloués.

Bilan émissions CO₂ en 2006

Sites	Allocation annuelle PNAQ1	2006	
		Validé	Écart
Aubert & Duval Les Ancizes	43 336	45 280	(1 944)
Aubert & Duval Firminy	25 934	21 979	3 955
Erasteel Commentry	26 203 + 6 371 = 32 574	26 817	5 757
Erasteel Kloster	3 182	2 230	952
Total Eramet	105 026	96 306	8 720

Les déclarations d'émission des sites concernés par le PNAQ en France et en Suède ont été validées par des experts indépendants du collège des commissaires aux comptes. Au cours du mois d'avril 2007, une réallocation des quotas interviendra entre les sites excédentaires et déficitaires. Ces transactions seront effectuées sur la base des valeurs de marché à la date de transaction. Ces opérations internes sont sans impact sur la situation financière du groupe.

Bilan émissions CO₂ en 2005

Sites	Activité en tonnes de lingots – sortie aciérie	Alloué par an	2005	
			Validé	Écart
Aubert & Duval Les Ancizes	t CO ₂	43 336	45 591	(2 255)
Aubert & Duval Firminy	t CO ₂	25 934	20 725	5 209
Erasteel Commentry	t CO ₂	26 203	27 791	(1 588)
Erasteel Kloster	t CO ₂	3 182	2 342	840
Total Eramet	t CO₂	98 655	96 449	2 206

4.3.6. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

En matière de maîtrise des risques industriels, la politique s'articule autour des points suivants :

- **Le déploiement en 2006 et 2007 des procédures groupe de gestion de crise sur l'ensemble des sites.** Elles définissent la communication et les bonnes pratiques pour trois situations :
 - **prévention des situations de crise** : identification de l'environnement local et national (autorités, élus, médias...), plan de contacts, identification des signaux faibles, reporting groupe, exercices de simulation,
 - **gestion des incidents sérieux** : définition d'un incident sérieux, reporting groupe, retour d'expérience, communication,
 - **lors d'une crise** : critères d'identification d'une situation de crise, reporting groupe, organisation en temps de crise

(direction des opérations, communication, expertise, cellule de crise), retour d'expérience.

- **Une assistance méthodologique dans l'analyse des risques** effectuée sur les sites, dans le cadre de leurs études de dangers. Cette analyse permet d'identifier, de façon exhaustive, les scénarios d'accidents majeurs, leurs causes et leurs conséquences, et débouche sur la mise en place de barrières de prévention et/ou de protection (éléments importants pour la sécurité) qui réduisent la probabilité ou la gravité d'un événement.
- **Dans le cadre de la police groupe d'assurance dommages / pertes d'exploitation**, Eramet a poursuivi en 2006 sa campagne de visites annuelles ou bisannuelles d'ingénierie (audits prévention) de tous ses sites industriels en collaboration étroite avec l'assureur. Un nouveau programme d'audits a été défini pour 2007. Ces visites de prévention sont essentiellement axées sur les risques incendie, bris de machine, catastrophes

naturelles et les pertes d'exploitation correspondantes. Des tableaux de suivi des recommandations assurance sont mis à jour trois fois par an par les sites et donnent lieu à une synthèse au groupe qui permet une vision globale sur la progression des actions.

- Par ailleurs, en 2006, **des procédures standard assurance** ont été définies avec l'assureur et transmises à tous les sites. Elles fixent les organisations et les pratiques que doivent respecter à 100 % tous les sites d'ici fin 2007, en termes de sécurité incendie (équipes d'intervention, plan d'intervention d'urgence, inspections internes mensuelles...). Un suivi de la progression de la mise en place et du respect de ces procédures est également effectué trois fois par an et donne lieu à un reporting groupe.
- Enfin, une forte implication des équipes ingénierie de l'assureur principal dans tous les projets d'investissement, permet de protéger de façon optimale les nouvelles installations.

4.4. ASSURANCE / COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR L'ÉMETTEUR

4.4.1. POLITIQUE GÉNÉRALE DE COUVERTURE DU GROUPE / STRATÉGIE DE COUVERTURE DES RISQUES

Organisation du groupe

La direction assurances groupe a été créée en 2003 avec pour mission de développer la mise en place de programmes groupe, le suivi de la politique de prévention en liaison avec la DERI et la recherche de solutions optimales risque-primés-rétention incluant l'intervention de la captive de réassurance du groupe.

Identification et maîtrise des risques

Le groupe a élaboré un programme d'audit des risques majeurs, afin d'en établir la cartographie précise, de déterminer les impacts éventuels pouvant résulter de leur survenance, et, enfin, de mettre en place le dispositif approprié en vue de prévenir leur réalisation et de limiter leur impact.

Recours au marché de l'assurance

Les risques étant identifiés et leurs impacts maîtrisés, le groupe recherche sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre le coût et l'étendue des couvertures proposées.

Ainsi, le groupe a mis en place par l'intermédiaire de courtiers des programmes mondiaux d'assurance souscrits auprès de pools d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues.

Le groupe recourt également au marché, pour la couverture des risques spécifiques à certaines activités ou les opérations ponctuelles de ses filiales, ainsi que dans les cas où les assurances sont rendues obligatoires par la réglementation locale.

Réassurance

Par ailleurs, le groupe dispose d'une société captive de réassurance (dénommée ERAS), ce qui lui permet d'intervenir en première ligne sur certains programmes de réassurance.

Il est ainsi à même à la fois de mieux gérer le montant des primes par le mécanisme de rétrocession, et d'adapter le niveau de rétention ; par voie de conséquence, les branches se trouvent incitées à développer leur programme de prévention.

Niveau des couvertures

Le groupe estime avoir mis en place des couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés ou de limites de garanties, pour les principaux risques liés à son activité dans le monde.

4.4.2. DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE POLICE D'ASSURANCE SOUSCRITES

Les trois principaux programmes d'assurance couvrent les risques de responsabilité civile, de dommages et pertes d'exploitation et de transport maritime.

Assurance responsabilité civile

Ce programme couvre la responsabilité civile légale encourue par le groupe en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre de ses activités ou du fait de ses produits, à savoir : la responsabilité générale, d'exploitation, les biens confiés, la responsabilité produits, la responsabilité civile professionnelle (sauf États-Unis et Canada), la pollution soudaine et accidentelle (sauf États-Unis et Canada), l'*employers liability* (en excess), l'automobile *liability* (en excess). La garantie s'exerce sous une forme « tout sauf », ce qui signifie que ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques. La garantie s'applique sur une base « réclamation », ce qui signifie qu'elle s'applique à toute réclamation formulée pendant la période d'assurance (y compris la période subséquente de cinq ans, conformément à la réglementation française). Pour toutes réclamations reçues, le programme intervient depuis la France. Le cas échéant il intervient au-delà des polices locales en différence de conditions et/ou de limites, partout dans le monde.

Les sociétés intégrées dans le programme sont toutes les sociétés et les bureaux implantés dans la Communauté Européenne et la Norvège ainsi que toutes les sociétés de représentation ou de commercialisation dans le monde entier hors États-Unis.

Les sociétés aux États-Unis et Canada ainsi qu'au Gabon et en Nouvelle-Calédonie sont couvertes par des polices locales et le programme intervient au-delà des montants accordés par ces polices locales en DIC/DIL.

Pour les sociétés non encore intégrées dans le programme la police intervient en DIC/DIL après application d'une franchise spécifique.

Au-delà des polices locales, ce programme repose sur une première ligne de 50 millions d'euros appelée police « Master » émise en France et sur deux lignes supplémentaires de 50 millions d'euros chacune dite « Excess » complétant la police « Master » offrant ainsi une couverture totale de 150 millions d'euros ; les franchises applicables pouvant varier suivant les polices locales, sont en général de l'ordre de 15 000 euros par sinistre.

Ces polices complémentaires interviennent également au-delà des plafonds et des garanties de plusieurs sous-programmes

spécifiques, notamment : en Amérique du Nord, pour couvrir la responsabilité civile automobile et employeur, et au Royaume Uni, en complément d'assurances obligatoires comme la responsabilité civile employeur.

L'échéance de renouvellement annuelle de ce programme est fixée au 1^{er} juillet.

Ce programme, a été mis en place le 1^{er} juillet 2004 auprès d'AXA Corporate Solutions. Il a été renouvelé le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de 3 ans sans augmentation du montant des primes forfaitaires.

Assurance dommages matériels et pertes d'exploitation

Ce programme mondial couvre les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés y compris le risque de bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives de toutes les entités du groupe. La garantie s'exerce sous une forme « tous risques sauf », ce qui signifie que tout ce qui n'est pas exclu est couvert, les exclusions étant celles communément admises pour ce type de risques.

Ce programme s'articule autour d'une police-mère émise en France qui couvre directement les pays suivants : France, Belgique, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède et intervient en différence de conditions et/ou de limites (DIC/DIL) des polices locales des sociétés intégrées au programme ainsi que des polices non intégrées au programme.

Ce programme a été souscrit auprès d'un pool d'assureurs, dont la compagnie AXA Corporate Solutions est apériteur, et mis en place avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de garantie maximum de 250 millions d'euros sous réserve des sous limites appliquées à certains évènements et des exclusions communément admises.

Malgré une sinistralité relativement importante en 2005, il a été renouvelé le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de deux ans avec des améliorations très significatives telles que le doublement du plafond de la garantie bris de machine passant ainsi de 50 à 100 millions d'euros et l'abaissement de la franchise en perte d'exploitation pour les activités de mine de 20 à 10 jours à des conditions de primes quasi identiques. Car la gestion de la couverture de ces risques donne lieu à des visites préalables des sites industriels débouchant sur des recommandations, ce qui permet de personnaliser le programme de prévention.

Assurance transport maritime

Les branches Nickel et Manganèse bénéficient chacune d'un programme d'assurance transport maritime pour le fret des minerais et des produits entre les sites industriels et vers les clients.

Plusieurs polices offrent à chacune de ces branches (sous réserve des exclusions communément pratiquées et des sous-limites appliquées à certains évènements dénommés), des garanties à hauteur de 2 à 6 millions d'euros par expédition pour la branche Manganèse et de 15 à 25 millions d'euros par expédition pour la branche Nickel.

Les programmes actuels sont souscrits auprès d'un pool d'assureurs conduit par la compagnie Generali en qualité d'apériteur. Les échéances de renouvellement sont fixées au 1^{er} janvier.

En 2006 la sinistralité a été plus significative que d'habitude mais la politique de partenariat de longue date avec les assureurs dans ce domaine a permis de maintenir les primes à des niveaux raisonnables.

4.5. AUTRES RISQUES PARTICULIERS

4.5.1. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX TRANSPORTS

Fret maritime

Le groupe a largement recours à la voie maritime pour l'acheminement des produits, d'abord, aux différents stades, sur les sites de production, ensuite pour leur livraison aux clients, en raison de l'éloignement d'une part entre les mines d'extraction de la matière première et les sites de traitement, d'autre part entre lesdits sites et les marchés.

Aussi, pour se protéger contre d'éventuelles hausses brutales de prix du fret, le groupe s'efforce-t-il de conclure des contrats à long terme à des conditions prédéfinies, et de procéder à des réservations à long terme de certains navires.

Le risque dommages est par ailleurs couvert par des assurances spécifiques (cf. ci-dessus).

Transports ferroviaires

Le groupe a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Outre les missions de service public et le transport de marchandises diverses, celui-ci assure l'acheminement du minerai de manganèse entre la mine de Moanda et le port d'embarquement d'Owendo.

Une interruption des transports maritimes ou ferroviaires, ou une forte hausse des prix de transport, en dépit des contrats à long terme, aurait néanmoins une incidence négative sur les résultats.

4.5.2. RISQUES LIÉS À L'ÉNERGIE

L'énergie représentant une part non négligeable des coûts de production, le groupe a adopté, pour se protéger contre la hausse de ces coûts, une politique de diversification des sources d'énergie (électricité, fuel, charbon et gaz), n'excluant pas la conclusion de contrats de couverture chaque fois que cela est possible.

Une variation significative du prix de la ressource pourrait, toutefois, et en dépit des mesures prises, avoir dans le futur une incidence négative sur le résultat du groupe.

4.5.3. RISQUES ASSOCIÉS À DES FACTEURS POLITIQUES

Certaines activités du groupe s'exercent dans des pays dont l'évolution politique peut engendrer des modifications réglementaires.

En particulier, le groupe élabore et/ou commercialise ses produits dans des pays hors de la zone OCDE, dont certains peuvent être analysés comme des pays dans lesquels la situation politique et économique n'est pas pérenne.

Tout en faisant en sorte de prendre les mesures appropriées pour éviter ces risques, les changements politiques et/ou économiques pourraient avoir des conséquences significatives pour l'activité du groupe.

4.5.4. RISQUE AMIANTE

Le groupe a mis en place une structure interne de suivi des dossiers de maladies professionnelles liées à l'amiante. Il rappelle qu'il est en mesure de prouver qu'il n'a jamais produit ou transformé l'amiante, ni commercialisé des matériaux composés pour tout ou partie d'amiante. Cette matière n'a jamais été pour lui une matière première mais seulement un composant des matériaux de protection de son personnel et, plus généralement, de certains de ses équipements thermiques.

À titre d'exemple, les matériaux réfractaires contenant de l'amiante, utilisés dans le passé sur le site des Ancizes, représentaient moins de 1 % de l'ensemble des matériaux réfractaires présents sur le site.

Conformément à la réglementation applicable, notamment en France, le groupe a fait réaliser sur ses sites industriels, par des entreprises agréées, des diagnostics techniques amiante (DTA) dont les conclusions et préconisations sont ensuite traduites en plans d'actions détaillés.

Au niveau des sites français, un recensement effectué au 31 mai 2007 fait état de 319 déclarations de maladies professionnelles liées à l'amiante, essentiellement des plaques pleurales et des épaissements pleuraux, dont seulement 129 ont été à la fois reconnues et imputables à des sociétés du groupe. 62 recours en faute inexcusable ont été déposés à cette date. Les procédures sont en cours. Les risques afférents à ce sujet ont été provisionnés sur la base des indemnités généralement accordées pour ce genre de dossier.

4.6. RELATIONS SPÉCIFIQUES AVEC LES TIERS

Dans la branche Nickel

• **Contrat d'approvisionnement avec Nisshin-Steel**
Nisshin-Steel, producteur japonais d'acier inoxydable, est actionnaire de la société Le Nickel-SLN depuis 1991 (10 % du capital de la société Le Nickel-SLN à ce jour. Cf. chapitre 4.2.2.2.).

Depuis 1991, Eramet et Nisshin-Steel ont un accord d'approvisionnement en ferronickel. Nisshin-Steel est un des principaux clients et représente environ 10 % du chiffre d'affaires de l'activité Nickel. Cet accord a été renouvelé en 2001 et vise à garantir les livraisons de ferronickel sur plusieurs années ainsi qu'à lisser les prix du nickel.

• Relation avec la STCPI et la Nouvelle-Calédonie

La société Le Nickel-SLN, filiale à 60 % d'Eramet, a depuis septembre 2000, comme actionnaire à hauteur de 30 % : la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle – STCPI. Cette société représente les trois provinces de Nouvelle-Calédonie que sont la Province du Sud d'un côté [de population en majorité d'origine européenne] et les Provinces du Nord et des Îles (à majorité mélanésienne) de l'autre.

Cette participation de 30 %, transférée par l'état français lors de la privatisation d'Eramet, a une valeur politique, financière et stratégique, puisqu'elle associe les intérêts publics locaux aux intérêts miniers et industriels du groupe en Nouvelle-Calédonie. En application du Pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, cette participation sera portée à 34 % après l'Assemblée Générale du 23 juillet 2007.

La STCPI est une SAS qui a pour seul objet de détenir les actions de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet (5 % environ). Quatre administrateurs sur treize, plus un censeur, la représentent au conseil d'administration de la société Le Nickel-SLN, tandis que deux autres sur quinze la représentent au conseil d'Eramet. Le choix de ces administrateurs et du censeur assure aux Provinces une représentation équilibrée entre le Nord et les Îles d'un côté, le Sud de l'autre.

Dans la branche Manganèse

• Avec l'État gabonais

Depuis sa création, Comilog entretient des relations privilégiées avec l'État gabonais. Celui-ci est présent au capital depuis 1973 (participation supérieure à 25 %) et dispose de quatre administrateurs au conseil d'administration. Depuis l'origine, l'État soutient Comilog, sur le plan fiscal (convention minière et convention fiscale particulière pour le financement du complexe d'agglomération), sur le plan industriel (partenaire de Comilog pour la construction du port d'Owendo) ; plus récemment encore, en accordant la concession du chemin de fer à la SETRAG dont Comilog est le partenaire de référence, à côté d'autres actionnaires gabonais.

Même si la fermeture de l'usine de Boulogne (Comilog France) en 2003 et les discussions serrées concernant la fiscalité et la convention minière ont mis en évidence quelques divergences, les relations de confiance et la conscience des intérêts communs permettent de travailler sur des bases constructives. Le projet de 3,5 millions de tonnes participe au développement social et économique, dans une période où les recettes pétrolières sont en baisse. De plus, Comilog appuie l'État gabonais dans les projets de développement comme le minerai de fer ou le nobium.

• Avec le groupe Carlo Tassara

La société Carlo Tassara France (appartenant à Monsieur Zaleski) est actionnaire d'Eramet à hauteur de 13,11 % à ce jour et s'est substituée, le 20 décembre 2004, à la société Maaldrift BV (selon déclarations d'intention AMF n°204C1559, n° 207C0134 et 207C0137 – chapitre 21.2.6). Par ailleurs, les sociétés Formang et Maaldrift BV (appartenant également à Monsieur Zaleski) sont actionnaires de la société Comilog ; ces sociétés sont en litige (cf. chapitre 4.2.3.2.) avec celle-ci depuis plusieurs années suite au rachat par Comilog de SFPO (devenue Comilog France). Plusieurs tentatives d'accords transactionnels n'ont pas abouti jusqu'à maintenant.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1.1. RAISON SOCIALE (ARTICLE 2 DES STATUTS)

Eramet. Dans le présent document, la société est dénommée « la société » ou « l'émetteur » ; le groupe constitué par Eramet et ses filiales est désigné par « le groupe ».

5.1.2. NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

5.1.2.1. Registre du commerce de la société / SIRET

La société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 045 381 et sous le numéro de SIRET 632 045 381 000 27.

5.1.2.2. Code NAF et dénomination du secteur d'activité

- Code NAF : 515 C.
- Secteur d'activité : recherche et exploitation de gisements miniers de toute nature, métallurgie de tous métaux et alliages, et leur négoce.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 23 septembre 1963 venant à expiration le 23 septembre 2062, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 4 DES STATUTS)

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris
Téléphone : 01 45 38 42 42
Télécopie : 01 45 38 41 28
Site internet : www.eramet.fr

Forme juridique et législation applicable

Eramet est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L 224-1 et suivants du Code de Commerce, du décret modifié n° 67-236 du 23 mars 1967, ainsi que par les dispositions de ses statuts.

Contrôle légal de la société (article 20 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Selon l'article 20 des statuts, les Commissaires aux comptes doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne.

5.1.5. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

La société a été créée sous le nom de Le Nickel, en 1880, pour l'exploitation, à l'origine, de mines de nickel en Nouvelle-Calédonie.

Contrôlée majoritairement depuis la fin du XIX^e siècle par la famille Rothschild, elle devient, à la fin des années soixante, la société mère de l'ensemble des filiales minières du groupe Rothschild (groupe Le Nickel-Penarroya-Mokta). Ultérieurement, les principales dates qui ont marqué la vie de la société et du groupe sont les suivantes :

1974 : L'activité Nickel est filialisée sous le nom de Société Métallurgique Le Nickel-SLN : Elf Aquitaine prend une participation de 50 % dans cette nouvelle société. L'ancienne société Le Nickel change de nom en devenant Imétal et détient les 50 % restants de la société Métallurgique Le Nickel-SLN.

1983 : Dans le cadre d'une restructuration industrielle, actionnariale et financière, ERAP, une société publique française, entre à hauteur de 70 % dans le capital de la société. Les participations d'Imétal et d'Elf Aquitaine sont réduites à 15 % chacune.

1985 : Les actifs localisés en Nouvelle-Calédonie sont regroupés dans la Société Métallurgique Le Nickel-SLN, filiale à 100 % d'une

nouvelle société mère, dénommée Eramet-SLN, dont l'actionnariat demeure à 70 % ERAP, 15 % Imétal, 15 % Elf Aquitaine.

À partir de 1989 et afin d'atténuer les effets des cycles du nickel, la société adopte une stratégie de diversification dans des activités complémentaires, avec l'objectif de détenir de fortes positions mondiales sur ses marchés principaux.

1989-1991 : Acquisition de la société française La Commentrienne et de la société suédoise Kloster Speedsteel, respectivement troisième et premier producteurs mondiaux d'aciers rapides. Ces deux sociétés sont regroupées en 1992 au sein d'une nouvelle société dénommée Erasteel, intégralement détenue par Eramet-SLN, qui devient ainsi le leader mondial du secteur avec plus de 25 % de parts de marché.

1991 : Accord de partenariat commercial et financier à long terme avec le sidérurgiste japonais Nisshin Steel (un des principaux producteurs japonais d'aciers inoxydables) qui se traduit par une prise de participation progressive dans le capital de la Société Métallurgique Le Nickel-SLN. La participation de Nisshin Steel a atteint son niveau définitif de 10 % fin octobre 1994.

1992 : La Société Métallurgique Le Nickel-SLN et Eramet-SLN prennent leur dénomination actuelle de Le Nickel-SLN et Eramet respectivement.

1994 : Acquisition de 51 % d'Eurotungstène, producteur de poudres de cobalt et de tungstène. Placement privé suivi d'une introduction d'Eramet au Second Marché de la Bourse de Paris, à hauteur de 30 % du capital, par cession par l'ERAP, Elf et Imétal.

1994 : Apport à Eramet par le groupe BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, société publique française) de sa filiale Cofremmi, détentrice de réserves minières de nickel en Nouvelle-Calédonie, en échange de l'octroi d'actions représentant 2,34 % du capital nouveau d'Eramet.

1995 : Transfert de l'action Eramet au Premier Marché de la Bourse de Paris (compartiment du Règlement Mensuel).

1995-1996 : Prise de participation, par Eramet, à hauteur de 46 % dans le capital de Comilog (Gabon), le deuxième producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur et également l'un des premiers producteurs mondiaux de ferromanganèse pour la sidérurgie et de produits chimiques à base de manganèse.

1997 : Accord avec Gengabon (groupe Gencor) aux termes duquel ce dernier cède à Eramet 15 % du capital de Comilog. Eramet détient désormais 61 % du capital de Comilog.

1998 : Accord sur l'échange de titres miniers Poum/Koniambo en Nouvelle-Calédonie.

1999 : Plusieurs opérations majeures sont réalisées, qui conduisent à la structure actuelle du capital et à la configuration actuelle du groupe en termes d'activités :

- intégration au sein du groupe de la société SIMA (famille Duval), un des premiers producteurs et transformateurs mondiaux d'aciers spéciaux à hautes performances et d'alliages de nickel,

- cession de 30 % du capital de la société Le Nickel–SLN dans le cadre d'un échange avec l'ERAP contre des actions Eramet ; l'ERAP transfère ensuite cette participation à une structure publique de Nouvelle-Calédonie, la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). L'État français transfère la participation restante de l'ERAP à Cogema, par la suite elle-même intégrée au sein du groupe AREVA,
- acquisition des activités Manganèse du groupe norvégien Elkem, grâce à laquelle Eramet devient le premier producteur mondial d'alliages de manganèse et complète sa gamme de produits avec des alliages à forte valeur ajoutée, les alliages affinés.

Au terme de ces opérations, le groupe Eramet est profondément transformé. Ses activités sont réparties en trois branches, Nickel, Manganèse et Alliages, d'importance voisine et le capital du groupe se trouve majoritairement détenu par des actionnaires privés, l'État français conservant une participation minoritaire.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse. Inauguration du complexe industriel de Moanda (Gabon) : cette nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Lancement du programme d'augmentation de 25 % de la capacité de production de nickel (programme 75 000 tonnes) en Nouvelle-Calédonie.

Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage en France comprenant une presse de 40 000 tonnes.

Fermetures d'un haut fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

Dépréciation de Special Metals Corporation.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

2003 : Lancement d'un programme de restructurations dans les branches Alliages et Manganèse, confrontées à des pertes importantes :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne-sur-Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine),
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique,
- prise de contrôle à 100 % du Centre de Recherche de Trappes,
- prise de contrôle à 100 % d'Eurotungstène,
- lancement du programme d'investissement dans une nouvelle usine d'acières rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Programme 75 000 tonnes en Nouvelle-Calédonie : démarrage du nouveau four et début de la montée en puissance. Lancement de l'investissement dans une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog. Lancement de l'investissement en Chine dans une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines. Rachat des participations minoritaires détenues par le groupe AREVA dans la branche Manganèse.

Rachat à Comilog de 80 % de Comilog Asia, société détenant les joint-ventures en Chine (Guilin et Guangxi).

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. Eramet renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical et Metallurgical Corporation (GCMC) : Prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada. En novembre 2005, Eramet obtient la concession du train transgabonais pour trente ans.

Erasteel : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2006 : Aubert & Duval : Ouverture du centre de distribution de Wuxi (Chine).

Acquisition de Weda Bay Nickel.

Production de minerai de manganèse à 3 millions de tonnes.

Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (presse de 40 000 t).

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. OBJECTIFS POURSUIVIS

Le groupe poursuit depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissement. La finalité poursuivie est tout à la fois le renforcement de la compétitivité et le développement de l'activité des trois branches stratégiques (Nickel, Manganèse et Alliages) ; la politique repose sur la recherche de la différenciation des produits, focalisée sur des marchés structurellement en croissance sur le moyen-long terme.

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

5.2.2.1. Montant total des investissements

Les investissements corporels comptabilisés au niveau du groupe se sont élevés à 188 millions en 2003, 225 millions en 2004, 231 millions en 2005 et 309 millions d'euros en 2006. Le mode de financement des grands projets est différent en fonction de chaque investissement. Le programme 75 milliers de tonnes dans la branche Nickel est financé par des fonds propres et une partie par une opération de défiscalisation dans le cadre de la loi Paul. La presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages est financée en partie par un crédit-bail. Le projet 3,5 millions de tonnes est également financé sur fonds propres.

Les investissements courants sont généralement financés sur fonds propres. Les investissements financiers à caractère industriel représentent un montant de 164 millions d'euros en 2006, de 32,3 millions d'euros en 2005 et 75,3 millions d'euros en 2004 (en 2004, les investissements étaient essentiellement constitués de l'achat des 30 % d'Eramet Manganèse Alliages à AREVA pour 66 millions d'euros).

En 2005, les acquisitions sont constituées de l'achat des minoritaires de Bear Chemicals, filiale de GCMC pour 10,3 millions d'euros, de l'augmentation de capital de SETRAG (concessionnaire du Transgabonais) pour 12,7 millions d'euros, et de 6,1 millions d'euros de la SAS Poum, dans le cadre des accords de Bercy (cf. chapitre 4.2.2.).

En 2006, l'investissement est constitué de l'acquisition suite à l'OPA amicale de la société Weda Bay en Indonésie.

5.2.2.2. Détail des investissements par branche et nature des principaux projets

Branche Nickel

Branche Nickel	2003	2004	2005	2006
Investissements comptabilisés	104 M€	139 M€	68 M€	125 M€
Dont :				
- « Projet 75 000 tonnes »	61 M€	94 M€	20 M€	60 M€
- Engins mobiles			18 M€	17 M€
- Investissements financiers : Weda Bay				164 M€

Projet « 75 000 t ». Le projet d'augmentation de capacité de la filiale Le Nickel-SLN, dit « Projet 75 000 tonnes », représente un investissement actualisé de 298 millions d'euros sur la période 2002-2007. Ce projet comprend les deux ensembles essentiels suivants :

- la réfection, déjà réalisée, d'un four électrique à l'usine de Doniambo à Nouméa,
- le développement de la mine de Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie avec, entre autres installations, une usine d'enrichissement des minerais extraits. Cette dernière est en cours de réalisation et sera opérationnelle au cours du 2^e trimestre 2007.

Modernisation outil de production le Nickel-SLN. Pour conforter le niveau de production visé, un important programme de mise à niveau de l'outil de production à Doniambo et sur mines a parallèlement été mis en place en Nouvelle-Calédonie.

Ce programme a débuté en 2006 avec la réfection d'un four rotatif à Doniambo et l'amélioration d'installations fixes sur mines. La réfection du four électrique n° 9 a par ailleurs été autorisée avec un chantier qui interviendra en 2008.

Un important volet environnemental est compris dans ce programme.

Eurotungstene et le Havre Sandouville. Afin de tirer pleinement partie des synergies à l'intérieur de la branche Nickel grâce à une intégration totale de la fabrication depuis l'extraction minière jusqu'au produit fini, un investissement de production d'un nouveau produit a été lancé à la raffinerie de le Havre Sandouville et sera opérationnel au 1^{er} trimestre 2007. À Eurotungstene, l'installation de fabrication d'un nouveau produit est opérationnelle depuis mi-2006.

Projet Weda Bay. Enfin, pour le projet Weda Bay, les études de préféabilité ont débuté en juillet 2006 et devraient se poursuivre jusqu'en fin 2008, tant en Indonésie qu'en France.

Branche Manganèse

Branche Manganèse	2003	2004	2005	2006
Investissements comptabilisés	35 M€	39 M€	94 M€	122 M€
- « Projet 3,5 MT »	-	1	24 M€	23 M€
- « Projet EMD »	-	-	6 M€	17 M€
- «Projet Canadian Calciner »	-	-	-	14 M€
- « Projet de rattrapage SETRAG »	-	-	5 M€	9 M€

Projet « 3,5 MT ». Ce projet initié en 2004 a pour objet l'augmentation de capacité de la mine de manganèse de Comilog S.A. à Moanda au Gabon. Initialement calibré à 3 millions de tonnes, il a vu son objectif augmenté en 2005 et porte sur un accroissement de la capacité de production à 3,5 millions de tonnes par an de manganèse. Mené au sein de Comilog S.A., il représente un investissement total de 61 millions d'euros sur la période 2004-2008.

Il couvre l'ensemble de la chaîne minérale (extraction, enrichissement, agglomération, transport et chargement du minerai) depuis la mine de Moanda jusqu'à l'expédition au port d'Owendo.

Il a progressé conformément aux objectifs en 2005 et 2006 avec l'atteinte d'un rythme de production équivalent à 2,9 millions de tonnes annuels fin 2005 et 3,3 millions de tonnes annuels fin 2006, pour un coût final estimé conforme au budget de départ.

Projet « Electrolytic Manganese Dioxide » (« EMD ») Chine. Le projet d'implantation en Chine d'une unité de production de dioxyde de manganèse électrolytique (« Electrolytic Manganese Dioxide »), a été réalisé dans sa phase 1 pour un investissement initial de 23 millions d'euros.

Les premiers tests de production ont eu lieu en décembre. L'année 2007 sera consacrée à la mise au point et à la qualification des produits, avec une montée en puissance échelonnée sur le premier semestre.

Les principaux éléments du projet sont :

- la pénétration du marché chinois de l'EMD et l'accompagnement de la politique de globalisation des clients producteurs de piles alcalines,
- l'implantation d'une unité de production à Chongzuo (province du Guangxi), avec une capacité de l'ordre de 10 000 tpa, susceptible d'être doublée deux ans après le démarrage. Cette deuxième phase sera déclenchée en 2008 en fonction des réactions du marché.

Projet « Canadian Calciner ». Le projet d'expansion au Canada de Gulf Chemical & Metallurgical Corporation (GCMC) engagé fin 2005 porte sur la construction de deux fours pour un budget de 32 millions d'euros sur la période 2006 – 2007. Il vise à :

- sécuriser les contrats canadiens actuels et l'utilisation des capacités aval de GCMC à Freeport,
- répondre à l'augmentation du marché lié au développement des sables bitumineux au Canada.

Il a progressé conformément aux prévisions en 2006 et se poursuivra en 2007, avec un démarrage prévu au dernier trimestre.

Projet « Rattrapage SETRAG ». Le projet de rénovation des voies et infrastructures fait suite à la signature du contrat de concession de l'exploitation ferroviaire du Transgabonais par SETRAG, filiale de Comilog S.A. D'un montant de 75 millions d'euros sur cinq ans, ce projet porte sur la remise à niveau et la modernisation de la voie, des installations ferroviaires et du matériel roulant. Il pérennise le débouché du minerai de Comilog S.A. tout en améliorant le service aux autres clients du Transgabonais.

Lancé en 2005, il a réellement démarré en 2006 : le rythme de remise en état de la voie devrait s'intensifier en 2007.

Branche Alliages

Branche Alliages	2003	2004	2005	2006
Investissements comptabilisés	60 M€	60 M€	66 M€	59 M€
Dont :				
- Projet 40KT	30 M€	33 M€	21 M€	7,9 M€
- Projet JV Tiangong Erasteel	1 M€ *	7 M€ *	-	-

* Il s'agit d'investissement financier.

Projet « 40 000 tonnes ». Le projet 40 000 tonnes, mené au sein de la filiale Aubert & Duval/Airforge, représente un investissement de 102 millions d'euros sur la période 2002-2006. Il consiste en la réalisation d'un atelier de matriçage autour d'une presse de 40 000 tonnes.

Ses principaux éléments sont :

- l'implantation à Pamiers (Ariège) d'un atelier intégré de production autour d'une nouvelle presse de 40 000 tonnes et d'équipements associés : l'augmentation de capacité et l'optimisation de la gamme de moyens de matriçage disponibles au sein d'Aubert & Duval (dorénavant 65 000, 40 000, 22 000, 20 000, 10 000, 4 600 tonnes) permettra de répondre à la croissance du marché des pièces aéronautiques (pièces de structure et disques de moteur),
- une organisation industrielle optimisée permettant une réduction drastique des temps de cycle (réduction par deux du cycle de matriçage), une amélioration de la réactivité face au marché et une fiabilisation des taux de services,

Par ailleurs des études préliminaires de faisabilité (non investies) ont été lancées sur deux projets majeurs qui pérennisent l'activité de la Branche Manganèse.

Étude de faisabilité « OKOUMA ». Cette étude a pour objet l'exploitation d'un plateau proche de quelques kilomètres du plateau exploité actuellement par Comilog S.A. au Gabon.

Renfermant un minerai d'une richesse équivalente à celle extraite du plateau actuel et permettant la reprise d'une partie des installations existantes, ce plateau devrait permettre de pérenniser la production de minerai au rythme 3,5 Mt/an à un horizon supérieur à 2050.

Étude de faisabilité « MABOUMINE ». Cette étude préliminaire porte sur l'exploitation éventuelle d'un gisement de Niobium au Gabon. Produit à très forte valeur ajoutée, le Niobium est utilisé comme élément d'alliage dans les aciers à haute performance : son marché est en progression constante. En cas d'issue favorable, la décision d'investissement devrait intervenir en 2008.

- une amélioration de la productivité et de la qualité par une automatisation des procédés.

Outre les éléments de rentabilité obtenus par l'optimisation des procédés et de la productivité, la rentabilité de ce projet repose sur un accompagnement du développement des marchés moteurs aéronautiques conduisant à un doublement du chiffre d'affaires sur ce marché à horizon 2008.

L'ensemble des installations est entré en production au 4^e trimestre 2006.

Erasteel a au cours de l'année 2006 investi pour un montant de 8,5 millions d'euros, ces investissements correspondent principalement à des investissements de productivité, d'optimisation des coûts d'énergie, de capacité pour accompagner le plan industriel, mais aussi de sécurité, et de gros entretiens sur tous les sites.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. LA BRANCHE NICKEL

6.1.1. LE MARCHÉ DU NICKEL

6.1.1.1. La demande de nickel

Propriétés du nickel

Le nickel est un métal peu connu du grand public, car il est généralement utilisé en combinaison avec d'autres produits. Le nickel est pourtant un métal doté d'une riche combinaison de propriétés, qui en font un élément indispensable à la vie moderne, compte tenu de son caractère recyclable.

Le nickel est un élément d'alliage essentiel qui apporte, selon les nuances d'acier :

- résistance à la corrosion atmosphérique, en combinaison avec le chrome,
- résistance à la haute température tout en conservant de bonnes propriétés mécaniques,
- ductilité (facilité de transformation),
- résistance mécanique,
- résistivité électrique,
- propriétés magnétiques.

Il possède des propriétés électrochimiques : il peut être déposé par électrochimie sous forme d'un dépôt mince et il est utilisé dans les batteries rechargeables. Le nickel possède également des propriétés catalytiques.

Le symbole du nickel dans la table des éléments est « Ni », généralement utilisé comme abréviation pour désigner le nickel.

Utilisations du nickel

L'acier inoxydable est de très loin le premier secteur consommateur de nickel dans le monde. La consommation mondiale de nickel est répartie en 2006 comme suit :

Acier inoxydable (8 à 12 % de nickel)	: 63 %
Alliages base nickel (25 % à 100 % de nickel)	: 11 %
Galvanoplastie (nickelage)	: 9 %
Aciers alliés et fonderie (moins de 4 % de nickel)	: 8 %
Batteries rechargeables	: 4 %
Monnaie	: 2 %
Autres (dont catalyse)	: 3 %

Sources : estimations Eramet

Usages finaux du nickel

Les usages finaux sont très variés et essentiels à la vie moderne. Le nickel est difficilement remplaçable dans ses différents usages.

• Acier inoxydable (« inox »)

> Sécurité alimentaire et hygiène

C'est une des utilisations importantes de l'acier inoxydable. L'acier inoxydable est un matériau qui présente d'excellentes propriétés d'hygiène, indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs notamment sous les formes suivantes : les équipements ménagers (évier, couverts, casseroles, plats...) ; l'électroménager (machines à laver, fours à micro-ondes, cuisines

pour restauration) ; les outils de production de l'industrie agroalimentaire et également pharmaceutique ; le matériel chirurgical... Pour ces propriétés, l'usage de l'acier inoxydable est souvent imposé par les législations dans les pays développés.

> Industries de base

Chimie, pétrochimie, papier, production d'énergie.

> Bâtiment, construction

Ascenseurs, rampes, mobilier urbain, citernes d'eau, décoration et accessoires des bâtiments. L'usage de l'inox est retenu pour ses propriétés esthétiques, son faible coût d'entretien, ainsi que pour sa durée de vie.

> Transport

Trains (carrosserie et aménagements intérieurs), marine, camions citernes, aéronautique, pots catalytiques des automobiles.

• Alliages base nickel

> Superalliages

Le développement de l'aviation moderne (réacteurs) s'est largement appuyé sur le développement des superalliages, qui utilisent des teneurs en nickel élevées (supérieures à 45 %) en association avec d'autres métaux (notamment le cobalt et le chrome). Les superalliages ont la capacité de conserver des propriétés mécaniques élevées malgré les températures de plus en plus élevées de fonctionnement des réacteurs. Ces superalliages sont également utilisés pour les turbines à gaz servant à produire de l'énergie, ainsi que dans certaines applications de la production pétrolière.

> Alliages nickel / fer

La production et le transport des gaz industriels, ainsi que du gaz naturel liquéfié, à de très basses températures rendent indispensable l'usage de certains alliages nickel / fer. D'autres alliages nickel / fer sont utilisés dans les appareils de mesure, les écrans de téléviseurs, les semi-conducteurs.

> Alliages à base de nickel résistants à la corrosion

Ces alliages sont utilisés dans les industries chimiques et dans les installations de protection de l'environnement (traitement des fumées et des gaz, traitement des eaux...).

• Galvanoplastie (revêtement de métal pur)

Le nickel procure un aspect brillant et une résistance à la corrosion atmosphérique (robinetterie, quincaillerie, tubes...).

• Aciers alliés et fonderie

Automobiles et constructions mécaniques.

• Batteries rechargeables

Batteries de secours, téléphones, ordinateurs portables.

• Monnaies

Dans de nombreux pays, il existe des pièces de monnaie soit en nickel pur (cas du franc français jusqu'à l'introduction de l'euro) soit en alliages cuivreux contenant du nickel (pièces de 1 et 2 euros).

- **Autres**

Catalyse (pétrochimie, production de margarine, colorants...).

Développement durable et nickel

Le nickel confère dans toutes ses applications une longue durée de vie aux composants dans lesquels il est incorporé. Ainsi, outre ses qualités intrinsèques, la justification économique de l'usage du nickel par rapport à d'autres matériaux se retrouve pleinement dans une analyse du cycle de vie des composants.

Le nickel est recyclable à l'infini et sa valeur économique élevée rend sa collecte et son recyclage rentables. Ainsi, la structure de l'industrie du recyclage du nickel est largement établie depuis de nombreuses années : la collecte des produits à recycler (chutes industrielles ainsi que produits issus de la démolition d'appareils et d'équipements) est généralement le fait de sociétés de petite taille, qui vont elles-mêmes vendre les produits collectés aux grands industriels du recyclage du nickel. Ces derniers assemblent les différents alliages contenant du nickel (acier inoxydable, superalliages, aciers alliés,...) dans des proportions soigneusement définies, pour en faire un nouveau produit parfaitement utilisable par leurs clients : les producteurs d'aciers inoxydables. En 2006, le nickel issu du recyclage représentait environ 47 % du nickel consommé pour la production d'acier inoxydable dans le monde.

Le nickel est utilisé dans un grand nombre d'usages liés à la protection de l'environnement (traitement des gaz, des effluents...).

Marché du nickel

Grâce à ses nombreuses applications en forte progression, le nickel a connu un taux de croissance moyen historique de 4 % par an depuis 1950, qui se compare très favorablement à celui d'autres produits industriels. L'acier inoxydable, premier usage du nickel, a progressé lui-même à un taux moyen de 5 % par an.

L'accession d'une frange croissante des populations des pays dits « nouvellement industrialisés » à un niveau de vie plus élevé s'est accompagnée d'une très forte accélération de la demande de nickel de la part de ces pays. Historiquement, le Japon, puis les « dragons » asiatiques ont validé cette observation. Le nouveau pôle de développement est aujourd'hui la Chine, où une classe moyenne d'environ 300 millions de personnes est en train d'émerger.

6.1.1.2. L'offre de nickel

Les trois types de minerais de nickel :

L'accès à des réserves minières de qualité (richesse du minerai, caractéristiques chimiques, taille des gisements) est un facteur déterminant dans l'industrie du nickel. Les teneurs en nickel des minerais exploités aujourd'hui sont typiquement comprises entre 1 % et 3 % pour les plus riches.

Il existe trois familles de minerais :

- les minerais sulfurés,
- les minerais oxydés latéritiques (limonites),
- les minerais oxydés garniéritiques (sapolites).

Les différentes familles de minerais ont des caractéristiques propres, qui différencient leurs modes d'exploitation et la structure de leurs coûts de production.

- **Minerais sulfurés.** Les mines de minerais sulfurés sont généralement souterraines. Elles sont situées géographiquement plutôt au Nord (Canada, Sibérie...) ou au Sud (Afrique du Sud, Australie...). Le nickel est associé dans ces minerais à plusieurs autres métaux : le cuivre, le cobalt, l'or, l'argent et souvent des platinoïdes.

Le minerai peut être concentré par voie physique, permettant d'accroître la teneur à environ 10 à 20 %. Le concentré qui en résulte est traité par un procédé pyrométallurgique (fours) pour donner un produit intermédiaire, la matte. Des procédés de raffinage chimique complexes permettent de récupérer et valoriser les différents métaux contenus. Le procédé se termine en général par une phase de réduction (production de poudres et de briquettes) ou par une électrolyse (nickel électrolytique). Le procédé carbonyle (vapométallurgie) permet également de produire du nickel métal (poudres et billes de nickel carbonyle).

- **Minerais oxydés :** les latérites, partie supérieure du profil minier. Les mines sont à ciel ouvert. Elles sont situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Cuba...). Les teneurs en nickel sont faibles, autour de 1 % en général. Les minerais oxydés contiennent du cobalt.

Ces minerais ne sont généralement pas enrichissables. Ils sont traités par des procédés hydro-métallurgiques (dissolution par l'ammoniaque ou l'acide sulfurique), afin de séparer le nickel et récupérer le cobalt contenu.

- **Minerais oxydés :** les garniérites, partie inférieure du profil minier. Les mines sont à ciel ouvert, situées en général dans les zones à climat tropical (Nouvelle-Calédonie, Indonésie, Philippines, Colombie, République Dominicaine...). Les garniérites sont situées sous les latérites. Les teneurs sont plus élevées, de l'ordre de 1,5 à 3 %. Ces minerais sont peu ou pas enrichissables.

Le minerai est traité par un procédé pyrométallurgique (four électrique), qui donne généralement un produit fini, le ferronickel (utilisé pour l'élaboration des aciers inoxydables) ou, plus rarement, un produit intermédiaire, la matte (sulfure de nickel), destinée à être raffinée pour produire du nickel métal.

Répartition de la production mondiale par type de minerais en 2004 (estimations Eramet)

Sulfurés	: 58 %
Garniérites	: 28 %
Latérites	: 14 %

Les principaux concurrents d'Eramet Nickel sont classiquement les grands producteurs (Norilsk, Inco, Falconbridge, BHP-Billiton...).

Répartition géographique de la production minière par pays en 2006

Production minière 2006 (en milliers de tonnes de nickel contenu)

Russie	288,0	19 %
Canada	232,1	16 %
Australie	181,3	12 %
Indonésie	159,0	11 %
Nouvelle-Calédonie	100,7	7 %
Colombie	94,1	6 %
Cuba	78,7	5 %
Chine	69,4	5 %
Philippines	58,6	4 %
Afrique du Sud	41,4	3 %
Bésil	38,4	3 %
République Dominicaine	28,9	2 %
Botswana	27,6	2 %
Grèce	21,7	1 %
Vénézuela	17,2	1 %
Ukraine	12,0	1 %
Macédoine	10,9	1 %
Espagne	7,0	0 %
Zimbabwe	6,0	0 %
Finlande	2,9	0 %
Kazakhstan	1,2	0 %
Turquie	0,6	0 %
Norvège	0,4	0 %
Monde	1 478,1	100 %

Source : International nickel Study Group, INSG.

Coûts d'investissement dans la branche Nickel

Les coûts d'investissement sont particulièrement élevés dans l'industrie du nickel. Pour un nouveau projet comportant une nouvelle mine et une nouvelle usine intégrée d'une capacité de 50 à 60 000 tonnes par an (soit environ 4 % de l'offre mondiale), il faut investir environ 2 milliards de dollars (USD). Ceci correspond à un coût de l'ordre de 15 à 16 USD par livre (soit 33 000 à 35 000 USD/tonne) de capacité annuelle, alors que le cours moyen historique du nickel au LME de 1979 à 2005 est de 3,29 USD/livre (USD/lb), soit 7 484 USD/tonne.

De ce fait, le mode de développement privilégié par les producteurs existants est celui des extensions de capacité, dont le coût d'investissement est la moitié seulement de celui d'une nouvelle usine, soit 7 à 8 USD/lb (15 000 à 17 000 USD/tonne) de capacité annuelle.

En raison de ces coûts très élevés, les décisions d'investissement sont souvent prises par les producteurs en période de pics de prix du nickel.

De ce fait l'offre de nickel tend à arriver sur le marché par « vagues » successives de projets, ce qui accentue le caractère cyclique du marché.

Délais de développement des projets intégrés dans l'industrie du nickel

Dès lors, le temps de développement d'un nouveau projet intégré (mine + usine) est long.

Plusieurs étapes sont indispensables :

- études géologiques : 2 à 5 ans,
- étude de pré faisabilité : 1 an,
- pilote en cas de procédé nouveau : 2 ans,
- étude de faisabilité bancaire : 2 ans,
- construction (mine et usine) : 2 à 3 ans.

La durée minimum est ainsi de neuf à treize ans, mais elle peut être prolongée parfois de plusieurs années en cas de difficultés dans les négociations des conditions fiscales, environnementales et dans l'obtention des financements nécessaires.

Procédés de traitement du nickel

Compte tenu de l'épuisement graduel des gisements les plus riches, les minerais oxydés, essentiellement sous forme de latérites, représentent la principale ressource de nickel pour le futur (environ 70 à 80 % des ressources mondiales).

La lixiviation (mise en solution) acide est aujourd'hui la voie privilégiée pour exploiter ces minerais. Deux grands projets utilisant ces technologies, Goro (CVRD Inco) et Ravensthorpe (BHP Billiton), sont en cours de réalisation avec un démarrage attendu vers 2008. Eramet a développé son propre procédé de production par hydrométallurgie, qui sera déployé industriellement sur son projet Weda Bay Nickel en Indonésie.

Afin de limiter les risques, ces deux projets ont fait l'objet de dépenses importantes en recherche et en pilotage industriel. De plus, le procédé traitera dans les deux cas des minerais significativement plus riches que ceux exploités par leurs trois prédécesseurs.

La technologie par lixiviation acide apparaît ainsi aujourd'hui comme un relais indispensable pour apporter au marché les quantités de nickel dont il a besoin.

6.1.1.3. Les producteurs de nickel

Année 2006

(en milliers de tonnes de Nickel contenu)

Production métallurgique
Produits finis

Producteur	Pays	Production (milliers de tonnes)	Pourcentage
Norilsk	Russie	244,0	18 %
Inco	Canada	241,9	18 %
BHP Billiton/WMC	Australie / Colombie	136,3	10 %
Falconbridge	Canada	110,0	8 %
Jinchuan	Chine	101,0	8 %
Eramet *	France (Nouvelle-Calédonie)	62,1	5 %
Sumitomo Metal Mining	Japon	48,1	4 %
Cubaniquel	Cuba	40,0	3 %
OMG	Finlande	36,2	3 %
Pamco	Japon	35,4	3 %
Sherritt	Cuba / USA	30,0	2 %
Autres		255,0	19 %
Total		1 340,0	100 %

Sources : INSG (International Nickel Study Group) – Producteurs – Estimation Eramet.

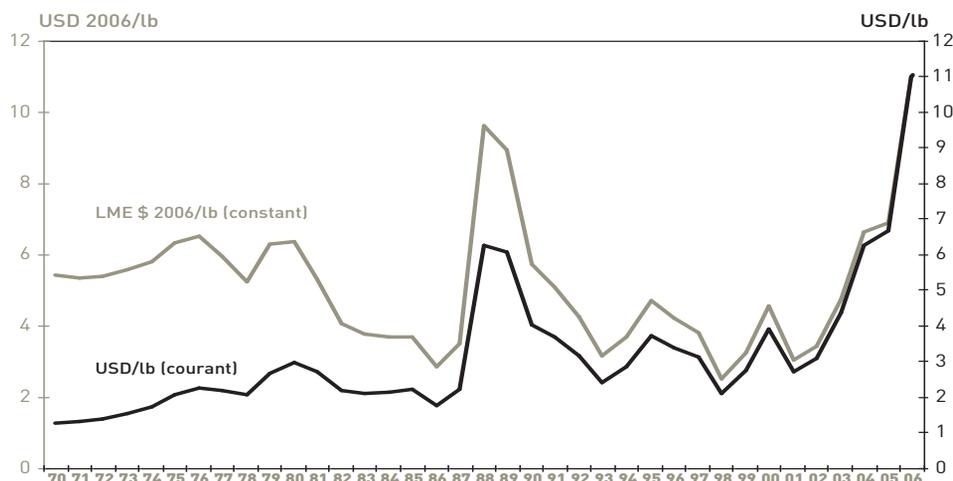
* Eramet : garnièrite pour l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie).

6.1.1.4. Les prix du nickel

Avant 1979, le prix du nickel était fixé par les principaux producteurs de nickel. Depuis 1979, le nickel est coté au London Metal Exchange (« LME »), sur lequel les intervenants peuvent prendre des positions à terme et réaliser des couvertures. Tous les échanges sur le LME peuvent théoriquement être dénoués par une livraison physique de métal. Mais en pratique seule une petite fraction des échanges se traduit par une livraison physique. Les volumes traités annuellement sur le nickel au LME représentent entre quinze et trente fois la demande physique mondiale.

Le poids considérable des intervenants financiers sur le LME se traduit par une forte volatilité à court terme et des effets d'anticipation par rapport aux perspectives d'évolution du marché physique.

Le graphique ci-dessous illustre la variation historique des cours (en monnaie courante USD/livre et en monnaie constante USD 2006/livre) :



Source : London Metal Exchange - Thomson Financial.

Sur le long terme, le marché physique reste néanmoins le principal paramètre qui encadre les fluctuations des cours du nickel.

Quand les cours du nickel passent en dessous des seuils critiques de rentabilité, les producteurs de nickel les moins compétitifs sont contraints de réduire leur production. À l'inverse, des cours du nickel élevés stimulent la réouverture d'anciennes mines moins compétitives, ainsi que l'exploration et le financement de nouveaux projets.

À court terme, il existe un lien historiquement vérifiable entre les cours du nickel et le niveau des stocks mondiaux, exprimés en semaines de consommation, comme c'est le cas pour l'ensemble des matières premières.

Le cours moyen historique du nickel au LME entre 1979 et 2006 est de 3,67 USD/lb, soit 8 081 dollars par tonne.

6.1.1.5. Situation du marché du nickel

Le marché du nickel a connu une année de prix exceptionnels en 2006, dans un contexte généralement porteur pour les métaux.

Les cours du nickel au LME (London Metal Exchange) ont atteint une moyenne de 24 250 USD/t (11 USD/lb) et ont fortement augmenté au 2^e semestre, terminant l'année avec un cours moyen, de 34 568 USD/t au mois de décembre (15,68 USD/lb).

Le marché physique du nickel a été tiré par une forte reprise de la demande après une année 2005 marquée par un 2^e semestre difficile pour l'industrie mondiale de l'acier inoxydable en raison d'un brutal mouvement de déstockage.

Cette reprise s'explique bien sûr par la très forte croissance de l'économie mondiale, toujours entraînée par le dynamisme chinois. Mais elle est également accentuée par la fin du déstockage qui avait pesé sur la demande au 2^e semestre 2005.

Au total, la demande mondiale de nickel a progressé de 6,4 % en 2006 et effacé le « trou d'air » de 2005.

De son côté, l'offre de nickel a été caractérisée par deux phénomènes contradictoires : des importantes pertes de production chez plusieurs producteurs « traditionnels » du fait de problèmes climatiques, techniques ou sociaux, contrebalancées par l'apparition et le développement d'une nouvelle filière de production en Chine. Cette dernière, qui consiste à importer des minerais oxydés à faible teneur et à les fondre dans des hauts fourneaux, a apporté environ 26 000 tonnes de nickel au marché, essentiellement au 2^e semestre.

Cette nouvelle source de nickel primaire, à coût de production élevé et à la qualité médiocre, est une réponse au manque actuel de nickel et aux cours très élevés, dans l'attente de l'arrivée sur le marché des grands projets intégrés (mine + usine) qui sont en cours de construction ou de recherche de financements.

Ces derniers ont annoncé en 2006 des retards significatifs et des coûts d'investissements revus en hausse. Ceci a contribué à la spéculation à la hausse sur les cours du nickel, à un moment où les stocks de nickel dans le monde paraissent faibles.

Bilan offre – Demande de nickel

(en milliers de tonnes)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006E
Production d'inox	19 273	18 655	19 835	21 917	23 712	23 931	27 912
Production d'Inox austénitique	14 634	14 343	15 454	17 180	18 243	17 563	21 217
Nickel vierge %	52,4 %	54,1 %	56,5 %	56,4 %	54,3 %	52,4 %	53,0 %
Nickel vierge dans l'inox tonnes	677,8	681,6	767,4	842,1	841,5	811,5	879,2
Nickel autres secteurs	440,8	415,0	386,8	405,9	415,5	444,7	470,2
Consommation apparente de nickel	1 118,6	1 096,6	1 154,2	1 248,0	1 257,0	1 256,2	1 349,4
Offre de nickel	1 095,1	1 143,1	1 177,3	1 196,0	1 258,6	1 283,3	1 340,0
Balance	(23,5)	46,5	23,2	(52)	1,6	27,1	(9,4)
Stocks en semaines de consommation (fin d'année)	9,0	12,9	10,5	7,6	7,4	8,8	7,6

Sources : INSG – Producteurs – Estimations Eramet.

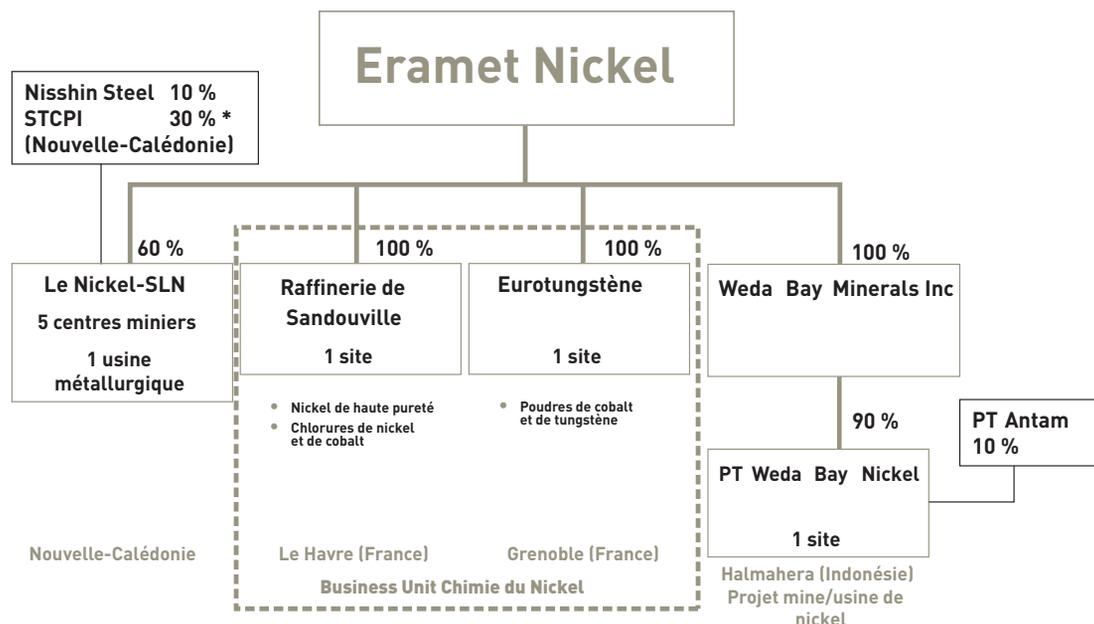
6.1.2. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE NICKEL D'ERAMET

6.1.2.1. Points clés de la branche Nickel

- Eramet dispose d'une présence très ancienne (1880) et solide en Nouvelle-Calédonie.
- Eramet est le sixième producteur mondial de nickel.
- les mines exploitées par Eramet sont de haute qualité (teneur et réserves).
- toute la production métallurgique d'Eramet est réalisée à partir de minerai de ses propres usines.
- Eramet est le leader mondial du ferronickel, destiné au marché de l'acier inoxydable.
- Eramet a développé une politique d'extensions graduelles rendues possibles par l'amélioration constante des procédés.
- Eramet réalise actuellement une extension de 25 % de la capacité de production (programme 75 000 tonnes).

6.1.2.2. Structure de la branche Nickel

Structure organisationnelle au 31 décembre 2006



* Montée à 34 % même en 2007.

La branche Nickel du groupe, dénommée « Eramet Nickel » est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés : Le Nickel-SLN, Eramet, Eurotungstène Poudres et Weda Bay Minerals.

Depuis 2006, Eramet détient le gisement de nickel de classe mondiale, Weda Bay Nickel, à Halmahera en Indonésie.

• Le Nickel-SLN

La société Le Nickel-SLN, créée en 1880, exploite de manière continue depuis plus de cent vingt ans des gisements de nickel en Nouvelle-Calédonie. Aujourd'hui, elle exploite des mines et une usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

• Eramet

Eramet possède et exploite une raffinerie de nickel à Sandouville, en France métropolitaine, et commercialise tous les produits de la société Le Nickel-SLN, à l'exception des ventes de minerai qui sont réalisées par la société Le Nickel-SLN. De plus, Eramet apporte une assistance technique à la société Le Nickel-SLN dans de nombreux domaines, en particulier pour la gestion des achats, la recherche, l'ingénierie, le juridique et le financier.

Eramet est donc ainsi tout à la fois l'actionnaire majoritaire, et l'opérateur industriel et commercial de la société Le Nickel-SLN.

La totalité de la production métallurgique de Doniambo est vendue par Le Nickel-SLN à Eramet. Le prix de vente du ferronickel à Eramet est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients après déduction des frais de commercialisation et d'une marge commerciale pour Eramet. Le prix de vente de la matte est fonction du prix de vente moyen d'Eramet à ses clients pour les produits de Sandouville après déduction des frais de commercialisation et des frais de raffinage.

La société Le Nickel-SLN est détenue à 60 % par Eramet, à 30 % par la STCPI (Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle qui est codétenue par les trois Provinces de Nouvelle-Calédonie) et à 10 % par Nisshin Steel (Japon), à la suite des opérations suivantes :

1991 : Eramet a conclu avec le producteur japonais d'acier inoxydable Nisshin Steel un accord de coopération de long terme qui s'est traduit par :

- une prise de participation de Nisshin Steel dans le capital de Le Nickel-SLN : la participation initiale de 5 % (résultant d'une augmentation de capital réservée) a été portée à 6 % en 1992, à 8 % en 1993, et a atteint son niveau définitif de 10 % fin 1994 à la suite de cessions d'actions par Eramet,
- la signature d'un contrat d'approvisionnement en ferronickel de Nisshin Steel par le groupe Eramet. L'accord, conclu en 1991 et renouvelé en 2001, prévoit des livraisons de ferronickel sur plusieurs années.

1999 : le groupe Eramet a réalisé – parallèlement à l'opération d'apport d'actions SIMA –, une réorganisation du capital de la société Le Nickel-SLN, aboutissant à sa détention – à hauteur de 30 % des titres – par une structure publique de Nouvelle-Calédonie spécialement créée à cet effet, la STCPI. La STCPI recevait, simultanément, une participation de 5,1 % du capital d'Eramet.

2006 : en décembre, la STCPI a levé l'option d'achat lui permettant de monter à 34 % dans le capital de la société Le Nickel-SLN. Les modalités seront examinées début 2007.

• Eurotungstène Poudres

Eramet détient également – depuis le 21 août 2003 – 100 % de la société Eurotungstène Poudres S.A., située à Grenoble (Eramet détenait depuis juillet 1994 une participation de 51 % dans cette société).

Eurotungstène est spécialisée dans la production de poudres de cobalt extrafines et de poudres de tungstène. Ces poudres sont utilisées notamment pour la fabrication des carbures cémentés employés dans l'usinage des métaux et pour les outils diamantés, utilisés pour découper la pierre et les matériaux de construction.

Les recherches effectuées pendant plusieurs années par cette société ont permis la mise au point de nouvelles lignes de produits (les gammes de poudres polymétalliques Next® et Keen®). Ces nouveaux produits, où le cobalt est partiellement remplacé par des métaux moins coûteux, présentent des propriétés spécifiques qui ont permis leur fort développement par rapport aux liants traditionnels au cobalt.

Eurotungstène a la possibilité de s'approvisionner en cobalt en utilisant le chlorure de cobalt fourni par l'usine Eramet de Sandouville.

Les mines et l'outil industriel

Le groupe est un producteur de nickel intégré, de la mine au produit commercialisable.

Il a engagé un programme d'investissement visant à accroître sa capacité de production de 25 % entre 2003 et 2008 (« programme 75 000 tonnes »).

• Les mines de nickel

Les mines de la branche Nickel bénéficient :

- de réserves importantes en garniérites,
- de teneurs en nickel élevées (2,8 % en moyenne) après enrichissement,
- d'une connaissance approfondie de la géologie et des méthodes d'exploitation mises au point par Le Nickel-SLN,
- de techniques d'exploitation permettant la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le groupe a développé sa propre technique d'enrichissement des minerais oxydés calédoniens. Cette technologie a été mise en œuvre, avec l'usine d'enrichissement de Népoui et sera utilisée également pour valoriser au mieux le gisement de Tiébaghi, dans le cadre du programme d'extension de capacité à 75 000 tonnes.

• Les réserves minières de nickel

Cf. chapitre 11.2.3.

• Exploitation des mines de nickel

Les gisements de minerais oxydés (garniérites) de la société Le Nickel-SLN sont exploités à ciel ouvert. Ils se situent en général entre 500 et 1 000 mètres d'altitude. Aujourd'hui, la société Le Nickel-SLN dispose de cinq mines en activité.

Quatre d'entre elles sont exploitées directement par la société :

- Thio, exploitée depuis 1875,
- Kouaoua, exploitée depuis 1960, ré-ouverte en 1977,
- Népoui Kopéto, exploitée entre 1970 et 1982, ré-ouverte en 1994,
- Tiébaghi, exploitée depuis 1997.

La cinquième, Étoile du Nord, est exploitée depuis 1988 par un sous-traitant, la société Minière Georges Montagnat.

Dans le cadre du programme 75 000 tonnes, la capacité de la mine de Tiébaghi a été progressivement portée en 2004 et 2005 à 1,2 million de tonnes humides. En outre, la société Le Nickel-SLN dispose du gisement de Poum à l'issue de l'opération d'échange de titres miniers, objet de l'accord de février 1998 avec l'État français (cf. note « Dossier minier calédonien » en annexe des comptes consolidés 2005).

La société Le Nickel-SLN dispose d'une grande expérience de l'exploitation minière des gisements de Nouvelle-Calédonie. Les gisements sont définis par des études géologiques, géochimiques et géophysiques et les structures géologiques font l'objet de modélisations. L'extraction est guidée par la géologie de planification minière et elle est effectuée par des pelles hydrauliques. Le transport du minerai est effectué par camions ayant une charge utile de 50 tonnes à 100 tonnes selon les modèles.

La production minière est principalement expédiée vers l'usine de Doniambo. La production est acheminée de la mine vers le bord de mer, soit par camions, soit, à Kouaoua, par un convoyeur de onze kilomètres de long. En bord de mer, le minerai est stocké et homogénéisé avant d'être chargé sur des navires pour expédition à l'usine de Doniambo.

Les techniques minières prennent en compte les nécessités de la préservation de l'environnement : stockage des stériles en verses stabilisées, contrôle de l'écoulement des eaux, et revégétalisation.

• L'usine d'enrichissement de Népoui

À Népoui, le minerai fait l'objet d'une évacuation hydraulique par un tuyau de sept kilomètres vers l'usine d'enrichissement. Cette dernière, inaugurée en 1994, utilise une technologie innovante, qui permet par tri granulométrique et densimétrique d'accroître la teneur des minerais. Ceci permet d'exploiter une portion plus large du gisement (en incluant des minerais à plus basse teneur) et d'augmenter ainsi la durée de vie des réserves.

La production minière globale de la société Le Nickel-SLN pour ces trois dernières années a été la suivante :

(milliers de tonnes humides)	2006	2005	2004
Production directe	2 344	2 546	2 598
Production sous-traitée	695	492	444
Total	3 039	3 038	3 042
Latérites achetées à des contracteurs	350	399	365

• L'usine métallurgique de Doniambo

L'usine de Doniambo produit du ferronickel (approximativement 80 % de sa production), directement commercialisable, et de la matte de nickel (20 % de la production), qui est utilisée en totalité par l'usine de Sandouville.

Le minerai reçu des mines est homogénéisé, puis séché. Il est ensuite calciné dans cinq fours rotatifs, après ajout d'un réducteur. L'étape suivante est la fusion, dans trois fours électriques Demag. Le produit résultant est transformé, soit par affinage en poche puis grenailage, en ferronickel commercialisable (SLN 25), soit en matte de nickel, par ajout de soufre et affinage dans un four Bessemer.

L'usine de Doniambo est la plus importante unité de production de ferronickel au monde et un effort d'investissement soutenu a permis de faire régulièrement évoluer les technologies et les équipements qui y sont utilisés. Sa situation à proximité du port de Nouméa permet également à l'usine de bénéficier d'un accès direct pour les minéraliers et les navires cargo.

Avec la mise en fonction du cinquième tube de calcination à l'usine de Doniambo à la fin de 1998, la capacité de production métallurgique a été portée à 60 000 tonnes par an.

Le programme 75 000 tonnes a compris notamment la démolition et la reconstruction d'un des trois fours électriques, afin d'accroître considérablement sa puissance. D'autres investissements importants ont été réalisés simultanément à l'usine de Doniambo afin d'adapter la capacité de réception du minerai et la capacité d'affinage.

Production métallurgique (ferronickel + matte) de l'usine de Doniambo (en tonnes de nickel contenu)

1994	50 129
1995	52 343
1996	53 413
1997	54 892
1998	56 502
1999	56 642
2000	57 463
2001	58 973
2002	59 867
2003	61 523
2004	55 180
2005	59 576
2006	62 383

• La raffinerie de Sandouville

La raffinerie de Sandouville-Le Havre utilise un procédé hydrométallurgique très performant spécialement développé par les équipes de recherche d'Eramet. L'approvisionnement en mattes à 75 % de nickel est assuré en totalité par l'usine métallurgique de Le Nickel-SLN à Doniambo en Nouvelle-Calédonie.

La matte est broyée puis attaquée par une solution de chlorure ferrique en présence de chlore. Plusieurs étapes successives d'extraction dans des mélangeurs-décanteurs permettent d'extraire le fer, sous forme de chlorure ferrique et le cobalt, sous forme de chlorure de cobalt. Les diverses impuretés restantes sont ensuite éliminées. La solution de chlorure de nickel restante est pour la plus grande part envoyée dans une série de cuves d'électrolyse. On obtient ainsi une cathode de nickel très pur, qui est généralement découpée et mise en fût. Une partie du chlorure de nickel est commercialisée sous forme liquide, pour des applications liées à la chimie, et le solde est cristallisé et vendu en sacs.

La raffinerie produit du nickel de haute pureté (plus de 99,97 % de nickel contenu) sous forme de nickel métal (nickel électrolytique) ainsi que du chlorure de nickel, du chlorure de cobalt et du chlorure ferrique.

Politique commerciale et produits de la branche Nickel

Le groupe dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation du nickel. Le minerai est vendu directement par la société Le Nickel-SLN.

La stratégie commerciale de la branche Nickel repose sur une gamme de produits à forte valeur ajoutée, développés spécifiquement pour répondre aux besoins techniques de leurs utilisateurs. Le groupe détient des positions mondiales de premier plan sur ses principaux produits.

Le groupe apporte un accompagnement technico-commercial important à ses clients, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Le groupe entretient des relations de partenariat de long terme avec ses clients. Les ventes de ferronickel sont réalisées généralement dans le cadre de contrats pluriannuels, qui se traduisent par des engagements de tonnages.

Les prix de vente utilisent comme référence le cours du nickel au LME, auquel sont ajoutées des « primes » significatives traduisant notamment la valeur d'usage de ces produits. Les primes font l'objet de négociations annuelles ou trimestrielles.

• Ferronickel : premier producteur mondial

La totalité de la production de ferronickel du groupe est vendue à des producteurs d'aciers inoxydables. Le ferronickel est un alliage de nickel (entre 23 et 30 %) et de fer. Le ferronickel SLN 25 apporte aux producteurs d'acier inoxydable non seulement du nickel, mais aussi du fer d'excellente qualité. Utilisé par l'aciériste dans un convertisseur, grâce à sa forme en grenailles, il permet des gains de productivité importants. Le groupe est le premier producteur mondial de ferronickel ; la plupart des grands producteurs d'aciers inoxydables sont clients du groupe.

Le groupe a conclu, avec certains clients japonais et européens, des contrats à long ou moyen terme, prévoyant des engagements en volume sous réserve de prix à négocier périodiquement. Ces contrats assurent à Eramet une relative régularité des livraisons. Ils représentent la plus grande part des livraisons de ferronickel du groupe.

> Nickel pur et produits associés : un des trois seuls producteurs de nickel de haute pureté au monde

- Nickel Métal (Nickel HP) : Les cathodes de nickel sont principalement vendues à des fabricants d'alliages de nickel (superalliages pour l'aéronautique et le nucléaire, alliages fer-nickel pour l'électronique...) et à des ateliers de traitement de surface par galvanoplastie (nickelage).

- Chlorure de nickel (SELNIC) : Eramet est le premier producteur mondial de chlorure de nickel, produit utilisé pour le nickelage et dans l'industrie chimique (catalyseurs).
- Chlorure de cobalt : Il est utilisé dans l'industrie des pneumatiques, dans l'industrie chimique (catalyseurs) et par la filiale Eurotungstène.

> Minerai

Le minerai est vendu essentiellement au Japon à des producteurs de ferronickel.

La répartition par produits des ventes consolidées de l'activité nickel hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2006	2005	2004
Ferronickel	77	75	77
Nickel pur et produits associés ⁽¹⁾	21	23	20
Minerais	2	2	3
Total	100	100	100

(1) Nickel métal et sels de nickel.

Le groupe est présent sur tous les grands marchés de consommation de nickel. La répartition géographique des ventes hors Eurotungstène est la suivante :

(en %)	2006	2005	2004
Zone Europe *	42*	35	31
Amérique	7	4	4
Asie et autres zones	51	61	65
Total	100	100	100

* À partir de 2006, zone euro. Avant 2006, Europe de l'ouest hors France.

Politique de recherche et développement de la branche Nickel

La politique recherche et développement de la branche Nickel a permis des développements importants depuis 30 ans. Le groupe dispose de moyens de recherche avec le Centre de Recherche de Trappes. (cf. chapitre 11 – Recherche et développement).

Les travaux ont permis le développement :

- du procédé hydrométallurgique de l'usine de Sandouville en 1976,
- des grenailles de ferronickel en 1978,
- des procédés d'enrichissement des minerais pour les usines de Népoui (1991) et bientôt de Tiébaghi (2006),
- des techniques de géologie minière.

Par ailleurs, l'amélioration des procédés obtenue par la recherche et le développement a rendu possible l'accroissement progressif et fiable de la capacité des trois fours Demag, ce qui a permis à la production de passer de 40 000 à 61 500 tonnes entre 1990 et 2003. Le programme d'extension en cours vise à porter la capacité à 75 000 tonnes pour des montants d'investissements modérés pour l'industrie du nickel.

Plus récemment, le groupe a franchi une nouvelle étape majeure de son développement en créant son propre procédé hydrométallurgique pour traiter les latérites. Celui-ci sera mis en application industrielle sur le gisement de Weda Bay, et pourrait également être déployé à terme sur d'autres gisements.

Rentabilité des capitaux employés de la branche Nickel

ROCE : Résultat exploitation retraité * / Capitaux employés **

* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de la branche, plus l'endettement financier net, plus l'indemnité minière Poum/Koniambo, plus les provisions pour grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE Nickel								
%	1991 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003	2004 *	2005 *	2006 *
Nickel	14	47	15	28	64,2	93,5	58,6	79,7

(1) 1999 : calculé avec le RE proforma et les capitaux de fin d'année.

* Normes IFRS.

6.1.2.3. La branche Nickel en 2006

Chiffres clés

(en norme IFRS et en millions d'euros)

	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	1 019	774	765
Résultat opérationnel courant	388	243	309
Flux net de trésorerie généré par l'activité	317	321	279
Capitaux employés	743	487	415
Investissements industriels	125	68	139
Effectif moyen	2 668	2 551	2 484

Commentaires

Le chiffre d'affaires d'Eramet Nickel a progressé de 31,6 % en 2006, grâce à la hausse des prix du nickel et à l'accroissement de ses livraisons de nickel.

Le marché physique du nickel a bénéficié d'une très forte reprise de la demande en 2006, après un 2^e semestre 2005 marqué par la chute brutale de la production mondiale d'acier inoxydable. Cette reprise s'explique par l'excellente conjoncture économique mondiale et notamment par la bonne tenue de l'investissement industriel, mais aussi par la fin du déstockage généralisé qui avait pesé sur le marché de l'acier inoxydable en 2005. Ainsi, la production mondiale d'acier inoxydable austénitique, qui contient 8 à 9 % de nickel, a progressé de près de 21 % en 2006. Au total la consommation apparente mondiale de nickel a augmenté de plus de 7 %.

L'offre mondiale de nickel a progressé moins rapidement que la demande, avec une hausse limitée à 4 %, suite à de nombreuses difficultés rencontrées par plusieurs des principaux producteurs mondiaux. Ceci a été pour partie seulement compensé par le développement opportuniste au 2^e semestre d'une production chinoise de nickel à partir de minerais importés à basse teneur, fondus dans des petits hauts-fourneaux inutilisés. Cette filière peu compétitive a été développée en réaction aux cours très élevés du nickel au LME.

Ces derniers ont en effet atteint un nouveau record en 2006, à 11 USD/livre en moyenne. La hausse a été particulièrement marquée au 2^e semestre, le cours dépassant même 15 USD/livre au mois de décembre.

Après avoir subi un conflit chez un sous-traitant au cours de l'été, l'activité de la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie a été très fortement perturbée au 4^e trimestre par la grève de longue durée (près de 4 mois) déclenchée par le syndicat CSTNC le 25 septembre 2006 pour des motifs totalement étrangers à la société. Ces mouvements sociaux en Nouvelle-Calédonie se sont traduits par une perte de production métallurgique de près de 6 000 t sur l'année 2006, à laquelle il faut ajouter un impact évalué à environ 1 000 t sur la production de l'année 2007.

La production métallurgique de l'usine de Doniambo (Nouvelle-Calédonie) a ainsi été limitée à 62 383 t en 2006. Ceci représente toutefois une progression de 4,7 % par rapport à l'année 2005, durant laquelle la production et les livraisons de nickel avaient été impactées par un conflit social de plus de trois semaines au 4^e trimestre, déclenché également par le CSTNC.

Les livraisons de produits finis d'Eramet Nickel sont en hausse de 13,1 %, à 64 716 tonnes, en 2006. Ce niveau a été atteint grâce à une réduction en fin d'année des stocks de produits finis, réalisée afin de préserver le mieux possible les engagements vis-à-vis des clients malgré la grève.

Eramet Nickel a poursuivi en 2006 la mise en œuvre de son programme 75 000 t, avec la construction en cours de l'usine d'enrichissement du minerai de Tiébaghi. Par ailleurs, des investissements liés au renouvellement des engins miniers et à la réfection de fours rotatifs ont contribué à un niveau d'investissements à nouveau très soutenu en 2006 (125 millions d'euros).

Bénéficiant de la conjoncture, l'usine de Sandouville en France a produit 13 500 tonnes de nickel de haute pureté destinées notamment aux marchés de l'aéronautique et du nucléaire. L'usine produit aussi du cobalt et du chlorure ferrique et diversifie ses activités en direction des composés des dérivés du nickel. Dotés de propriétés pointues, ces produits offrent une forte valeur ajoutée.

À Grenoble, Eurotungstène fabrique des poudres de tungstène, de cobalt et d'alliages de cobalt (notamment à partir du cobalt fourni par Sandouville), produits destinés aux outillages et liants pour outils diamantés. Spécialiste mondial, le site est capable d'élaborer et fabriquer un liant spécifique pour chaque application. Aux performances industrielles et commerciales d'Eurotungstène s'ajoutent ses bons résultats en matière de sécurité (un seul accident du travail durant les deux dernières années).

Acquisition de Weda Bay

Lancée en mars 2006, l'offre publique d'achat amicale (OPA) sur Weda Bay Minerals Inc. a abouti positivement en mai. Cette OPA permet de mettre à la disposition du groupe un gisement latéritique (les latérites sont des minerais oxydés de nickel contenant également du cobalt) de classe mondiale à Halmahera, île indonésienne située au nord-est de l'archipel. Cette acquisition répond au souhait du Conseil d'administration de Weda Bay Minerals Inc. de trouver un partenaire industriel d'envergure capable de développer le gisement. La bonne situation financière d'Eramet lui a permis de mener à bien cette opération d'un montant final d'environ 164 millions d'euros sur fonds propres (net de la reprise de trésorerie), sans appel au marché.

L'acquisition de Weda Bay s'inscrit en droite ligne dans la stratégie du groupe de rechercher de nouveaux relais de croissance, de renforcer la branche Nickel et de bénéficier d'une diversification géographique complémentaire aux activités minières de Nouvelle-Calédonie. Une dimension géographique qui s'avère d'autant plus stratégique du fait de la richesse du sous-sol indonésien. Avec une croissance historique de l'ordre de 4 % par an, soit quelque 50 000 tonnes de plus chaque année, le marché du nickel est porteur sur le long terme. Le projet Weda Bay permettra à Eramet de maintenir son poids sur le marché.

Le développement du gisement ouvre donc de belles perspectives. À terme, il permettra au groupe de quasiment doubler sa dimension sur le marché du Nickel. Weda Bay va contribuer à satisfaire les besoins du marché asiatique, zone de fort développement économique où la consommation d'aciers inoxydables, premier débouché du nickel, est tirée par les investissements industriels. L'étude de faisabilité pour la construction sur place d'une usine capable de produire 60 000 tonnes par an a déjà été lancée. Le démarrage opérationnel du nouveau site devrait avoir lieu en 2013. Il se caractérisera par la mise en œuvre du procédé hydrométallurgique développé au Centre de Recherche de Trappes.

Le développement de l'activité en Indonésie va profiter de l'expertise technique des équipes d'Eramet Nickel. Des synergies entre les deux territoires sont appelées à se développer,

favorisant l'échange d'expertises et la mobilité des équipes. L'implantation d'Eramet à Halmahera et la montée en puissance du projet industriel bénéficient en outre d'un autre atout de poids : le soutien de la population et des autorités locales avec lesquelles les premiers liens sont tissés. Un appui illustré par l'engagement de l'état indonésien à hauteur de 10 % dans l'actionnariat du projet, par le biais de la société Antam, avec des options pour porter cette participation à 25 %, puis éventuellement à 40 %.

Comptabilisation de l'opération Weda Bay

Eramet procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les principaux éléments de la comptabilisation de Weda Bay sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Weda Bay Minerals Inc. et ses filiales	
	Juste valeur	Valeur comptable
Prix d'acquisition		189
Goodwills et (badwills) déterminés		-
Actif immobilisé	254	28
Besoin en fonds de roulement	2	2
Situation nette	(189)	(46)
Intérêts minoritaires	(15)	-
Provisions et impôts différés	(68)	-
Endettement financier net	16	16

L'allocation du prix d'acquisition de la société Weda Bay Minerals Inc. est affectée en totalité en immobilisations incorporelles au niveau du domaine minier sur la base d'évaluations réalisées par des experts indépendants. S'agissant d'une société en cours de développement, les impacts au niveau du compte de résultat du groupe sont peu significatifs. Aucun proforma n'a été réalisé.

Levée de l'option d'achat titres Le Nickel-SLN par la STCPI

Voir le chapitre 4.2.2.

Couverture du risque matière : Nickel et Fioul

Au cours de l'exercice 2006, Eramet a couvert environ 30 % des achats de fioul destiné à la société Le Nickel-SLN en 2007 dont la juste valeur de clôture est de 3 millions d'euros au passif.

Eramet couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à 1 ou 2 ans et dont la juste valeur de clôture est de 354 millions d'euros au passif. Ainsi, au 31 décembre 2006, 40 % des livraisons prévues en 2007 ont été couvertes pour un prix moyen de l'ordre de 19 000 Usd/tonne (8,60 Usd/livre) et 16 % des livraisons prévues en 2008 pour un prix moyen de 16 000 Usd/tonne (7,20 Usd/livre). Eramet utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

6.2. LA BRANCHE MANGANESE

6.2.1. LE MARCHÉ DU MANGANÈSE

6.2.1.1. La demande de manganèse

6.2.1.1.1. Principales applications

L'acier

Plus de 90 % du manganèse dans le monde est utilisé pour la production d'acier. Tous les producteurs d'aciers utilisent du manganèse dans leur processus de production ; en moyenne, 6 à 7 kg de manganèse sont utilisés par tonne d'acier. Le manganèse représente une part très faible du coût de production de l'acier.

Dans l'acier, le manganèse sert principalement comme élément d'alliage, pour améliorer la dureté, la résistance à l'abrasion, l'élasticité, l'état de surface au laminage. Il est également utilisé pour la désoxydation / désulfurisation lors de l'élaboration. Il est consommé sous forme d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse).

Autres applications

- piles et batteries : Il s'agit principalement des piles alcalines. Une consommation moins importante subsiste en outre dans les piles salines, dont les performances sont inférieures. On

trouve des dérivés du manganèse également dans les batteries rechargeables au lithium,

- ferrites : utilisées dans les circuits électroniques,
- agriculture : engrais et alimentation animale,
- divers chimie : pigments, chimie fine,
- autre usage dans la métallurgie : principalement comme agent durcisseur pour l'aluminium (cannes pour boissons).

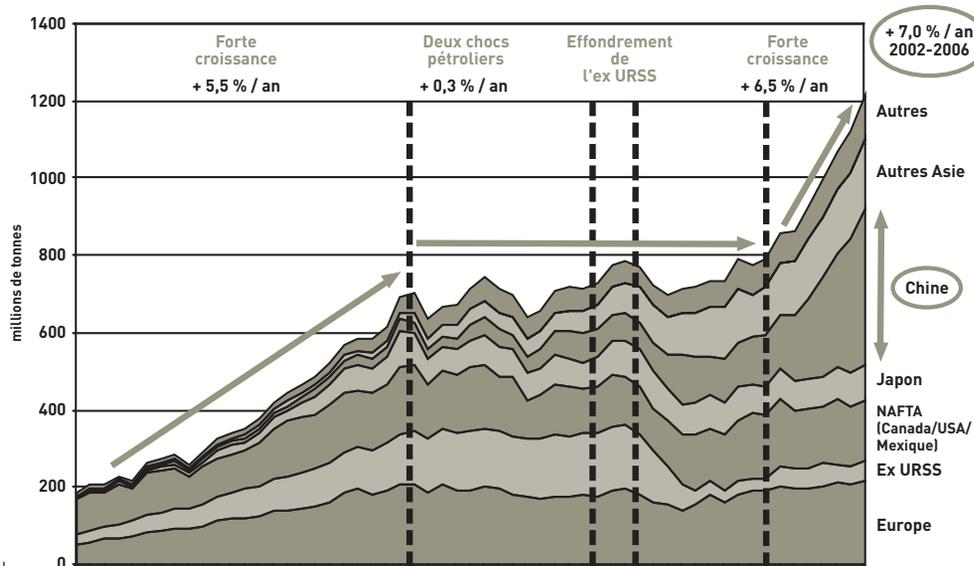
6.2.1.1.2. Évolution historique de la consommation et perspectives

La demande de manganèse est influencée principalement par l'évolution de la production mondiale d'acier au carbone. Cette dernière a longtemps été considérée comme stagnante ou en très légère croissance.

Depuis 1998, on constate une forte croissance moyenne de la consommation mondiale d'acier au carbone (près de 5 % par an). Ceci s'explique par la fin de la baisse de la consommation d'acier de l'ancien bloc soviétique, la reprise d'une légère croissance de la demande dans les zones traditionnelles et surtout par la forte accélération de la demande chinoise.

Sur les années 2002 à 2006, la croissance de la demande mondiale a même progressé de près de 7 % par an, tirée notamment par la croissance de la demande chinoise, qui a augmenté de près de 18 % par an.

Graphique de la consommation apparente d'acier au carbone



* 2006 : Estimations.
Source : Eramet et IISI.

Répartition de la production mondiale d'aciers carbone

(en millions de tonnes)	2004	En %	2005	En %	2006	En %
Europe	194,2	18,2 %	187,3	16,4 %	198,4	16,0 %
Ex URSS	113,4	10,6 %	113,2	9,9 %	119,7	9,7 %
NAFTA (Canada / États-Unis / Mexique)	150,7	14,1 %	143,8	12,6 %	147,8	11,9 %
Japon	112,7	10,5 %	112,5	9,9 %	116,2	9,4 %
Chine	280,5	26,2 %	353,4	31,0 %	418,8	33,8 %
Asie	116,9	10,9 %	125,2	11,0 %	130,7	10,5 %
Autres	100,5	9,4 %	104,2	9,1 %	107,9	8,7 %
Total	1068,9	100,0 %	1139,6	100,0 %	1239,5	100,0 %

Source : International Iron and Steel Institute (IISI).

6.2.1.2. L'offre de manganèse

Le minerai de manganèse

La production mondiale de minerai était évaluée en 2006 à 10,6 millions de tonnes de manganèse contenu. La production de minerai vient principalement de huit pays : la Chine, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Gabon, le Brésil, l'Ukraine, l'Inde et le Ghana.

Production de minerai de manganèse en 2006

(en milliers de tonnes de manganèse contenu)

Chine *	2 301
Afrique du Sud	1 804
Australie	1 757
Gabon	1 393
Brésil	846
Ukraine *	643
Inde *	559
Ghana *	495
Kazakhstan *	304
Mexique *	122
Georgie *	108
Vietnam *	31
Autres *	197
Monde	10 560

* Minerai à faible teneur.

Sources : International Manganese Institute et estimations Eramet.

Les principaux producteurs de minerai de manganèse sont les sociétés BHP Billiton, Comilog (Eramet), CVRD et Assmang.

Les alliages de manganèse

Les alliages de manganèse sont produits par réduction du minerai de manganèse, à une température d'environ 1 600 °C. Cette opération est réalisée par ajout de coke dans des fours qui peuvent être :

- des fours électriques : c'est le principal procédé utilisé aujourd'hui dans le monde. La compétitivité relative des producteurs dépend pour une forte part de la disponibilité et du coût de leur approvisionnement en électricité,
- des hauts fourneaux : la plupart des producteurs utilisant ce procédé sont basés en Chine, en raison de la disponibilité locale de coke. En dehors de la Chine, les hauts-fourneaux sont situés uniquement au Japon et en Europe de l'Est.

Trois familles de produits sont distinguées :

- le ferromanganèse haut carbone (HC FeMn) : il contient 65 à 79 % de manganèse et 6 à 8 % de carbone et peut être produit par les deux types de procédés, four électrique ou haut fourneau,
- le silicomanganèse (SiMn) : il contient 60 à 77 % de manganèse. Il ne peut être produit que par four électrique en utilisant soit du laitier de ferromanganèse, soit du minerai,
- le ferromanganèse affiné (MC FeMn...) : c'est un produit à plus forte valeur ajoutée, contenant moins de carbone. Il est produit en transférant l'alliage de HC FeMn fondu dans un convertisseur à oxygène, qui réduit la teneur en carbone au niveau souhaité. On distingue le ferromanganèse moyen carbone (1,5 % de carbone) et le ferromanganèse bas carbone (0,5 % de carbone.) Il est utilisé surtout pour la production d'acier sous forme de produits plats et d'aciers spéciaux.

Eramet Manganèse est parmi les premiers producteurs mondiaux d'alliages affinés

Répartition de la production mondiale d'alliages de manganèse en 2006

Silicomanganèse	: 58 %
Ferromanganèse haut carbone	: 33 %
Ferromanganèse affiné	: 9 %

Sources : estimations Eramet.

Production mondiale d'alliages de manganèse en 2006

(en milliers de tonnes d'alliages)

Europe	1 340
CIS	1 781
Amérique du Nord	206
Asie et Océanie	7 242
Autres	1 662
Total Monde	12 231

Sources : estimations Eramet.

L'industrie des alliages de manganèse est très fragmentée. Les producteurs se trouvent dans un grand nombre de pays, même si la Chine apparaît dominante. Il n'existe pas de barrière technologique importante pour les produits standards que sont le ferromanganèse haut carbone et le silicomanganèse ; les coûts d'investissements dans l'industrie sont modérés, notamment en Chine.

Les principaux producteurs d'alliages de manganèse sont les sociétés Nikopol, Eramet, BHP Billiton, Privat Bank et CVRD.

6.2.1.3. Prix du manganèse

Alliages de manganèse

Il n'existe pas de marché à terme pour les alliages de manganèse. Les prix sont négociés directement entre les producteurs et leurs clients. En ce qui concerne les ventes programmées, les prix des alliages sont souvent négociés suivant une fréquence trimestrielle. Les ventes non programmées sont négociées sur la base de prix ponctuels (« spot »).

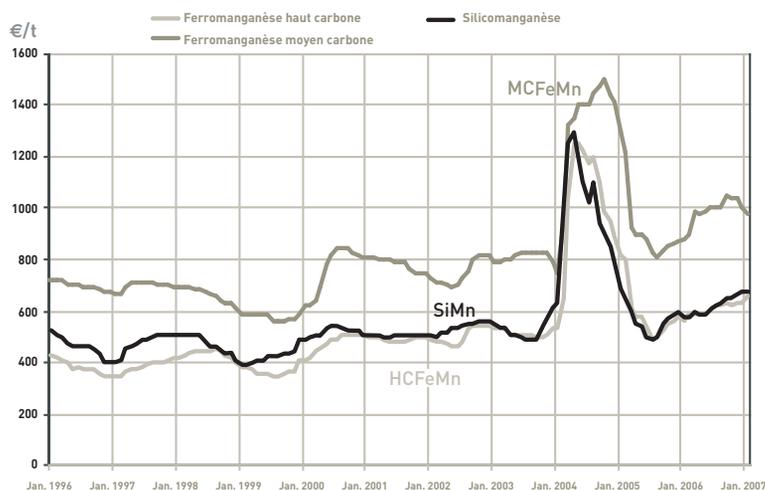
Le marché du manganèse est avant tout un marché mondial, extrêmement concurrentiel. Il peut cependant parfois exister des écarts de prix entre les grandes zones géographiques (Europe, Amérique du Nord, Asie) du fait de l'évolution des parités monétaires ou des décalages de cycles économiques. Ces écarts ne sont, en général, que temporaires.

Par ailleurs, il existe également des écarts de situation entre les différentes familles d'alliages liées aux écarts de valeur d'usage. Les alliages affinés notamment ont un prix de vente plus élevé que les alliages standards.

Hors Europe, les prix des alliages de manganèse sont essentiellement fixés en dollars américains USD. En Europe, ils se traitent essentiellement en euros. Les prix sont fixés par tonnes brutes d'alliages et non en manganèse contenu. Cependant, la qualité du produit et notamment sa teneur en manganèse sont prises en compte lors de la négociation.

Il existe plusieurs publications spécialisées dans les métaux qui suivent l'évolution des prix du manganèse par le biais d'enquêtes mensuelles sur les prix spot. La courbe ci-dessous est établie à partir des données de la publication du CRU (Londres).

Prix des alliages de Manganèse en Europe (euros par tonnes brutes d'alliages : euros/t)



Source : CRU.

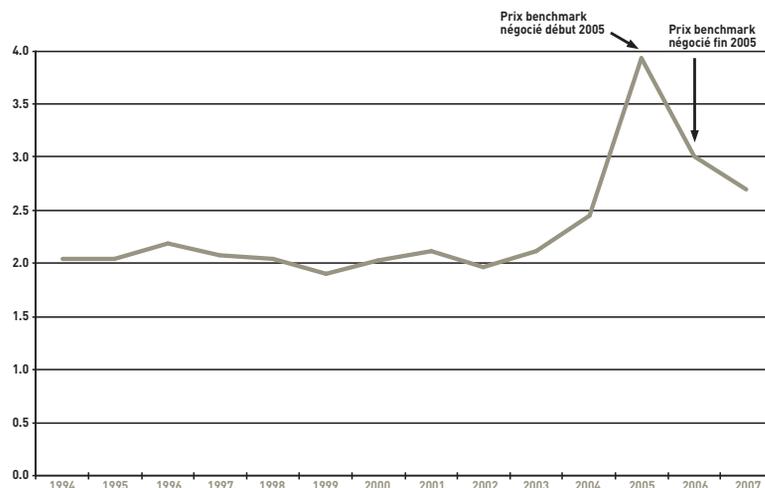
La volatilité des prix des alliages de manganèse est historiquement moins forte que celle des métaux cotés au LME.

Prix du minerai de manganèse

Le prix de vente du minerai de manganèse, comme celui des alliages, résulte de négociations directes entre acheteurs et vendeurs. Il est classiquement exprimé en USD/dmtu (dry metric ton unit). Une dmtu correspond à 10 kg de manganèse contenu (exemple, dans 1 tonne de minerai à 10 % d'humidité et 48 % de teneur, il y a $1\,000 \times 0,10 \times 0,48 \times 0,1 = 43,2$ dmtu). Le prix de la dmtu est plus élevé pour les minerais riches et dépend aussi de la granulométrie et de la présence éventuelle d'impuretés telles que le phosphore.

La courbe ci-dessous indique l'évolution historique des cours du minerai de manganèse résultant des négociations annuelles entre BHP Billiton et les consommateurs japonais (source : publications japonaises spécialisées).

Prix contractuel du minerai de manganèse exporté au Japon pour usage métallurgique (USD pour 1 % de manganèse contenu – FOB Australie)



Source : CRU.

6.2.1.4. Situation récente du marché

La croissance de la production mondiale d'acier au carbone est restée très dynamique en 2006 (+ 8,8 %). La Chine a conforté son rôle de « locomotive » (+ 18,5 %), mais les autres grandes zones ont retrouvé de meilleures performances, notamment l'Europe (+ 6,2 %), et les États-Unis (+ 3,8 %).

Des déséquilibres sont apparus en fin d'année, avec des coupures de production importantes aux États-Unis et un bond des exportations chinoises d'acier.

Le marché du manganèse a bénéficié de la bonne orientation de l'acier mondial. Les prix des alliages de manganèse ont poursuivi leur redressement, amorcé à partir de la fin de l'année 2006. Les prix spot du minerai ont été plus lents à se stabiliser. Le point bas a été atteint vers le milieu de l'année 2006 et une hausse très progressive a été observée au 2^e semestre.

Les projets d'accroissement de l'offre de minerai riche (ie > 44 % de teneur en manganèse) paraissent relativement limités, ce qui devrait être un facteur de soutien pour les cours du minerai à moyen terme.

6.2.2. PRÉSENTATION DE LA BRANCHE MANGANÈSE D'ERAMET

6.2.2.1. Points clés de la branche Manganèse

Le groupe est le deuxième producteur mondial de minerai et d'alliages de manganèse, ainsi que le premier producteur mondial de dérivés chimiques du manganèse ; il bénéficie d'une présence ancienne au Gabon avec des mines de haute qualité (teneurs et réserves).

Un programme d'extension de la capacité de production de minerai de manganèse a été engagé par le groupe, afin de porter cette dernière à 3 millions de tonnes en 2006, puis 3,5 millions de tonnes en 2008.

6.2.2.2. Historique de la branche Manganèse

1957 : Création de Comilog.

1962 : Début de l'exploitation du gisement de Moanda au Gabon.

1986 : Démarrage du chemin de fer Transgabonais, qui permet d'acheminer le minerai de la mine de Moanda jusqu'au port d'Owendo, proche de Libreville.

1991-1994 : Comilog fait l'acquisition de Sadacem (chimie du manganèse), de SFPO (production de ferromanganèse par haut fourneau à Boulogne-sur-Mer), de DEM (production d'alliage par four électrique à Dunkerque).

1995 : Acquisition par Comilog des usines d'alliages de manganèse de Guangxi et Shaoxing (Chine).

1996-1997 : Eramet devient le principal actionnaire de Comilog.

1999 : Eramet réalise l'acquisition des activités manganèse du groupe Elkem, regroupées dans la société Eramet Manganèse Alliages.

2000 : Acquisition de la société mexicaine Sulfamex, producteur de produits agrochimiques à base de manganèse. Inauguration du Complexe Industriel de Moanda (Gabon), nouvelle usine d'enrichissement et d'agglomération du minerai de manganèse, qui renforce la gamme de produits de Comilog et permet de rallonger la durée de vie des réserves.

2001 : Fermeture d'un haut fourneau de ferromanganèse à Boulogne-sur-Mer et d'un four électrique produisant du silicomanganèse en Italie.

2002 : Acquisition de l'usine d'alliages de manganèse de Guilin (Chine).

2003 : Mise en oeuvre d'un programme de restructurations dans la branche Manganèse :

- fermeture de l'usine de ferromanganèse de Boulogne sur Mer et de l'usine d'alliages de manganèse de Shaoxing (Chine). Réductions d'effectifs sur la plupart des autres sites d'Eramet Manganèse,
- cession par Comilog de Sadaci (grillage de molybdène) et de l'activité Noir de Carbone, toutes deux basées en Belgique,
- mandat de gestion provisoire du train Transgabonais confié à Comilog par le gouvernement gabonais.

2004 : Lancement de l'investissement visant une augmentation de 50 % de la production de minerai de manganèse de Comilog à Moanda, à 3 millions de tonnes.

Lancement de l'investissement en Chine pour une nouvelle usine de dérivés du manganèse destinés au marché des piles alcalines. Le groupe a procédé, avec effet au 1^{er} juillet 2004, à l'acquisition de la participation de 30 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans Eramet Manganèse Alliages et de la participation de 7 % détenue par Cogema (groupe AREVA) dans la société Comilog. A la suite de cette opération, les activités d'Eramet Manganèse Alliages ont été scindées en deux sociétés : Eramet Norway et Marietta.

2005 : Décision de porter la capacité de production de minerai de Comilog à 3,5 millions de tonnes à l'horizon 2008. Eramet renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical et Metallurgical Corporation (GCMC). Prise de participation à 100 % dans Bear Metallurgical et lancement de la construction d'une nouvelle unité de recyclage de catalyseurs pétroliers au Canada. En novembre 2005, Eramet obtient la concession du train transgabonais pour 30 ans.

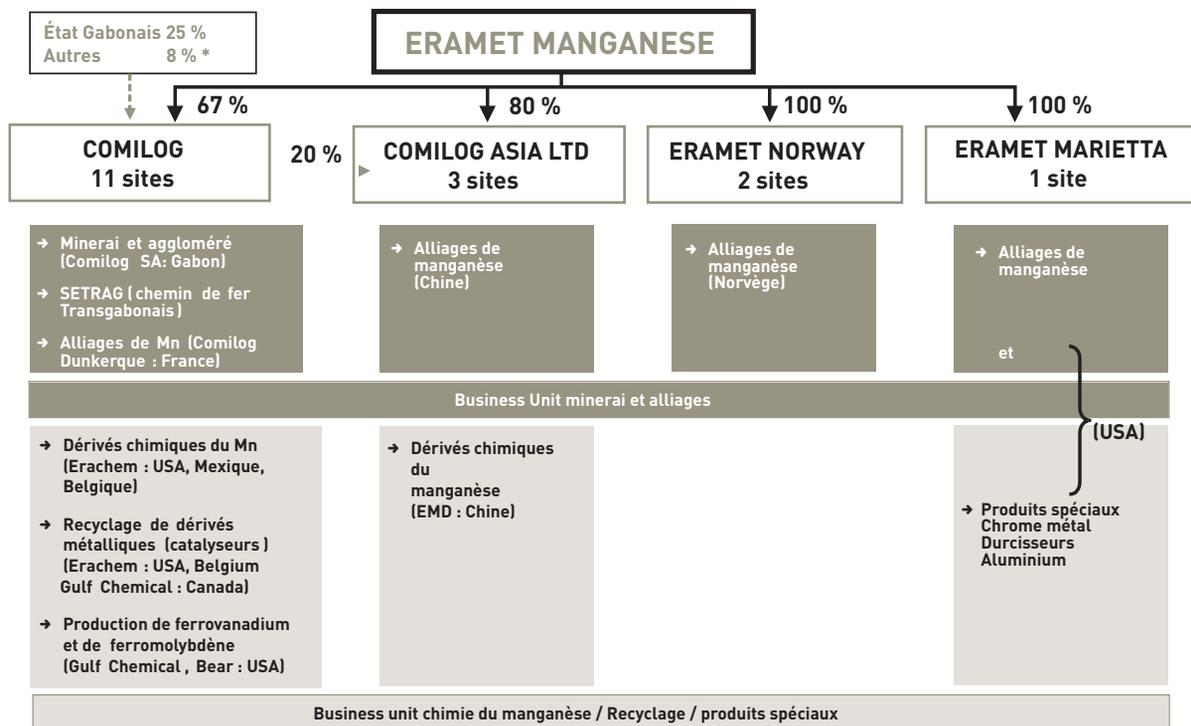
2006 : Succès de la hausse de production de Comilog à 3 Mt.

2007 : En janvier, démarrage de la production de l'usine de Chongzuo (Chine) de dérivés chimiques du manganèse destinés au marché des piles alcalines.

6.2.2.3. Structure de la branche Manganèse

6.2.2.3.1. Structure organisationnelle au 31 décembre 2006

La branche Manganèse d'Eramet, « Eramet Manganèse », est organisée aujourd'hui autour de quatre sociétés :



* Dont 7,04 % société Formang appartenant au groupe de Monsieur Romain Zaleski. (cf. chapitre 21.1.5. – Dernière répartition connue du capital).

- Comilog est une société de droit gabonais détenue à 67 % par Eramet. Ses activités comprennent :
 - l'exploitation de la mine et de l'usine d'agglomération de manganèse de Moanda,
 - l'exploitation de SETRAG (chemin de fer Transgabonais),
 - la production d'alliages de manganèse à Dunkerque (France),
 - la production de dérivés chimiques à base de manganèse,
 - le recyclage de métaux contenus dans les catalyseurs et de produits issus de l'électronique (cuivre),
 - la production de ferrovandium et de ferromolybdène.
- Comilog Asia comprend les deux usines d'alliages de manganèse de Guilin et Guangxi, ainsi que l'usine de dérivés chimiques du manganèse de Chongzuo.
- Eramet Norway comprend les deux usines d'alliages norvégiennes de Porsgrunn et Sauda.
- Eramet Marietta (États-Unis) réalise d'une part la production d'alliages de manganèse et d'autre part la production de durcisseurs à base de manganèse pour l'aluminium et de chrome de haute pureté.

6.2.2.3.2. Business unit minerai et alliages

La mine et l'usine d'agglomération de Moanda

La mine de Moanda exploite un des plus riches gisements de minerai de manganèse au monde. La teneur du minerai, comprise entre 44 et 52 %, est en moyenne de l'ordre de 48 %. Les réserves minières sont traitées dans le chapitre 4.5.

L'exploitation est réalisée à ciel ouvert. La couche de stériles recouvrant le minerai représente quatre à cinq mètres d'épaisseur. Elle est extraite par des draglines. Le minerai « tout venant » est extrait avec des pelles hydrauliques et chargé sur des camions de cent dix tonnes. Le minerai est traité à l'usine d'enrichissement. Le minerai enrichi sortant est expédié par convoyeur jusqu'à la gare de Moanda.

Les fines de minerai, non commercialisables, qui étaient mises en terril précédemment, sont désormais expédiées au complexe industriel de Moanda. Elles y sont tout d'abord enrichies par milieu dense, pour passer de 43 % à un concentré à 52 %. Ce dernier est ensuite mélangé à du coke et aggloméré dans un four à une température de 1 300 degrés Celsius pour obtenir un produit à environ 58 % de manganèse. Ce dernier est expédié par convoyeur pour chargement des wagons à la gare de Moanda. L'usine d'agglomération a une capacité de production de 600 000 tonnes par an.

Le chemin de fer Transgabonais achemine, entre Franceville et Libreville, sur une distance de plus de six cents kilomètres, outre le minerai de manganèse de Comilog, le bois et les marchandises diverses et transporte des passagers. Comilog possède ses propres locomotives et ses propres wagons.

Par ailleurs, en mai 2003, Comilog s'est vu confier un mandat de gestion provisoire du Transgabonais par le gouvernement gabonais, par suite de la déchéance de la concession accordée à l'opérateur. Ceci a permis d'améliorer considérablement la maintenance et la fiabilité du trafic, permettant ainsi l'écoulement de quantités plus importantes de minerai de manganèse.

Ce mandat de gestion a été prolongé en février 2004 par le gouvernement gabonais pour une durée de dix-huit mois.

Enfin, à compter de novembre 2005, Comilog a obtenu la concession du train Transgabonais pour une durée de trente ans. Ceci lui permet de sécuriser ses liaisons et d'assurer l'expédition de quantités de minerai en forte croissance.

Comilog dispose de son propre port minéralier, le Port d'Owendo, avec une capacité de stockage correspondant à environ trois mois de production. Le port peut accueillir des bateaux de 45 000 tonnes et les charger en deux jours.

La production d'alliages de manganèse

Le groupe est le deuxième producteur mondial d'alliages de manganèse et le premier producteur mondial d'alliages affinés, produits à plus forte valeur ajoutée. Le groupe, qui possède six usines d'alliages de manganèse, est le seul producteur d'alliages disposant d'usines dans les trois grandes zones de consommation : Europe, États-Unis, Asie, ce qui lui permet d'assurer un meilleur service à ses clients, tout en lui apportant une meilleure résistance contre les fluctuations des parités monétaires. Il est le seul producteur étranger à disposer de ses propres usines en Chine.

La gamme d'alliages produits par le groupe est très large : ferromanganèse haut carbone, silicomanganèse, ferromanganèse moyen et bas carbone, silicomanganèse bas carbone.

Production d'alliages de manganèse pour la sidérurgie

(en milliers de tonnes)	2006	2005	2004	2003	2002
Ferromanganèse haut carbone (y compris Chine)	279	290	295	402	370
Silicomanganèse	201	185	202	225	224
Alliages affinés (FeMn moyen et bas carbone)	271	252	233	247	205

Sites de production d'alliages de manganèse

Sites	Pays	Capacité de production	Type de four	Produits
Dunkerque	France	70 kt	Four électrique	SiMn
Sauda	Norvège	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Porsgrunn	Norvège	150 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn, LC SiMn
Marietta	États-Unis	180 kt	Four électrique	HC, MC, LC FeMn, SiMn
Guangxi Prov.	Chine	95 kt	Hauts fourneaux	HC FeMn
Guilin	Chine	140 kt	Hauts fourneaux et un four électrique	HC FeMn, SiMn

En Europe, deux usines d'alliages sont situées en Norvège, où elles bénéficient d'un approvisionnement en électricité à un prix concurrentiel sur la base de contrats à long terme. La troisième usine est en France (Dunkerque).

En Chine, les deux usines d'alliages de Guilin et Shaoxing sont situées dans la province du Guangxi, à proximité de mines locales de manganèse, ce qui leur permet d'optimiser leur

approvisionnement entre minerai Comilog et minerai local. Par ailleurs, ces deux sites produisent à partir de haut-fourneaux et sont en position favorable pour s'approvisionner en coke, dont la Chine est le principal fournisseur mondial.

Aux États-Unis, Eramet Marietta est le principal producteur d'alliages de manganèse.

6.2.2.3.3. Business unit chimie du manganèse / recyclage / produits spéciaux

Activité chimie du manganèse

Le groupe est le leader mondial des dérivés chimiques du manganèse. L'activité chimie du manganèse, regroupée au sein d'Eramet Comilog, est réalisée à partir de quatre usines :

Localisation	Produits
Tertre (Belgique)	Sels et oxydes de manganèse
Baltimore (États-Unis)	Sels et oxydes de manganèse
New Johnsonville (États-Unis)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
Tampico (Mexique)	Sulfate de manganèse

De plus, Eramet manganèse a achevé en janvier 2007 la construction d'une nouvelle usine d'EMD à Chongzuo en Chine. Celle-ci permettra de fournir les producteurs chinois de piles alcalines, en forte croissance.

Chongzuo (Province de Guangxi) (Chine)	EMD (bioxyde de manganèse électrolytique)
--	---

Les principaux marchés visés par les dérivés chimiques du manganèse sont :

- l'énergie portable (piles et batteries rechargeables),
- les ferrites (industrie électronique),
- l'agriculture (engrais et alimentation animale),
- la chimie fine.

Activité recyclage

Elle est réalisée actuellement sur trois sites :

Tertre (Belgique)	Recyclage de piles et de solutions de cuivre
Freeport (États-Unis)	Recyclage de catalyseurs pétroliers et récupération des métaux contenus (vanadium, molybdène...)
Butler (États-Unis)	Production de ferromolybdène et de ferrovanadium

À Fort Saskatchewan (Canada), l'achat du terrain pour la construction d'une usine de recyclage des catalyseurs a été réalisé. Une nouvelle usine de calcination pour le recyclage des catalyseurs est en cours de construction, avec un achèvement visé d'ici fin 2007.

Fort Saskatchewan (Canada) <i>en cours de construction</i>	Recyclage des catalyseurs
--	---------------------------

Activité produits spéciaux

L'usine de Marietta (Ohio) est par ailleurs un producteur de durcisseurs pour l'aluminium, et le seul producteur de chrome métal électrolytique et de chrome métal dégazé sous vide en Amérique du Nord. Le chrome métal est destiné principalement à l'industrie des superalliages.

Marietta (États-Unis)	Durcisseurs pour l'aluminium, chrome métal électrolytique et dégazé sous vide
-----------------------	---

Politique commerciale de la branche Manganèse

Grâce à son implantation industrielle et à sa très large gamme de produits, la branche Manganèse est en mesure d'apporter une offre complète et une réponse flexible aux différents besoins de ses clients en matière de manganèse.

Le groupe entretient des relations de partenariat avec ses clients, avec un accompagnement technico-commercial important, afin de les aider à valoriser pleinement ses produits dans leur propre procédé de production. Il dispose d'un réseau commercial mondial, Eramet International, qui assure l'essentiel de la commercialisation des produits de la branche Manganèse. Dans les pays où Eramet International n'est pas présent, le groupe est représenté par des agents.

Importance de la recherche et du développement de la branche Manganèse

Le groupe dispose de moyens importants en matière de recherche et développement avec le Centre de Recherche de Trappes qui ont permis notamment le développement et la mise au point du procédé de l'usine d'agglomération des fines de manganèse à Moanda (Gabon).

Les activités liées à la chimie du manganèse dépendent pour une part importante du développement de nouveaux produits conjointement avec les clients, notamment dans le domaine de l'électronique (cf. chapitre 4.7.).

Rentabilité des capitaux employés par la branche Manganèse

ROCE : Résultat exploitation retraité * / Capitaux employés **

* Résultat d'exploitation – amortissement des écarts acquisitions nets des tests de juste valeur.

** Capitaux propres de l'ensemble, plus l'endettement financier net, plus les provisions grands contentieux, plans sociaux et restructurations, moins les immobilisations financières.

ROCE Manganèse

(%)	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003 ⁽²⁾	2004 ^{(2)*}	2005*	2006*
Manganèse	4	11	0	- 3	1,2	77,0	65,6	32,7

(1) 1999 : calculé avec le RE proforma et les capitaux de fin d'année.

(2) Hors provisions pour restructurations.

* Normes IFRS.

6.2.2.4. La branche Manganèse en 2006

Chiffres clés

(en norme IFRS et en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	1 147	1 135	1 103
Résultat opérationnel courant	170	264	326
Flux net de trésorerie généré par l'activité	193	184	264
Capitaux employés	587	528	393
Investissements industriels	122	94	39
Effectif moyen	6 415	5 147	5 361

Commentaires

Eramet Manganèse a bénéficié en 2006 du dynamisme de ses différents marchés favorisé par la croissance chinoise. Si les prix sont restés en retrait par rapport aux niveaux exceptionnels de 2004 et début 2005, la bonne orientation de la demande se traduit pour Eramet par une activité soutenue et des résultats satisfaisants.

Tirée par la forte hausse de la production d'acier, la demande d'alliage de manganèse dans le monde a progressé de plus de 10 %, ce qui a permis un redressement progressif des prix tout au long de l'année. De plus, fin 2006, la résorption des stocks et la croissance de la demande ont favorisé un redressement des prix du minerai de manganèse. Comilog a développé fortement ses livraisons de minerai grâce à la montée en régime de sa production et à la vente de stocks accumulés en 2005 lors du creux du marché.

Le recyclage des catalyseurs pétroliers s'est caractérisé par une activité commerciale excellente. Après les records de 2005, la baisse des cours du molybdène et du vanadium s'est mécaniquement traduite par un infléchissement des résultats. Ceux-ci demeurent toutefois très satisfaisants.

En revanche, l'activité des produits spéciaux s'est avérée plus difficile en raison du ralentissement de la consommation de chrome de haute qualité pour les superalliages et la concurrence de la Chine sur les durcisseurs pour l'aluminium.

La conjoncture favorable est pleinement mise à profit grâce aux importants chantiers de croissance organique. Outre l'augmentation des capacités de production de minerai de manganèse au Gabon, le groupe développe son outil industriel sur

plusieurs continents. Au Gabon, le projet est de porter la capacité de production de minerai de manganèse de 2 à 3,5 millions de tonnes par an. La progression est conforme au calendrier prévisionnel. Dès 2006, le niveau de 3 millions de tonnes a été atteint. L'objectif est de 3,3 millions en 2007 et de 3,5 millions en 2008. Avec le maintien d'une demande soutenue tirée par la croissance chinoise et la résorption des stocks favorisant la remontée des cours, cette capacité confirme l'aptitude à anticiper d'Eramet et la pertinence de ses investissements.

En Chine, la construction d'une nouvelle usine de production d'EMD, destinée aux producteurs de piles alcalines, a été achevée en janvier 2007. Dédiée aux besoins d'une industrie locale en forte croissance, ce site peut constituer à terme une base de production plus large.

Au Canada, une usine de recyclage de catalyseurs est actuellement en chantier afin de répondre aux demandes de l'industrie pétrolière, en fort développement dans ce pays – elle sera opérationnelle vers la fin 2007. Parallèlement, les efforts menés depuis plusieurs années sur la réduction des coûts permettent aujourd'hui à Eramet de se positionner parmi les acteurs les plus compétitifs du monde, tant dans la production de minerai que d'alliages.

6.3. LA BRANCHE ALLIAGES

6.3.1. LES MÉTIERS DE LA BRANCHE ALLIAGES

La branche Alliages élabore des aciers spéciaux, des aciers d'outillage, des aciers rapides et des superalliages et les transforme par forgeage et laminage. Elle a développé une forte activité dans le domaine spécifique du matriçage. Le matriçage

est un type de forgeage où le métal est mis en forme à chaud au moyen d'une presse ou d'un pilon en utilisant un outillage spécifique pour chaque pièce à fabriquer.

À travers sa filiale Erasteel, le groupe est le leader mondial des aciers rapides, et par sa filiale Aubert & Duval le groupe est le deuxième producteur mondial de pièces matricées et l'un des principaux fournisseurs d'aciers spéciaux pour applications de haute technologie.

Les principaux clients représentant plus de 2 % du chiffre d'affaires sont peu nombreux. Il s'agit essentiellement d'Airbus, de la Snecma, de General Electric, d'IHI.

6.3.2. LES MARCHÉS DE LA BRANCHE ALLIAGES

Les matériaux et les produits commercialisés par la branche Alliages sont des produits à prix beaucoup plus élevés que ceux de l'acier au carbone ou même que ceux de l'acier inoxydable. La taille des marchés est également bien plus limitée en volumes.

Estimation de la production mondiale

Acier au carbone	1,2 milliard de tonnes
Acier inoxydable	28 millions de tonnes
Aciers à outils	1 million de tonnes
Aciers rapides	100 000 tonnes
Superalliages	60 000 tonnes

Sources : estimations Eramet.

6.3.2.1. Les aciers rapides

Les aciers rapides sont des aciers à haute teneur en carbone contenant du tungstène, du molybdène, du vanadium, du chrome, et parfois du cobalt. Ils ne contiennent pas de nickel. Après traitement thermique, ces aciers sont extrêmement résistants à l'usure et sont utilisés de ce fait principalement pour la fabrication d'outils de coupe.

Les produits longs représentent la plus grande partie du marché total et servent à la fabrication de forets, tarauds, fraises, alésoirs... Les produits plats sont utilisés pour la fabrication de lames de scies, de disques de coupe et de couteaux de découpe industrielle.

En dehors du marché des outils de coupe, il existe quelques autres applications des aciers rapides, notamment dans le domaine de la mise en forme des métaux, des pièces d'usure (aiguilles de pompes d'injection...).

La consommation occidentale d'aciers rapides a été affectée par la concurrence avec le carbure de tungstène. Par ailleurs, depuis quelques années, les industries consommatrices d'aciers rapides tendent à se délocaliser, notamment vers des pays tels que la Chine et dans une moindre mesure le Brésil, en particulier pour les applications de technicité moindre. Ainsi, le marché occidental de l'acier rapide a suivi une tendance légèrement baissière depuis le début des années quatre-vingt.

Cependant, on observe en Chine une forte croissance de la demande d'outils contenant des aciers rapides, en raison du rapide développement économique et industriel de ce pays (production d'automobile, etc.).

6.3.2.2. Les aciers à outils

Les aciers à outils sont des aciers alliés contenant de l'ordre de 5 à 15 % d'éléments d'alliages. Ces derniers sont principalement le vanadium, le chrome, le nickel, le tungstène, le cobalt et le molybdène.

Les aciers à outils sont utilisés pour la production d'outils servant à la mise en forme des métaux, des plastiques, et du verre. Les utilisateurs de ces outils sont généralement des sous-traitants de l'industrie automobile, de l'électroménager, de l'électronique, etc.

Leurs caractéristiques principales sont la dureté, permettant une grande résistance aux déformations lors du travail par enfoncement, pénétration ou cisailage, la résistance à l'usure, la ténacité (possibilité de supporter des contraintes élevées sans rupture brutale) caractéristique souvent complétée par une bonne résistance aux sollicitations répétées (fatigue).

La demande des aciers à outils est principalement influencée par le renouvellement des modèles (d'automobile, d'appareils électroménager, etc.), qui implique la création de nouveaux outillages. Le marché des aciers à outils est jugé moins cyclique que celui des autres types d'aciers.

On distingue trois groupes d'applications :

- le travail à froid (fabrication d'outillage pour le découpage et l'emboutissage),
- le travail à chaud (fabrication d'outillage pour l'estampage, le filage, l'injection d'alliages légers),
- les moules pour l'injection des plastiques.

6.3.2.3. Les alliages base nickel

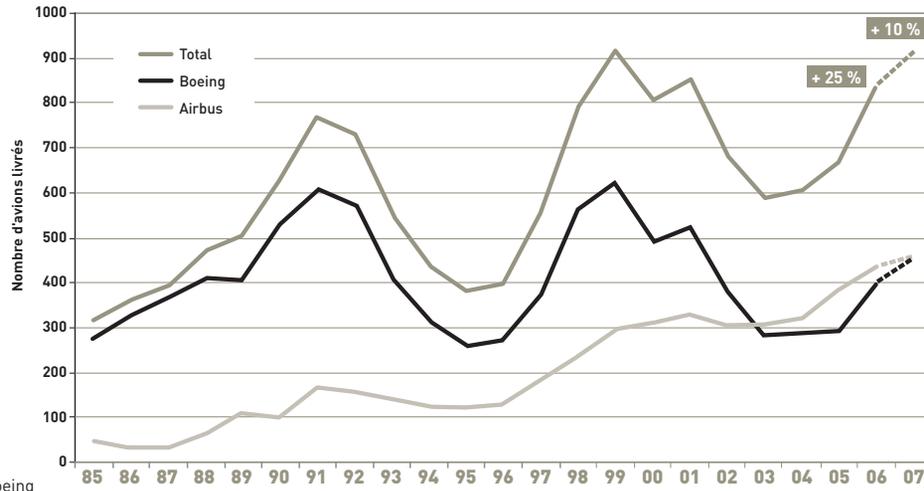
Il existe plusieurs types d'alliages au nickel, que l'on peut regrouper par type de propriétés recherchées :

- les alliages à propriétés physiques spéciales : alliages à faible dilatation, alliages à propriétés magnétiques, principalement destinés aux industries électroniques, résistances électriques (pour chauffage industriel et appareils domestiques), alliages pour le transport du gaz naturel liquéfié,
- les alliages pour résistance à la corrosion (chimie, agroalimentaire, plates-formes off shore, nucléaire, environnement),
- les alliages à résistance mécanique élevée à haute température (superalliages).

Les superalliages comprennent 40 à 75 % de nickel. Ce dernier y est allié au chrome (15 à 30 %) ainsi que, selon les nuances recherchées, au cobalt, au molybdène, au titane, à l'aluminium, au niobium. Ils se caractérisent par leurs propriétés mécaniques élevées à haute température. Leur débouché principal est l'aéronautique (moteurs). Le secteur des turbines à gaz est également un débouché important de superalliages. L'automobile constitue un troisième secteur de moindre importance.

La demande de superalliages est principalement tirée par l'activité aéronautique, dont le taux de croissance moyen à long terme est généralement évalué à 5 % par an. Cette activité connaît toutefois des cycles marqués. L'activité des moteurs neufs est complétée par une activité liée à l'entretien des moteurs existants.

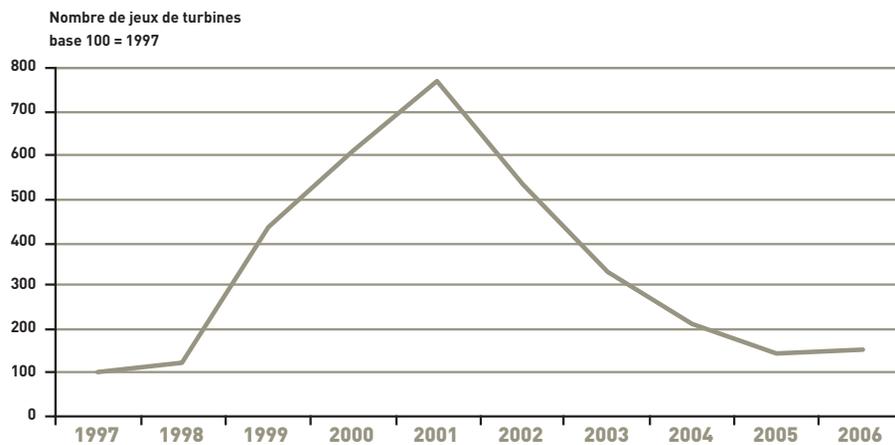
Marché de l'aéronautique : demande toujours soutenue du secteur



Source : Airbus – Boeing

Marché des turbines à gaz : début de reprise en 2006

Évolution des livraisons de jeux de turbines par AD à General Electric Power system



Le secteur des turbines à gaz est actuellement déprimé ; après un pic d'activité correspondant à la « bulle » Enron au cours des années 1999 à 2001, la demande de ce secteur s'est brutalement retournée. Cependant la tendance à long terme, liée à la demande d'énergie en général, reste positive.

6.3.3. PROCÉDÉS DE PRODUCTION DES ALLIAGES

6.3.3.1. Élaboration des alliages

L'élaboration des alliages consiste à produire par fusion dans un four électrique un alliage de composition parfaitement maîtrisée à partir de chutes d'alliages recyclées et de métaux primaires.

Plusieurs types de procédés sont utilisés selon les produits :

Métallurgie à l'air

La fusion est réalisée dans un four à arc. Elle est suivie par un traitement métallurgique au convertisseur AOD ou dans un four poche, afin de réaliser les additions de métaux d'alliages, d'éliminer les impuretés (inclusions et gaz) et d'obtenir l'analyse chimique souhaitée.

Deux voies de solidification sont classiquement utilisées : la coulée en lingots, procédé plus adapté aux petites quantités et aux fabrications à caractéristiques particulières, et la coulée continue, procédé adapté aux grandes quantités.

Métallurgie sous vide

Réalisée pour des alliages supportant des contraintes plus élevées (teneur en azote, éléments d'alliages réactifs à l'oxygène...). Celle-ci est réalisée dans des fours à induction sous vide de type VIM (*vacuum induction melting*).

Refusion

L'opération de refusion est effectuée sous laitier (four ESR *Electro Slag Remelting*) ou sous vide (VAR *Vacuum Arc Remelting*). Pour certains types d'alliages pour l'aéronautique, les deux traitements sont réalisés successivement.

La refusion permet une meilleure maîtrise des ségrégations et de la morphologie inclusionnaire, et d'abaisser la teneur en gaz. Ainsi les caractéristiques et la fiabilité mécanique des matériaux sont significativement améliorées. La refusion est nécessaire

pour certaines pièces critiques destinées aux secteurs de l'aéronautique, de la production d'énergie et de l'outillage.

Métallurgie des poudres

Après une fusion du métal au four, ce procédé consiste à atomiser un jet de métal liquide sous forme de fines gouttelettes qui en refroidissant forment une poudre qui sera compactée en un matériau parfaitement dense par compaction isostatique à chaud. Ce procédé est adapté pour les nuances très fortement alliées et à très hautes caractéristiques.

6.3.3.2. La mise en forme des alliages

Après l'élaboration, différentes techniques sont utilisées pour mettre en forme la matière par des moyens mécaniques, généralement à chaud. Au-delà de la mise en forme, ces opérations permettent également d'optimiser les caractéristiques mécaniques du matériau par écrouissage (modification de la microstructure de la matière sous l'effet de la déformation et de la température).

- Le laminage consiste à mettre en forme et écrouir la matière sous forme de tôles, barres (typiquement 20 à 100 mm de diamètre) ou fil (5 à 20 mm de diamètre) de façon à garantir une géométrie (section), un état de surface et des caractéristiques d'emploi. Cette opération est réalisée par une série de passages entre des cylindres de laminage.

- Le forgeage consiste à mettre en forme des barres (typiquement de diamètre 200 à 600 mm) ou des ébauches de forme simple de façon à garantir une géométrie et des caractéristiques. Cette opération est réalisée à chaud sous une presse, sous machine à forger voire sous pilon, par une séquence de pressages successifs entre des outils simples.

- Le matriçage consiste à mettre en forme et à écrouir la matière sous forme d'ébauches matriçées par pressage à chaud entre des moules appelés matrices. Le matriçage est réalisé sous une presse ou un pilon. Il est généralement suivi par des opérations d'usinage et de finition.

6.3.4. LES PRODUCTEURS D'ALLIAGES

Le tableau ci-dessous indique les principaux producteurs dans les différentes activités de la branche Alliages. Il met en évidence la spécificité de la branche Alliages d'Eramet qui possède l'avantage d'être présente sur tous les segments d'activités à forte valeur ajoutée.

Cette spécificité repose sur :

- sa maîtrise du matriçage dans les quatre grandes familles de matériaux : aluminium, titane, aciers, superalliages,
- une intégration vers l'amont (élaboration) dans le domaine des aciers et des superalliages.

Sociétés	Élaboration				Matriçage de grande puissance			
	Aciers Rapides	Aciers à outils	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aciers spéciaux de hautes performances	Superalliages	Aluminium	Titane
Alcoa (USA)								
Allvac (USA)								
Böhler-Uddeholm (BUAG) (Autriche)								
Bosch Gothard & Hüttel (RFA)								
Carpenter (USA)								
Cogne (Italie)								
Crucible (USA)								
Eramet Alliages								
Hitachi Tooling (Japon)								
Ladish (USA)								
Latrobe Steel (USA)								
Nachi Fujikochi (Japon)								
Otto Fuchs (RFA)/Weber (USA)								
Schultz (USA)								
Shanghai 5 Baosteel (Chine)								
Schmolze & Bickenbach (Germany)								
Snecma (France)								
Valbruna (Italie)								
VSMPO (Russie)								
Precision Castparts (USA)								

■ Présent sur le segment d'activité.

Source : Eramet.

6.3.5. STRUCTURE DE LA BRANCHE ALLIAGES

6.3.5.1. Points clés de la branche Alliages

Les points clés de la branche Alliages sont les suivants :

- des positions de leadership mondial : premier producteur mondial d'aciers rapides (Erasteel), deuxième producteur mondial de pièces matriciées (Aubert & Duval),
- une stratégie de maîtrise technologique et de marchés de niche,
- un contexte de marchés très difficiles en 2002 et 2003,
- une importante restructuration réalisée en 2004,
- une amélioration progressive des perspectives,
- le démarrage en 2006 d'une nouvelle usine de matriçage.

6.3.5.2. Historique de la branche Alliages

Au sein du groupe, le développement de la branche Alliages a commencé tout d'abord par la constitution d'Erasteel entre 1990 et 1992. Puis en 1999, les différentes sociétés apportées par le groupe SIMA, dont l'essentiel est aujourd'hui regroupé dans la société Aubert & Duval, ont donné à la branche Alliages sa dimension actuelle.

Historique de la société Erasteel

1676 : La production métallurgique sur le site suédois de Söderfors remonte à 1676 (production d'ancres).

1846 : La production métallurgique sur le site de Commentry remonte à 1846 (production de rails).

1956 : Création de la société Commentrienne des Aciers Fins Vanadium Alloys.

1982 : Création de Kloster Speedsteel en Suède par regroupement des divisions aciers rapides de Uddeholm et Fagersta.

1983 : Acquisition par Kloster Speedsteel du site français de production d'aciers rapides, les Aciers de Champagnole (créé en 1916).

1990 : Acquisition par Eramet de la société Commentryenne des Aciers Fins Vanadium Alloys, 3^e producteur mondial d'aciers rapides.

1991 : Acquisition par Eramet de la société Kloster Speedsteel, premier producteur mondial d'aciers rapides.

1992 : Création d'Erasteel par Eramet, société regroupant la Commentryenne et Kloster Speedsteel ; réorganisation industrielle et intégration commerciale.

Historique de la société Aubert & Duval

1907 : Création d'Aubert & Duval, société spécialisée dans la vente et le traitement des aciers spéciaux. À cette date, les aciers spéciaux sont très peu connus en France, alors que les aciéries anglaises bénéficient d'une avance technique importante.

1920/1939 : Le développement des aciers spéciaux permet à la société de prendre un essor considérable. Ouverture des usines des Ancizes et de Gennevilliers. Aubert & Duval participe à l'essor de la construction automobile (moteur, boîte de transmission) et des moteurs d'avion, qui comportent de plus en plus d'aciers spéciaux.

1945/1960 : Le groupe se positionne sur les secteurs de pointe, dont le développement joue un rôle important dans la reconstruction de la France, tels que l'aéronautique et le nucléaire, qui exigent des aciers et des alliages de haute qualité. Aubert & Duval est une des premières entreprises européennes à développer les élaborations sous vide et les refusions par électrode consommable, destinées en particulier au marché des moteurs à réaction pour avions.

1970-1980 : Aubert & Duval résiste à la crise du secteur sidérurgique (liée aux baisses des commandes de l'automobile, des travaux publics et du bâtiment) grâce à sa politique de spécialités destinées pour une large part aux secteurs à hautes technologies.

1977 : Création d'Interforge (avec une participation d'Aubert & Duval : 13 %).

1984 : Transformation d'Aubert & Duval en une holding de même nom et création d'une société d'exploitation, Aciéries Aubert & Duval, contrôlée à 100 %.

1987 : Prise de participation dans Special Metals Corporation (SMC).

1989 : La holding Aubert & Duval est renommée SIMA.

1991 : La société d'exploitation Aciéries Aubert & Duval est renommée Aubert & Duval.

1994 : Accord entre SIMA et Usinor pour la création, par apport d'actifs, d'une holding intermédiaire, CIRAM, détenue à 55 % par SIMA et à 45 % par Usinor : CIRAM constitue un groupe de cinq entreprises complémentaires : Aubert & Duval, Fortech, Tecphy, Interforge (94 %) et Dembiermont.

1997 : Dilution de la participation de SIMA dans SMC de 48 % à 38,5 % à la suite de l'introduction en bourse (sur le NASDAQ) de SMC par augmentation de capital. Usinor cède 40 % du capital de CIRAM à SIMA, qui en détient désormais 95 %. La société FISID, holding de Tecphy et Fortech, est rebaptisée HTM.

1999 : Intégration des activités de SIMA au sein du groupe Eramet, dont les actionnaires de SIMA deviennent le premier actionnaire. La branche Alliages, regroupant Erasteel et les sociétés apportées par SIMA, est formée.

2001 : Lancement de l'investissement dans une nouvelle usine de forgeage-matriçage comprenant une presse de 40 000 tonnes à Pamiers.

SMC : la participation du groupe dans SMC est intégralement dépréciée.

2002 : Prise de contrôle à 78 % de la société Peter Stubs (Royaume-Uni) par Erasteel.

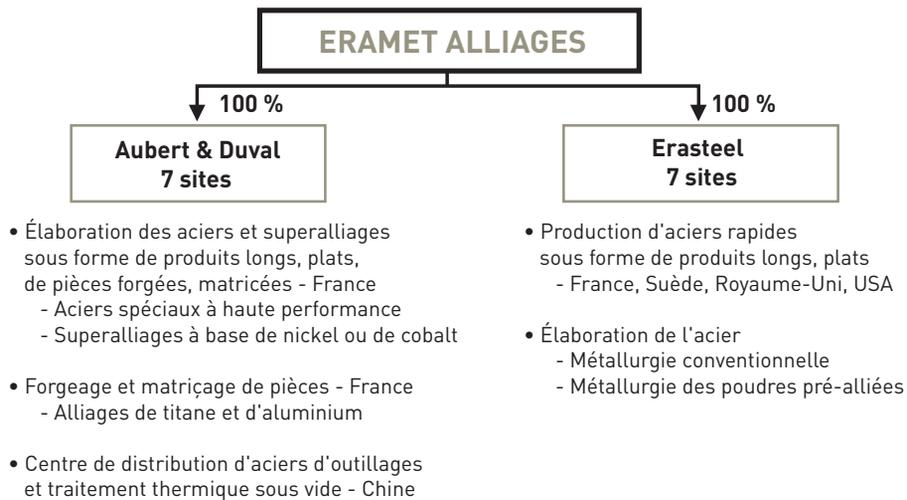
2003 : Annonce d'un important programme de restructurations chez Aubert & Duval. Lancement du programme d'investissement par Erasteel dans une nouvelle usine d'aciers rapides en Chine, en joint-venture avec la société chinoise Tiangong.

2004 : Participation dans Peter Stubs portée à 100 %. Mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation industrielle chez Aubert & Duval. La fusion des sociétés Aubert & Duval Holding, Fortech et Tecphy dans une seule société Aubert & Duval a été réalisée au 1^{er} juillet 2004 avec effet rétroactif le 1^{er} janvier 2004 (Fusion sous le régime de faveur article 210 A et B du CGI).

2005 : Arrêt de la joint-venture avec la société chinoise Tiangong. Lancement de la construction d'un centre de distribution à Wuxi (Chine).

2006 : Démarrage de la nouvelle usine de matriçage de Pamiers (« presse de 40 000 t »).
Démarrage du centre de distribution d'aciers à outils de Wuxi (Chine).

6.3.5.3. Structure organisationnelle de la branche Alliages



6.3.5.4. La production de la branche Alliages

6.3.5.4.1. Erasteel

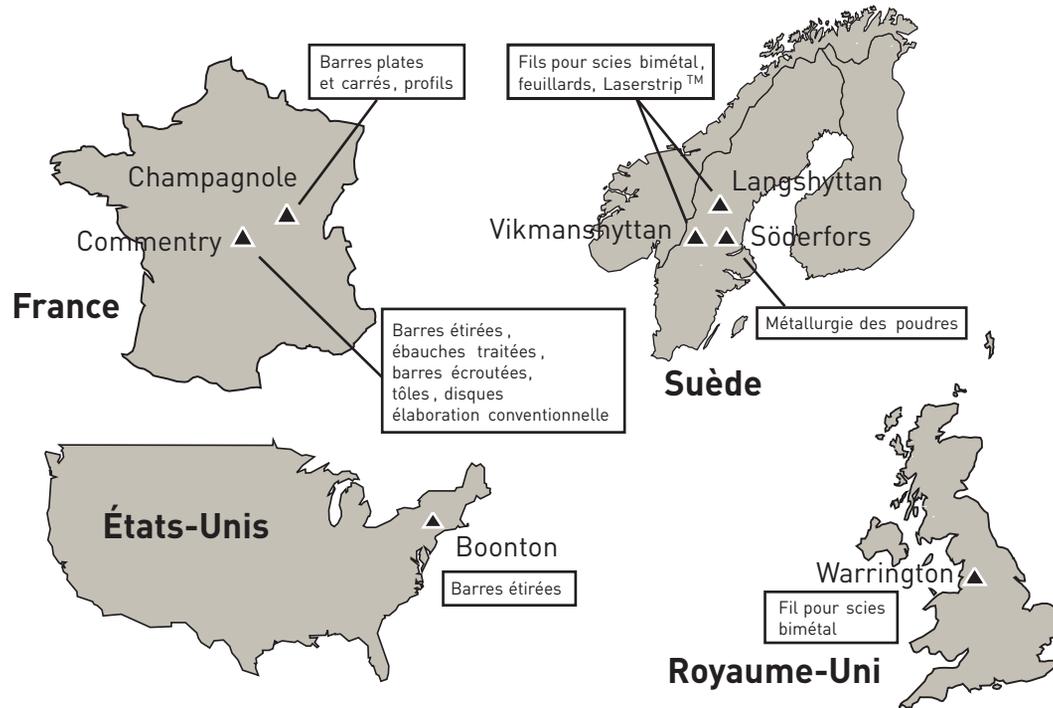
La production d'Erasteel

Erasteel, qui est la seule société spécialisée dans les aciers rapides, est leader mondial sur ce marché. Ses concurrents sont des sociétés généralistes : Bohler-Uddeholm (Autriche), Latrobe (États-Unis), Hitachi (Japon).

Cette spécialisation donne à Erasteel une grande maîtrise de la qualité de sa production et lui permet d'optimiser ses procédés. Son catalogue de produits recouvre l'ensemble des nuances et des dimensions demandées par les clients du secteur. Erasteel est enfin l'un des seuls producteurs à être présent sur l'ensemble des marchés mondiaux.

L'organisation industrielle d'Erasteel

L'activité industrielle du groupe Erasteel est aujourd'hui organisée autour de sept sites de production en France, en Suède, Royaume-Uni et États-Unis.



6.3.5.4.2. Aubert & Duval

Aubert & Duval a toujours développé une stratégie de produits de spécialités intégrant une forte technicité et destinés à une clientèle recherchant une grande reproductibilité et fiabilité dans la qualité des produits. Dans le cadre de sa stratégie de spécialités à forte valeur ajoutée, Aubert & Duval s'est doté d'un outil industriel très complet lui permettant de répondre à des besoins exigeants et très diversifiés.

L'activité d'Aubert & Duval peut être segmentée en quatre pôles :

- le matriçage,
- les produits longs,
- l'outillage, pôle commun avec Erasteel,
- les pièces forgées unitaires et autres spécialités.

Dans le cadre du plan de restructuration d'Aubert & Duval, le site d'Issoire a été spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers traite du matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

Le pôle matriçage d'Aubert & Duval

Le pôle matriçage est le segment principal en termes de chiffre d'affaires au sein d'Aubert & Duval. Aubert & Duval est le deuxième matriçeur au plan mondial, avec une spécialisation sur les grandes pièces et les fortes puissances de matriçage, supérieures à 12 000 tonnes.

Aubert & Duval est un des seuls producteurs à matriçer les quatre types de matériaux : aciers, superalliages, aluminium, titane. Les aciers et une partie des superalliages sont élaborés

en interne chez Aubert & Duval. Les alliages d'aluminium et le titane sont achetés à des fournisseurs externes.

Le matriçage est réalisé sur les sites d'Issoire et de Pamiers.

• L'outil industriel du pôle matriçage

Ce pôle comporte les outils suivants :

- des presses à matriçer de 4,5 kt, 10 kt, 20 kt, 22 kt, 40 Kt et 65 kt,
- des pilons de 1 à 16 tonnes,
- diverses installations de parachèvement (meulage), de traitement thermique, de contrôles non destructifs et d'usinage (tours, fraiseuses).

Dans le cadre du plan de restructuration d'Aubert & Duval, le site d'Issoire a été spécialisé sur le matriçage des alliages d'aluminium, tandis que le site de Pamiers traite du matriçage des aciers, du titane et des superalliages.

• La presse d'Interforge

La société Interforge, située à Issoire, a été constituée en 1977 autour d'une presse de 65 000 tonnes, la plus puissante dans le monde occidental ; elle réalise de la sous-traitance de matriçage exclusivement au profit de ses actionnaires, au prorata de leur participation (soit 94 % pour Aubert & Duval et 6 % pour Snecma).

Cette presse constitue un atout stratégique de premier ordre, car elle place le groupe Aubert & Duval dans une situation favorable face à la concurrence mondiale et en particulier américaine :

- sa capacité lui permet de fabriquer des pièces difficilement réalisables avec des presses concurrentes, limitées à 40 000 / 50 000 tonnes. Seuls trois producteurs occidentaux, hors Aubert & Duval, possèdent des outils de capacité de plus de 30 000 tonnes,

- deux presses de 75 000 tonnes existent en Russie (Russal, producteur d'aluminium et VSMPO, producteur de titane).

• La presse d'Airforge

La construction de la nouvelle usine de matriçage d'Airforge à Pamiers a été achevée mi-2006. Celle-ci, organisée autour d'une presse de 40.000 t, totalement intégrée, est un outil particulièrement adapté pour le matriçage de pièces pour moteurs d'avion.

• Les marchés du matriçage

Dans le segment des grandes pièces (force de matriçage supérieure à 12 000 tonnes), les principaux marchés sont :

- l'industrie aéronautique : ce marché se divise lui-même en deux segments, celui des pièces pour moteurs (clients tels que General Electric, Snecma, Pratt et Witney, Rolls Royce...) et celui des pièces de structures et d'équipements (Airbus, Boeing, BAE, Dassault Aviation, Messier Dowty...),
- l'industrie des turbines à gaz : producteurs de turbines tels que General Electric Power Systems, Siemens, Alstom.

Aubert & Duval exploite des logiciels de CAO/DAO associés à des logiciels de simulation, qui permettent, en liaison directe avec le client, d'optimiser les caractéristiques et les coûts des pièces. Les cycles d'étude, mise au point et production s'en trouvent grandement réduits.

Au cours des années récentes, Aubert & Duval a développé sa position stratégique dans le segment du matriçage par :

- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des produits : nouvelles nuances d'aciers et de superalliages, maîtrise des pièces de grandes dimensions liées à la taille croissante des équipements (avions de grande capacité, turbines à gaz de forte puissance...),
- une politique de recherche et développement innovante sur le plan des procédés : matriçage près des cotes finales pour optimiser la mise en œuvre de la matière, usinage à grande vitesse,
- une optimisation de la performance industrielle, tant sur le plan des coûts de production que de la qualité des produits et de la fiabilisation du service (spécialisation des unités de production, déploiement d'un outil ERP...).

L'activité dans le domaine du matriçage est renforcée avec le démarrage mi-2006 d'une nouvelle usine de matriçage, comportant notamment une presse de 40 000 tonnes, implantée à Pamiers.

Cette nouvelle presse de 40 000 tonnes vise à permettre le développement stratégique dans le domaine des pièces moteurs aéronautiques. Sur le nouveau site, Aubert & Duval dispose d'ateliers automatisés et d'un outil aux temps de cycles fortement réduits, ce qui le met en position favorable pour répondre aux exigences croissantes de ses clients.

Par ailleurs, Aubert & Duval développe son rôle dans la chaîne de valeur en capitalisant sur sa capacité d'intégration amont (élaboration + matriçage) et en se développant vers l'aval dans les fonctions usinage.

• Les concurrents du pôle matriçage

Dans le domaine de l'acier de hautes performances et des superalliages, les principaux concurrents d'Aubert & Duval sont les groupes américains PCC, Schultz et Ladish et le groupe autrichien Böhler.

Pour le matriçage d'aluminium, les deux principaux concurrents sont Alcoa (États-Unis) et Otto Fuchs (Allemagne).

Enfin dans le domaine du matriçage du titane les principaux concurrents sont les groupes PCC, Ladish et VSMPO (Russie).

• Les autres pôles d'activité d'Aubert & Duval

L'outil industriel comporte pour ces autres pôles :

- des fours à arc jusqu'à 60 tonnes associés à des outils de métallurgie en poche (four poche, AOD ou VOD),
- des fours VIM jusqu'à 10 tonnes pour l'élaboration sous vide,
- des fours de refusion sous vide ou sous laitier jusqu'à 30 tonnes de capacité,
- des trains de laminage permettant de réaliser des produits longs de 5,5 mm à 200 mm de diamètre,
- des équipements de tréfilage permettant de réaliser du fil de diamètre inférieur à 5,5 mm,
- des presses à forger et machines à forger jusqu'à 4 500 tonnes de force,
- des unités de production par métallurgie des poudres,
- des enceintes de compaction à chaud au travers de la filiale TCS (dont la plus importante de diamètre utile 1 200 mm),
- des machines d'usinage par fraisage, tournage, alésage ou forage et des équipements de finition (rodage, écourtage, dressage...),
- des équipements de traitement de surface par cémentation ou par nitruration,
- des équipements de traitement thermique y compris pour des pièces jusqu'à 50 tonnes ou jusqu'à 20 m de longueur,
- des équipements de contrôle non destructifs (ressuage, ultrasons, rayons X, magnétoscopie, etc.).

L'ensemble de ces outils intègre des moyens de pilotage et de supervision informatisés et sont qualifiés en accord avec les exigences des marchés de haute technologie Aéronautique, Énergie, Armement, Automobile, Médical,...

• Le pôle produits longs

Ce sont des demi-produits de hautes caractéristiques destinés à être transformés. Aubert & Duval vise des applications critiques : aéronautique, médical, automobile (soupapes...).

Le nombre de clients est limité. La vente se caractérise par des contrats réguliers et par un grand nombre de nuances commercialisées, souvent par petites quantités.

Les principaux concurrents sont les groupes Carpenter (États-Unis), Latrobe (États-Unis), Allvac (États-Unis), Corus (Royaume-Uni), Böhler Uddeholm (Autriche), qui sont plutôt positionnés sur des produits plus standardisés.

• Le pôle outillage

Les produits de ce pôle sont des gros blocs forgés, éventuellement préusinés et des produits longs, généralement de section importante. Les marchés visés sont les marchés traditionnels des aciers à outils : le travail à chaud, le travail à froid et les moules pour injection des plastiques. Le marché est fragmenté (grand nombre de clients) et régional. De ce fait, la distribution joue un rôle important. Les principaux acteurs sur le marché des aciers à outils sont les groupes Böhler Uddeholm, Thyssen, Hitachi et Daido.

Aubert & Duval se positionne spécifiquement sur le haut de gamme, avec un fort contenu de conseil technique. Par ailleurs, Aubert & Duval vise à développer cette activité sur le plan géographique par le renforcement de sa distribution, notamment en Chine, avec le centre de distribution d'aciers d'outillage de Wuxi, inauguré le 23 mars 2006.

• **Le pôle pièces forgées unitaires et spécialités**

Ce pôle regroupe plusieurs activités correspondant à des outils et des compétences très particulières :

- pièces forgées unitaires : il s'agit de pièces réalisées en petites séries pour les secteurs de la défense, du forage pétrolier, de la marine, de la pascalisation,
- pièces de fonderie : destinées aux outillages de grande dimension pour l'aéronautique,
- alliages pour refusion,
- métallurgie des poudres : demi-produits pour matriçage de disques de turbines, poudres de rechargement.

6.3.5.5. La politique commerciale et les produits

La politique commerciale et produits d'Erasteel

Erasteel travaille en partenariat étroit avec ses clients sur le long terme. Erasteel dispose de ses propres filiales commerciales dans les principaux pays occidentaux consommateurs d'aciers rapides. Ces dernières apportent une large gamme de services. Ailleurs, Erasteel est adossé au réseau de vente Eramet International, là où ce dernier est implanté.

Dans les autres pays, les ventes sont organisées par des commerciaux d'Erasteel basés à Paris ou par des agents locaux. Pour apporter un support à ce réseau de vente, des chefs de produits, généralement basés sur les sites de production, assurent la promotion technique et commerciale de la ligne de produits dont ils sont responsables. Erasteel dispose de la gamme de produits la plus complète.

La politique commerciale d'Aubert & Duval : des relations étroites avec les donneurs d'ordre

Les contrats pluriannuels (classiquement trois à cinq ans) avec les donneurs d'ordre dans l'aéronautique spécifient en général les parts de marché qui seront commandées chaque année. Les livraisons effectuées sont ainsi liées au rythme de production d'avions et donc à la situation du marché aéronautique. Les variations de prix des achats de matières premières (cobalt, nickel, chrome, molybdène, ferraille...) sont en général répercutées sur les prix de vente.

Les outillages spécifiques à une pièce (cas du matriçage) sont en général financés par les clients. Cette situation constitue un frein à l'entrée de nouveaux concurrents une fois que le marché initial a été attribué.

L'intégration forte dès la conception de la pièce avec les bureaux d'études des donneurs d'ordre est une nécessité essentielle de ce métier : les ingénieurs technico-commerciaux d'Aubert & Duval coopèrent étroitement avec ces bureaux d'études.

6.3.5.6. La recherche et développement de la branche Alliages

La branche Alliages développe une forte activité dans le domaine de la recherche et développement. Cette activité se déroule principalement dans les deux centres de recherche de Södefors (Suède) et Les Ancizes (France). Ces deux derniers s'appuient également sur le Centre de Recherche du groupe à Trappes (France).

La branche Alliages consacre environ 2 % de son chiffre d'affaires à la recherche et développement. Les travaux concernent tant l'amélioration des procédés que le développement de nouveaux alliages et de nouveaux produits (cf. chapitre 4.6).

ROCE Alliages

(%)	1999 ⁽¹⁾	2000	2001	2002	2003 ⁽²⁾	2004 *	2005 *	2006 *
Alliages	14	16	12	0	- 4,7	3	7,9	9,0

(1) 1999 : calculé avec le RE proforma et les capitaux de fin d'année.

(2) Hors provisions pour restructurations.

* Normes IFRS.

6.3.5.7. La branche Alliages en 2006

Chiffres clés

(en norme IFRS et en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	892	811	659
Résultat opérationnel courant	62	47	9
Flux net de trésorerie généré par l'activité	35	(24)	(24)
Capitaux employés	730	661	562
Investissements industriels	58	66	60
Effectif moyen	4 573	4 555	4 961

Commentaires

En forte reprise depuis 2004, l'aéronautique est redevenue un marché porteur. Ce secteur représentant une forte part de l'activité Alliages, le retournement de tendance renforce la profitabilité de la branche et lui ouvre de nouvelles perspectives de croissance. Le retour aux bénéfices des compagnies aériennes et la hausse du kérosène les incitent en effet à moderniser leur flotte au profit de nouveaux modèles d'avions moins consommateurs de carburants.

Dans ce contexte favorable, deux contraintes se font toutefois sentir : la baisse du dollar, monnaie de la plupart des transactions, et le retard de l'Airbus A-380 pour lequel Eramet Alliages fabrique des pièces de structure et de moteur.

La croissance de l'activité s'appuie sur des partenariats diversifiés avec tous les grands acteurs de l'aéronautique : Airbus, Boeing, General Electric, Safran, Rolls Royce... Aubert & Duval fournit notamment les disques portant les aubes des moteurs dans les avions Airbus et Boeing. Pour accroître dans ce domaine ses parts de marché dans les meilleures conditions de profitabilité, la branche a inauguré en 2006 une nouvelle usine à Pamiers autour d'une presse hydraulique d'une puissance de 40 000 tonnes, qui s'ajoute aux deux autres presses de 22 000 et de 65 000 tonnes.

Le marché de l'énergie est également dynamique (Turbines à gaz et pétrole). Les changements de générateurs de vapeurs des centrales des années 70 et 80 se traduisent par une hausse des commandes des tubes de ces générateurs par AREVA auprès de Valinox, client d'Eramet Alliages. La construction d'un réacteur EPR en Finlande et le projet équivalent en France sont également favorables, l'activité fournissant pour ces installations des pièces de haute technologie.

Autre marché d'Eramet Alliages, les aciers rapides et les aciers d'outillages ont connu une conjoncture en baisse. Face à des marchés difficiles, Eramet Alliages accentue ses efforts de recherche, avec le lancement de plusieurs nouvelles nuances d'aciers en 2006 dont Erasteel est le leader mondial.

Aubert & Duval a démarré en 2006 un centre de distribution d'aciers à outils à Wuxi en Chine. Intégrant un service

d'assistance technique, cette unité permet de se rapprocher des clients en facilitant leur alimentation et en contribuant à la baisse de leurs coûts de transformation.

6.4. ORGANISATION ERAMET S.A. / ERAMET HOLDING

La société Eramet S.A., maison-mère consolidante, dont les comptes sociaux sont présentés au chapitre 20.2, regroupe de manière opérationnelle deux fonctions principales :

- une fonction holding pure appelée Eramet Holding regroupant les différents services support dont la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Achats, et la Direction Communication et Développement Durable,
- une partie de la branche Nickel (Direction Générale et Direction Commerciale) ainsi que l'usine de Sandouville.

Les coûts de ces différents services sont refacturés aux trois branches par l'intermédiaire de contrats de management fees. Les autres coûts opérationnels concernant le Nickel sont directement affectés à la branche Nickel.

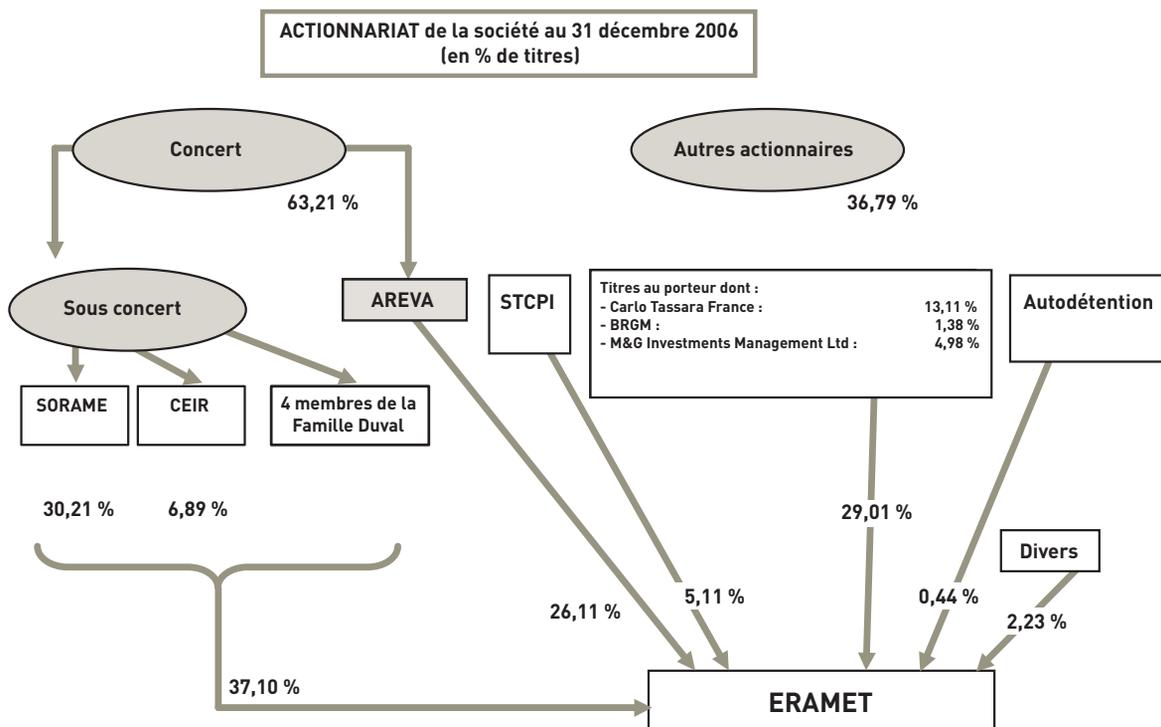
Eramet dispose également de filiales détenues directement, intervenant pour le compte des différentes entités ou pour la maison-mère. Il s'agit notamment de :

- CRT : Centre de Recherche de Trappes qui regroupe les activités de recherche et développement,
- TEC Ingénierie : société de projets et technologies,
- Eramet International : société qui regroupe le réseau commercial d'Eramet pour certaines activités des trois branches. Eramet International dispose de filiales ou succursales implantées à travers le monde. L'activité d'Eramet International est généralement rémunérée par des contrats de commissions d'agents,
- Metal Securities : société de gestion de trésorerie du groupe qui centralise les excédents de trésorerie et les besoins court terme de l'ensemble du groupe,
- ERAS : société de réassurance.

Au niveau de la consolidation, la partie Eramet Holding regroupe ainsi la fonction holding logée au sein d'Eramet S.A. et les filiales consolidées (Metal Securities et ERAS).

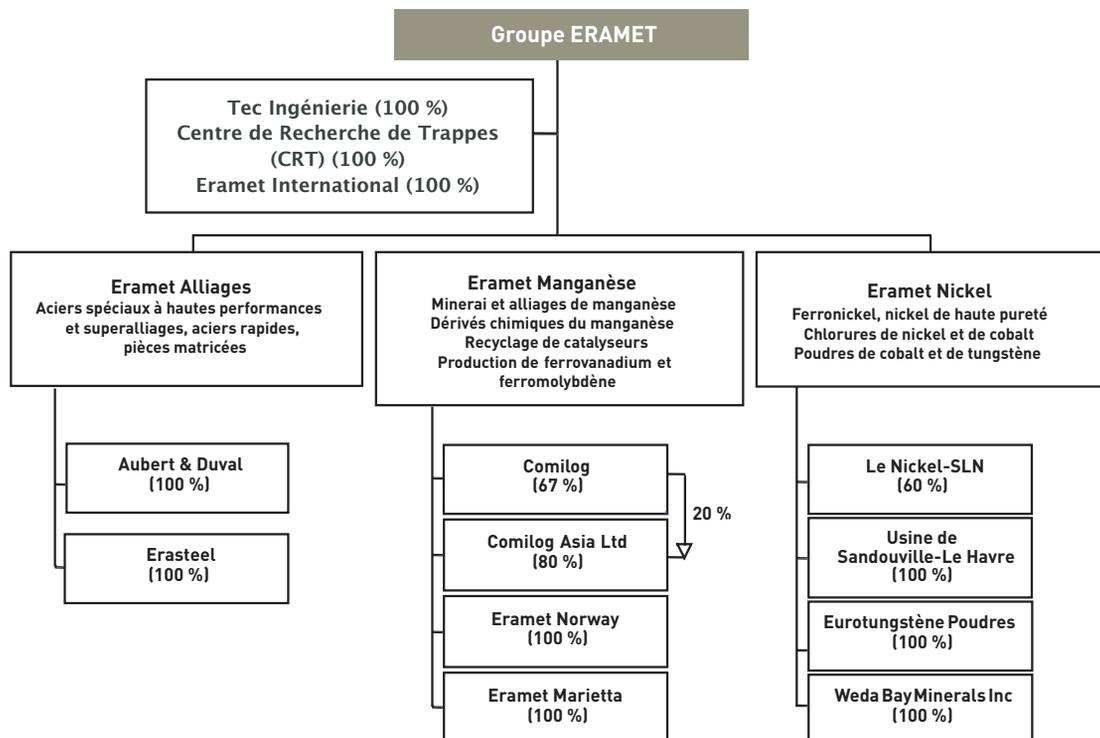
7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME DU CONTRÔLE



En vertu d'un pacte d'actionnaires ayant fait l'objet d'un avis du CMF le 18 mai 1999 sous le numéro 199C0577.

7.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2006



8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DU GROUPE, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le groupe est généralement propriétaire des sites et de leurs différents équipements. Certains gros équipements sont financés par crédit-bail (Presse 40 000 tonnes dans la branche Alliages, Four 75 000 tonnes dans la branche Nickel) et sont retraités au niveau des comptes consolidés.

La répartition des immobilisations corporelles par branche et par unité est présentée ci-dessous ; 80 % de la valeur des immobilisations appartenant à une dizaine de sites industriels :

(en millions d'euros)	Valeur brute	%	Valeur nette	%
Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie)	1 157	36,72	487	36,62
Autres	90		26	
Branche Nickel	1 247	39,59	513	38,58
Comilog S.A. (Gabon)	406	12,89	179	13,46
Eramet Norway (Norvège)	132	4,20	74	5,59
Eramet Marietta (États-Unis)	94	2,97	34	2,59
GCMC (États-Unis)	75	2,39	41	3,09
Autres	335		129	
Branche Manganèse	1 042	35,35	408	34,20
Aubert & Duval (France)	421	13,36	162	12,19
Airforge (France)	99	3,14	95	7,13
Erasteel Kloster AB (Suède)	120	3,82	34	2,53
Erasteel Commentry (France)	91	2,89	17	1,31
Autres	109		40	
Branche Alliages	840	26,68	348	26,13
Holding	21		13	
Total	3 150		1 331	

Les principaux sites industriels et les engagements majeurs sont présentés dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ».

Les biens d'équipements loués (hors crédit-bail) sont peu significatifs (ils représentent une charge annuelle d'environ 30 millions d'euros). Les principales locations sont constituées :

- branche Nickel : location de navires affrétant le transport du minerai jusqu'à l'usine de Doniambo (environ 13 millions d'euros) et location d'engins et de matériel industriel,
- branche Manganèse : location de matériel d'entretien de la voie de chemin de fer et location d'engins et de matériel industriel,
- branche Alliages : les contrats de location ont été conclus dans le cadre des affaires courantes (matériel industriel) et sont renouvelés généralement sur une base annuelle.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE RÉSULTAT

Toutes les données sont établies selon le référentiel IFRS.

9.1. CHIFFRES CLÉS DE L'ACTIVITÉ

9.1.1. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ (DONNÉES CONSOLIDÉES EN MILLIONS D'EUROS)

	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires par branche			
- Nickel	1 019	774	765
- Alliages	892	811	659
- Manganèse	1 147	1 135	1 103
- Holding et divers	(2)	(8)	(6)
Total	3 056	2 712	2 521
Chiffre d'affaires par zone géographique			
- Europe	1 532	1 358	1 251
- Amérique du Nord	638	614	500
- Asie	725	666	673
- Autres zones	161	74	97
Total	3 056	2 712	2 521

9.1.2. COMPTES CONSOLIDÉS

(en norme IFRS et en millions d'euros)

	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	3 056	2 712	2 521
Résultat opérationnel courant	607	542	643
Flux net de trésorerie généré par l'activité	543	478 *	519
Capitaux employés	1 836	1 664	1 379
Investissements industriels	309	231	240
Effectif moyen	13 739	12 353	12 898

* Dont 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie du groupe, effet sur les comptes 2005 du dénouement des Accords de Bercy.

Pour la troisième année consécutive, Eramet réalise d'excellentes performances en résultat et en flux de trésorerie opérationnel, grâce à des bases industrielles et commerciales de haut niveau qui lui permettent de saisir tout le bénéfice de la croissance exceptionnelle de ses principaux marchés : la sidérurgie et l'aéronautique.

Sa très bonne situation financière et la croissance de sa trésorerie d'exploitation lui permettent de financer un programme ambitieux de croissance interne et externe.

Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 3 056 millions d'euros pour 2 712 millions d'euros en 2005, progressant de 12,7 %, dont 10,9 % par croissance interne.

Le chiffre d'affaires d'Eramet Nickel s'établit à 1 019 millions d'euros et progresse de 31,6 % par rapport à 2005 sous l'effet de la forte augmentation des prix du nickel (+ 20 % après opérations de couverture) et de la progression des ventes (64,7 kT pour

57,2 kT), malgré des pertes de production chez la société Le Nickel-SLN dues à des mouvements sociaux sporadiques et à une grève au second semestre.

Le chiffre d'affaires d'Eramet Manganèse s'élève à 1 147 millions d'euros, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2005.

Cette faible progression s'analyse par :

- une forte baisse des prix du minerai et des alliages de manganèse (respectivement de - 21 %, prix CIF, et de - 8 %) compensée par une hausse des volumes, essentiellement de minerai (+ 127 %),
- une baisse du chiffre d'affaires de l'activité recyclage (effet prix négatif sur les ventes de molybdène et de vanadium),
- et un accroissement du périmètre de la branche (+ 50 millions d'euros avec l'intégration de Bear Metallurgical corp. et de SETRAG au Gabon).

Le chiffre d'affaires d'Eramet Alliages augmente de 10 % (892 millions d'euros contre 811 millions d'euros en 2005) avec :

- chez Aubert & Duval la poursuite de la croissance de la demande aéronautique et de la demande énergie et des prix de vente en hausse significative (CA + 19,8 %),
- une baisse du chiffre d'affaires d'EraSteel (- 9,9 %), du fait d'une activité dans les aciers rapides traditionnels en repli notamment en Asie, de l'effet sur les prix de vente de la décroissance des prix des matières premières et d'un changement du mix des ventes.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit à 607 millions d'euros contre 542 millions d'euros en 2005, soit une marge opérationnelle de 20 %, au même niveau qu'en 2005.

- Il progresse de 59,8 % chez Eramet Nickel : 388 millions d'euros (marge opérationnelle de 38 %) contre 243 millions d'euros en 2005, malgré l'effet des mouvements sociaux chez la société Le Nickel-SLN évalué à 100 millions d'euros.
- Le résultat opérationnel courant d'Eramet Manganèse s'élève à 170 millions d'euros (marge opérationnelle de 14,8 %), en baisse par rapport à 2005 (264 millions d'euros), du fait de la baisse des prix de vente, non compensée par la progression des volumes.
- Il est en augmentation chez Eramet Alliages : 62 millions d'euros (marge opérationnelle de 7 %) contre 47 millions d'euros en 2005, Aubert & Duval progressant significativement mais EraSteel s'affaiblissant légèrement.

Résultat opérationnel

Il s'élève à 630 millions d'euros, en baisse par rapport à 2005 (654 millions d'euros) qui avait bénéficié d'un profit exceptionnel de 126,7 millions d'euros (hors intérêts minoritaires) comme conséquence du dénouement au 31 décembre 2005 des accords de Bercy (indemnité Poum/Koniambo).

Résultat net

Il s'établit à 460 millions d'euros pour 518 millions d'euros en 2005, après prise en compte d'un impôt sur les résultats de 174 millions d'euros, soit un taux effectif de 27 % contre 20 % en 2005, le taux réduit très bas de 2005 tenant compte de la non-taxation du profit exceptionnel rappelé ci-dessus.

Résultat net part du groupe

Il s'élève à 319 millions d'euros contre 377 millions d'euros en 2005 (300 millions d'euros hors indemnité Poum/Koniambo après intérêts minoritaires), soit un résultat net par action de 12,38 euros contre 14,76 euros et 11,76 euros hors indemnité Poum/Koniambo.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX – RISQUE DE MARCHÉ

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Ce paragraphe présente une analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2006 comparé au 31 décembre 2005.

10.1.1. FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (stocks + clients - fournisseurs) était de 1 038 millions d'euros au 31 décembre 2006 par rapport à 942 millions d'euros au 31 décembre 2005. Le ratio de besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires était de 34 % à fin 2006 contre 34,7 % à fin 2005, en très légère baisse mais avec des évolutions contrastées en fonction des branches (hausse des clients dans le Nickel notamment due à l'effet prix, baisse des stocks dans le Manganèse...).

10.1.2. TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉE ⁽¹⁾

Financement

La trésorerie nette du groupe s'élève à 353 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une baisse de 11 millions d'euros * par rapport à fin 2005.

Cette légère baisse est le résultat des flux constatés suivants :

- 543 millions d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité (478 millions d'euros en 2005), compte tenu d'un EBITDA de 758 millions d'euros (contre 694 millions d'euros en 2005) et d'une augmentation limitée du besoin en fonds de roulement de 51 millions d'euros (contre 150 millions d'euros en 2005) due principalement à une augmentation des stocks beaucoup moins élevée qu'en 2005,

(1) Définie comme la trésorerie et équivalent de trésorerie moins les emprunts et la portion des emprunts à moins d'un an.

* Variation du tableau de flux de l'endettement.

- - 462 millions d'euros de flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements, dont 164 millions d'euros de décaissements nets pour l'acquisition de Weda Bay et 309 millions d'euros en investissements industriels,
- - 92 millions d'euros de flux net de trésorerie lié aux opérations de fonds propres, dont 54 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires d'Eramet et 43 millions d'euros aux actionnaires minoritaires (dont une part significative de 37,4 millions d'euros aux actionnaires minoritaires de la société Le Nickel-SLN).

10.1.3. PROVISIONS

Les provisions s'établissent à 324 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 352 millions d'euros au 31 décembre 2005 et s'analysent en deux grandes catégories.

Engagements vis-à-vis du personnel

Les obligations du personnel au 31 décembre 2006 ont été évaluées conformément à l'IAS 19. Les engagements de retraites ont pour nature le versement d'indemnités de départ à la retraite, des compléments de retraites.

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail et autres avantages accordés au personnel notamment en Nouvelle-Calédonie.

Les engagements intègrent également les restructurations et plans et plans sociaux actuellement en cours, notamment en France (Branches Alliages et Manganèse), en Norvège et en Belgique pour la branche Manganèse.

Le total de la provision pour obligation vis-à-vis du personnel se monte à 125 millions d'euros pour 145 millions d'euros en 2005. Cette baisse s'explique essentiellement par le versement aux différents fonds (US et France) de cotisations. La valeur actuarielle des obligations se monte à 269 millions d'euros (contre 289 millions d'euros en 2005), ce qui s'explique essentiellement par la parité du dollar, le niveau des engagements en monnaie locale étant stable.

Remise en état des sites et risques environnementaux

Comme indiqué au chapitre 4.3., Eramet constitue des provisions pour remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie et au Gabon, en fonction des coûts estimés et actualisés (taux 4,75 % en Nouvelle-Calédonie et 6,5 % au Gabon) de démantèlement des installations et de revégétalisation. Ces coûts sont revus périodiquement pour tenir compte des tonnages extraits et des coûts effectivement engagés. Le montant de la provision au 31 décembre 2006 est de 95 millions d'euros contre 80 millions d'euros au 31 décembre 2005 (cf. note 15.5 des comptes consolidés en chapitre 20.1). Les autres provisions environnementales intègrent les engagements nés des litiges ou des contraintes réglementaires. Le montant s'établit à 25 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 47 millions

d'euros au 31 décembre 2005. Une provision pour réhabilitation des bassins a été reclassée en provision pour remise en état des sites conformément à la réglementation comptable.

10.1.4. AUTRES DETTES NON COURANTES

Les autres dettes non courantes s'élèvent à 27 millions d'euros et correspondent à la dette de SETRAG S.A., payable à l'État Gabonais sur une période de vingt-cinq ans suite à l'achat de biens propres, ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour 11 millions d'euros et aux avantages fiscaux obtenus en Nouvelle-Calédonie (16 millions d'euros) et étalés sur 5 ou 6 ans.

10.1.5. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'ensemble sont de 2 139 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 985 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les variations de l'exercice s'expliquent essentiellement par le résultat de l'année et les dividendes versés ainsi que par l'effet de la variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers dans le cadre de l'application de la norme IAS 39. Cette extension a été demandée en 2006 et également pour l'année 2007.

10.2. FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

10.2.1. LIGNES DE CRÉDIT RENOUVELABLES

Le 24 mai 2005, Eramet a conclu avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises, d'un montant de 600 millions d'euros (Multicurrency revolving credit facility agreement) à échéance du 24 mai 2010. L'émetteur a la faculté de demander aux prêteurs, en 2006 et en 2007, l'extension d'un an de la durée. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge est dégressive en fonction du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté aux capitaux propres. Eramet verse, en outre, une commission d'engagement de 30 à 32,5 % de la marge applicable. Eramet a consenti un seul covenant (endettement financier net / capitaux propres de l'ensemble) détaillé au chapitre 4.1.4. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2006.

10.2.2. BILLETS DE TRÉSORERIE

En 2005, Eramet a mis en place un programme de 400 millions d'euros de billets de trésorerie. En raison de la situation excédentaire de trésorerie, il a été décidé d'émettre l'encours minimum nécessaire à l'animation du marché. En 2006, les billets de trésorerie ont été utilisés pour le financement de l'acquisition des titres de Weda Bay. Au 31 décembre 2006, le montant des billets de trésorerie en circulation d'Eramet s'élevait à 180 millions d'euros (55 millions d'euros au 31 décembre 2005).

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'innovation dans les procédés et le développement de nouveaux matériaux constituent un facteur de différenciation et de compétitivité ainsi qu'un accélérateur de croissance pour le groupe.

11.1. UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUE AU SERVICE DES BRANCHES

Cette organisation repose sur :

- un centre de recherche dédié (filiale d'Eramet à 100 % depuis 2003), localisé à Trappes, le CRT employant une soixantaine de chercheurs, ingénieurs ou techniciens, et doté d'un budget annuel de l'ordre de 7 millions d'euros,
- des effectifs complémentaires (90 personnes environ) au sein des branches prenant en compte des sujets plus spécifiques, et certaines phases d'étude projet ou d'industrialisation,
- des moyens significatifs représentant environ 1 % du chiffre d'affaires pour les branches Nickel et Manganèse et 2 % pour la branche Alliages (soit un budget total de l'ordre de 30 millions d'euros),
- une coordination centrale visant à développer les synergies de compétence via le CRT et la cohérence vis-à-vis des projets d'investissement et de développement du groupe.

En 2005 et 2006, Eramet a accentué régulièrement son effort de recherche et développement pour répondre aux exigences de ses clients industriels, améliorer sa compétitivité et offrir de nouveaux services. Le souci environnemental est constamment présent dans le développement de nouveaux procédés. La diminution des rejets est désormais l'un des enjeux clés dans le choix d'un nouveau procédé.

Gérer l'efficacité de la Recherche & Développement

Eramet déploie ses efforts de recherche au plus près des besoins des clients. Pour les superalliages (aux Ancizes), le traitement de surface (à Gennevilliers), la métallurgie des poudres (à Söderfors), les pièces matricées (à Pamiers), les poudres de cobalt (à Grenoble), etc., les équipes de recherche sont basées sur les sites de production.

Le Centre de Recherche de Trappes (CRT), au service des trois branches, rassemble 70 chercheurs, ingénieurs et techniciens. Eramet y centralise les compétences et outils transversaux dans le domaine des procédés (minéralurgie, hydrométallurgie, calcination, fours électriques, élaboration des alliages, transformation...). Les équipes, souvent sur le terrain, assurent en collaboration étroite avec les industriels les développements des procédés et de nouveaux produits, à l'écoute des clients.

Depuis quelques années, Eramet relie l'ensemble de ses équipes de recherche en réseau de façon que chacun puisse s'appuyer sur les compétences existantes dans le groupe.

En 2005, par exemple, dans la branche Alliages, quelques programmes de recherche et développement ont été conduits de façon commune entre Erasteel et Aubert & Duval, sur la métallurgie des poudres notamment. Un projet impliquant les laboratoires de Söderfors, du CRT et les moyens d'essai des Ancizes a abouti au lancement de la nouvelle nuance d'acier Grindamax 3VTM, qui permet aux industriels de gagner en compétitivité par la réduction des coûts de rectification des outils.

Pour accumuler les connaissances et anticiper les développements à venir, Eramet et, plus particulièrement la branche Alliages entretiennent plusieurs partenariats de recherche avec des universités ou des laboratoires spécialisés. Eramet finance la conduite de thèses et collabore notamment avec les Écoles des mines d'Albi (outillage), de Nancy (traitement de surface, élaboration et métallurgie), le centre de l'École des mines de Sophia-Antipolis (compétences en simulation numérique de la transformation). Eramet Alliages a démarré cette année une collaboration avec l'École centrale dans le domaine de la microstructure des superalliages.

La collaboration de longue date d'Eramet Norway avec l'université de Trondheim, maintenant partagée avec le CRT, permettra de développer en 2006 un nouveau dispositif expérimental pilote pour l'analyse de la réduction pyrométallurgique des minerais de nickel et de niobium.

Les recherches sur les nuances d'alliages exigent des travaux longs, de l'ordre de dix à quinze ans, avant toute application industrielle. C'est l'une des forces des équipes de recherche d'Aubert & Duval. Les nouvelles nuances inoxydables pour l'aéronautique, celles adoptées par l'armée américaine pour l'armement, ou le nouvel acier d'outillage à 5 % de chrome, témoignent de la vitalité et de l'efficacité de cette recherche, qui s'applique également aux procédés de production. En amont également, Aubert & Duval prépare les prochains programmes aéronautiques de Boeing, Snecma ou Airbus, et travaille déjà avec ces industriels sur les matériaux et les pièces des avions du futur.

Une recherche active en soutien des investissements

La recherche d'Eramet soutient le déploiement des investissements en cours, notamment sur la montée en puissance des fours électriques en Nouvelle-Calédonie dans le cadre du programme de 75 000 tonnes. Les recherches se poursuivent également pour préciser le procédé d'enrichissement du minerai de nickel à Tiebaghi.

À Sandouville, les équipes optimisent les process pour augmenter la capacité de production (15 000 tonnes de nickel, et 300 tonnes de cobalt en métal contenu) tout en diminuant les rejets organiques. L'unité de production d'aggloméré de manganèse du Gabon fait l'objet de deux programmes, l'un sur la montée en puissance de la production, l'autre sur une amélioration permanente de la qualité de l'aggloméré.

Eramet a lancé en 2005 l'étude pour exploiter et valoriser un minerai de niobium au Gabon. Le niobium est un durcisseur utilisé pour les aciers et superalliages ; c'est également un affineur de structures. Il s'agit, en s'appuyant sur l'analyse minéralogique du minerai, de définir un procédé d'exploitation pour extraire et valoriser le niobium contenu.

Programmes pour une meilleure compétitivité

Une étude sur la refonte du process de tréfilage de Commentry a débuté en 2005 dans le but de réduire très fortement, à la fois les délais de livraison des produits, les stocks et les coûts, pour atteindre une meilleure compétitivité (service, productivité) que celle des pays à bas coûts de production. Pour cela, Eramet étudie la faisabilité d'un process totalement en ligne. Le groupe veut proposer à ses clients une qualité de service qui transformera leur façon de gérer les stocks et d'anticiper les demandes, et qui limitera leurs prises de risques.

L'usine de Söderfors stocke depuis une quarantaine d'années les déchets de ses productions, des oxydes extrêmement riches en métaux. En 2005, Eramet s'est engagé dans une étude pour recycler ces battitures et valoriser les éléments riches qu'elles contiennent, par exemple le vanadium ou le molybdène. À partir d'une technique classique, la réduction d'oxyde en four à arc, Eramet a développé un procédé qui permet de réaliser cette extraction avec les équipements mêmes de Söderfors. Le test pilote conduit en novembre 2005 a montré l'efficacité du nouveau procédé, et le groupe conduira les premiers essais industriels en janvier 2006 pour un démarrage du recyclage effectif en 2006. Celui-ci permettra de produire un métal riche en composants (vanadium, cobalt, tungstène et molybdène) qui sera utilisé comme matière première pour la fabrication d'aciers rapides, à Söderfors et Commentry. Le groupe devrait rentabiliser très vite cet investissement, le prix du vanadium étant passé de quatre dollars le kilo à quarante dollars, après un pic à 120 en juillet 2005, et celui du molybdène se situant actuellement autour de 65 dollars le kilo, après une longue période au-dessus de 80.

11.2. EXPLOITATION DE GISEMENTS / RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

11.2.1. GÉNÉRALITÉS

11.2.1.1. Localisation

Le groupe, à travers ses filiales, la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie et Comilog S.A. au Gabon, exploite, respectivement, des gisements de nickel et de manganèse. Avec l'acquisition du projet Weda Bay Nickel en Indonésie, Eramet se donne en outre les moyens de doubler à terme sa production de nickel.

En Nouvelle-Calédonie, Le Nickel-SLN exploite à ciel ouvert des gisements de nickel oxydés, formés par altération superficielle de roches ultrabasiques. À l'heure actuelle, l'exploitation et le traitement sont concentrés sur la partie saprolitique du profil d'altération.

Au Gabon, Comilog S.A. exploite à ciel ouvert un gisement tabulaire de manganèse à haute teneur, situé sous faible recouvrement et formé par altération superficielle de roches volcano-sédimentaires.

En Indonésie, l'étude de pré-faisabilité du projet Weda Bay Nickel est en cours.

11.2.1.2. Titres juridiques

Les réserves et ressources sont présentes sur des titres miniers pour lesquels le groupe dispose de droits à long terme : essentiellement des concessions perpétuelles et des droits concédés sur une période de 75 ans renouvelables en Nouvelle Calédonie, d'une concession de 75 ans renouvelable dans la branche Manganèse et d'un « Contract of Work » sur une période de 30 ans renouvelable en Indonésie. Les valeurs comptables des réserves sont inscrites au coût historique pour les titres achetés et les concessions accordées ne sont pas valorisées. La valeur au bilan ne reflète pas nécessairement la valeur de marché.

11.2.1.3. Estimations

Les estimations ont été établies par des professionnels salariés à temps complet du groupe, avec des méthodes de calcul

conventionnel ou géostatistique. La reconnaissance géologique, l'estimation des ressources et des réserves, la planification des exploitations et l'extraction minière sont consolidées par plus de 40 années de pratique à l'échelle industrielle. Les méthodes utilisées évoluent toutefois constamment de façon à tirer profit des avancées techniques dans ces différents domaines.

Base des estimations

Les estimations sont basées sur des échantillonnages qui peuvent ne pas être totalement représentatifs des gisements complets. Au fur et à mesure de l'exploration et/ou de l'exploitation de ceux-ci, les estimations peuvent donc évoluer soit positivement, soit négativement, en fonction de l'amélioration de la connaissance des amas.

Méthodologie des estimations

Compte tenu de la présence du groupe en Nouvelle-Calédonie, l'estimation des réserves et des ressources minérales du groupe, telle que présentée, a été établie conformément au «JORC Code» (Australian Code for Reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Ore Reserves), édition 2004, pour tout ce qui est relatif aux méthodes d'estimation et aux niveaux de classification.

Ressources minérales

Les ressources minérales sont établies aux mêmes teneurs de coupure que les réserves (sauf lorsque spécifié autrement de façon explicite), mais sans garantie que ces ressources minérales soient intégralement converties en réserves à l'issue de compléments d'études technico-économiques et commerciales.

Un sondage et/ou un intercept est retenu :

- s'il contient au moins 2 m de minerai à une teneur supérieure à la teneur de coupure,
- s'il n'est pas isolé.

L'amas défini par les sondages ainsi retenus est intégré aux ressources minérales si son positionnement et ses caractéristiques géométriques et chimiques sont tels que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables.

Ressources minérales récupérables

Les ressources récupérables correspondent aux ressources minérales auxquelles ont été appliqués des facteurs de récupération minière et de préparation des minerais tirés de l'expérience acquise sur les sites considérés. Il s'agit donc de ressources dites « récupérables » (recoverable) et les tonnages nickel ou manganèse fournis correspondent à la quantité de métal présent dans les minerais à la sortie des unités minières lors de leur expédition à des usines de traitement métallurgique ou chimique. Les abattements miniers de dilution et pertes, ceux relatifs à la préparation des minerais, ont été établis à partir des exploitations actuelles et de prévisions réalistes.

Résultats d'exploration

Les résultats d'exploration sont fournis selon la même logique que pour les ressources.

Réserves minérales

L'estimation des réserves est basée sur des conditions économiques moyen-long terme (prix du fuel, du charbon, du coke, de l'électricité, cours des métaux, taux de change...), des

contraintes commerciales (qualités, clients...) et sur des procédés techniques d'exploitation et de traitement actuels ou prévus. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la récupération totale des réserves annoncées, dans la mesure où des fluctuations de marchés ou des changements techniques peuvent rendre économique ou non la récupération de certains gisements ou parties de ceux-ci.

Les chiffres de ressources et de réserves s'additionnent.

Présentation des estimations

Les chiffres de ressources et de réserves ont été regroupés par grands domaines techniques ou géographiques. Pour les ressources récupérables et les réserves, seules sont données les tonnes métal, les résultats peuvent aussi être comparés aux niveaux de production, ce qui donne une indication de la durée de vie résiduelle des exploitations.

11.2.1.4. Définitions

Définitions des ressources

Une **Ressource Minérale** est la concentration ou l'occurrence de matières économiquement intéressantes dans ou sur la surface de la terre, en quantité et qualité telles que les perspectives d'une éventuelle exploitation économique sont raisonnables. L'emplacement, la quantité, la qualité, la continuité du gisement et les caractéristiques géologiques de ces ressources sont connus, estimés ou interprétés sur la base de preuves et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources « supposées », « indiquées » et « mesurées ».

Une **Ressource Minérale Supposée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle la quantité et la qualité peuvent être estimées à l'aide de preuves géologiques, avec un très bas niveau de confiance. La continuité géologique de la minéralisation et de sa qualité est supposée mais non vérifiée. L'estimation est basée sur des informations limitées ou d'une qualité et fiabilité incertaines, obtenues par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des fronts d'exploitation et des sondages.

Une **Ressource Minérale Indiquée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un taux de confiance raisonnable. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont trop éloignés les uns des autres ou espacés d'une manière trop inadéquate pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité, mais sont assez proches pour envisager raisonnablement une telle continuité.

Une **Ressource Minérale Mesurée** est la partie d'une Ressource Minérale pour laquelle les tonnages, la densité, la forme, les caractéristiques physiques, la qualité et les teneurs peuvent être estimés avec un taux de confiance élevé. L'estimation est basée sur des données d'exploration, d'échantillonnage et des résultats d'essais obtenus par des techniques appropriées sur des emplacements comme des affleurements, des tranchées, des

puits, des carrières et des sondages. Les emplacements sont assez proches les uns des autres pour confirmer la continuité géologique de la minéralisation et/ou de sa qualité.

Définitions des réserves

Une **Réserve Minérale** est la partie économiquement exploitable des ressources « mesurées » ou « indiquées » d'un gisement. L'estimation de réserves est établie sur la base d'une étude de pré-faisabilité ou de faisabilité (projet minier au sens large) qui intègre des contraintes techniques (dilutions et pertes minières fonction des méthodes d'exploitation retenues, rendement des installations), économiques, commerciales, légales, environnementales, sociales et gouvernementales, existantes ou prévisibles au moment de l'estimation. La pré-faisabilité ou la faisabilité démontrent au moment du reporting que l'exploitation est justifiée. Les réserves minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance en réserves minérales « probables » et « prouvées ».

Une **Réserve Minérale Probable** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « indiquée », et dans certaines circonstances, « mesurée » tandis qu'une **Réserve Minérale Prouvée** est la partie économiquement exploitable d'une ressource « mesurée ».

Résultats d'Exploration

Les **Résultats d'Exploration** correspondent aux mêmes matières économiquement intéressantes que celles évaluées pour les ressources et réserves. Les prospections réalisées permettent d'envisager la mise en évidence d'une zone minéralisée, mais les informations de reconnaissance disponibles sont très ténues.

11.2.2. RÉSERVES ET RESSOURCES DE COMILOG S.A.

11.2.2.1. Ressources minérales

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources minérales au 1^{er} janvier 2007 de Comilog S.A. Seul le plateau de Bangombé, en cours d'exploitation, a été réestimé en 2006. Les chiffres sont établis en tenant compte des paramètres suivants :

- une teneur de coupure de 42 % Mn pour les plateaux de Bangombé et Okouma pour les ressources mesurées et indiquées et de 32 % à 42 % pour les ressources supposées,
- la concession minière de Comilog S.A. couvre également d'autres plateaux dans la région de Moanda : Bafoula, Massengo et Yéyé. Les travaux de reconnaissance effectués sur Bafoula et Massengo indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont suffisantes pour établir une estimation de ressources supposées. Les travaux de reconnaissance effectués sur Yéyé indiquent l'existence d'amas minéralisés. La qualité et la quantité des informations disponibles sont insuffisantes pour établir une estimation de ressources supposées,
- un dépôt de minerai de manganèse fin « Moulili » a été reconnu par sondages en 2006 et a fait l'objet d'une estimation des ressources minérales, qui ont été classées en ressources mesurées,
- les tonnages et teneurs inscrits caractérisent la totalité de la couche porteuse de la minéralisation (sans sélection verticale),
- les tonnages de manganèse contenus sont calculés avec une humidité de 9 % pour les minerais rocheux et 12 % pour les minerais fins (chiffres donnés en millions de « Dry Metric Ton Unit » : « millions de DMTU Mn » - 1 DMTU = 10 kg de manganèse).

Ressources minérales en minerais de manganèse rocheux et fins

Au 1^{er} janvier 2007 (en millions de DMTU Mn)

Domaine	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	kTs	% Mn	DMTU	kTs	% Mn	DMTU	kTs	% Mn	DMTU	kTs	% Mn	DMTU
Rocheux > 10 mm												
Bangombé	20 000	47,3	950				3 700	38,7	140	23 700	45,9	1 090
Okouma	20 000	49,0	980	31 900	47,9	1 530	3 800	40,3	150	55 700	47,8	2 660
Bafoula							23 000	34,0	780	23 000	34,0	780
Massengo							12 000	40,0	480	12 000	40,0	480
Total	40 000	48,1	1 930	31 900	47,9	1 530	42 500	36,7	1 550	114 400	43,8	5 010
Fines 1-10 mm												
Bangombé	16 000	45,2	720				2 600	36,2	90	18 600	43,9	810
Okouma				50 200	45,6	2 290	3 500	38,9	140	53 700	45,2	2 430
Moulili	4 800	45,8	220							4 800	45,8	200
Bafoula							15 000	32,4	490	15 000	32,4	490
Massengo							7 900	38,1	300	7 900	38,1	300
Total	20 800	45,3	940	50 200	47,9	2 290	29 000	35,1	1 020	100 000	42,5	4 250

11.2.2. Ressources minérales récupérables et réserves

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres des ressources récupérables et des réserves des plateaux de Bangombé et Okouma au 1^{er} janvier 2007. Ces derniers incluent le terril constitué de fines excédentaires non commercialisées dans le passé.

Le dépôt « Moulili », classé en ressources mesurées récupérables, a fait l'objet d'un test d'exploitation et de traitement en 2006 qui s'est avéré positif.

Les chiffres sont basés sur :

- une teneur de coupure de 42 % manganèse (Mn),
- un traitement similaire à celui actuellement en vigueur pour les minerais du Plateau de Bangombé : à partir d'un tout-venant, élaboration d'un minerai rocheux 10-80 mm et de fines 1-10 mm,
- les spécifications commerciales en vigueur à ce jour.

Ces chiffres tiennent compte de l'évolution du procédé de traitement de minerai, dont les travaux sont en cours de réalisation, et qui permettent une meilleure récupération des fines.

Réserves et ressources récupérables en minerai de manganèse

Au 1^{er} janvier 2007 (en millions de DMTU Mn)

Domaine		Réserves		Ress. Récupérables		Total	Production 2006
		Prouvées	Probables	Mesurées	Indiquées		
Bangombé	> 10 mm	830				830	
Okouma	> 10 mm				2 000	2 000	
Total rocheux		830			2 000	2 830	83
Bangombé	1-10 mm		400		200	600	
Okouma	1-10 mm				1 500	1 500	
Moulili	1-10 mm			180		180	
Terril	1-10 mm	50				50	
Total fines et aggloméré		50	400	180	1 700	2 330	54

Compte tenu des incertitudes portant sur les facteurs de récupération minière et de préparation des minerais pouvant s'appliquer aux ressources minérales supposées, il n'a pas été calculé de ressources récupérables sur les amas minéralisés de Bafoula et Massengo.

11.2.3. RÉSERVES ET RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ LE NICKEL-SLN

11.2.3.1. Ressources minérales en saprolites pour pyrométallurgie

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par grandes unités géomorphologiques.

Conformément au système de description des données de sondages, les tonnages et teneurs donnés correspondent uniquement à la phase altérée des saprolites, porteuse de la minéralisation, et non à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les humidités varient de 22 à 38 % suivant les amas considérés.

Ressources minérales en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo Au 1^{er} janvier 2007

Unités géomorphologiques	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	kTs	% Ni	KtNi	kTs	% Ni	KtNi	kTs	% Ni	KtNi	kTs	% Ni	KtNi
Monéo Nord							2 143	2,80	60,1	2 142,9	2,80	60,1
Monéo Centre							5 178	2,55	132,1	5 178,0	2,55	132,1
Kouaoua	3 932	2,62	103,2	5 151	2,70	139,1	1 590	2,73	43,4	10 672,7	2,68	285,6
Poro	2 927	2,78	81,3				1 184	2,55	30,2	4 111,7	2,71	111,5
Nakety							270	2,73	7,4	270,0	2,73	7,4
Dothio *	3 913	2,76	108,1	3 852	2,94	113,2	475	2,77	13,2	8 239,9	2,85	234,5
Thio	33	3,11	1,0	712	3,11	22,2	474	3,09	14,6	1 218,7	3,10	37,8
Ouenghi				30	2,93	0,9	8	2,93	0,2	37,5	2,93	1,1
Port Bouquet							20	3,22	0,6	20,0	3,22	0,6
Kombwi N'Goye	352	2,92	10,3	1 067	2,99	31,9	332	2,97	9,9	1 750,5	2,97	52,0
Tontouta	1 575	2,80	44,1	319	2,66	8,5	403	2,65	10,7	2 296,9	2,75	63,3
Me Adeo	131	3,74	4,9				75	2,42	1,8	206,3	3,26	6,7
Me Maoya				375	2,89	10,8	429	3,17	13,6	803,6	3,04	24,4
Kopeto – Boulinda	5 934	2,15	127,6	5 101	2,17	110,7	11 892	2,16	256,9	22 927,0	2,16	495,1
Kaala	468	2,82	13,2	141	2,95	4,1				608,6	2,85	17,3
Tiébaghi	12 803	2,55	326,0	26 119	2,47	646,0	921	2,74	25,3	39 843,4	2,50	997,3
Poum	9 988	2,65	264,7							9 987,8	2,65	264,7
Total	42 056	2,58	1 084	42 866	2,54	1 087	25 394	2,44	620	110 315	2,53	2 792

* L'unité géomorphologique de Dothio englobe le Plateau de Thio.

Ces chiffres ont été établis avec :

- une teneur de coupure de 1,7 à 2,0 % de nickel pour les centres de Tiébaghi et Népoui Kopeto avec un traitement minéralurgique du tout-venant,
- une teneur de coupure de 2,2 à 2,4 % de nickel pour tous les autres sites avec un traitement traditionnel.

Les résultats d'exploration donnés ci-contre correspondent aussi à la phase altérée des saprolites, avec une humidité de 25 %.

Unités géomorphologiques	Résultats d'exploration		
	Kts	%Ni	KtNi
Monéo Centre	1 500	2,51	38
Kouaoua	414	2,80	12
Bel Air	1 875	2,63	49
Poro	375	2,58	10
Boakaine	132	2,75	4
Mara	750	2,72	20
Nakety	110	2,88	3
Dothio	79	2,99	2
Thio	728	2,92	21
Port Bouquet	40	2,78	1
Kombwi N'Goye	265	3,03	8
Mont Do	750	2,78	21
Me Adeo	516	3,07	16
Me Maoya	54	2,78	2
Kopeto – Boulinda	1 313	2,70	36
Tchingou	2 100	3,40	71
Poum	188	2,63	5
Total	11 187	2,84	318

11.2.3.2. Ressources minérales récupérables et réserves pour pyrométallurgie

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de réserves et ressources récupérables en saprolites pour l'usine pyrométallurgique de Doniambo au 1^{er} janvier 2007. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais expédiés, calculés avec des humidités constatées sur les productions en cours ou estimées. Ces chiffres proviennent des ressources minérales données ci-dessus, et prennent en compte :

- un traitement traditionnel du tout-venant similaire à celui en vigueur sur les sites de la société Le Nickel-SLN et/ou sous-traités : criblage à 80mm environ avec récupération ou non d'une partie des fractions plus grossières selon la minéralisation,
- un traitement minéralurgique à Népoui Kopéto (existant) et à Tiébaghi (en réalisation),
- les projets miniers dans le cas de réserves.

Réserves et ressources récupérables en saprolites pour usine pyrométallurgique de Doniambo Au 1^{er} janvier 2007 (en milliers de tonnes de nickel)

	Réserves	Ressources mesurées et indiquées	Ressources supposées	Production 2006
Total	866,4	673,4	391,5	61,1

La production donnée ci-dessus correspond aux tonnages de nickel (exprimés en milliers de tonnes de nickel : kt Ni) contenus dans les minerais évacués vers les différents sites bord de mer (wharf ou chargements mécanisés). Elle intègre donc les faibles tonnages de nickel correspondant aux minerais saprolitiques exportés (environ 1 kt Ni/an actuellement).

L'effort important d'exploration réalisé en 2006 a permis d'augmenter les ressources récupérables supposées et de reclasser une partie de celles-ci en ressources récupérables indiquées. D'autre part, les études complémentaires réalisées sur certains amas ont permis de transformer des ressources minérales en ressources récupérables, par le fait des procédés minéralurgiques utilisés. Le taux de reconstitution des réserves et ressources récupérables en saprolites pour pyrométallurgie a été de 385 % en 2006.

Au-delà des réserves et ressources ci-dessus mentionnées et avec les mêmes conditions de calcul, les résultats d'exploration sur diverses zones du domaine de la société Le Nickel-SLN considéré dans ce document, permettent d'envisager la récupération supplémentaire d'environ 190 kt de nickel contenues dans des saprolites pour l'usine pyrométallurgique.

11.2.3.3. Autres ressources

À la teneur de coupure 1,8 % Ni et en-dehors des centres avec traitement minéralurgique, les résultats d'exploration préliminaire sur des zones saprolitiques à basse teneur, actuellement non économiques pour un traitement pyrométallurgique, permettent

d'estimer de manière préliminaire la présence de 2 000 kt de nickel contenu.

D'autre part, sur l'ensemble du domaine minier de la société Le Nickel-SLN et à teneur de coupure de 1,0 % Ni, les ressources allant de supposées à mesurées en latérites sont actuellement estimées à 8 000 kt Ni.

11.2.4. RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ PT WEDA BAY NICKEL

11.2.4.1. Ressources minérales globales

Le tableau ci-dessous regroupe les chiffres de ressources minérales en saprolites et limonites au 1^{er} janvier 2007. Les données correspondent aux milliers de tonnes de nickel contenus dans les minerais estimés dans des enveloppes établies à 1 % Ni sur les latérites et les saprolites, sans application d'aucun facteur de transformation ou d'enrichissement.

Les densités sèches moyennes sont de l'ordre de 0.93 sur les latérites et de 0.84 sur les saprolites, établies à partir de mesures réalisées en 1999 et 2001. Une campagne de mesures complémentaires est en cours.

Ressources minérales en saprolites et latérites

Au 1^{er} janvier 2007 (en milliers de tonnes de nickel)

	Ressources mesurées	Ressources indiquées	Ressources supposées
Total	759	1 944	1 400

11.2.4.2. Répartition des ressources minérales

Les ressources minérales fournies ci-dessous ont été regroupées par prospect en individualisant les produits latéritiques et saprolitiques.

Ressources minérales en saprolites et latérites

Au 1^{er} janvier 2007

Prospects	Mesurées			Indiquées			Supposées			Total		
	MTs	% Ni	KtNi	MTs	% Ni	KtNi	MTs	% Ni	KtNi	MTs	% Ni	KtNi
Latérites												
Santa Monica Ouest	20,9	1,27	265,6	3,5	1,27	44				24	1,27	310
Santa Monica Est				18,6	1,21	225				19	1,21	225
Coastal Deposits				9,0	1,22	110				9	1,22	110
Lipe River				3,1	1,12	35				3	1,12	35
Big Kahuna							9,0	1,32	119	9	1,32	119
Jira River				9,0	1,14	103				9	1,14	103
Boki Mokot							12,5	1,27	159	13	1,27	159
Pintu				10,7	1,24	133	7,4	1,24	92	18	1,24	224
Tofu Blowen							5,9	1,25	74	6	1,25	74
Total Latérites	20,9	1,27	265,6	53,9	1,20	649	34,8	1,27	443	110	1,24	1358
Saprolites												
Santa Monica Ouest	31,6	1,56	493	5,3	1,57	83				37	1,56	576
Santa Monica Est				42,5	1,45	616				43	1,45	616
Coastal Deposits				17,9	1,61	288				18	1,61	288
Lipe River				3,1	1,35	42				3	1,35	42
Big Kahuna							9,3	1,76	164	9	1,76	164
Jira River				8,3	1,67	139				8	1,67	139
Boki Mokot							14,0	1,61	225	14	1,61	225
Pintu				8,4	1,51	127	9,4	1,70	160	18	1,61	287
Tofu Blowen							21,5	1,90	409	22	1,90	409
Total Saprolites	31,6	1,56	493	85,5	1,51	1295	54,2	1,77	957	171	1,60	2745
Total	52,5	1,44	759	139,4	1,39	1 944	89,0	1,57	1 400	281	1,46	4 103

Compte tenu de la faible proportion de roche saine intercalaire, les tonnages et teneurs donnés dans les saprolites correspondent à l'ensemble de la colonne saprolitique.

Les ressources ont été estimées par modélisation de bloc 3D, les teneurs des ressources mesurées et indiquées ont été krigées tandis que celles des ressources supposées ont été estimées à partir des paramètres moyens des sondages définissant l'amas considéré.

Au-delà des ressources minérales ci-dessus mentionnées et avec les mêmes conditions de calcul, les résultats d'exploration sur des zones reconnues par quelques sondages dans le domaine de Pt Weda Bay Nickel, permettent d'envisager la récupération supplémentaire d'environ 623 kt de nickel contenues majoritairement dans des saprolites.

Prospects	Résultats d'exploration		
	Mts	%Ni	KtNi
Latérites			
Lipe River	2	1,12	21
Tofu Blowen	9	1,25	108
Total Latérites	11	1,23	129
Saprolites			
Lipe River	2	1,32	30
Tofu Blowen	24	1,90	464
Total Saprolites	27	1,85	494
Total	37	1,67	623

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

12.1.1. INFORMATION JUSQU'À LA DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas d'événement significatif intervenu jusqu'à la date du Conseil d'administration.

12.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES – PREMIER TRIMESTRE 2007 (NON AUDITÉ)

(en millions d'euros)	1 ^{er} T 2007	1 ^{er} T 2006	Variation
Eramet Nickel	281	224	+ 25,4 %
Eramet Manganèse	269	265	+ 1,6 %
Eramet Alliages	262	229	+ 14,4 %
Holding & éliminations	(1)	(1)	-
Groupe Eramet	811	717	+ 13,0 %

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Eramet a progressé de 13 % au 1^{er} trimestre 2007. Les trois branches affichent une croissance de leur activité.

Eramet Nickel : chiffre d'affaires en hausse de 25,4 % grâce à la hausse des cours du nickel et malgré l'impact de la grève de 2006. Le chiffre d'affaires d'Eramet Nickel est en hausse de 25,4 % au 1^{er} trimestre 2007.

Le marché physique du nickel a été bien orienté au 1^{er} trimestre. La production mondiale d'acier inoxydable a fortement progressé et les cours du nickel au LME ont continué à se renforcer.

Comme anticipé, la grève de la fin de l'année 2006 en Nouvelle-Calédonie s'est traduite depuis le début de l'année 2007 par une diminution de la teneur en nickel du minerai consommé pour la production métallurgique de nickel à Doniambo. Cette dernière est en baisse de 14,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2006, à 14 605 t. Compte tenu de cette baisse de production et de la nécessité de reconstituer les stocks de produits finis, excessivement réduits pendant la grève, les livraisons de nickel sont en retrait de 22 %, à 12 999 t, soit environ 3 500 t en dessous du rythme normal.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre prend en compte l'effet des couvertures sur le nickel effectuées antérieurement, qui ont porté sur 8 200 t à un cours moyen de 17 500 USD/tonne.

Eramet Manganèse : chiffre d'affaires en progression de 1,6 %, limité par des incidents techniques. Le marché du manganèse continue à se renforcer.

Le chiffre d'affaires d'Eramet Manganèse a progressé de 1,6 % au 1^{er} trimestre 2007.

La production sidérurgique mondiale est en hausse de 10 % au 1^{er} trimestre 2007, avec une hausse de plus de 20 % de la production chinoise, mais aussi de plus de 4 % de la production mondiale hors Chine. Toutes les zones géographiques sont en progression en dehors des États-Unis.

Les prix des alliages ont continué à progresser et sont en hausse significative par rapport au 1^{er} trimestre 2006. Malgré une légère baisse de la production liée à la percée d'un four de silico-manganèse à l'usine de Marietta (États-Unis), les livraisons d'alliages de manganèse d'Eramet Manganèse sont en hausse de 1,7 % au 1^{er} trimestre 2007.

Les prix du minerai de manganèse sont en forte hausse par rapport au 1^{er} trimestre 2006. Au Gabon, la production de minerai de Comilog est en progression de 18 % à 765 000 t. Les expéditions de minerai ont cependant été limitées par un incident technique au port d'Owendo.

Le chiffre d'affaires du recyclage des catalyseurs est en baisse de 15 % du fait d'un incident de production chez GCMC et de la baisse des prix du vanadium. Il reste cependant élevé. L'activité est bien orientée.

Eramet Alliages : chiffre d'affaires en hausse de 14,4 %

Le chiffre d'affaires de la branche Alliages est en hausse de 14,4 % au 1^{er} trimestre 2007.

La plupart des marchés d'Eramet Alliages sont bien orientés, notamment l'aéronautique et l'énergie et les efforts de répercussion de la hausse des coûts des matières premières (aluminium, titane, nickel...) et de l'énergie sur les prix de vente se sont poursuivis.

Nomination de Patrick Buffet comme Président-Directeur général d'Eramet

L'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2007 a pris acte du non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Bacardats et le Conseil d'administration, qui s'est réuni après l'Assemblée Générale, a nommé Monsieur Patrick Buffet Président-Directeur général d'Eramet.

Levée d'option STCPI

Le pacte d'actionnaires entre Eramet et la Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles (STCPI) du 13 septembre 2000 comportait une option d'achat de 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN au bénéfice de la STCPI, sous

forme d'échange d'actions Le Nickel-SLN contre des actions Eramet. La levée de cette option supposait un accord unanime des représentants des trois Provinces calédoniennes. Le 6 décembre 2006, la STCPI a notifié à Eramet la levée de l'option. Le Conseil d'administration du 23 mai 2007 s'est réuni afin de délibérer sur cet échange d'actions, après avoir pris connaissance du résultat de l'expertise indépendante effectuée sur la valeur des sociétés Eramet et Le Nickel-SLN au 6 décembre 2006.

Dans le cadre du régime des conventions réglementées, le Conseil d'administration a décidé de procéder à cet échange aux conditions prévues dans le pacte d'actionnaires du 13 septembre 2000, soit à une parité de trois actions Eramet contre cinq actions Le Nickel-SLN.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juillet 2007 sera appelée à approuver cette opération, qui renforcera l'ancrage de la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie, la participation de la STCPI passant de 30 à 34 % du capital de la société Le Nickel-SLN.

Des informations additionnelles concernant le Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN, signé entre Eramet et STCPI le 13 septembre 2000, figurent en chapitre 4.2.2.

12.1.3 TENDANCES 2007

Les cours du nickel au LME restent très élevés, avec une moyenne de plus de 50 000 USD/tonne au mois d'avril. La production métallurgique de nickel d'Eramet Nickel est attendue en hausse au 2^e trimestre 2007 par rapport au 1^{er} trimestre 2007. Elle devrait se situer sur l'année entre 63 et 64 000 t en raison de la teneur du minerai plus faible que prévue du fait des conflits sociaux. Compte tenu de la nécessité de reconstituer les stocks de produits finis, les livraisons devraient se situer entre 61 et 62 000 t.

Le programme de couvertures sur le nickel effectuées antérieurement porte au 2^e trimestre 2007 sur 6 000 t à un cours moyen de l'ordre de 19 000 USD/tonne. Sur l'année complète il reste inchangé et porte sur 26 000 t à un cours de l'ordre de 19 000 USD/tonne.

En Nouvelle-Calédonie, la construction de l'usine d'enrichissement du minerai de Tiébaghi devrait être terminée au 2^e trimestre 2007.

La tendance des prix des alliages et du minerai de manganèse continue à s'affermir. La nouvelle usine de dioxyde de manganèse électrolytique de Chongzuo, dans le sud de la Chine, a été inaugurée au mois d'avril. Les travaux de construction de la nouvelle usine canadienne de recyclage des catalyseurs pétroliers dans l'Alberta se poursuivent. L'achèvement est visé pour la fin de l'année 2007.

Les marchés de la branche Alliages sont porteurs et la nouvelle usine de matricage de Pamiers et sa presse de 40 000 t montent en régime.

Si les cours du nickel se maintiennent au niveau actuel, le résultat opérationnel courant du groupe pour le 1^{er} semestre 2007 devrait s'établir en hausse par rapport à celui du 2^e semestre 2006.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

NA.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. PRÉSENTATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

14.1.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.1.1.1. Mode de direction de la société (article 15 des statuts)

Le Conseil d'administration de la société, composé en principe de quinze membres depuis l'Assemblée du 21 juillet 1999, a adopté, conformément à la délibération de l'Assemblée du 23 mai 2002 en application des dispositions de la loi NRE et en sa séance du 26 mars 2003, une organisation classique de direction de la société par un Président-Directeur général assumant tout à la fois la direction générale de la société et la présidence du Conseil d'administration.

Dans les deux cas, le Conseil peut, sur proposition de la personne assurant la direction générale de la société, procéder à la nomination de cinq directeurs généraux délégués au plus, aux fins de l'assister. Le directeur général et les directeurs généraux délégués de la société doivent jouir de la nationalité de l'un des états de l'Union européenne et ne peuvent exercer leurs fonctions au-delà de soixante-dix ans.

Le Conseil peut également, conformément à l'article 19 des statuts, s'adjoindre le concours de quatre censeurs au plus, qui n'ont pas voix délibérative. Les censeurs peuvent être choisis parmi les salariés de l'entreprise.

14.1.1.2. Composition

La direction générale de la société et du groupe est organisée comme suit :

Président-Directeur général : Patrick Buffet (depuis le 25 avril 2007) :

Le Conseil d'administration du 21 mai 2003, qui a procédé à la fusion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général de la société, a confié tous les pouvoirs dévolus par la loi au Président-Directeur général d'une société anonyme.

Le Conseil a accordé, dans les mêmes conditions, la faculté de substituer et de déléguer, sous sa responsabilité, à telles personnes qu'il avisera, avec faculté de subdéléguer, telle partie de ses pouvoirs qu'il jugera opportun, par mandat spécial et pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Président exerce tous les pouvoirs sous réserve, conformément à ce qui est indiqué à l'article 14 alinéa 2 des statuts, du principe selon lequel « aucune décision relative aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise ne peut intervenir sans que le Conseil en ait préalablement délibéré ».

Conformément à l'article 14 alinéa 4 des statuts, « les actes concernant la société sont signés soit par le directeur général, soit par le directeur général délégué, soit par tout fondé de pouvoir spécial ».

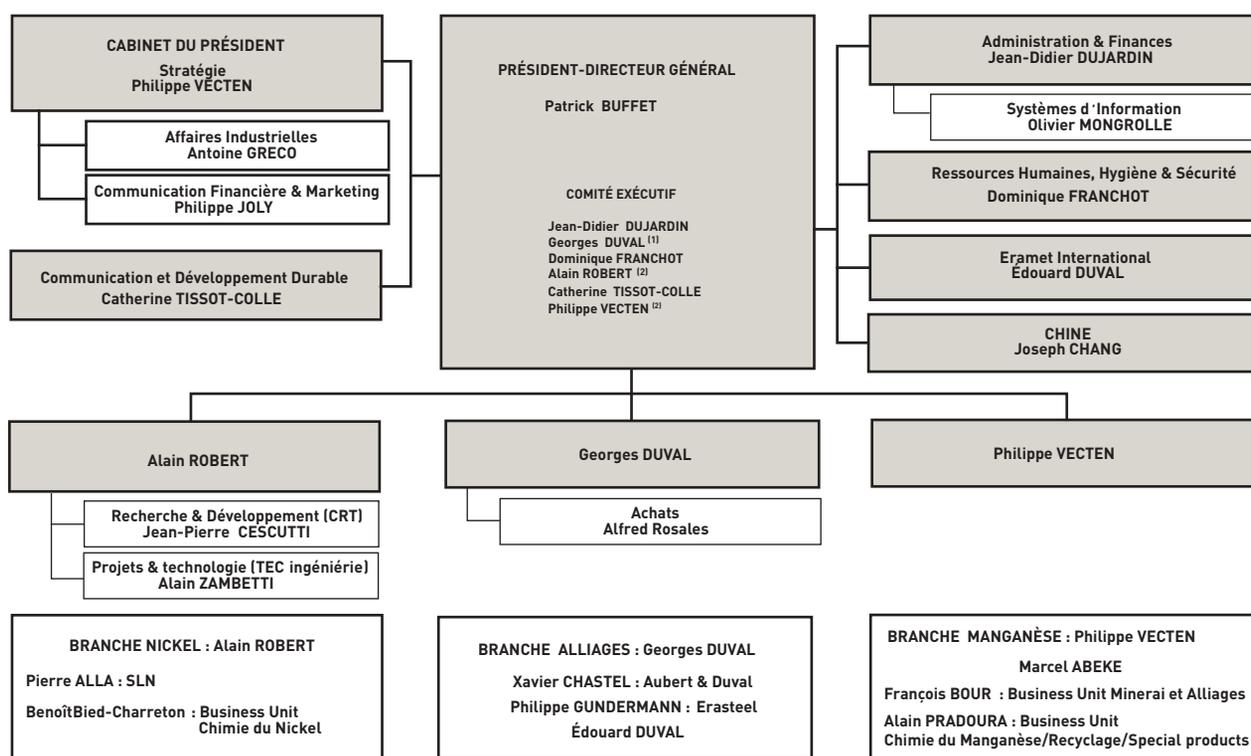
Directeurs généraux délégués :

Conformément à l'article 17.2, le directeur général de la société, peut proposer au Conseil d'administration la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués, dont le nombre ne peut excéder cinq (5).

Ont été nommés en cette qualité :

Georges Duval (Conseil du 23 mai 2002),
Alain Robert (Conseil du 17 septembre 2003),
Philippe Vecten (Conseil du 23 mai 2007).

14.1.1.3. Organigramme



(1) Vice-Président, Directeur général délégué (2) Directeur général délégué

14.1.2. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Eramet adhère aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999 ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002.

14.1.2.1. Règles de nomination

Conformément au pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, et en application de l'article 11 des statuts, les administrateurs ne peuvent être âgés de plus de soixante dix (70) ans au moment de leur nomination, et sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Ils sont au nombre de quatorze (14) aujourd'hui, mais peuvent être quinze (15).

Conformément aux dispositions de l'article 11.3, la majorité des membres du Conseil d'administration (y compris les personnes morales et leurs représentants permanents) doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'Union européenne.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

En application du pacte d'actionnaires, ils sont nommés outre le Président :

- à raison de cinq administrateurs, proposés par le concert SORAME-CEIR,
- à raison de trois administrateurs, proposés par AREVA,
- à raison de deux administrateurs, proposés par STCPI,
- enfin, à hauteur de quatre « personnes qualifiées », à raison de deux par le concert SORAME CEIR, et deux par AREVA, « en considération de leur compétence et de leur indépendance vis-à-vis de la partie qui la propose et de la société elle-même, en harmonie avec les recommandations préconisées par le rapport Vienot ».

La mission et les obligations des administrateurs sont développées dans le cadre de la charte des administrateurs, prévue à l'article 12-5 des statuts, l'article 13 alinéa 6 rappelant que « la mission des administrateurs est de défendre en toutes circonstances les intérêts de la société Eramet et ils doivent s'interdire, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes actions ou inactions susceptibles d'y porter préjudice ».

14.1.2.2. Composition

Président d'honneur : Yves Rambaud.

La composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante :
Président du Conseil d'administration : Patrick Buffet (depuis avril 2007)

Vice-Présidents : 2

Le Conseil du 13 septembre 2000 a décidé de procéder à la nomination de deux vice-Présidents, représentant les deux actionnaires les plus importants. Ont été nommés en cette qualité :

- Georges Duval, au titre de la société SORAME (depuis le 13 septembre 2000),
- Gilbert Lehmann, au titre de la société AREVA (depuis le 13 décembre 2005, en remplacement de Jean-Lucien Lamy).

Administrateurs :

- Rémy Autebert,
- Cyrille Duval,
- Édouard Duval,
- Georges Duval,
- Patrick Duval,
- Pierre-Noël Giraud (administrateur indépendant),
- Gilbert Lehmann,
- Louis Mapou,
- Harold Martin,
- Jacques Rossignol (administrateur indépendant),
- Michel Somnolet (administrateur indépendant),
- Antoine Treuille (administrateur indépendant),
- AREVA, représentée par Frédéric Tona.

Autres participants au Conseil d'administration.

• **Censeurs :** Le Conseil d'administration du 12 avril 2000, faisant usage de la possibilité offerte à l'article 19 des statuts, a décidé d'offrir deux postes de censeurs à des salariés du groupe, en sus des représentants du Comité d'entreprise. Dans la pratique, la nomination des deux censeurs se fait, sur proposition du Comité d'entreprise européen. Celui-ci a proposé de désigner : Mats Nilsson (salarié d'Erasteel Söderfors), et Daniel Signoret (salarié d'Erasteel Commentry), nommés comme censeurs par le Conseil du 13 septembre 2000 pour une durée de quatre ans. Mats Nilsson, démissionnaire, a été remplacé le 11 septembre 2002 par Jean-Claude Dumontet (salarié Erasteel Commentry). À partir du Conseil d'août 2007, Jean Javelier (salarié de la société Le Nickel-SLN) remplace Jean-Claude Dumontet.

• **Délégués du Comité central d'entreprise :** Claudine Grossin, Didier Jacq, Christian Detreille, Yann Perrigault.

14.2. SITUATION PERSONNELLE DES DIRIGEANTS

Autres mandats dans le groupe et hors groupe au cours des cinq derniers exercices.

Membres du Conseil d'administration et de la direction générale de la société au 23 juillet 2007

Nom, prénom / ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>AUTEBERT Rémy Administrateur Né le 20 juillet 1953 Adresse professionnelle : AREVA JAPAN Co. Ltd Urban Toranomon, Bld. 5-F 1-16-4, Toranomon Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japon</p>	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président d'AREVA Japan
<p>BUFFET Patrick Administrateur Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	Administrateur : Coopté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François Henrot, démissionnaire Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007	Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président-Directeur général de la société Le Nickel-SLN à partir du 10 juillet 2007 Administrateur de Comilog S.A. à partir du 7 juin 2007 <p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de surveillance d'AREVA – démission le 26 avril 2007 Membre du Conseil de surveillance de : - Bureau Veritas - Arcole Industries
<p>DUVAL Georges Administrateur Vice-Président Directeur général délégué Né le 3 mai 1946 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000 Directeur général délégué : Conseil du 23 mai 2002	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Président de : Aubert & Duval (SAS) ; SIMA (SAS) ; Eramet Alliages ; Erasteel (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérant de SORAME SCA Administrateur et directeur général délégué de CEIR

Nom, prénom / ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>DUVAL Édouard Administrateur Né le 2 décembre 1944 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Le Nickel-SLN • Président de Eramet International (SAS) • Directeur général délégué de SIMA (SAS) <p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil de gérance de SORAME SCA • Administrateur et directeur général délégué de CEIR
<p>DUVAL Patrick Administrateur Né le 15 mai 1941 Adresse : c/o Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général de SIMA <p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de CEIR • Gérant de SORAME SCA • Administrateur de Cartonneries de Gondardennes S.A. • Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin
<p>DUVAL Cyrille Administrateur Secrétaire général d'Aubert & Duval Né le 18 juillet 1949 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué de SIMA • Représentant permanent de la société SIMA au Conseil d'administration de Metal Securities • Administrateur de Comilog, TCS, Aubert & Duval UK • Cogérant d'Aubert & Duval GmbH • Président de Forges de Montplaisir <p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur général délégué et administrateur de CEIR • Gérant de SORAME SCA

Nom, prénom / ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>GIRAUD Pierre-Noël Administrateur Né le 8 mars 1949 Adresse professionnelle : CERNA 60, boulevard Saint-Michel 75272 Paris cedex 06</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'AREVA N.C. • Professeur à l'École des Mines de Paris • Membre de l'Académie des Technologies
<p>LEHMANN Gilbert Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 Adresse professionnelle : AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p>	<p>Coopté par le Conseil du 13 décembre 2005</p>	<p>Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006 appelée à statuer sur les comptes 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de surveillance de : Assystem S.A. ; ALMA S.A. • Administrateur et Président du Conseil d'administration de : SEPI (Suisse) ; STMicroelectronic Holding N.V. (Pays-Bas)
<p>MAPOU Louis Administrateur Né le 14 novembre 1958 Adresse professionnelle : STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex</p>	<p>Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de la société Le Nickel-SLN <p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) • Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie)
<p>MARTIN Harold Administrateur Né le 8 avril 1954 Adresse professionnelle : Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie 1, boulevard Vauban B.P. P3 98845 Nouméa Cedex</p>	<p>Nommé par l'Assemblée Générale du 11 mai 2005</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2008</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe (en Nouvelle-Calédonie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2004 • Membre de l'Assemblée de la Province Sud • Maire de la ville de Païta depuis 1995 • Membre titulaire : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'Administration de l'ADECAL (trésorier) - Comité des finances locales - Commission consultative d'évaluation des charges - Comité consultatif des mines - Comité de gestion du fonds de concours pour le soutien conjoncturel minier - Comité restreint chargé de déterminer une situation de crise dans le secteur minier • Président du comité consultatif de la Recherche • Administrateur de : Enercal ; Savexpress ; SEUR ; SEM Agglo

Nom, prénom / ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>ROSSIGNOL Jacques Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse : c/o Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'Innoprocess • Ancien directeur général de SNECMA et d'Arianespace
<p>SOMNOLET Michel Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse : c/o Eramet Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien administrateur de Sanofi-Synthélabo • Ancien administrateur, Vice-Président et directeur général de l'administration finance de l'Oréal • Administrateur de : L'Oréal USA ; L'Oréal Maroc
<p>AREVA Administrateur Représentée par Frédéric TONA Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 27 août 1947 Adresse professionnelle : AREVA À l'attention de Frédéric TONA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p>	<p>Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002</p>	<p>Ratification cooptation : Assemblée Générale du 23 mai 2002 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancien Directeur du secteur Mines-Chimie- Enrichissement d'AREVA NC • Membre du Conseil de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy • Administrateur d'OSEAD (SAS)
<p>TREUILLE Antoine Administrateur Né le 7 octobre 1948 Adresse professionnelle : MERCANTILE CAPITAL PARTNERS LLC 535 Madison Avenue New-York, NY 10022 USA</p>	<p>Assemblée Générale du 21 juillet 1999</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003. et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p>Au sein de sociétés hors du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Executive Managing Director de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC(États-Unis) • Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis) • Administrateur de : BIC S.A. (France) ; Haris Interactive, Inc. (États-Unis), Partex Corporation (États- Unis), Harlem Furniture, LLC (États-Unis), Skip's Clothing, Inc. (États-Unis), Imperial Headwaer, Inc. (États-Unis)

Nom, prénom / ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement, et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p>ROBERT Alain</p> <p>Directeur général délégué (non administrateur)</p> <p>Né le 25 décembre 1945</p> <p>Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	<p>Nommé par le Conseil du 17 septembre 2003</p>		<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de : Le Nickel-SLN ; Comilog S.A. ; PT Weda Bay Nickel (Indonésie)
<p>VECTEN Philippe</p> <p>Directeur général délégué (non administrateur)</p> <p>Né le 22 avril 1949</p> <p>Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p>	<p>Nommé par le Conseil du 23 mai 2007</p>		<p>Au sein de sociétés du groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Comilog S.A. • Directeur général d'ECM • Gérant de Comilog Holding • Administrateur de la société Le Nickel-SLN

Aucune information relevant de la partie 14 « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de Direction Générale » du règlement (CE) N° 809/2004 autre que celle indiquée ci-dessus ne doit être divulguée.

15. RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX ET COMEX

Administrateurs – jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet au titre de l'année 2006 s'élève à 152 170 euros (153 170 euros en 2005) ; ce montant est inférieur à l'enveloppe globale de 180 000 euros allouée au Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005, à répartir librement par celui-ci entre les administrateurs.

La distribution des jetons de présence au titre de l'année 2006 a été opérée sur la base d'un montant forfaitaire individuel de

7 623 euros pour la participation à l'ensemble des Conseils, majoré à hauteur de 1 000 euros pour la participation aux différents Comités ; une indemnité de déplacement, de 1 525 euros par Conseil, a été versée par ailleurs aux administrateurs résidant à l'étranger.

Les jetons de présence versés aux mandataires sociaux d'Eramet par d'autres sociétés du groupe ont atteint globalement quant à eux 9 395 euros (17 449 euros en 2005).

La répartition des jetons de présence est la suivante (en euros) :

(en euros)	Eramet	Autres sociétés	Total 2006	Total 2005	Total 2004
Rémy AUTEBERT	8 623		8 623	12 686	14 686
Jacques BACARDATS	7 623	7 565	15 188	17 879	19 785
Cyrille DUVAL	7 623		7 623	7 623	7 623
Édouard DUVAL	7 623		7 623	7 623	7 623
Georges DUVAL	7 623		7 623	9 923	9 923
Patrick DUVAL	7 623		7 623	7 623	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	7 623		7 623	7 623	7 623
François HENROT	7 623		7 623	7 623	7 623
Pascal LAFLEUR	-		-	3 431	12 198
Jean-Lucien LAMY	-		-	9 717	8 623
Gilbert LEHMANN	9 623		9 623	1 906	-
Louis MAPOU	10 673	1 830	12 503	12 503	14 028
Harold MARTIN	9 148		9 148	8 767	-
Jacques ROSSIGNOL	10 623		10 623	10 623	8 623
Michel SOMNOLET	22 773		22 773	14 198	19 248
Frédéric TONA	10 623		10 623	12 623	8 623
Antoine TREUILLE	16 723		16 723	18 248	17 723
Total	152 170	9 395	161 565	170 619	171 575

Membres du Comité exécutif « COMEX »

• Conditions de détermination :

La rémunération des membres du « COMEX » – mandataires sociaux est fixée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Pour les membres du « COMEX » non-mandataires sociaux, les rémunérations sont fixées par la direction générale. Les propositions de rémunération s'attachent à assurer une compétitivité de ces rémunérations vis-à-vis du marché extérieur et reposent sur des comparaisons externes effectuées régulièrement par la direction des Ressources Humaines et des consultants externes.

La rémunération de chacun des membres du « COMEX » comprend une partie fixe et une partie variable. La part variable est fondée sur un certain nombre de critères et objectifs précis.

La fourchette de la partie variable est de :

- 0 à 60 % pour le Président-Directeur général, *
- 0 à 30 % pour les mandataires sociaux, *
- 0 à 20 % pour les autres membres du « COMEX ».

La moitié du bonus est acquis sur la base des objectifs atteints, soit 30 %, 15 %, 10 %. Afin d'obtenir un pourcentage supérieur, il convient de dépasser les objectifs fixés. Ces objectifs sont fondés par exemple sur :

- des résultats Sécurité très volontaristes (taux de fréquence 1),
- des résultats financiers (endettement, trésorerie, BFR...),
- des résultats économiques effectifs (ROCE, résultat opérationnel...),
- l'accomplissement en temps et au budget de gros investissements ou de projets industriels majeurs,
- des résultats « managériaux »,
- des propositions de stratégie et de projets portant sur leur « zone de responsabilité ».

* Déterminée par le Comité des rémunérations.

• **Montant**

Le détail de la répartition individuelle du montant des rémunérations brutes et nettes des charges sociales attribuées en 2006 aux membres du Comité exécutif «COMEX» du groupe (6 personnes au total) s'est élevé en total à 2 299 924 euros (2 039 924 euros en 2005) et se répartit ainsi :

(en euros)	Période		Part fixe ⁽¹⁾	Part variable ⁽²⁾	Jetons de Présence	Total
Jacques BACARDATS * / **	2006	Brut	505 245	252 038	15 188	772 471
Président-Directeur général	2006	Net	454 327	225 848	15 188	695 363
	2005	Brut	474 905	223 960	17 879	716 744
	2005	Net	415 158	194 849	17 879	627 886
Georges DUVAL *	2006	Brut	224 438	43 129	7 623	275 190
Directeur Général Délégué	2006	Net	193 251	34 665	7 623	235 539
	2005	Brut	221 988	28 100	9 923	260 011
	2005	Net	191 938	22 713	9 923	224 574
Alain ROBERT *	2006	Brut	278 755	33 105	7 565	319 425
Directeur Général Délégué	2006	Net	227 994	27 077	7 565	262 636
	2005	Brut	268 000	12 645	10 256	290 901
	2005	Net	207 643	9 797	10 256	227 696
Patrick ANDRE *	2006	Brut	290 094	55 829	7 565	353 488
Directeur Général Délégué	2006	Net	237 511	45 709	7 565	290 785
	2005	Brut	216 144	28 125	7 956	252 225
	2005	Net	163 824	21 317	7 956	193 097
Dominique FRANCHOT	2006	Brut	265 929	37 465	0	303 394
Directeur des Ressources Humaines	2006	Net	222 317	31 321	0	253 638
	2005	Brut	235 001	27 535	0	262 536
	2005	Net	191 932	22 489	0	214 421
Jean-Didier DUJARDIN	2006	Brut	218 623	29 743	7 565	255 931
Directeur Administratif et Financier	2006	Net	191 427	26 043	7 565	225 035
	2005	Brut	210 055	16 050	10 256	236 361
	2005	Net	171 987	13 141	10 256	195 384

* Mandataires sociaux.

** Jusqu'au 25 avril 2007.

(1) Salaires versés en 2006.

(2) Sommes dues au titre de l'exercice 2006 et versées en 2007. En cohérence avec la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie du 26 juillet 2005, la part variable correspond désormais à la part de l'année N versée en N + 1.

Les membres du « COMEX » bénéficient en outre du régime collectif d'intéressement. Les sommes versées à ce titre en 2006, au titre de l'année 2005, s'élèvent individuellement à 15 000 euros dans le respect du plafond prévu par la loi.

Le montant des dix plus fortes rémunérations versées par Eramet S.A. au titre de l'année 2006 s'élève à 2 820 949 euros et a fait l'objet d'une certification des commissaires aux comptes.

Mandataires sociaux – rémunérations

Le montant des rémunérations brutes versées en 2006 aux mandataires sociaux s'est élevé en total à 2 249 476 euros (contre 2 047 842 euros en 2005).

La répartition est la suivante :

(en euros)	2006	2005
Jacques BACARDATS *	772 471	716 744
Patrick ANDRE *	353 488	252 225
Rémy AUTEBERT	8 623	12 686
Cyrille DUVAL	172 262	171 496
Édouard DUVAL *	233 132	228 894
Georges DUVAL *	275 190	260 011
Patrick DUVAL	7 623	7 623
Pierre-Noël GIRAUD	7 623	7 623
François HENROT	7 623	7 623
Pascal LAFLEUR	-	3 431
Jean-Lucien LAMY	-	9 717
Gilbert LEHMANN	9 623	1 906
Louis MAPOU	12 503	12 503
Harold MARTIN	9 148	8 767
Alain ROBERT *	319 425	290 901
Jacques ROSSIGNOL	10 623	10 623
Michel SOMNOLET	22 773	14 198
Antoine TREUILLE	16 723	12 623
Frédéric TONA	10 623	18 248
Total	2 249 476	2 047 842

* Personnes bénéficiant d'un régime complémentaire spécifique.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'engagement ou de promesse relatifs à l'octroi d'une indemnité de départ au titre de leur mandat.

Engagements de retraite

Eramet a mis en place, il y a plusieurs années, un régime collectif de retraite complémentaire à prestations définies pour un groupe de cadres supérieurs (fermé depuis le 1^{er} janvier 2001) qui remplissait des conditions restrictives d'éligibilité requises. La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe (AXA).

Certains mandataires sociaux (cf. tableau ci-dessus) bénéficient, par leur contrat de travail initial en tant que salariés, ce antérieurement à leur mandat, de ce régime de retraite complémentaire spécifique qui stipule qu'ils peuvent bénéficier en cas de possibilité de liquidation de leurs droits à la retraite chez Eramet S.A. (soit à partir de 60 ans) d'environ 62 à 63 % de leur salaire brut pour une ancienneté minimum de 10 ans. Cette disposition est nécessairement aléatoire, car n'intervenant qu'au moment du départ effectif en retraite ou de cessation d'activité. En effet, le revenu de substitution versé correspond à la différence entre le revenu garanti et les prestations versées au retraité notamment par la CNAV, l'ARRCO et l'AGIRC.

Suivant le dernier calcul actuarial réalisé, la valeur actuelle de la part estimée des quatre mandataires sociaux concernés dans le montant

total des engagements liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite s'élève à 5,6 millions d'euros à fin février 2006 (cinq mandataires sociaux en 2005 pour un montant de 5,5 millions d'euros).

Autres engagements

En cas d'OPA hostile, une garantie spécifique a été mise en œuvre au profit d'une quinzaine de cadres dirigeants du groupe (membres du Comité Exécutif groupe et de COMEX branches essentiellement). Cette garantie est estimée à 5 millions d'euros.

Rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites

Conformément à l'article L. 225.197.4 – al.1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune opération d'attribution gratuite d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice 2006.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Eramet se conforme au régime du gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

16.1. MODE DE FONCTIONNEMENT

La direction générale de la société est organisée depuis le 3 juillet 2003 par un Comité exécutif «COMEX» et par un Comité de direction international depuis septembre 2004, réuni autour du Président directeur général.

Le Comité exécutif, centre de décision pour le groupe et les branches, réunit le Président-Directeur général, les trois directeurs de branche, ainsi que le directeur des ressources humaines, le directeur administratif et financier, le directeur de la communication et du développement durable ainsi que le directeur de la stratégie. Il associe également à échéances régulières le Président-Directeur général d'Erasteel, le directeur général d'Aubert & Duval, ainsi que le Président d'Eramet International.

Le Comité de direction international réunit trimestriellement les membres du Comité exécutif, le directeur général d'Erasteel, le directeur général d'Aubert & Duval, le Président d'Eramet International, le directeur général de la société Le Nickel-SLN, le directeur général de Comilog et le directeur Chine.

En relation avec le Comité exécutif, les réunions mensuelles de branches sont les centres de décision du groupe. Elles permettent de suivre le reporting mensuel et de définir les choix essentiels concernant les branches.

Les trois directeurs de branche sont chacun directeur général délégué et assurent également certaines fonctions au niveau du groupe. Georges Duval (Alliages) a la responsabilité des achats,

Alain Robert (Nickel) suit la recherche et développement ainsi que l'ingénierie et Jean-Didier Dujardin supervise les systèmes d'informations. Les directions administration et finances et des ressources humaines, ainsi qu'Eramet International restent attachées au Président. Le rattachement des fonctions groupe au Comité exécutif renforce l'efficacité et la cohérence de leur action. L'objectif est de permettre aux fonctions transversales de remplir leurs trois missions essentielles : une mission opérationnelle, une mission de pilotage, et une mission de service aux branches. Par ailleurs, un cabinet regroupant la stratégie, la communication, le marketing et les affaires industrielles a été mis en place auprès du Président.

16.2. RÈGLES D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Charte de l'administrateur

Tout nouvel administrateur élu par l'Assemblée ou coopté par le Conseil, qu'il soit administrateur à titre personnel ou représentant permanent d'une personne morale, adhère à une charte qui rappelle, d'une façon générale, la mission des administrateurs, les principes qui gouvernent leur action et les règles de comportement imposés par les lois en vigueur et les statuts de la société.

Cette charte, qui a été adoptée par le Conseil dans sa réunion du 15 septembre 1999, insiste en particulier sur la compétence des administrateurs, leur devoir à l'information, leur présence tant aux réunions du Conseil que, dans la mesure du possible, des Assemblées, et leur indépendance. Les membres du Conseil sont notamment invités, à tout moment, à veiller à ne pas se trouver en conflit d'intérêts, directement ou indirectement, entre la société et une société dans laquelle ils exerceraient une fonction. Une telle situation, qui doit être révélée au Conseil, devrait conduire, selon le cas, soit à un refus de nomination ou à une démission (conflit structurel), soit à l'abstention (conflit ponctuel). L'obligation de secret professionnel et de non-intervention sur les titres de la société, en cas de détention d'informations significatives non encore publiques, est également rappelée. La règle de non-intervention sur les titres de la société fait l'objet d'une procédure applicable aux mandataires sociaux et aux cadres dirigeants. Cette procédure a été approuvée par le Conseil d'administration du 9 mars 2005.

Règlement intérieur / Comités

Le Conseil a adopté un règlement intérieur le 6 septembre 2006, précisant son organisation qui repose notamment sur la mise en place en son sein de différents Comités. Le règlement intérieur est disponible auprès du secrétaire du Conseil d'administration au siège social de la société.

Le Conseil du 25 avril 2007, tout en modifiant leur composition compte tenu de la nomination de nouveaux administrateurs, a confirmé la reconduction des trois Comités existants depuis 2003. Confirmant son désir de voir la société devenir un exemple dans les pratiques de bonne gouvernance, en orientant ses

préoccupations d'avantage sur l'avenir que sur le passé, et en suivant en cela les préconisations du rapport Bouton, il a précisé la composition, l'organisation et le fonctionnement des Comités.

Le Comité d'audit

Ce Comité a préparé sa propre charte, en vue de préciser sa composition (3 membres), son fonctionnement, ses missions, et la rémunération de ses membres. Cette charte a été adoptée définitivement par le Conseil du 10 décembre 2003. Ce Comité s'est donné pour mission l'examen, outre des plans d'audit internes et l'analyse des comptes semestriels et annuels, le suivi des contentieux importants, la politique de gestion des changes et de placements, l'actualité comptable suite aux évolutions des normes IFRS, et l'application de la loi Sécurité financière. Ce Comité s'est réuni trois fois en 2006 (7 mars, 5 septembre et 12 décembre).

Composition actuelle du Comité : Antoine Treuille, Michel Somnolet et Gilbert Lehmann.

Le Comité des rémunérations

Composé de trois administrateurs, dont un indépendant, il est assisté d'un Secrétaire Administratif désigné par les membres du Comité sur proposition du Président-Directeur général. C'est à ce titre que Dominique Franchot, Directeur des Relations Humaines Groupe, a été nommé dans cette fonction. Il a été établi, par ailleurs, un règlement relatif au fonctionnement du Comité. Ce Comité s'est réuni trois fois en 2006 (4 janvier, 5 septembre et 12 décembre).

Composition actuelle du Comité : Frédéric Tona, Michel Somnolet, Jacques Rossignol.

Secrétaire du Comité : Dominique Franchot.

Le Comité de sélection

Composé de quatre administrateurs et du Président, il propose la nomination des mandataires sociaux placés à la tête de chacune des trois branches de la société. Ce Comité ne s'est pas réuni en 2006.

Composition actuelle du Comité : Édouard Duval, Cyrille Duval, Gilbert Lehmann, Patrick Buffet.

Réunions du Conseil

Convocations : les réunions se font, aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Président conformément à la loi, adressées par tous moyens, y compris par la voie électronique, à ses membres, en principe une semaine avant la date de réunion du Conseil.

Déroulement des séances :

- un dossier comportant des fiches sur la plupart des points de l'ordre du jour est remis à chaque participant au Conseil en début de séance,
- la réunion commence, en général, par un exposé préliminaire du Président sur les faits marquants de la période précédente, puis un état de la marche de chacune des trois branches. Un projet particulièrement important dans le cadre de la stratégie du groupe peut être présenté,

- en fin de séance, un projet de communiqué est en général soumis pour avis aux administrateurs et est publié en fin de journée pour faire part des principales évolutions de la société susceptibles d'intéresser le marché.

Procès-verbal : le procès-verbal du Conseil est établi par le secrétaire du Conseil (en principe, le directeur juridique de la société) et soumis par le Président à l'approbation des administrateurs lors du Conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et délégués du Comité central d'entreprise, avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion du Conseil).

Fonctionnement effectif du Conseil d'administration : le bilan détaillé du fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2006 a été effectué dans le rapport du Président qui a été présenté à l'Assemblée Générale du 25 avril 2007, en application de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code du Commerce (cf. annexes).

Taux de présence	2006	2005	2004
Conseil d'administration	79 %	87 %	84 %
Comité d'audit	100 %	78 %	100 %
Comité des rémunérations	100 %	89 %	100 %
Comité de sélection	NA	NA	NA

Activité 2006 du Comité d'audit

Le Comité d'audit a, comme traditionnellement, procédé à l'examen approfondi des comptes annuels de l'exercice 2005 et semestriels de l'exercice 2006.

Le Comité d'audit s'est penché sur l'analyse des écarts, la présentation en annexe de certains comptes et des hypothèses retenues pour le calcul des « impairments tests ». Le Comité d'audit indique en outre l'importance des nouvelles exigences de reporting et de communication financière. Il est également analysé les investissements récents sous l'angle du rendement de ces investissements ainsi que l'évolution du BFR et des risques associés.

Lors de la séance du 12 décembre 2006, certains points comptables concernant la valorisation des stocks dans la filiale américaine GCMC et chez Aubert & Duval ont été abordés ainsi que les impôts différés de la branche Manganèse. Un point est également effectué sur les couvertures de change Nickel et fuel.

Le Comité d'audit a, par ailleurs, vérifié l'aboutissement des chantiers identifiés au cours de la période précédente dans le cadre de la cartographie des risques qui ont contribué à la qualité et à la fiabilité du contrôle interne et a approuvé les propositions d'audit pour l'année 2007 qui porteront essentiellement sur les contrats commerciaux internes, les processus achats et contrôle de gestion dans la branche Alliages et le processus investissements et maintenance chez la société Le Nickel-SLN.

17. SALARIÉS

17.1. RESSOURCES HUMAINES

Les activités du groupe Eramet revêtent une dimension internationale très prononcée (plus de 65 % de l'effectif du groupe travaille hors de France métropolitaine) tant au niveau production industrielle que commercialisation et gestion.

Le groupe Eramet s'inscrit dans la charte et les principes édictés par l'OIT et développe un certain nombre de valeurs :

- le dialogue social avec les partenaires sociaux, tant formalisé (Politique salariale et de rémunération, Formation, Protection sociale, Gestion de l'emploi) que quotidien et informel sur les sites,
- le souci d'informer régulièrement et clairement l'ensemble du personnel (journaux d'entreprise et de sites à diffusion régulière, intranet groupe),
- l'implication du management du groupe (séminaires d'information et d'échanges, réunions avec l'encadrement du groupe et des sociétés qui le composent).

Le groupe Eramet considère que les femmes et les hommes qui constituent sa communauté sont le véritable levier de la performance. C'est d'eux que dépend la qualité de la relation client qui est au cœur des projets d'entreprises du groupe. C'est d'eux que dépendent les développements futurs fondés sur un leadership technique renforcé et sur une expression la plus complète possible de leurs compétences managériales et techniques. C'est d'eux dont dépendent la maîtrise de la gestion et l'excellence opérationnelle dans chacun des métiers.

17.2. AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines au sein du groupe revêt deux dimensions. Une dimension partagée au niveau du groupe et qui concerne la gestion des cadres et de leur mobilité. Une dimension de gestion au plus près du terrain, des préoccupations des salariés et de la culture du pays et de l'entreprise.

La gestion des ressources humaines du groupe Eramet s'organise donc sur ces deux plans.

En 2006, afin de consolider davantage les processus de gestion des cadres au sein du groupe Eramet, les équipes RH ont engagé une réflexion de fond sur les sujets suivants :

- quelle politique de rémunération des cadres en France et à l'international,
- quelle politique de mobilité,
- comment fixer des objectifs et évaluer la performance des cadres,
- comment conserver notre leadership technique par une gestion des compétences clés,
- comment mieux partager les valeurs du groupe et développer le sentiment d'appartenance.

Sur chacun de ces thèmes des actions concrètes ont été engagées et des résultats ont été obtenus.

Au niveau de chaque société du groupe, de nombreux projets d'amélioration de la performance via la mobilisation des ressources humaines ont été initiés par le management. La gestion prévisionnelle des équipes s'est poursuivie, ainsi que le développement des compétences. Le dialogue social constitue une constante du groupe.

17.3. EFFECTIFS

Évolutions des effectifs par zone géographique

Au cours des trois dernières années (2004, 2005 et 2006) les effectifs du groupe se sont accrus de 1 316 personnes. Toutefois cette tendance masque des disparités entre les différentes branches. Ainsi, si les branches Nickel (+ 229 personnes) et surtout Manganèse (+ 1 263 personnes) ont vu leurs effectifs croître, la branche Alliages a, par contre, vu son effectif baisser de 193 personnes.

Pour la branche Nickel, l'année 2006 montre une croissance des effectifs de la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (+ 44), ainsi que plus modestement en France métropolitaine (+ 8).

Les effectifs de Weda Bay en Indonésie ne sont pas intégrés dans ces chiffres, ils le seront en 2007.

Après la période 2002/2004, qui avait vu la branche Manganèse restructurer ses activités et donc diminuer ses effectifs, puis l'année 2005 durant laquelle les effectifs ont cru du fait de l'arrivée de la SETRAG (transport ferroviaire au Gabon : + 1 306 personnes), l'année 2006 voit les effectifs de la branche se stabiliser.

Pour la branche Alliages, l'année 2006 a vu une légère croissance des effectifs (+ 87).

	France			Autres pays d'Europe			Amérique du Nord			Asie			Autres zones			Total		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Holding	207	214	232	3	0	0	14	13	11	20	19	18	0	1	0	244	247	261
Branche Nickel	358	341	349	0	0	0	0	0	0	0	0	157	2 184	2 221	2 265	2 542	2 562	2 771
Branche Alliages	4 414	4 159	4 165	613	589	643	36	37	45	28	25	43	8	9	10	5 099	4 819	4 906
Branche Manganèse	152	137	135	640	570	559	885	893	871	2 162	2 118	2 155	1 339	2 766	2 781	5 238	6 484	6 501
Total	5 131	4 851	4 881	1 256	1 159	1 202	935	943	927	2 210	2 162	2 373	3 531	4 997	5 056	13 123	14 112	14 439

Les effectifs indiqués sur ce tableau ainsi que les suivants sont les effectifs de fin d'année. Ils couvrent le périmètre des sociétés gérées par le groupe qui est différent du périmètre de consolidation. Les effectifs consolidés sont de 14 007 personnes.

Répartition des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

La notion de catégorie socioprofessionnelle au sens français du terme est difficilement transposable à tous les pays d'implantation du groupe. Toutefois, les sociétés situées en France métropolitaine, en Nouvelle-Calédonie et au Gabon ont ces notions en commun. Compte tenu du fait que cela représente près de 70 % de l'effectif, il est apparu pertinent de conserver les définitions suivantes :

- Cadres : *executive, managers, post-graduate staff, civil engineers (white collars)*,
- ETAM : (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) : *clerks, technicians, foremen (white collars)*,
- Ouvriers : *workers (blue collars)*.

	Ouvriers			ETAM			Cadres			Total		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Holding	0	0	0	97	93	99	147	154	162	244	247	261
Branche Nickel	1 592	1 600	1 627	772	780	944	178	182	200	2 542	2 562	2 771
Branche Alliages	3 080	2 890	2 884	1 543	1 498	1 581	476	431	441	5 099	4 819	4 906
Branche Manganèse	3 902	4 427	4 391	792	1 430	1 479	544	627	631	5 238	6 484	6 501
Total	8 574	8 917	8 902	3 204	3 801	4 103	1 345	1 394	1 434	13 123	14 112	14 439

Répartition des effectifs par type de contrats de travail

La technicité des métiers de la mine et de la métallurgie impose un apprentissage professionnel long. Le recours à des contrats de travail à durée courte est donc très minoritaire, soit de l'ordre de 3 % des effectifs hors Chine où la pratique du contrat court est plus répandue.

Le recours au contrat de travail à durée déterminée est généralement le préalable à une embauche à durée indéterminée.

	CDI			CDD			Total		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Holding	277	234	249	7	13	12	244	247	261
Branche Nickel	2 449	2 491	2 537	93	71	234	2 542	2 562	2 771
Branche Alliages	4 978	4 693	4 747	121	126	159	5 099	4 819	4 906
Branche Manganèse	4 169	5 209	5 100	1 069	1 275	1 401	5 238	6 484	6 501
Total	11 873	12 627	12 633	1 290	1 485	1 806	13 123	14 112	14 439

Le recours à l'intérim, dont la pratique est essentiellement spécifique à la France métropolitaine et à la Belgique, est d'une nature différente. Il représentait environ 900 salariés sur l'ensemble du groupe en moyenne sur 2006 (branche Nickel : environ 250, branche Manganèse : environ 90, branche Alliages : plus de 550). Le recours à l'intérim s'avère indispensable pour faire face à des variations brutales du carnet de commande.

Répartition des effectifs par sexe

Traditionnellement peu féminisés, les métiers de la mine et de la métallurgie demeurent principalement masculins, comme l'indique le tableau ci-dessous d'où il ressort que les femmes représentent environ 14 % de l'effectif total. C'est en Chine qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses : elles représentent environ le quart de l'effectif.

	Hommes			Femmes			Total		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Holding	163	163	167	81	84	94	244	247	261
Branche Nickel	2 343	2 352	2 526	199	210	245	2 542	2 562	2 771
Branche Alliages	4 475	4 182	4 264	624	637	642	5 099	4 819	4 906
Branche Manganèse	4 324	5 377	5 428	914	1 107	1 073	5 238	6 484	6 501
Total	11 305	12 074	12 385	1 818	2 038	2 054	13 123	14 112	14 439

Ancienneté

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Holding	0,00	0,00	0,00	15,48	17,00	15,14	10,77	12,00	10,22
Branche Nickel	11,97	12,19	11,56	18,93	18,16	15,74	10,68	9,95	9,65
Branche Alliages	17,46	17,47	16,58	19,16	19,30	17,96	12,99	12,91	12,84
Branche Manganèse	10,45	16,26	15,90	12,47	18,25	18,06	12,70	15,79	16,22
Total	13,25	15,92	15,33	17,34	18,59	17,42	12,32	13,73	13,59

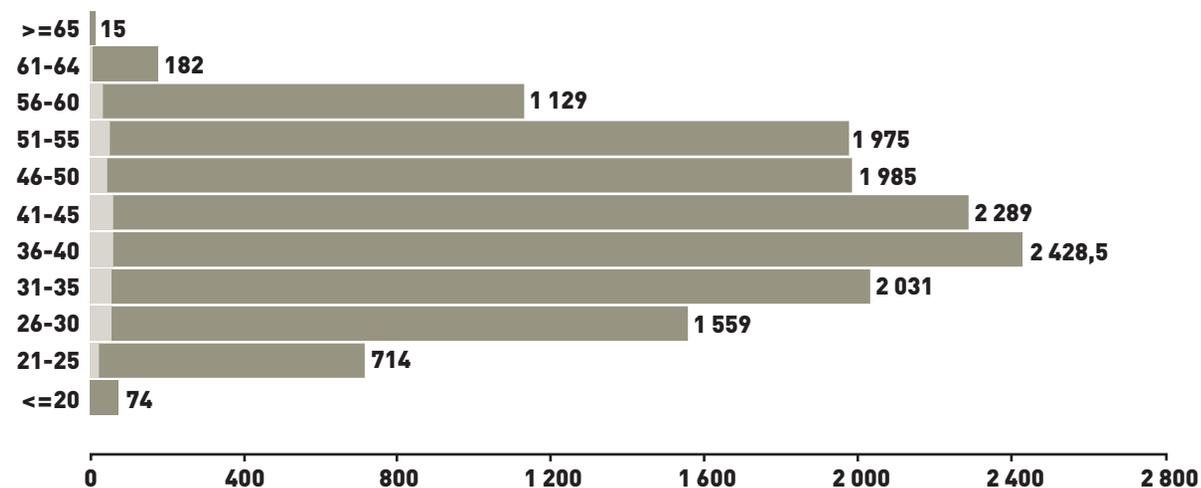
Âge moyen et pyramide des âges

L'âge moyen, comme l'indique le tableau ci-dessous est relativement constant par catégories professionnelles ainsi que par branches, à l'exception des ouvriers de la branche Nickel (essentiellement en Nouvelle-Calédonie) dont l'âge moyen est inférieur de près de 4 ans à ceux des autres branches et autres catégories professionnelles.

	Ouvriers			ETAM			Cadres		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Holding	0,00	0,00	0,00	38,99	45,00	44,30	38,68	46,00	44,59
Branche Nickel	37,95	38,63	37,23	46,63	43,75	42,48	42,92	42,78	42,27
Branche Alliages	40,37	41,76	40,59	41,59	43,94	42,95	44,83	45,41	45,61
Branche Manganèse	41,69	40,67	40,68	39,61	42,79	43,20	45,17	46,09	44,82
Total	40,52	40,66	40,02	41,52	43,47	42,96	44,04	45,40	44,68

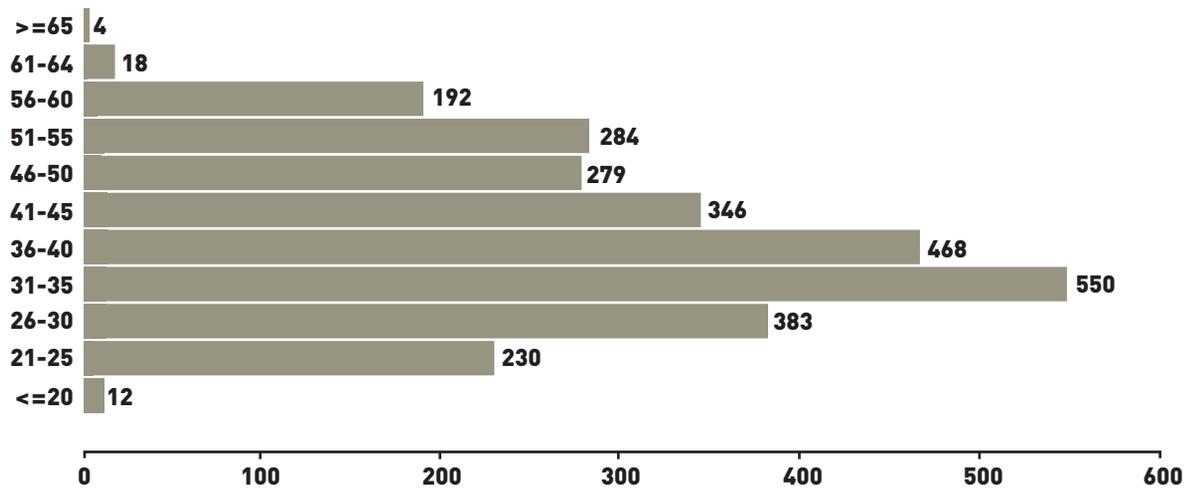
La pyramide des âges ci-dessous montre au 31 décembre 2005 une répartition des effectifs par tranche d'âges qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Groupe

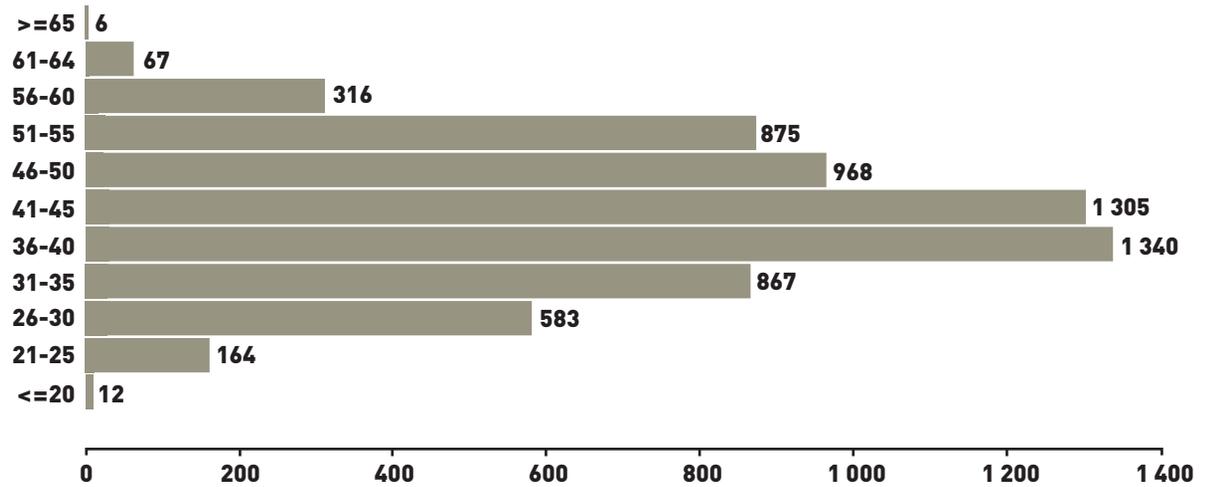


Mais, quand on analyse les pyramides des âges des différentes branches, on note des disparités significatives. Les branches Nickel et Manganèse sont relativement proches, avec une population plus jeune et une part importante des effectifs entre 30 et 40 ans. Par contre la branche Alliages a ses tranches d'âges les plus importantes au-delà de 50 ans. Pour cette dernière branche le renouvellement des effectifs sera donc important dans les dix prochaines années.

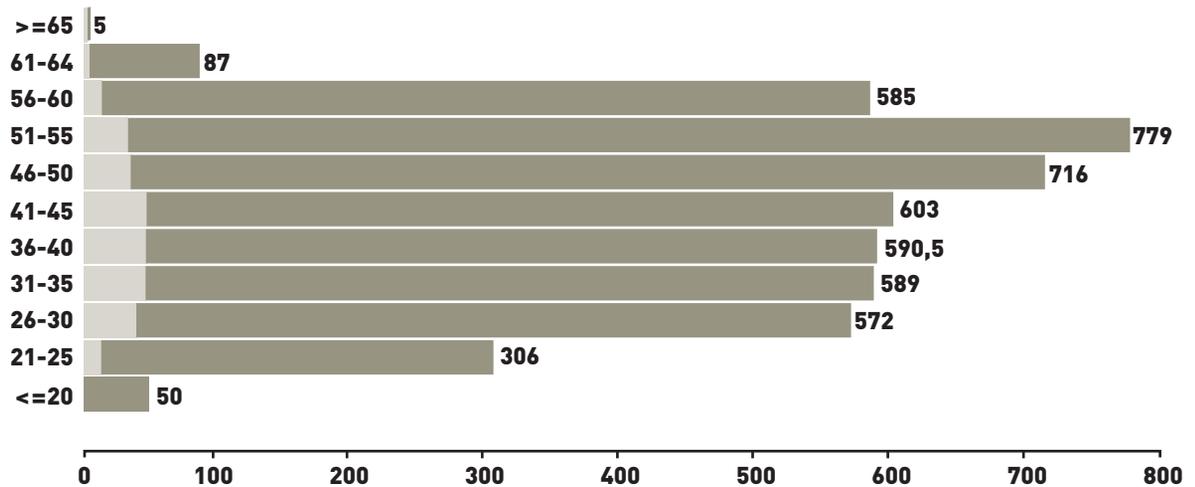
Branche Nickel



Branche Manganèse



Branche Alliages



Le turnover et la gestion des effectifs

Le tableau ci-dessous donne une indication du turn-over par pays au sein du groupe.

Défini comme la somme des entrées et des sorties de l'année, divisée par les effectifs de fin d'année, le turn-over se situe à près de 16 % en 2004 du fait des restructurations pour revenir en 2005 à près de 13 % et remonter à 19 % en 2006

On notera que le taux de démission est relativement constant et représente de 1,0 % à 1,4 % de l'effectif total.

Le turnover par pays

	Entrées						Sorties									Total		
	Embauches extérieures et autres			Licenciements			Retraites et pré-retraites			Démissions			Autres					
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
France Métropolitaine	265	469	527	541	104	37	178	107	141	84	85	89	0	191	207	803	487	474
Nouvelle-Calédonie	150	109	173	6	45	77	49	13	12	3	12	12	0	17	38	58	87	139
Europe Hors France	44	16	102	20	1	18	84	21	29	17	19	46	0	23	14	121	64	107
USA	36	45	81	8	11	12	6	20	16	26	17	35	0	11	10	40	59	73
Gabon	101	193	158	19	13	30	63	0	71	9	2	3	0	43	61	91	58	165
Asie			386			33			61			16			72	0	0	182
Autres *	279	97	95	67	62	1	58	53	0	13	11	0	0	4	91	138	130	92
Total	875	929	1 522	661	236	208	438	214	330	152	146	201	0	289	493	1 251	885	1 232

* En 2004 et 2005 comprend l'Asie.

17.4. ORGANISATION DU TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Temps de travail

Partout où il est implanté le groupe Eramet respecte la législation sur le temps de travail en vigueur. À titre d'indication le temps de travail est :

- en France métropolitaine : de 35 heures par semaine ;
- en Norvège : de 37 heures 30 par semaine ;
- en Nouvelle-Calédonie : de 37 heures 50 par semaine ;
- en Chine, au Gabon, aux États-Unis, en Suède : de 40 heures par semaine sur 5 jours.

Généralement, le personnel posté se voit appliquer un horaire inférieur.

Rémunérations

• Frais de personnel – charges sociales

Les salaires représentent la part principale de la rémunération du personnel. Le taux moyen de charges sociales ramenées aux salaires et traitements au niveau du groupe a évolué de 42 % en 2004, 39 % en 2005 et 38,4 % en 2006. En 2005 et 2006, ces charges se situent selon les sites entre 40 et 46 % en France métropolitaine ou même davantage dans des pays comme la Suède (48 %), en revanche, elles sont plus faibles en Nouvelle-Calédonie (41 %) ou au Gabon (37 %).

• Politique d'intéressement aux résultats

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie, des accords d'intéressement sont signés régulièrement avec les partenaires sociaux. Ils complètent, lorsqu'elles existent, les dispositions réglementaires en matière de participation.

En Suède, des dispositions équivalentes existent qui sont fondées sur le rapport entre la masse salariale et le résultat.

En 2004, le montant total des sommes versées s'est élevé à 15 692 milliers d'euros soit près de 5 % des salaires du groupe,

mais près d'un peu plus de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2005, le montant total des sommes versées s'est élevé à 19 430 millions d'euros soit près de 6 % des salaires du groupe, mais près d'un peu plus de 8 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

En 2006, le montant total des sommes versées au titre des accords d'intéressement et de participation s'est élevé à 22 100 milliers d'euros soit plus de 6 % des salaires du groupe mais près de 10 % des salaires des sociétés concernées par ces versements.

• Autres engagements vis-à-vis du personnel

L'ensemble des engagements de retraite, indemnités de départ, couverture médicale, prévoyance et autres engagements vis-à-vis du personnel actif ou à la retraite, sont provisionnés selon les conventions en vigueur dans chaque pays.

La partie non couverte par les sociétés d'assurance ou les fonds de pension, notamment pour les sociétés américaines et norvégiennes, est également provisionnée. Généralement, les régimes sont des régimes à prestations définies. Les engagements concernant spécifiquement ces régimes sont situés aux États-Unis (47 %), en France (21 %), en Norvège (15 %) et en Nouvelle-Calédonie (6 %). Les autres régimes sont des régimes à cotisations définies où les cotisations employeur sont constatées en charges de la période pour laquelle ils sont liés. Les principales hypothèses chiffrées utilisées pour le calcul de ces engagements sont détaillées dans les comptes consolidés (cf. chapitre 20.1 – note 14).

Par ailleurs, un plan de retraite complémentaire concernant un groupe de dirigeants, fermé depuis le 1^{er} janvier 2001, est lui aussi entièrement provisionné. La valeur actuarielle estimée pour ce plan au 31 décembre 2006 est de 9,6 millions d'euros (contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2005).

- Plans de stock-options

Il existe des plans de deux natures différentes :

- D'une part, des plans ouverts à une part très large des salariés du groupe. Ainsi, un plan ouvert en septembre 1999 a concerné 5 646 salariés. Ce plan vient à échéance en septembre 2007 : 423 450 actions du groupe Eramet ont été attribuées. Il a été créé pour accompagner le rapprochement du groupe Eramet et du groupe Sima en 1999. Ce plan offre à chaque bénéficiaire la possibilité d'acquies à un cours prédéterminé 75 actions de la société Eramet. La forte croissance du cours de l'action sur la deuxième partie de l'année 2004 et sur les années 2005 et 2006 a incité de nombreux salariés à exercer leur droit de levée et de vente de leurs actions. Ainsi 1 132 salariés ou retraités ont bénéficié de ce dispositif en 2005 et 333 en 2006. Après les actions prescrites, suite au départ des salariés, il reste 39 670 actions à exercer.

D'autre part, il existe aussi des plans spécifiques dont les bénéficiaires sont des dirigeants du groupe. Il n'y a pas eu de nouveau plan en 2006.

- Plan d'Épargne Salariale

En France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie les salariés du groupe Eramet ont la possibilité de verser une épargne salariale soit sous forme de versements volontaires soit sous forme de versements ponctuels. Les sommes versées au titre de l'intéressement peuvent aussi y être versées. Les sociétés du groupe participent à cette épargne sous la forme d'un abondement aux sommes versées par les salariés. Les modalités de versement de cet abondement sont variables suivant les sociétés. L'épargne est investie sous forme de Fonds Communs de Placement gérés par des institutions financières indépendantes du groupe et contrôlés par des conseils de surveillance paritaires.

17.5. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le dialogue social occupe une place très importante dans la vie et le fonctionnement interne de chaque société du groupe. De nombreux accords d'entreprises sont signés chaque année concernant les conditions de travail, l'emploi et les rémunérations.

Au niveau corporate, le groupe Eramet anime deux institutions représentatives du personnel : d'une part, le Comité de groupe qui réunit une fois par an les trente délégués des sociétés du périmètre du droit social français et par extension du droit social néo-calédoniens, et, d'autre part, le Comité d'Entreprise Européen qui réunit les délégués des sociétés installées en Europe auxquels s'ajoutent là aussi des représentants néo-calédoniens, soit trente-quatre délégués au total. Les pays européens actuellement représentés au sein du Comité d'Entreprise Européen sont, outre la France : la Belgique, la Suède et la Norvège. Ce Comité se réunit une fois par an et son fonctionnement a été rendu plus fluide par la création d'un bureau restreint de 6 membres dont la fréquence de réunion est plus importante.

17.6. FORMATION

Dans le domaine de la formation professionnelle de ses équipes, le groupe Eramet accorde la priorité aux formations relatives d'une part à la sécurité et d'autre part au développement des compétences techniques visant à apporter une meilleure maîtrise des procédés et de leur environnement.

Toutefois de nombreuses actions de formation concernent aussi l'utilisation des outils informatiques, des langues étrangères.

De même, les programmes d'investissements sont toujours accompagnés d'actions de formation à la conduite des nouveaux outils, très significatives.

En 2006, les efforts de formation dans le domaine de la sécurité ont gardé une place prépondérante. Citons : le plan d'action « manutention » de la branche Alliages pour la conduite des différents engins de manutention et levage ; la formation aux procédures relatives aux autorisations de travail chez Comilog S.A. ; la formation de neuf mois à l'ESSEL de Limoges de deux techniciens de la société Le Nickel-SLN pour l'obtention d'un diplôme équivalent à bac + 2, ou encore à la société Le Nickel-SLN, la formation de trois semaines « animation et management de la sécurité » de tous les animateurs sécurité validée par un diplôme du CNPP.

Des efforts de formation importants ont accompagné les grands projets et investissements. Dans le cadre du projet 3,5 Mt de Comilog, deux cent quinze agents ont été formés ou perfectionnés à la conduite des engins ce qui a eu comme effet de réduire d'une heure le chargement d'un train ; à la société Le Nickel-SLN, un projet emploi / formation de six mois, a assuré la formation de quarante personnes aux métiers de l'usine de traitement de minerai de Tiébaghi ; deux ingénieurs géologues gabonais ont passé quatre mois en France pour se perfectionner avec nos spécialistes à la géologie et pour maîtriser l'utilisation de logiciel minier en vue de l'exploitation du nouveau gisement de Moanda ou de celui du minerai de niobium de Mabounié ; une dizaine de formateurs internes en provenance de New Johnsonville a assuré durant 6 mois la formation du personnel de l'usine d'EMD de Chongzuo.

Parmi les formations métiers retenons la poursuite du BP mines de douze personnes en Nouvelle-Calédonie, les actions de fiabilisation des équipements aciérie, forge pour les sites de Firminy, Pamiers et Ancizes, les formations aux logiciels de simulation, de calcul et d'approche statistique et aux procédés de séparation solide / liquide pour le CRT et des perfectionnements dans tous nos secteurs d'activité. Un chiffre : 2 736 heures de formation en France pour des cadres ou techniciens gabonais.

Démarrage de la GPAO Ancizes : gestion de la production assistée par ordinateur ayant nécessité la formation des opérateurs de fabrication, ainsi que des personnels support sur le périmètre achat ; poursuite du développement d'Oracle au Gabon.

Dans la branche Alliages, intensification de l'apprentissage et des formations en alternance. À noter la signature par Georges Duval de la charte de l'apprentissage et de l'événement 100^e apprentis sur le site des Ancizes.

Les dépenses de formation du groupe, en continuité avec les années précédentes, varient suivant les établissements mais se situent majoritairement entre 3 et 4 % de la masse salariale brute.

Globalement, en 2006, dans la continuité des années précédentes, l'effort de formation s'est situé entre 2 % et 4 % de la masse salariale selon les sociétés concernées et les catégories professionnelles.

17.7. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

17.7.1. SÉCURITÉ

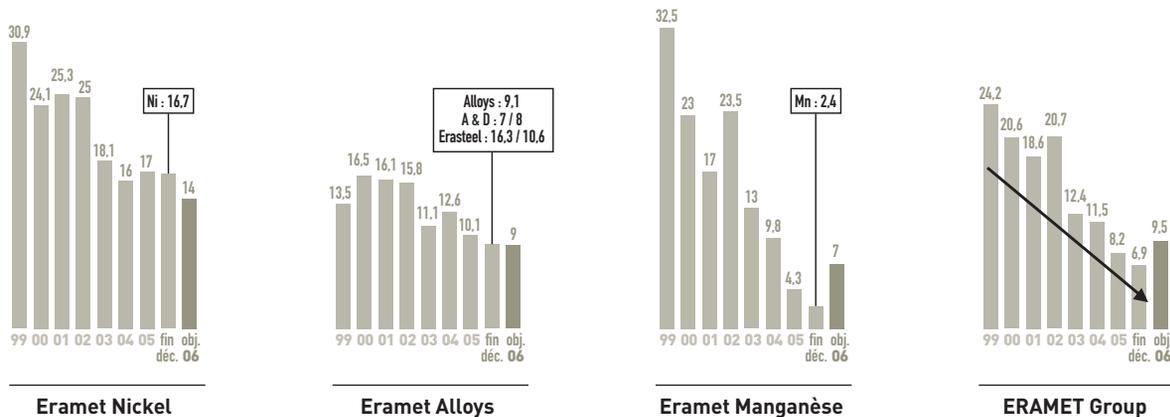
Évolution du taux de fréquence

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le graphique ci-dessous représente, sur les sept dernières années et à périmètre quasi constant (hors usines Chinoises pour 2003 à 2006), l'évolution du taux de fréquence.

On note une amélioration régulière du taux de fréquence (TF) depuis 1999 (exception faite de 2002) avec une valeur groupe divisée par trois et demi en sept ans. Cette amélioration est essentiellement le résultat des actions de la branche Manganèse (qui représente par ailleurs près de la moitié des heures travaillées du groupe) et, dans une moindre mesure, de la branche Alliages.

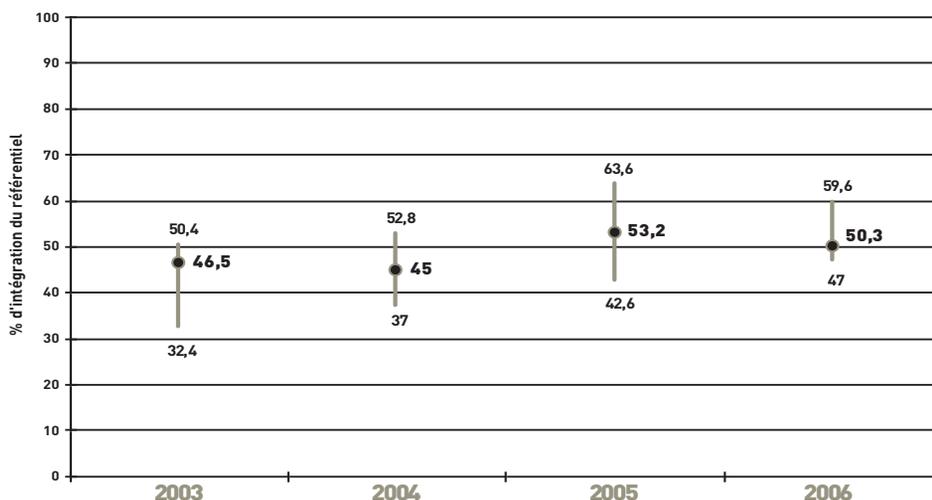
L'attention devra être portée en 2007 sur l'évolution des résultats de la branche Nickel et plus particulièrement sur ceux de la société Le Nickel-SLN.



17.7.2. AUDITS SÉCURITÉ

Une politique d'évaluation des sites est mise en œuvre par des audits systématiques au rythme d'un tous les deux ans pour chacun des sites dans le monde entier. Ces audits sont réalisés par les auditeurs formés que sont les animateurs sécurité des sites pilotés par le coordinateur Hygiène Sécurité et Santé, selon un référentiel personnalisé pour le groupe et élaboré il y a plusieurs années en collaboration avec la société DNV sur la base à la fois du SIES (Système International d'Évaluation de la Sécurité) et de la Politique HS&S du groupe signée par le Président.

Les résultats de ces audits servent de base à la rédaction du plan d'actions du groupe puis des sites pour les deux années à venir et ont par exemple permis de détecter en 2003 un risque majeur qui a fait l'objet d'une action spécifique au niveau du groupe en 2004 en vue de sa maîtrise (action planifiée, budgétée et réalisée au niveau d'un ensemble de sites pilote, déploiement à l'ensemble des sites planifié pour 2005 et 2006).



Les audits sécurité en 2006

Seize auditeurs (accompagnés systématiquement du Coordinateur HS&S) ont réalisé, en 2006, des audits sécurité dans 12 sites (pour 13 initialement programmés) :

- 10 sites déjà audités en 2004 et au sein desquels cet état des lieux initial aurait du conduire à la mise en œuvre d'un plan d'actions. Par rapport à ce précédent audit réalisé en 2004, ces sites ont progressé, en matière de pourcentage d'intégration du référentiel, d'un nombre de points qui varie respectivement de 2 et 3 (pour les sites qui progressent le moins) à 13 et 14 (pour les sites qui progressent le plus),
- 2 sites audités pour la première fois, Marietta aux USA (58 %) et Moanda au Gabon (35 %).

Les résultats (en pourcentage d'intégration du référentiel) présentés sous forme graphique font apparaître :

- une progression de 5 points de la valeur moyenne entre 2004 et 2006 (pour 6 entre 2003 et 2005),
- des progressions respectives de 10 et 7 points des valeurs mini et maxi entre 2004 et 2006 (pour respectivement 10 et 5 entre 2003 et 2005).

Ce relatif « tassement » des progressions constitue la signature d'une prise en compte moins proactive en 2005 et 2006 des actions correctives à conduire suite à ces états des lieux établis en 2004. Nous devons être plus vigilants et accentuer nos efforts dans ce domaine en 2007.

La formation de nouveaux auditeurs

Sept nouveaux auditeurs, animateurs sécurité et/ou Responsable des Ressources Humaines de sites étrangers (New Johnsonville, Baltimore, Porsgrunn, Klöster, Sheffield, Warrington et Weda-Bay) ont été formés (aspects théoriques) à la conduite des audits sécurité selon le référentiel Eramet le 3 octobre 2006 (veille de la réunion du Club Sécurité de Pamiers)

Révision du Référentiel d'Audit Sécurité

Les évolutions réglementaires (françaises, européennes) et les retours d'expériences de nombreux audits, conduits avec le référentiel sécurité réalisé en 2000 sous la houlette du Coordinateur HS&S groupe de l'époque, nous ont amenés à envisager sa remise à jour.

Un groupe de travail constitué d'animateurs sécurité (senior) s'est donc réuni, avec l'aide d'un consultant, à cinq reprises, et a défini une version révisée de ce référentiel qui prend en compte les évolutions réglementaires, les retours d'expériences, et les exigences du « standard » international OHSAS 18001. Ce référentiel « relooké » permet en outre l'automatisation de la réalisation des calculs suite à la cotation pour une présentation graphique des résultats.

Cette actualisation du référentiel a été présentée aux animateurs sécurité des sites mondiaux du groupe réunis à Pamiers en Club Sécurité après avoir servi de support à la formation des nouveaux auditeurs des sites étrangers, et a fait l'objet d'une mise en œuvre expérimentale lors des audits réalisés entre juin et décembre 2006 (double cotation réalisée pour les sites d'Interforge, AD Issoire, Moanda, Les Ancizes, Tertre et Imphy).

Ce référentiel sera utilisé dès le premier audit de 2007 (soit sur le site de Commentry). La journée de réflexion du 13 février 2007, organisée avec la participation d'auditeurs senior, et sur la base des comparaisons des doubles cotations réalisées courant deuxième

semestre 2006, nous a permis de mieux préparer les sites à accueillir ce référentiel actualisé qui est plus exigeant que le précédent.

17.7.3. RÉUNIONS DU « CLUB SÉCURITÉ »

Le Club Sécurité rassemble l'ensemble des animateurs sécurité des sites du groupe Eramet (qui peuvent parfois être aussi les responsables des ressources humaines de leurs sites)

En 2006, nous avons tenu les 4 et 5 octobre à Pamiers, une réunion des Animateurs Sécurité de notre groupe, tous pays d'origine confondus.

Bilan pour 32 réponses rédigées par les Animateurs Sécurité présents

- **Les points jugés positifs : 93 points cités :**
 - 22 fois : les échanges formels et informels entre les Animateurs Sécurité des sites,
 - 20 fois : la qualité et la richesse des interventions « Eramet » et des informations obtenues,
 - 3 fois : la motivation des « troupes », le sentiment d'appartenance, l'importance de la sécurité pour Eramet au travers des interventions de Dominique FRANCHOT et de Marcel ABEKE,
 - 12 fois : l'organisation, la logistique, l'intendance et le respect du planning.
- **Les améliorations souhaitées : 34 points cités :**
 - 7 fois : supprimer le volet commercial « sans intérêt » des excellentes présentations techniques des partenaires de la manifestation,
 - 7 fois : augmenter le nombre des interventions de nos collègues étrangers du groupe,
 - 7 fois : augmenter le « trop court temps libre » laissé pour les échanges informels entre Animateurs Sécurité compte tenu d'un timing très dense,
 - pour l'anecdote, mais révélateur, l'apprentissage de la langue anglaise par les Animateurs Sécurité d'Aubert & Duval pour communiquer avec leurs collègues.

NB : Pour chacune de ces manifestations ont été diffusés auprès des participants des CD-ROMS qui contiennent l'intégralité des présentations, et spécifiquement pour la réunion de Pamiers, en versions française et anglaise.

17.7.4. HYGIÈNE ET SANTÉ

Les médecins du travail des sites du groupe (qui sont pour la plupart des médecins de services interentreprises) sont constitués en « Club Santé » et se réunissent une à deux fois par an pour des réflexions, des partages d'expériences, des échanges de bonnes pratiques, ou encore des travaux relatifs aux évolutions de la réglementation applicable.

Ont été réunis les 7 et 8 décembre 2006, à Lyon, l'ensemble des médecins du travail de langue française de notre groupe (France, Gabon et Nouvelle-Calédonie) en présence du Docteur Robert SAHUT, nouveau médecin conseil du groupe qui l'a rejoint le 1^{er} avril 2007.

Cette réunion a permis d'établir une liste significative des préoccupations de nature santé telles qu'elles sont perçues par nos médecins au sein des sites concernés de notre groupe, et nous pourrions dès parution du compte rendu, bâtir un plan d'actions réaliste qui sera la feuille de route pour 2007.

En matière de risque amiante, le groupe Eramet a développé bien avant 1997 une action volontariste en supprimant l'amiante partout où cela était possible, sachant que les sites industriels d'Eramet n'ont jamais fabriqué de matériaux contenant de l'amiante. Les sources d'exposition possibles étaient le recours à des matériaux contenant de l'amiante à des fins d'isolation ou de calorifugeage des outils industriels et notamment des fours. Les dispositions légales et réglementaires prises depuis 1997 et que le groupe applique strictement, ont conforté ce qui avait été engagé. Une procédure groupe de dépistage et de suivi médical des personnels a été mise en place en 2003.

Par ailleurs, il a été créé un comité spécifique chargé de suivre avec soin les problèmes relatifs à l'amiante, aux produits dangereux et aux maladies professionnelles. Ce comité, qui se réunit régulièrement depuis le début 2005, est composé de 3 membres du Comité Exécutif (le Directeur de la Branche Alliages, le Directeur du Développement Durable et le Directeur des Relations Humaines du Groupe), ainsi que d'experts et spécialistes internes (médecins, juristes, ingénieurs, techniciens) et le Directeur Hygiène, Santé, Sécurité du Groupe. Sa ligne de conduite principale est de faire respecter les lois et réglementations afférentes à ces questions et de s'assurer que lorsque celles-ci sont avérées, les responsabilités de l'entreprise sont assumées.

Une action spécifique qui concerne l'ensemble des sites a été développée en 2005 sous la conduite d'un groupe pilote constitué à cet effet, pour traiter la problématique liée à la mise en œuvre des produits chimiques et/ou CMR (décret dit « CMR »), un problème d'Hygiène et Santé plus particulièrement détecté lors des audits conduits en 2004.

17.7.5. CHARTE DU GROUPE ERAMET

Lors d'une campagne de communication, la Direction de la Communication, en collaboration avec la Coordination HS&S du groupe a déployé de très sympathiques visuels « On a tous envie de protéger nos vies » qui présentent dans différentes langues et sous des visages différents et représentatifs des populations des sites, la charte du groupe « toiletée » et complétée de l'engagement du Président.

Cette campagne nous a permis de faire passer auprès des salariés du groupe deux messages essentiels :

- l'HS&S sont des préoccupations que tout salarié doit avoir qu'il soit au sein de sa famille ou dans son site industriel,
- si justement l'HS&S sont de telles préoccupations, il faut accepter que les contraintes à respecter soient très différentes selon que le salarié est dans sa famille ou dans son usine.

17.8. INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DES DIRIGEANTS

Certains administrateurs ont un intérêt significatif dans le capital de la société.

17.8.1. INTÉRÊTS INDIRECTS

Patrick Duval est Président-Directeur général de CEIR, Édouard Duval est Président du Conseil de gérance de SORAME, Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval sont actionnaires de SORAME et CEIR.

17.8.2. INTÉRÊTS CAPITALISTIQUES DIRECTS AU 31 DÉCEMBRE 2006

	Actions	Droits de vote
Jacques Bacardats	100	200
Rémy Autebert	100	200
Cyrille Duval	207	412
Édouard Duval	165	321
Georges Duval	1	2
Patrick Duval	50	100
Pierre-Noël Giraud	-	-
François Henrot	1	2
Gilbert Lehmann	-	-
Louis Mapou	1	1
Harold Martin	-	-
Jacques Rossignol	100	200
Michel Somnolet	100	200
Antoine Treuille	200	400
AREVA	6 757 277	13 514 554
Frédéric Tona	1	2
Patrick Buffet *	10	10

* À partir du 25 avril 2007.

Certains administrateurs exercent des fonctions dans la société :

- Jacques Bacardats (Président-Directeur général), puis Patrick Buffet à partir du 25 avril 2007,
- Georges Duval (Vice-Président, Directeur général délégué),
- Édouard Duval (Président d'Eramet International),
- Cyrille Duval (Secrétaire général d'Aubert & Duval).

Aucun administrateur ne détient une participation directe significative dans l'une quelconque des filiales du groupe. Aucun administrateur n'est en conflit d'intérêts au sens de l'article 16.1 du règlement CE 809/2004 et n'a conclu un contrat de service avec Eramet.

17.8.3. PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Néant.

17.9. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

17.9.1. CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la société-mère française.

Accord intéressement :

L'accord d'intéressement actuellement en vigueur correspond à l'accord renouvelé le 30 juin 2006 pour une période de trois ans (2006-2008). Cet accord porte sur le système d'intéressement dans le cadre des articles L 441 et suivants du code du travail. Cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performances. Il prévoit le versement d'une prime d'intéressement calculée sur la base de la marge brute d'autofinancement du groupe pour les salariés travaillant pour la Holding et de la marge brute d'autofinancement de l'activité Nickel intégrant des critères de

qualité et de performance de marge. Le montant global distribué ne peut dépasser annuellement 12 % de la masse des salaires bruts versés aux personnels concernés.

L'intéressement est versé au personnel ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 décembre selon la répartition suivante :
20 % du montant uniformément entre les bénéficiaires au prorata du temps de présence et 80 % proportionnellement au salaire brut de référence.

Les montants de l'intéressement comptabilisé au cours des cinq dernières années sont :

Année	en milliers d'euros
2006	2 031
2005	1 898
2004	2 080
2003	1 149
2002	515

En cas de versement de participation calculée selon la législation en vigueur, il est déduit de la prime d'intéressement 90 % de la participation.

17.9.2. PLANS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Plan	Plan D	Plan E	Plan F	Plan G	Plan H
Date de l'assemblée générale	27/05/98	27/05/98	21/07/99	23/05/02	11/05/05
Date du conseil d'administration	12/12/01	14/12/99	15/09/99	15/12/04	13/12/05
Type de plan	Souscription	Achat	Achat	Souscription	Actions gratuites
Nombre d'options attribuées à l'origine	153 000	166 500	423 450	130 000	14 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	80	5 646	81	90
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées					
par les mandataires sociaux	66 000	60 000	1 200	31 500	3 400
par les dix premiers attributaires salariés	30 000	29 000	750	27 000	3 700
Point de départ d'exercice des options	12/12/03	14/12/01	15/09/01	15/12/06	13/12/07
Date d'expiration	11/12/09	13/12/07	14/09/07	15/12/12	-
Prix de souscription ou d'achat	32,6	54	47,14	64,63	-
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 /12/ 2006	122 750	126 592	309 721	6 000	0
Options de souscription / d'achat d'actions / actions gratuites annulées	3 000	16 500	74 059	0	800
Options de souscription / d'achat d'actions / d'actions gratuites restantes	27 250	23 408	39 670	124 000	13 200

Informations sur les options de souscription / d'achat d'actions / Actions gratuites (mandataires sociaux)

Options de souscription / d'achat d'actions / actions gratuites consenties à chaque mandataire social et options ou actions levées par ces derniers	Nombre d'options ou actions gratuites attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix en euros	Date d'échéance	Plan afférent
Options de souscriptions / achat d'actions / actions gratuites consenties durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)				
Néant	NA	NA	NA	NA
Options levées durant l'exercice 2006 par chaque mandataire social (liste nominative)				
Jacques Bacardats	6 000	32,60	11 décembre 2009	D
Georges Duval	6 000	32,60	11 décembre 2009	D
Édouard Duval	2 500	32,60	11 décembre 2009	D
Cyrille Duval	2 500	32,60	11 décembre 2009	D
Alain Robert	2 000	32,60	11 décembre 2009	D
Patrick André }	6 000	32,60	11 décembre 2009	D
	75	47,14	14 septembre 2007	F
	6 000	64,63	15 décembre 2012	G

Informations sur les options de souscription / d'achat d'actions / Actions gratuites (hors mandataires sociaux)

Options de souscription / d'achat d'actions / actions gratuites consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées ou d'actions gratuites	Prix en euros	Date d'échéance	Plan afférent
Options de souscription / d'achat d'actions / actions gratuites consenties durant l'exercice 2006 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions gratuites ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	NA	NA	NA
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice 2006, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est plus élevé (information globale)	31 000 11 000 75			D E F

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Pactes d'actionnaires

En vertu d'un pacte d'actionnaires du 17 juin 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999, la société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés SORAME et CEIR, en vertu d'un pacte d'actionnaires simultané entré en vigueur le 21 juillet 1999, étant précisé que Messieurs Georges, Édouard, Cyrille et Patrick Duval détenaient et détiennent ensemble plus de la moitié du capital de SORAME, sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul, et que la quasi-intégralité du capital de CEIR est détenue par des membres de la famille Duval (sans qu'aucun d'eux n'en détienne le contrôle à lui seul),
- AREVA, anciennement dénommée CEA Industries, venue aux droits et obligations de l'ERAP, signataire initial, du fait d'une substitution opérée par avenant du 27 juillet 2001 au pacte de concert du 17 juin 1999.

Le pacte du 17 juin 1999, à échéance du 30 juin 2006, sera prorogé par tacite reconduction par périodes d'un an, sauf dénonciation par les parties avec un préavis d'un mois. Au 30 mai 2007, les actionnaires (SORAME et CEIR) et AREVA ont annoncé le renouvellement du pacte d'actionnaires pour une durée d'un an.

Ce pacte d'actionnaires (comportant un sous-pacte entre SORAME et CEIR) constitutifs de l'action de concert a fait l'objet d'un avis préalable du conseil des marchés financiers du 18 mai 1999 sous le numéro 199C0577.

Principales dispositions du pacte :

• Clauses du sous-concert

Les signataires du sous-concert sont engagés entre eux, à la date de publication du présent document de référence, comme suit :

- concertation avant toute Assemblée en vue de l'exercice concordant de leurs droits de vote pour la mise en œuvre d'une politique commune vis-à-vis d'Eramet,

- respect des engagements de stabilité conclus dans le cadre du concert élargi,
- droits de préemption réciproque.

• Clauses du concert proprement dit

Le sous-concert détiendra une participation durable d'au moins 35 % du capital d'Eramet et AREVA de 30 % du capital environ.

À la connaissance d'Eramet, il n'existe pas d'autre convention ou pacte.

19. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Relève de la procédure des conventions réglementées, en raison de la présence de dirigeants communs, le contrat signé en 1985 et modifié le 21 mai 1999 par lequel la société apporte son assistance technique en matière industrielle, financière, juridique, fiscale, et de gestion des ressources humaines, à la société Le Nickel-SLN.

De la même façon, relève de cette procédure l'accord de 1985 selon lequel la société s'approvisionne auprès de la société Le Nickel-SLN.

Ces conventions sont, selon leur portée et les difficultés d'appréciation de leur incidence pour le groupe, soumises ou non aux procédures d'approbation du Conseil d'administration, après analyses menées en liaison avec les Commissaires aux comptes d'Eramet.

Ces accords, qui se poursuivent, sont détaillés dans les annexes des comptes et le rapport des Commissaires aux comptes.

L'échange d'actions de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet, à la suite de la levée par la STCPI le 6 décembre 2006 de l'option qu'elle détenait sur 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration d'Eramet le 23 mai 2007 dans le cadre de la même procédure.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2006

20.1.1. COMPTE DE RÉSULTAT, BILAN, ANNEXES 2006 EN NORMES IFRS

20.1.1.1. Compte de résultat en normes IFRS

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Chiffre d'affaires	20.1	3 056	2 712	2 521
Autres produits	20.2	10	36	93
Coût des produits vendus		(2 171)	(1 916)	(1 699)
Frais administratifs et commerciaux		(102)	(106)	(104)
Frais de recherche et développement		(35)	(32)	(33)
EBITDA		758	694	778
Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé	21.1	(144)	(127)	(127)
Charges de dépréciation et provisions	21.2	(7)	(25)	(8)
Résultat opérationnel courant		607	542	643
Autres produits et charges opérationnels	22	23	112	(27)
Résultat opérationnel		630	654	616
Coût de l'endettement net	23.1	7	(3)	(8)
Autres produits et charges financiers	23.2	(4)	(9)	(2)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	6	1	2	1
Impôts sur les résultats	24	(174)	(126)	(129)
Résultat net		460	518	478
• Part des minoritaires	13	141	141	132
• Part du Groupe		319	377	346
Résultat de base par action (EUR)	25	12,38	14,76	13,75
Résultat dilué par action (EUR)	25	12,28	14,62	13,50

20.1.1.2. Bilan en normes IFRS

	Notes	Exercice au 31 décembre		
		2006	2005	2004
Actif (en millions d'euros)				
Goodwills	3	36	35	35
Immobilisations incorporelles	4	320	72	67
Immobilisations corporelles	5	1 331	1 193	1 055
Participations dans les entreprises associées	6	3	11	16
Autres actifs financiers	7 & 8	67	62	50
Impôts différés	16	266	127	127
Autres actifs non courants	10	6	6	-
Actifs non courants		2 029	1 506	1 350
Stocks	9	769	760	601
Clients et autres actifs courants	10	631	517	472
Créances d'impôt exigible		74	85	73
Instruments financiers dérivés	19	55	25	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	643	523	437
Actifs courants		2 172	1 910	1 598
Total actif		4 201	3 416	2 948
Passif (en millions d'euros)				
Capital		79	79	79
Primes		222	219	218
Réserves		999	793	490
Écarts de conversion		(5)	18	(6)
Résultat net		319	377	346
	12	1 614	1 486	1 127
Intérêts minoritaires	13	525	499	375
Capitaux propres		2 139	1 985	1 502
Engagements liés au personnel	14	125	145	131
Provisions	15	171	187	179
Impôts différés	16	340	234	233
Emprunts – part à plus d'un an	17	72	49	60
Autres passifs non courants	18	27	20	13
Passifs non courants		735	635	616
Provisions – part à moins d'un an	15	28	20	34
Emprunts – part à moins d'un an	17	218	110	89
Fournisseurs et autres passifs courants	18	569	543	581
Dettes d'impôt exigible		145	80	124
Instruments financiers dérivés	19	367	43	2
Passifs courants		1 327	796	830
Total passif		4 201	3 416	2 948

20.1.1.3. Tableau de flux de trésorerie en normes IFRS

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Activités opérationnelles			
Résultat net	460	518	477
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	124	99	102
- Instruments financiers	1	8	-
- Impôts différés	10	2	6
- Résultat sur cessions d'éléments d'actif	-	6	(1)
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(1)	(2)	(1)
Marge brute d'autofinancement	594	631	583
(Augmentation) ou diminution des stocks	(32)	(151)	(25)
(Augmentation) ou diminution des créances clients	(115)	25	(115)
Augmentation ou (diminution) des dettes fournisseurs	18	1	49
Variation des autres actifs et passifs	172	158	142
Produits d'intérêts reçus	6	4	4
Charges d'intérêts payées	(15)	(8)	(17)
Impôts payés	(85)	(182)	(103)
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(51)	(153)	(65)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	543	478	518
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	(314)	(229)	(311)
Cession d'immobilisations	15	11	4
Subventions d'investissement reçues	14	-	21
(Nouveaux) remboursements de prêts financiers	(5)	7	1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	2	4
Incidence des variations de périmètre – entrées	(1)	(15)	-
Incidence des variations de périmètre – sorties	(2)	(3)	(1)
	(453)	(227)	(282)
Indemnité minière Nouvelle-Calédonie	-	(124)	(10)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(453)	(351)	(292)
Opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet S.A.	(54)	(51)	(25)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(44)	(22)	(10)
Augmentations de capital	3	1	6
Valeur de cession / (acquisition) des actions propres	(3)	8	11
Nouveaux emprunts	186	61	24
Remboursements d'emprunts	(61)	(41)	(264)
Variation nette des actifs et passifs courants liés aux financements	2	1	-
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	34	(43)	(258)
Incidence des variations de cours des devises	(4)	2	(4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	120	86	(36)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	523	437	473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	643	523	437

* Dont 10 millions d'euros et 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie du groupe Eramet, effets sur les comptes des exercices 2004 et 2005 de l'indemnité minière et du dénouement des accords de Bercy (notes 22 et 26).

Le groupe Eramet utilise comme indicateur de gestion interne et de performance la notion de trésorerie / endettement financier net qui est présentée en note 17.6 :

Trésorerie nette ou (endettement financier net)	353	364	288
--	------------	------------	------------

(1) Les incidences des variations de périmètre – entrées comprennent :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Intégration de Weda Bay Mineral Inc. et ses filiales	(164)	-	-
- Coût d'acquisition	(189)	-	-
- Trésorerie acquise	25	-	-
- Dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Poum SAS	-	-	-
- Coût d'acquisition	-	(6)	-
- Trésorerie acquise	-	-	-
- Dette sur immobilisation	-	6	-
Intégration de Bear Metallurgical Corp.	-	(5)	-
- Coût d'acquisition	-	(10)	-
- Trésorerie acquise	-	5	-
- Dette sur immobilisation	-	-	-
Intégration de Setrag S.A.	-	(10)	-
- Coût d'acquisition	-	(13)	-
- Trésorerie acquise	-	3	-
- Dette sur immobilisation	-	-	-
Total	(164)	(15)	-

(2) Les incidences des variations de périmètre – sorties concernent :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Filiales sorties du périmètre - trésoreries cédées	-	(3)	(1)
Total	-	(3)	(1)

(3) Les mouvements inclus dans les valeurs de cession / (acquisition) des actions propres comprennent :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	-
Levées d'options d'achat par les salariés	2	8	11
Total	2	8	11

20.1.1.4. Tableau de variations des capitaux propres en normes IFRS

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Conversion	Résultat	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	25 577 574	78	212	505	-	-	795	320	1 115
Dividendes distribués	-	-	-	(25)	-	-	(25)	(10)	(35)
Augmentations de capital	167 370	1	6	-	-	-	7	-	7
Écarts de conversion	-	-	-	-	(6)	-	(6)	(3)	(9)
Actions propres	-	-	-	11	-	-	11	-	11
Autres mouvements	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(64)	(65)
Résultat net	-	-	-	-	-	346	346	132	478
Capitaux propres au 31 décembre 2004									
(avant application des normes IAS 32 & 39)	25 744 944	79	218	490	(6)	346	1 127	375	1 502
Première application des normes IAS 32 & 39	-	-	-	37	-	-	37	16	53
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005									
(après application des normes IAS 32 & 39)	25 744 944	79	218	527	(6)	346	1 164	391	1 555
Affectation en réserves	-	-	-	346	-	(346)	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(51)	-	-	(51)	(22)	(73)
Augmentations de capital	44 930	-	1	-	-	-	1	-	1
Écarts de conversion	-	-	-	(1)	24	-	23	6	29
Actions propres	-	-	-	8	-	-	8	-	8
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	(38)	-	-	(38)	(19)	(57)
Paiements en actions	-	-	-	2	-	(2)	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Résultat net	-	-	-	-	-	379	379	141	520
Capitaux propres au 31 décembre 2005	25 789 874	79	219	793	18	377	1 486	499	1 985
Affectation en réserves	-	-	-	-	377	-	(377)	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	(54)	-	-	(54)	(44)	(98)
Augmentations de capital	91 020	-	3	-	-	-	3	-	3
Écarts de conversion	-	-	-	-	(23)	-	(23)	(6)	(29)
Actions propres	-	-	-	2	-	-	2	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers - IAS 32 & 39	-	-	-	(121)	-	-	(121)	(81)	(202)
Paiements en actions	-	-	-	2	-	(2)	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	16	16
Résultat net	-	-	-	-	-	321	321	141	462
Capitaux propres au 31 décembre 2006	25 880 894	79	222	999	(5)	319	1 614	525	2 139

Le détail des réserves concerne :

(en millions d'euros)	Actions propres	Paiements en actions	Instruments de couverture	Autres réserves	Total
Au 1^{er} janvier 2004	(25)	-	-	530	505
Dividendes distribués	-	-	-	(25)	(25)
Levées d'options d'achat par les salariés	11	-	-	-	11
Autres mouvements	-	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2004 (avant application des normes IAS 32 & 39)	(14)	-	-	504	490
Première application des normes IAS 32-39	-	-	37	-	37
- Instruments dérivés sur opérations de couverture de change	-	-	37	-	37
Au 1^{er} janvier 2005 (après application des normes IAS 32 & 39)	(14)	-	37	504	527
Affectation en réserves	-	-	-	346	346
Dividendes distribués	-	-	-	(51)	(51)
Levées d'options d'achat par les salariés	8	-	-	-	8
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	(38)	-	(38)
- Instruments dérivés sur opérations de couverture de change	-	-	(41)	-	(41)
- Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux	-	-	-	-	-
- Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières	-	-	3	-	3
Paiements en actions	-	2	-	-	2
Autres mouvements	-	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2005	(6)	2	(1)	798	793
Affectation en réserves	-	-	-	377	377
Dividendes distribués	-	-	-	(54)	(54)
Levées d'options d'achat par les salariés	2	-	-	-	2
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	-	-	(121)	-	(121)
- Instruments dérivés sur opérations de couverture de change	-	-	17	-	17
- Instruments dérivés sur opérations de couvertures de taux	-	-	-	-	-
- Instruments dérivés sur opérations de couvertures de matières premières	-	-	(138)	-	(138)
Paiements en actions	-	2	-	-	2
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	(4)	4	(122)	1 121	999

Les normes IAS 32 et IAS 39 ne sont appliquées par le groupe Eramet qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 avec un impact sur les capitaux propres de 37 millions d'euros (net d'imposition différée), portant essentiellement sur les couvertures de flux de trésorerie. La contrepartie figure dans la rubrique « Instruments financiers de couverture » à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture (note 19).

20.1.1.5. Annexes

Eramet est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L.225-17 et suivants du Code de Commerce, du décret modifié n° 67-236 du 22 mars 1967, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, et deux Commissaires aux comptes suppléants.

Les titres de la société Eramet sont négociés au Service à Règlement Différé (SRD) d'Euronext Paris.

Le groupe Eramet est présent au travers de ses filiales et participations sur les marchés d'extraction minière et de production autour du Nickel et du Manganèse et sur les marchés de production d'alliages sur lesquels elle occupe des positions leader. La présentation détaillée des activités du groupe Eramet est réalisée au niveau de l'annexe relative à l'information sectorielle (note 1.4).

Les comptes consolidés du groupe Eramet de la clôture au 31 décembre 2006 ont été examinés par le Comité d'Audit du 6 mars 2007 et présentés pour approbation au Conseil d'administration du 7 mars 2007.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Eramet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis en millions d'euros selon les normes comptables internationales IFRS, incluant les interprétations émanant de l'IFRIC et de l'ancien SIC applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers. Ainsi les règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des transactions sont conformes aux normes IFRS. Les nouvelles normes et interprétations obligatoires et applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 sont :

- l'amendement de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » relatif au traitement des écarts actuariels, des régimes de groupe et des informations à fournir,
- l'amendement de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatif au traitement des prêts en devises aux filiales constitutifs d'un investissement net dans ces filiales,
- l'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers » concernant la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions futures intra-groupe,
- l'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers » sur l'option de juste valeur,
- l'interprétation IFRIC 4 définissant les conditions permettant de déterminer si un accord contient une location,
- l'interprétation IFRIC 5 relative aux droits des intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement,
- la norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressource minière ».

Le groupe n'a pas retenu les options permises par les amendements relatifs à :

- la norme IAS 19 pour laquelle la méthode dite du « corridor » continue à être appliquée (notes 1.16 et 14),
- la norme IAS 39 pour laquelle l'option « tout juste valeur » n'est pas retenue (notes 1.19 et 19).

Les incidences sur ses états financiers des autres normes et interprétations sont sans incidences significatives ou non applicables.

Les comptes consolidés du groupe Eramet sont établis selon la règle du coût historique à l'exception de certaines natures d'actifs et de passifs conformément aux directives rattachées aux normes IFRS. Les natures concernées sont précisées le cas échéant au niveau des notes suivantes.

Le groupe Eramet avait choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 sur les instruments financiers au 1^{er} janvier 2005 sans retraitement de l'information comparative (variation des capitaux propres et note 19).

Le groupe n'applique pas par anticipation les normes et interprétations obligatoires après la présente clôture, à savoir :

- la norme IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir », applicable à partir du 1^{er} janvier 2007 et son application ne devrait pas avoir d'effets significatifs compte tenu des informations déjà mentionnées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006,
- l'interprétation IFRIC 7 « Modalités de retraitement de l'hyperinflation des états financiers selon IAS 29 » applicable dès le 1^{er} janvier 2007 et pour laquelle le groupe n'est pas concerné aujourd'hui,
- l'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » applicable au 1^{er} janvier 2007 et dont les effets pour les états financiers du groupe seraient peu majeurs compte tenu de la nature des options (note 1.22 et 12.3),
- l'interprétation IFRIC 9 « Ré-estimation des dérivés incorporés » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007,
- l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation » applicable au 1^{er} janvier 2007 et qui est sans incidences pour Eramet, les tests de dépréciation étant réalisés lors des clôtures annuelles,
- l'amendement de la norme IAS 1 relatif aux informations à fournir sur le capital, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ; sans impacts pour les comptes.

1.1.1. Estimations et jugements

Pour établir ses comptes conformément aux normes IFRS, le groupe Eramet doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le groupe Eramet revoit ses estimations et appréciations de manière régulière afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales natures concernées par les changements d'estimation sont les provisions relatives aux avantages du personnel et les provisions pour remise en états des sites, les impôts différés et les tests de pertes de valeur. En principe le groupe Eramet ne révisé ces estimations qu'une fois par exercice à chaque clôture annuelle. Toutefois, lorsque des circonstances les rendent nécessaires, de nouvelles estimations peuvent être réalisées lors des clôtures intermédiaires.

Dépréciation de valeur : conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou des changements économiques dans les marchés sur lesquels intervient le groupe Eramet indiquent la naissance de risques de pertes de valeur de ses immobilisations incorporelles et corporelles, ces immobilisations font l'objet de tests de la perte de valeur en vue de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ou d'utilité et une dépréciation pourra être constatée de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs estimés sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale (notes 1.6, 1.7 et 1.10).

Engagements du personnel : les sociétés du groupe Eramet offrent à leurs salariés différents avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale (note 1.16). L'ensemble de ces engagements, conformément à la norme IAS 19, sont estimés sur des hypothèses telles que les taux d'actualisation ou de rendement des placements financiers liés et les politiques et environnements salariaux futurs (augmentation de salaires, rotation du personnel, tables de mortalité). En principe le groupe procède à la mise à jour de ces hypothèses une fois par an et les dernières hypothèses retenues sont présentées dans la note annexe spécifique (note 14).

Provisions pour remise en états des sites : certaines sociétés du groupe Eramet doivent répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en états de leurs sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Ainsi conformément aux normes IAS 16 et IAS 37, dès l'ouverture d'un site minier concerné une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement. Ces provisions sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux (note 15.5). En l'absence d'engagements réglementaires et implicites, les sites dont la fin du cycle d'exploitation n'est pas déterminée ne font pas l'objet de provision (note 1.18).

Impôts différés : les impôts différés actifs comptabilisés concernent essentiellement les différences temporelles et les déficits fiscaux reportables conformément à la norme IAS 12 (note 16). Ces impôts différés actifs sont reconnus s'il est probable que le groupe Eramet disposera de résultats fiscaux futurs suffisants pour absorber ces différences temporelles et

ces déficits fiscaux. L'estimation de la capacité du groupe à récupérer les éléments activés repose sur une part de jugement analytique des flux futurs effectuée au niveau de chaque entité fiscale (note 1.17).

1.1.2. Première application des normes

À partir du 1^{er} janvier 2005 le groupe Eramet a appliqué les normes IAS 32-39 conformément à l'IFRS 1.36. Les principaux ajustements qui permettent de se conformer aux normes IAS 32 et 39 concernent les couvertures de change notamment en dollar US et les couvertures matières effectuées sur le nickel, le fioul et l'aluminium.

1.1.3. Actifs et passifs « courants » et « non courants »

La rubrique « courants » intègre les actifs et passifs relevant du cycle d'exploitation, indépendamment de leur échéance, ainsi que les autres actifs et passifs dont l'échéance est inférieure à un an à leur date d'entrée au bilan. Les actifs et passifs « non courants » comprennent les autres actifs et passifs, c'est-à-dire les actifs et passifs à plus d'un an ne relevant pas du cycle d'exploitation.

1.2. Périmètre et méthode de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles Eramet assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Celles dans lesquelles Eramet exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital sont mises en équivalence (note 6). Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle.

Certaines participations bien que répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées, leur intégration n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes du groupe et/ou les avantages obtenus de leur consolidation sont inférieurs aux coûts nécessaires pour la production de leur consolidation (notes 1.11.1 et 7). La liste des sociétés consolidées figure dans la note 2. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées en consolidation.

1.3. Regroupements d'entreprises

Le groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, les actifs, les passifs et les passifs éventuels d'une entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur et les écarts d'évaluation déterminés sont imputés sur les actifs et les passifs concernés, y compris pour la part des intérêts minoritaires. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables est comptabilisée à l'actif du bilan dans la rubrique « goodwill » (note 1.6).

Lorsque le groupe Eramet procède à l'acquisition des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une société déjà contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la juste valeur n'est constaté et l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de l'actif net acquis est comptabilisé en goodwill (note 1.6).

1.4. Information sectorielle

Le groupe présente son information sectorielle de la façon suivante :

- Premier niveau : Branches d'activités,
- Second niveau : Zones géographiques : Europe, Amérique du Nord, Asie, Océanie et Afrique.

L'information sectorielle du premier niveau est déclinée en fonction des branches suivantes :

- la branche Nickel comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation autour du nickel et de ses applications dérivées (ferro-nickel, nickel haute pureté, sel de cobalt et de nickel, poudres de cobalt et de tungstène),
- la branche Manganèse comprenant les filiales d'extraction minière, de production et de commercialisation d'alliages de manganèse (ferromanganèse, silicomanganèse et alliages affinés) et de dérivés chimiques du manganèse (oxydes, sulfate, chlorure). La branche Manganèse comprend également les filiales de services à l'industrie dans les domaines de la récupération et le recyclage des métaux contenus dans les catalyseurs pétroliers, les piles électriques et les solutions acides issues de l'industrie électronique,
- la branche Alliages comprenant les filiales de production et de commercialisation d'aciers spéciaux à hautes performances, de superalliages, de pièces pré usinées à partir de ces matériaux ou d'aluminium et de titane.

Chacune de ces trois branches constitue une composante distincte exposée à des risques et une rentabilité qui lui sont propres. La partie Holding et élimination comprend les services centraux du groupe ainsi que les sociétés Metal Securities et Eras S.A..

Les relations commerciales entre les branches sont peu significatives et les principales relations concernent essentiellement la facturation de management fees et des opérations financières.

Les autres relations concernent la société de réassurance Eras S.A. et la société financière Metal Securities, toutes deux consolidées par intégration globale au niveau de la branche Holding (note 2) :

- Eras S.A. est une société captive de réassurance qui intervient en première ligne sur certains programmes de réassurance,
- Metal Securities est une société financière chargée de collecter la trésorerie des filiales pour en optimiser les placements auprès d'organismes financiers extérieurs au groupe.

1.5 Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture au titre de l'IAS 21. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat (notes 1.23 et 1.24), à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du groupe considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères sont convertis pour les comptes de bilan sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Les postes du compte de résultat ainsi que les flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les goodwill provenant d'une acquisition sont considérés comme des éléments de l'entité acquise et sont donc exprimés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont donc convertis comme les autres éléments du bilan. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que le résultat net sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du groupe et les intérêts minoritaires.

1.6. Goodwills

Le coût d'un regroupement d'entreprises constaté à l'occasion d'une prise de participation est affecté à la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la société acquise. La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill ne sont pas amortis selon l'IFRS 3 mais font l'objet d'un examen pour détecter une éventuelle perte de valeur. Les tests de dépréciation sont effectués régulièrement au minimum une fois par an en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et établis sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital du groupe qui est égal à 9 % (inchangé depuis 2004). Les pertes de valeur sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22). Ces pertes de valeurs ne sont pas réversibles. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Si la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'un regroupement d'entreprises, l'identification et l'évaluation des éléments acquis sont réestimées et tout excédent subsistant (goodwill négatif nommé badwill) est comptabilisé directement en résultat de la période au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22).

Les goodwill liés aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées (note 6).

1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties linéairement ou en fonction des unités d'œuvre au niveau du résultat opérationnel courant (note 21.1).

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées à l'origine ou de la durée de concession (note 4). Le groupe Eramet ne procède pas à une évaluation des ressources minières différente de celles réalisées

et comptabilisées localement dans les comptes individuels des entreprises propriétaires de ces ressources. Les dépenses géologiques et minières sont traitées comme des dépenses de recherche et de développement (note 1.9) et le groupe ne supporte pas de droits à prospection tels que définis par la norme IFRS 6.

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont affectées à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation comme pour les immobilisations corporelles. Les pertes de valeur éventuellement déterminées par la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable sont présentées dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22) du compte de résultat. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité étant déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

1.8. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas reçus gratuitement sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles amortissables à leur valeur nominale à la date d'attribution (note 4) et au passif de façon similaire. Les quotas acquis par la suite sont évalués au prix d'acquisition et constituent également des immobilisations incorporelles amortissables qui ne sont pas réévalués postérieurement. Ils peuvent cependant faire l'objet d'une dépréciation lorsque le cours est inférieur à la valeur comptable et cette dépréciation est comptabilisée au niveau du résultat opérationnel courant (note 21). Un passif est constitué pour les quotas détenus à restituer et évalué à la valeur d'entrée de ces quotas en contrepartie du passif initialement constitué. Les déficits sont estimés à la valeur de marché des quotas nécessaires à acquérir et un passif est ainsi constaté. Eramet n'intervient pas à titre spéculatif sur le marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre, mais peut le cas échéant procéder à la cession de l'excédent non utilisé. Les produits de cessions sont alors comptabilisés au niveau de la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22).

1.9. Frais de recherche et de développement

Les dépenses de géologie et les autres frais de recherche qui ne répondent pas aux critères définis par la norme IAS 38 sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont constatés (note 4).

Les dépenses de décapage des sites miniers sont enregistrées en immobilisations corporelles et amorties en fonction des tonnages extraits.

1.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan, à leur coût d'acquisition ou de fabrication (note 5). Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur les durées de vie ou d'utilité estimées en fonction de leurs composants au niveau du résultat opérationnel courant (note 21.1). À titre d'indication :

Constructions	entre 10 et 50 ans
Installations industrielles et minières	entre 5 et 50 ans
Autres immobilisations incorporelles	entre 2 et 10 ans

Les immobilisations corporelles font éventuellement l'objet d'une dépréciation si des circonstances particulières le justifient, sur la base de tests de dépréciation effectués en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés pour déterminer la valeur d'utilité. Cette dépréciation correspondant à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable est constatée au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges opérationnels » (note 22). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations concernées. Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective. Les outillages fabriqués spécifiquement pour certains clients sont immobilisés et amortis sur leur durée probable d'utilisation. Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation. Les charges des coûts d'emprunts ne sont pas incorporées aux immobilisations.

Une provision a été constituée lors du démarrage de l'exploitation pour la remise en état des sites miniers. Cette constitution est opérée par reconnaissance d'un composant d'immobilisation corporelle amorti linéairement au cours de l'exploitation de la mine.

Les contrats de location transférant les risques et avantages liés à la propriété (location – financement) sont comptabilisés dans les immobilisations en contrepartie d'une dette financière (note 17). Ces immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsque qu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant. De même, les autres contrats, essentiellement de sous-traitance incluant l'utilisation d'un actif spécifique et le droit d'utilisation de l'actif, sont requalifiés le cas échéant en contrats de location au regard de l'interprétation IFRIC 4 et conformément à la norme IAS 17.

Tous les actifs corporels ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie « UGT » (18 UGT au total, correspondant aux différents sites de production des 3 grandes activités du groupe Eramet : Nickel, Manganèse et Alliages). Les immobilisations corporelles font éventuellement l'objet d'une dépréciation sur la base de tests de dépréciation effectués en fonction des prévisions élaborées par UGT actualisées au coût du capital avant impôt.

1.11. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers regroupent les titres de participations non consolidées (notes 1.11.1 et 7) et les autres immobilisations financières (notes 1.11.2 et 8).

1.11.1. Titres de participations non consolidées

Les titres de participations non consolidées comprennent :

Les participations dans les sociétés contrôlées mais non consolidées sont maintenues au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur. Ces dépréciations sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat au niveau de la rubrique « autres produits et charges financières » (note 23.2). Les avantages obtenus de leur production de leur consolidation, ces titres ne sont pas consolidés.

Les autres titres de participations sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Ces titres correspondent aux participations dans lesquelles le groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Les variations de juste valeur de ces titres sont constatées en capitaux propres recyclables sauf dépréciation significative et durable.

La juste valeur est évaluée en fonction du cours coté, ou s'il n'est pas disponible, par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du groupe dans la société.

1.11.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt (définition note 1.14), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers » (note 23.2).

Les actifs financiers tels que définis dans la norme IAS 32 sont décomptabilisés dès lors que le groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et que tous les risques et les avantages rattachés à ces actifs sont transférés.

1.12. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera recouvrée par l'intermédiaire d'une vente et non d'une utilisation continue et il doit être immédiatement disponible et sa vente hautement probable. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble incluant les passifs s'y rattachant. Les actifs détenus en vue de la vente ainsi déterminés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des coûts de cession. Les immobilisations incorporelles et corporelles classées comme détenues en vue de la vente ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est définie comme une activité significative du groupe faisant l'objet d'une cession ou d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments composants les états financiers rattachés sont regroupés sur une rubrique spécifique dans les états financiers consolidés du groupe.

À chaque clôture, la valeur des actifs détenus en vue de la vente doit être revue pour tenir compte des ajustements éventuels de leur juste valeur nette des coûts de cession.

1.13. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré ou du P.E.P.S. (Premier Entré Premier Sorti).

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité.

1.14. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées pour leur comptabilisation initiale à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise précisément les mouvements de trésorerie futurs estimés. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés en résultat dans le compte différences de change au niveau du résultat opérationnel courant ou du coût de l'endettement net en fonction de la nature des créances et des dettes.

Une créance fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée au compte de résultat au niveau du « résultat opérationnel courant » (note 21) diminue la valeur nominale.

1.15. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme et ils ne sont pas considérés comme détenus jusqu'à leur échéance.

Les valeurs mobilières de placement de moins de trois mois sont inscrites au bilan à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 23.1).

1.16. Engagements liés au personnel

Définition des régimes

Les régimes à prestations définies : les sociétés du groupe Eramet offrent à leurs employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi (régime de retraite ou régime frais de santé). Les caractéristiques de ces dispositifs varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et/ou chaque filiale.

Dans certaines sociétés, ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. La provision ainsi comptabilisée au titre des prestations définies de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ajustée des gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services

passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs de régime. Les régimes à prestations définies sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les régimes à cotisations définies : pour les régimes à cotisations définies accordés dans certaines filiales du groupe, les cotisations employeur sont constatées en charge de la période pour laquelle ils sont liés.

Principales hypothèses et méthodes actuarielles

Les engagements du groupe sont évalués par des actuaires indépendants selon les référentiels internationaux (IFRS). Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien dans le groupe du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays, de la structure du portefeuille d'investissements.

Les écarts actuariels résultant du changement des taux d'actualisation et de rendement qui représentent plus de 10 % de la valeur actualisée des engagements ou de la juste valeur des actifs du régime sont amortis sur l'espérance de durée moyenne de vie active résiduelle des salariés du régime (principe du « corridor »). Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période restante d'acquisition des droits.

1.17. Impôts différés

Le montant des impôts effectivement dus à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation. Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le groupe se réfère aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs,
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir,
- historique des résultats fiscaux antérieurs,
- stratégies fiscales.

Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus au titre du dernier exercice, sont provisionnés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan (note 16). Les impôts différés sont considérés comme des éléments non courants et classés comme tels.

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le groupe est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporaires rattachées.

1.18. Provisions

Elles sont constituées pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine et les effets de la désactualisation sont classés au compte de résultat au niveau des autres produits et charges financières (note 23.2).

En ce qui concerne les sites industriels, dans la mesure où l'arrêt d'aucune activité n'est envisagé, aucune provision pour remise en état des sites n'est comptabilisée.

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés, lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avant l'arrêt des comptes.

1.19. Comptabilisation des instruments financiers

Risques : pour gérer son risque de change, le groupe utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et, dans une moindre mesure, des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le groupe a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré globalement en utilisant des swaps de taux et des contrats d'options de taux. Enfin, le groupe utilise également des collars et des swaps dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (nickel, fioul, aluminium).

Évaluation et présentation : les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés au bilan en actif courant ou passif courant (note 19).

Comptabilisation des opérations de couverture : le groupe identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture.

- Couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel.
- Couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt

dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier. La part inefficace est maintenue dans le résultat de la période.

- Comptabilisation des dérivés non qualifiés par la norme de couverture : la société utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement au compte de résultat financier.

1.20. Concession

En l'absence de publication définitive des interprétations de l'IFRIC (IFRIC 12) par l'IASB et/ou de leur adoption par l'Union Européenne concernant la méthode de comptabilisation des contrats visant à confier à un tiers la gestion d'un service public, la comptabilisation de la concession du chemin de fer « Transgabonais » a été effectuée selon le schéma ci-après : selon les termes de la convention, d'une durée initiale de trente ans, les tarifs des prestations fournies par le concessionnaire sont librement établis par ce dernier en contrepartie de quoi le concessionnaire s'engage à financer le renouvellement des investissements avec un engagement de rattrapage d'investissements sur les cinq premières années dont une partie peut être garantie par Comilog (21 millions d'euros). Ainsi, les actifs relatifs à ces investissements de renouvellement et les immobilisations achetées à l'État sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si la durée est inférieure.

1.21. Revenus

Les revenus sont principalement constitués par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires composé des ventes de marchandises, des ventes de biens et des prestations de services produits dans le cadre des activités principales du groupe. C'est un élément du « résultat opérationnel courant » (note 21),
- les autres produits comprenant les autres revenus rattachés au « résultat opérationnel courant » (note 21) tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires, la production immobilisée, les revenus locatifs, les subventions d'exploitation et les primes d'assurance reçues,
- les produits d'intérêts comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « coût de l'endettement net » (note 23.1),
- les dividendes figurant au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financières » (note 23.2).

Les critères de comptabilisation de revenus selon leur nature correspondent :

- chiffre d'affaires et autres produits : un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs,
- intérêts : les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus,
- dividendes : les produits de participations sont comptabilisés dès lors que le groupe en tant qu'actionnaire est en droit d'en percevoir le paiement.

1.22. Paiement fondé sur des actions

Différents plans d'options d'achats et de souscriptions d'actions ont été mis en place. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits. Pour procéder à cette évaluation, le groupe utilise un modèle mathématique de valorisation de type Black & Scholes.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, le nombre d'option pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaisantes étant revu à chaque date de clôture.

Cette dépense est constatée en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 1, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

1.23. Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

À partir de 2006 et conformément à la norme IAS 1 (paragraphes 88 et 89), Eramet présente son compte de résultat selon une approche mixte « fonction / nature » afin de suivre le reporting de gestion interne du groupe. Eramet utilise notamment l'excédent brut d'exploitation avant amortissements et provisions (EBITDA) et le résultat opérationnel courant comme indicateurs de performance. L'EBITDA inclut la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus), les frais administratifs et commerciaux et les frais de recherche et développement hors amortissements et provisions présentés séparément. Le résultat opérationnel courant regroupe l'EBITDA, les amortissements et les provisions ; il comprend notamment les coûts des engagements liés au personnel incluant la composante financière, les dépenses d'intéressement et de participation des salariés, les écarts de conversion entre les cours de comptabilisation et les cours de clôture de l'activité opérationnelle (créances clients et dettes fournisseurs).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment :

- les frais de restructuration,
- les plus ou moins values ou pertes de valeurs sur actifs,
- les pertes de valeur sur les goodwill et sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

1.24. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

- du coût de l'endettement net (éléments du compte de résultat rattaché aux éléments du bilan composant l'endettement financier net, à savoir les dettes financières et la trésorerie et les équivalents de trésorerie),
- des autres produits et charges financiers (dividendes, provisions sur titres, charges de désactualisation, perte ou gain sur éléments de couverture).

1.25. Résultat par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto-détention.

Le résultat dilué par action est obtenu en corrigeant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions, des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel (stocks options).

1.26. Risques

Risques liés à l'environnement : lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux et étalée sur la durée d'exploitation du domaine minier (notes 1.10, 1.18, 5 et 15.5).

Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir (note 15.5).

Risques de marché : pour gérer ses risques de taux d'intérêt et de change, le groupe utilise différents instruments financiers. La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de spéculer. Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées au bilan sans aucune compensation (note 19).

Risques de change : lorsque l'exposition née des financements contractés par les sociétés du groupe dans des monnaies étrangères autres que leurs monnaies fonctionnelles n'est pas compensée par des recettes dans ces monnaies étrangères, le groupe peut être amené à contracter des instruments de couverture (note 19).

Risques de taux : en fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction Financière contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette ainsi que des placements de trésorerie. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, caps ou floors.

Risques de matières : Le groupe détient des instruments dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours des matières premières sur ses engagements fermes ou hautement probables. Pour ce faire, Eramet utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Risques de contrepartie sur opérations financières : Le groupe peut être exposé au risque crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Pour limiter ce risque le groupe a recours à la collecte et la consultation d'informations en amont des opérations financières (agences de notations, états financiers publiés, ...). Aucune disposition systématique n'est donc mise en place afin de couvrir ce risque de contrepartie.

2. Périmètre de consolidation

2.1. Évolution du périmètre

L'évolution du périmètre de consolidation de l'exercice 2006 est la suivante :

Entrées de sociétés consolidées

Branche Nickel : acquisition par Eramet début mai 2006 de 100 % des titres de la société canadienne Weda Bay Minerals Inc. propriétaire par l'intermédiaire de sa filiale indonésienne Pt Weda Nickel du domaine minier d'Halmahera pour 189 millions d'euros.

Branche Manganèse : création de la société commerciale chinoise Eramet Comilog Shangaï Trading Co Ltd et de la société industrielle au Canada, Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada détenues à 100 %.

Branche Alliages : création de la société chinoise Erasteel Innovative Materials Co Ltd détenue à 100 %.

Sorties de sociétés consolidées

Branche Alliages : la société Forges M. Dembiermont anciennement mise en équivalence à hauteur de 33,2 % a été cédée au cours du mois de juillet 2006.

La synthèse des principales opérations de regroupements d'entreprises de l'exercice est représentée par l'acquisition de la société Weda Bay Minerals Inc. et de ses filiales (branche Nickel) :

(en millions d'euros)	Weda Bay Minerals Inc. et ses filiales	
	Juste valeur	Valeur comptable
Prix d'acquisition		189
Goodwills et (badwills) déterminés		-
Actif immobilisé	254	28
Besoin en fonds de roulement	2	2
Situation nette	[189]	[46]
Intérêts minoritaires	[15]	-
Provisions et impôts différés	[68]	-
Endettement financier net	16	16

L'allocation du prix d'acquisition de la société Weda Bay Minerals Inc. est affectée en totalité en immobilisations incorporelles au niveau du domaine minier sur la base d'évaluations réalisées par des experts indépendants. S'agissant d'une société en cours de développement, les impacts au niveau du compte de résultat du groupe sont peu significatifs. Aucun proforma n'a été réalisé.

2.2. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le périmètre de consolidation inclut 53 sociétés (au 31 décembre 2005 : 50), 52 sociétés sont intégrées globalement et 1 société est mise en équivalence (au 31 décembre 2005 : 48 et 2).

Société	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages (%) de	
			contrôle	intérêts
Eramet	France	Consolidante	-	-
Nickel				
Société Le Nickel	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	60	60
Cominc	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	60	60
Poum	Nouvelle-Calédonie	Intégration globale	60	60
Weda Bay Minerals Inc.	Canada	Intégration globale	100	100
Weda Bay Minerals Pty Ltd	Australie	Intégration globale	100	100
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Intégration globale	100	100
Pt Weda Nickel Ltd	Indonésie	Intégration globale	90	90
Eramet Holding Nickel	France	Intégration globale	100	100
Eurotungstène Poudres	France	Intégration globale	100	100
Manganèse				
Eramet Holding Manganèse	France	Intégration globale	100	100
Eramet Comilog Manganèse	France	Intégration globale	100	83,63
Eramet Marietta Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Eramet Norway A/S	Norvège	Intégration globale	100	100
Comilog, S.A.	Gabon	Intégration globale	67,25	67,25
Setrag S.A.	Gabon	Intégration globale	83,88	56,66
Comilog Holding	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog International	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Lausanne	Suisse	Intégration globale	100	67,25
Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	Mise en équivalence	36,35	24,45
Unimin AG	Suisse	Intégration globale	100	67,25
Erachem Comilog S.A.	Belgique	Intégration globale	100	67,25
Comilog US	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. Canada	Canada	Intégration globale	100	67,25
Erachem Comilog Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	67,25
Comilog France	France	Intégration globale	100	67,25
Comilog Dunkerque	France	Intégration globale	100	67,25
Miner Holding BV	Pays-Bas	Intégration globale	100	67,25
Erachem Mexico S.A.	Mexique	Intégration globale	100	67,25
Comilog Asia Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	70	65,42
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Guangxi Eramet Comilog Chemicals Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Comilog Far East Development Ltd	Hong Kong	Intégration globale	100	93,45
Eramet Comilog Shanghai Trading Co. Ltd	Chine	Intégration globale	100	93,45
Alliages				
Eramet Alliages	France	Intégration globale	100	100
Erasteel	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Commentry	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Champagnole	France	Intégration globale	100	100
Erasteel Kloster AB	Suède	Intégration globale	100	100
Peter Stubs Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100	100
Erasteel Inc.	États-Unis	Intégration globale	100	100
Erasteel Innovative Materials Co Ltd	Chine	Intégration globale	100	100
Société Industrielle de Métallurgie Appliquée	France	Intégration globale	100	100
Interforge	France	Intégration globale	94	94
Aubert & Duval	France	Intégration globale	100	100
Airforge	France	Intégration globale	100	100
Holding et divers				
Eras S.A.	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Intégration globale	100	100

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation établissent des états financiers clos au 31 décembre.

3. Goodwills

3.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Eramet Norway A/S	15	15	15
Peter Stubs Ltd	7	7	7
Eurotungstène Poudres (Etp)	6	6	6
Bear Metallurgical Corp.	2	1	-
Erachem Mexico S.A.	3	3	3
Aubert & Duval (Ad)	2	2	2
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	1	1	2
Total	36	35	35
Dont dépréciations pour pertes de valeur	(12)	(12)	(12)

Les goodwills des sociétés Aubert & Duval et Peter Stubs Ltd (branche Alliages) ont fait l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour respectivement 8 millions d'euros et 4 millions d'euros après l'exercice d'un test de perte de valeur au cours des exercices 2003 et 2004.

3.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	35	35	35
Regroupements d'entreprises	2	1	-
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	-
Pertes de valeur de la période	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	-	-
À la clôture	36	35	35

L'acquisition au début du mois de décembre 2005 de 50,5 % de la société américaine Bear Metallurgical Corp. (branche Manganèse) explique les regroupements d'entreprises de l'exercice 2005, alors que les autres mouvements de périmètre concernent les déconsolidations au 1^{er} janvier 2005 des filiales non significatives. Le goodwill lié à l'acquisition de Bear Metallurgical Corp. avait été affecté en totalité provisoirement aux immobilisations corporelles lors de la clôture 2005. Au 1^{er} janvier 2006, après la valorisation définitive à la juste valeur des actifs, un goodwill résiduel de 2 million d'euros a été reclassé des immobilisations corporelles.

4. Immobilisations incorporelles

4.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Domaine minier	361	(53)	-	308	65	57
Logiciels informatiques	37	(30)	-	7	4	4
Autres immobilisations incorporelles	9	(6)	-	3	1	3
En-cours, avances et acomptes	3	(1)	-	2	2	3
Total	410	(90)	-	320	72	67

4.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	72	67	66
Regroupements d'entreprises	254	10	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Investissements de la période	14	4	7
Amortissements et dépréciations de la période	(8)	(7)	(7)
Écarts de conversion et autres mouvements	(12)	(2)	1
À la clôture	320	72	67
- Valeurs brutes	410	155	192
- Amortissements	(90)	(83)	(125)
- Dépréciations pour pertes de valeur	-	-	-

Le groupe procède à l'affectation du coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, notamment pour les branches Nickel et Manganèse aux domaines miniers.

Le domaine minier concerne le Gabon (branche Manganèse), la Nouvelle Calédonie et l'Indonésie (branche Nickel) depuis l'acquisition début mai 2006 de la société Weda Bay Minerals Inc. (note 2) pour respectivement 44, 18 et 246 millions d'euros (46 et 19 millions d'euros au 31 décembre 2005). L'augmentation en 2005 du domaine minier en Nouvelle-Calédonie correspond à la finalisation des accords de Bercy fin 2005 (note 26) avec l'attribution du massif de Poum pour une juste valeur de 10 millions d'euros.

4.3. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre attribués aux sociétés du groupe :

(en tonnes de CO ₂)	31/12/2006	31/12/2005
Quotas attribués	105 026	98 655
Émissions réelles	96 306	96 449
Excédent ou (déficit) de quotas sur les émissions	8 720	2 206
Quotas acquis sur le marché	3 000	-
Quotas cédés sur le marché	-	-

Les quotas sont attribués annuellement et concernent des sites industriels de la branche Alliages en France et en Suède. Fin novembre 2006, Eramet a obtenu l'attribution pour ses sites situés en France de 6 371 quotas supplémentaires. Les acquisitions sur le marché de 3 000 quotas ont été effectuées fin juin 2006.

4.4. Frais de recherche et de développement – dépenses de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Dépenses de recherche et de développement non immobilisées	35	32	33
Total	35	32	33
Pourcentage du chiffre d'affaires	1,1 %	1,2 %	1,3 %

Les dépenses de géologie de la branche Nickel ne sont pas immobilisées et constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

5. Immobilisations corporelles

5.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Terrains et constructions	617	(327)	(1)	289	237	212
Installations industrielles et minières*	1 955	(1 206)	(54)	695	690	594
Autres immobilisations corporelles	345	(230)	(1)	114	87	62
En-cours, avances et acomptes	233	-	-	233	179	187
Total	3 150	(1 763)	(56)	1 331	1 193	1 055
* Dont :						
- Subventions d'investissement déduites				(1)	(1)	(6)
- Actifs de démantèlement - remise en état des sites (note 15.5)				17	18	13

Les subventions d'investissements classées en diminution des immobilisations concernent essentiellement les investissements stratégiques définis au point 5.3. dont le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Presse 40 000 tonnes - Aubert & Duval	(1)	(1)	(4)
Autres	-	-	(2)
Total	(1)	(1)	(6)

5.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	1 193	1 055	967
Regroupements d'entreprises	-	17	-
Autres mouvements de périmètre	-	(8)	-
Investissements de la période	295	227	226
Subventions d'investissement reçues	-	-	(4)
Cessions de la période	(3)	(5)	(3)
Amortissements et dépréciations de la période	(136)	(131)	(127)
Écarts de conversion et autres mouvements	(18)	38	(4)
À la clôture	1 331	1 193	1 055
- Valeurs brutes	3 150	3 026	2 781
- Amortissements	(1 763)	(1 773)	(1 678)
- Dépréciations pour pertes de valeur	(56)	(60)	(48)

Des immobilisations, principalement dans les branches Manganèse et Alliages, après la réalisation de tests de perte de valeur au cours des exercices 2003, 2004 et 2005, sont dépréciées respectivement à hauteur de 36 et 18 millions d'euros (40 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2005).

La comptabilisation des engagements liés à la remise en état des sites miniers en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel) et la dépollution des bassins de décantation aux États-Unis a conduit à créer une composante spécifique au regard des provisions constatées (note 15.5).

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2005 concernent les sociétés Bear Metallurgical Corp. et SETRAG S.A. pour respectivement 9 millions d'euros et 8 millions d'euros. Et les autres mouvements de périmètre correspondent aux déconsolidations des sociétés non significatives.

5.3. Détail des principaux investissements stratégiques

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Extension production nickel (projet 75 000 tonnes) – Société Le Nickel (Sln)	60	20	94
Extension production manganèse (projet 3 500 000 tonnes) – Comilog S.A.	23	24	-
Usine EMD en Chine – Guangxi Eramet Chemetals Ltd	17	6	-
Usine de calcination de catalyseurs au Canada – Gulf Chemical & Metallurgical Corp.	14	-	-
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	8	21	33
Total	122	71	127

Les principaux investissements stratégiques sont financés par utilisation de la trésorerie et endettement financier.

La valeur des immobilisations financées par crédit-bail et inscrites au bilan est analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Presse 40 000 tonnes – Aubert & Duval	77	(2)	-	75	23	21
Inst. industrielles – Aubert & Duval	15	(10)	-	5	6	7
Bât. administratifs – Aubert & Duval	7	(2)	-	5	4	4
53 ^e Tour Montparnasse – Eramet	5	(2)	-	3	3	3
Total	104	(16)	-	88	36	35

L'augmentation des immobilisations financées par crédit-bail provient essentiellement de l'investissement de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (Aubert & Duval – Branche Alliages). Les montants des loyers futurs de crédit-bail sont indiqués au niveau de la note 27 – Engagements hors bilan.

5.4. Tests de dépréciation

Les données et hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

- le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit 9 %,
- les flux de trésorerie sont établis sur 5 ans et avec prise en compte valeur terminale. Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et 1 % en fonction des UGT.

Il n'y a pas eu de dépréciation complémentaire significative constatée au 31 décembre 2006.

6. Participations dans les entreprises associées

6.1. Par nature

(en millions d'euros)	Sociétés	Pays	% détenu	Quote-part de résultats	Quote-part des capitaux propres		
					31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
	Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	36,35 %	-	3	4	4
	Forges M. Dembiermont	France	33,2 %	1	-	7	8
	Bear Metallurgical Corp.	États-Unis	-	-	-	-	3
	Stahlschmidt GmbH	Allemagne	-	-	-	-	1
	Total			1	3	11	16

La société Bear Metallurgical Corp. mise en équivalence à hauteur de 49,5 % jusqu'au 30 novembre 2005 est consolidée par intégration globale à compter de cette date suite à l'acquisition par le groupe du solde de 50,5 % de ses titres.

Les titres de la société Forges M. Dembiermont ont fait l'objet d'une cession au cours du mois de juillet 2006 et la moins-value réalisée est comptabilisée au niveau de la rubrique « Autres produits et charges financiers » (note 23.2).

6.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	11	16	19
Regroupements d'entreprises	(8)	(4)	-
Autres mouvements de périmètre	-	(1)	-
Investissements de la période	-	-	-
Cessions de la période	-	-	-
Quote-part de résultats de la période	1	2	1
Dividendes distribués	(1)	(2)	(4)
Écarts de conversion et autres mouvements	-	-	-
À la clôture	3	11	16

Les états financiers simplifiés au 31 décembre 2006 (données sociales) des participations dans les entreprises associées sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	Port Minéralier d'Owendo S.A. (B. Manganèse)
Chiffre d'affaires	8
Résultat opérationnel courant	2
Résultat net	2
Actif immobilisé	3
Besoin en fonds de roulement	-
Situation nette	(6)
Provisions	-
Endettement financier net	3

7. Titres de participations non consolidés

7.1. Par nature

Sociétés	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
(en millions d'euros)							
Société Financière Brown Europe	France	100 %	8		8	8	-
Aubert & Duval USA Inc. (ex Htm Inc.)	États-Unis	100 %	3		3	3	3
Erasteel GmbH	Allemagne	100 %	3		3	-	-
Aubert & Duval Mold and Die Technology	Chine	85 %	3		3	2	-
La Petite-Faye	Nlle-Calédonie	100 %	2		2	2	2
Stahlschmidt GmbH	Allemagne	61,5 %	2		2	2	-
Erasteel Italiana Srl	Italie	100 %	2		2	-	-
Eramet North America Inc. (ex Lni Inc.)	États-Unis	100 %	2	(1)	1	1	1
SAS Extract Ion	France	50 %	1	(1)	-	-	1
Centre de Recherche de Trappes (CRT)	France	100 %	1		1	1	1
Sogaferro	Gabon	69,99 %	1		1	1	1
Microsteel	France	100 %	-	-	-	1	1
Traitement Compression Service (Tcs)	France	51 %	1		1	1	-
Erasteel Japan KK	Japon	100 %	-	-	-	1	-
Erasteel Korea Ltd	Corée du Sud	100 %	1		1	1	-
Autres sociétés (moins de 1 million d'euros)	-	-	27	(18)	9	13	14
Total			57	(20)	37	37	24

Les titres de participations non consolidés correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées et sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation déterminées sur la base de la quote-part de situation nette détenue, le groupe ne pouvant évaluer de façon fiable la juste valeur.

Les titres de participations non consolidés incluent depuis le 1^{er} janvier 2006 les sociétés déconsolidées en raison de leur faible impact sur les comptes du groupe (Erasteel GmbH & Erasteel Srl). Ces titres sont valorisés à leur valeur d'équivalence à la date de déconsolidation.

7.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	37	24	23
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	3	12	-
Investissements de la période	1	5	7
Cessions de la période	(4)	(8)	(12)
Dépréciations de la période	(1)	3	(5)
Écarts de conversion et autres mouvements	1	1	11
À la clôture	37	37	24

Les états financiers simplifiés (données sociales) des principales sociétés contrôlées mais non consolidées au 31 décembre 2005 sont présentés ci-après :

(en millions d'euros) (Base : comptes 31 décembre 2005)	Stahlschmidt GmbH	Erasteel GmbH Brown Europe	FBE & Italiana Srl	Erasteel Italiana Srl	Tec Centre Rech. Ingenierie Trappes (CRT)	Microsteel	Erasteel Japan KK	Erasteel Korea Ltd
Chiffre d'affaires	28	24	17	13	10	9	8	7
Résultat opérationnel courant	1	1	3	-	1	-	-	-
Résultat net	1	-	2	-	1	-	-	-
Actif immobilisé	1	1	6	-	-	3	1	-
Besoin en fonds de roulement	4	2	6	1	(1)	-	2	1
Situation nette	(4)	(3)	(11)	(1)	(2)	(2)	(1)	(1)
Provisions	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-
Endettement financier net	(1)	1	(1)	-	3	-	(2)	-

Ces sociétés sont principalement des entités commerciales et de recherche et de développement dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe Eramet, et des sociétés industrielles filiales de Sima (Prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

8. Autres immobilisations financières

8.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Dépôts et cautionnements	11	-	11	7	13
Prêts financiers au personnel	6	-	6	2	2
Comptes courants – Eramet International & filiales	2	-	2	2	-
Placements financiers / retraites américaines	2	-	2	3	2
Avances financières – Chine Bayi	-	-	-	1	2
Créances Sonadig (Gabon)	4	(2)	2	2	2
Comptes courants – Microsteel	-	-	-	2	2
Comptes courants – Stahlschmidt GmbH	2	-	2	-	-
Comptes courants – Bronzavia Industries	2	(2)	-	1	-
Autres prêts et comptes courants financiers	5	-	5	5	3
Total	34	(4)	30	25	26

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des prêts et des comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées et sont évaluées au coût amorti.

Les comptes courants Bronzavia Industries étaient auparavant dépréciés en totalité au passif (note 15.6) ; ils sont reclassés en diminution de la valeur nominale au 1^{er} janvier 2006.

8.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	25	26	27
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Mouvements de trésorerie	6	(2)	(1)
Dépréciations de la période	-	4	1
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(3)	(1)
À la clôture	30	25	26

8.3. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Euro	18	15	15
Dollar américain	6	3	5
Franc CFA	1	4	4
Franc pacifique	5	3	2
Total	30	25	26

8.4. Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sans intérêts	15	15	18
Taux d'intérêts fixes	4	6	4
Taux d'intérêts variables	11	4	4
Total	30	25	26

Les éléments sans intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

9. Stocks

9.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Matières premières	237	265	186
Marchandises et produits finis	232	229	224
En-cours et semi-finis	283	256	187
Consommables et pièces de rechange	17	10	4
Total	769	760	601
Dont Dépréciations	(131)	(68)	(64)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières et les marchandises et produits finis. Les stocks donnés en nantissement de passifs figurent en note 27 – Engagements hors bilan.

9.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	760	601	582
Regroupements d'entreprises	-	3	-
Autres mouvements de périmètre	(6)	(8)	-
Mouvements de fonds de roulement	95	156	22
Dépréciations de la période	(63)	(5)	3
Écarts de conversion et autres mouvements	(17)	13	(6)
À la clôture	769	760	601

L'augmentation des stocks qui concerne essentiellement la branche Alliages du fait de la poursuite de la reprise sensible de l'activité de la société Aubert & Duval, notamment dans le domaine de l'aéronautique et de l'énergie, a été très largement compensée par la diminution des stocks dans les branches Nickel et Manganèse, en raison de la progression sensible des livraisons des produits finis (nickel) et de minerai (manganèse). De plus, des changements d'estimation concernant les sociétés Aubert & Duval (branche Alliages) et Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (branche Manganèse) ont contribué à l'augmentation des stocks pour respectivement 17 millions d'euros et 2 millions d'euros. Ces changements sont consécutifs à une évaluation plus précise suite à la mise en place d'un nouveau système d'informations pour Aubert & Duval et à la comptabilisation en stocks des catalyseurs pour Gulf Chemical & Metallurgical Corp. ; et ont été comptabilisés en contrepartie des autres produits et charges opérationnels (note 22).

10. Clients et autres créances

10.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Créances clients	564	(7)	557	449	412
Créances fiscales et sociales	42	-	42	41	27
Autres créances d'exploitation	56	(27)	29	26	28
Créances d'immobilisations	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	9	-	9	7	5
Total	671	(34)	637	523	472
- Actifs non courants	6	-	6	6	-
- Actifs courants	665	(34)	631	517	472

10.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	523	472	380
Regroupements d'entreprises	3	15	-
Autres mouvements de périmètre	3	14	-
Mouvements de fonds de roulement	114	6	102
Dépréciations de la période	1	-	(5)
Écarts de conversion et autres mouvements	(7)	16	(5)
À la clôture	637	523	472

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à moins d'un an d'échéance. Les autres créances non courantes, 6 millions d'euros inchangées par rapport au 31 décembre 2005 correspondent à une créance de SETRAG S.A. sur l'État gabonais liée au contrat de concession. L'évolution du poste client est essentiellement liée à l'augmentation du chiffre d'affaires et à une dégradation des délais de paiement au niveau de la branche Nickel. Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture. Le groupe Eramet n'a pas procédé à des opérations de cessions ou de titrisation de créances. L'exposition du groupe au risque de crédit est limitée et aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif n'est prévu.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

11.1. Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes 31/12/2006	Valeurs nettes 31/12/2005	Valeurs nettes 31/12/2004
Trésorerie	31	-	31	51	93
Équivalents de trésorerie	612	-	612	472	344
Total	643	-	643	523	437

11.2. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Euro	554	453	361
Dollar américain	79	57	36
Yuan Ren Min Bi (Chine)	2	4	4
Autres devises	8	9	36
Total	643	523	437

11.3. Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sans intérêts	15	13	62
Taux d'intérêts fixes	12	22	59
Taux d'intérêts variables	616	488	316
Total	643	523	437

Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités et le poste équivalents de trésorerie les valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de fonds monétaires en euros rémunérés avec des taux variables inférieurs à 3 %.

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

12. Capitaux propres

12.1. Évolution du capital social

Le capital social est composé de 25 880 894 actions entièrement libérées dont la valeur nominale est de 3,05 euros et réparti de la manière suivante :

Répartition	Exercice 2006				Exercice 2005				Exercice 2004			
	capital		droits de vote		capital		droits de vote		capital		droits de vote	
	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres	%	nbre titres
Actions nominatives												
Sorame et Compagnie d'Etudes Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,11	9 603 338	43,67	19 182 674	37,24	9 603 338	43,76	19 182 665	37,21	9 579 338	43,61	18 832 239
Areva	26,11	6 757 277	30,77	13 514 554	26,20	6 757 277	30,83	13 514 554	26,25	6 757 277	30,89	13 339 767
S.T.C.P.I.	5,11	1 323 471	5,95	2 614 378	5,13	1 323 471	5,96	2 614 378	5,14	1 323 471	6,05	2 614 378
Société Minière G. Montagnat	0,25	65 545	0,29	129 478	0,25	65 545	0,30	129 478	0,25	65 545	0,30	129 478
Eramet S.A.	0,44	114 701	-	-	0,59	151 212	-	-	1,25	321 710	-	-
Fonds Actions Eramet S.A.	0,18	46 970	0,21	92 190	0,18	45 220	0,21	90 440	0,21	53 220	0,24	102 510
Autres	1,78	460 271	2,02	885 493	1,91	492 421	2,16	948 641	2,01	517 741	2,39	1 034 012
Total actions nominatives	70,99	18 371 573	82,91	36 418 767	71,50	18 438 484	83,23	36 480 156	72,32	18 618 302	83,50	36 052 384
Autres actions au porteur	29,01	7 509 321	17,09	7 509 321	28,50	7 351 390	16,77	7 351 390	27,68	7 126 642	16,50	7 126 642
Nombre total d'actions	100,00	25 880 894	100,00	43 928 088	100,00	25 789 874	100,00	43 831 546	100,00	25 744 944	100,00	43 179 026
- Actions à droit de vote simple	30,27 %	7 833 700	17,83 %	7 833 700	30,04 %	7 748 202	17,68 %	7 748 202	32,28 %	8 310 862	19,25 %	8 310 862
- Actions à droit de vote double	69,73 %	18 047 194	82,17 %	36 094 388	69,96 %	18 041 672	82,32 %	36 083 344	67,72 %	17 434 082	80,75 %	34 868 164

Les sociétés SORAME, Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (C.E.I.R.) et AREVA étaient signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du Conseil des Marchés Financiers (C.M.F.) le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577. Ce pacte a été conclu pour une durée de sept années venant à expiration le 30 juin 2006, renouvelable par périodes d'une année à défaut de dénonciation un mois avant son expiration. Il a été reconduit à compter du 1^{er} juillet 2006. Les actions à droit de vote double ont été émises au cours de l'exercice 2002.

Dividendes

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003
Dividendes nets	2,10	2	0,86	1
Avoir fiscal	-	-	0,43	0,50
Rémunération globale	2,10	2	1,29	1,50
Distribution nette totale	54	51	22	25

Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2006, Eramet S.A. détenait 130 257 actions propres (166 821 actions au 31 décembre 2005), achetées pour l'essentiel entre les années 2000 et 2002 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 2 juillet 1999 et approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juillet 1999 et représentant 113 395 actions (151 212 actions au 31 décembre 2005). Le solde de 16 862 actions (15 609 actions au 31 décembre 2005) figurant dans les actions au porteur correspond aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau. Le montant total des rachats a été imputé sur les capitaux propres.

La diminution du nombre d'actions auto-détenues provient essentiellement des levées d'options d'achats d'actions effectuées par les salariés au cours de l'exercice 2006, portant sur 37 578 actions (note 12.2).

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2003		7 004	544 275	5 547	556 826
En pourcentage du capital	25 577 574	0,03 %	2,13 %	0,02 %	2,18 %
Affectation à des stock-options :					
- Attribuées		-	-	-	-
- Autres		-	(3 135)	3 135	-
Levées d'options d'achat		-	(228 112)	-	(228 112)
Achats		54 458	-	-	54 458
Ventes		(48 689)	-	-	(48 689)
Situation au 31 décembre 2004		12 773	313 028	8 682	334 483
En pourcentage du capital	25 744 944	0,05 %	1,22 %	0,03 %	1,30 %
Affectation à des stock-options :					
- Attribuées		-	(10 225)	10 225	-
- Autres		(350)	350	-	-
Levées d'options d'achat		-	(170 848)	-	(170 848)
Achats		45 854	-	-	45 854
Ventes		(42 668)	-	-	(42 668)
Situation au 31 décembre 2005		15 609	132 305	18 907	166 821
En pourcentage du capital	25 789 874	0,06 %	0,51 %	0,07 %	0,65 %
Affectation à des stock-options :					
- Attribuées		-	(31 649)	31 649	-
- Autres		239	-	(239)	-
Levées d'options d'achat		-	(37 578)	-	(37 578)
Achats		59 837	-	-	59 837
Ventes		(58 823)	-	-	(58 823)
Situation au 31 décembre 2006		16 862	63 078	50 317	130 257
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %

12.2. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

12.2.1. Options de souscription

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	46	153 000	(40 730)	(85 020)	-	27 250	13	11/12/2009 (2)
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	81	130 000	-	(6 000)	-	124 000	80	15/12/2012 (3)
Total						283 000	(40 730)	(91 020)		151 250		

(1) Date de début des plans : 1 = 12/12/2003 ; 2 = 12/12/2006.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 91 020 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 98,23 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

12.2.2. Actions gratuites

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	90	14 000	-	-	(800)	13 200	89	13/12/2007
Total						14 000			(800)	13 200		

(1) Date de début des plans : 1 = 13/12/2007.

12.2.3. Options d'achats d'action

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	21/07/1999	15/09/1999	47,14 EUR	5 646	1 320	423 450	(327 180)	(24 951)	(31 649)	39 670	560	14/09/2007
2	27/05/1998	14/12/1999	54,00 EUR	80	26	166 500	(130 465)	(12 627)	-	23 408	19	13/12/2007 (2)
Total						589 950	(457 645)	(37 578)	(31 649)	63 078		

(1) Date de début des plans : 1 = 15/09/1996 ; 2 = 14/12/2001.

(2) Les actions ne pouvaient pas être vendues avant le 14/12/2004.

La levée de 37 578 options d'achats au cours de l'exercice au prix moyen de 104,21 euros a généré une cession des titres auto-détenus en contrepartie de la trésorerie. Le résultat de cette cession a été imputé en capitaux propres.

12.3. Paiements fondés sur les actions

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans de stock options et d'actions gratuites consenties au personnel. Ils représentent une charge de 2 millions d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Les règles applicables sont communes à tous les plans :

- l'acquisition ou attribution des droits correspond à la date du Conseil d'administration,
- le début de la période d'exercice fait suite à une période d'indisponibilité de 2 ans à compter de la date d'attribution.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'actions. Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été acquis avant le 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2. Ainsi, seuls les plans attribués lors des Conseils d'administration du 15 décembre 2004 (plan n° 3, note 12.2.1) et du 13 décembre 2005 (plan n° 4, note 12.2.2.) rentrent dans l'application de la norme IFRS 2. Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle Black & Scholes. Elles sont étalées linéairement sur la période d'acquisition des droits du plan en charges de personnel avec pour contrepartie les capitaux propres.

Valorisations de plans : les hypothèses retenues pour la valorisation du plan ont reposé sur une volatilité attendue de 40 %, un taux sans risque sur la durée du plan 2,80 % et un taux de distribution future de 3,28 %. Sur la base de ces hypothèses, les justes valeurs prises en compte pour le calcul de la charge ressortent respectivement à 20,75 euros par action pour le plan n° 3 soit un total de 3 millions d'euros et à 68,04 euros par action pour le plan n° 4 soit un total de 1 million d'euros, amortis sur une période de deux ans à partir du 15 décembre 2004 (plan n° 3) et de trois ans à partir du 13 décembre 2005 (plan n° 4).

13. Intérêts minoritaires

13.1. Par nature

	% des minoritaires	31/12/2006		31/12/2005	31/12/2004
		Résultat	Total	Total	Total
Société Le Nickel (SIn)	40 %	102	357	376	293
Comilog S.A.	32,75 %	40	150	118	77
Pt Weda Nickel Ltd	10 %	-	15	-	-
Guangxi Comilog Ferro Aloys Ltd	30 %	(0)	2	4	4
Interforge	6 %	-	1	1	1
Total		142	525	499	375

13.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	499	375	320
Regroupements d'entreprises	16	2	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	(3)
Mouvements de trésorerie	-	-	(61)
Dividendes distribués	(44)	(22)	(10)
Résultat de la période	141	141	132
1 ^{re} application des normes IAS 32 & 39	-	16	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers – IAS 32 & 39	(81)	(19)	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(6)	6	(3)
À la clôture	525	499	375

Les regroupements d'entreprises de l'exercice 2005 concernent l'intégration fin 2005 de la société SETRAG S.A. et ceux de 2006 correspondent à l'acquisition de Weda Bay Minerals Inc. début mai 2006.

14. Engagements liés au personnel

Les sociétés du groupe offrent à leurs employés différents avantages à long terme en fonction des règles et des pratiques en vigueur dans les pays où elles opèrent. Toutes les sociétés du groupe ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle des engagements selon un cadre actuariel uniforme (hypothèses et méthodes) défini par le groupe conformément aux principes définis par la norme IAS 19 – Avantages du personnel. Cette évaluation est effectuée sur une base pluriannuelle (deux ou trois ans, hors événement exceptionnel nécessitant une nouvelle évaluation au cas par cas).

Les principaux engagements du groupe en matière d'avantages du personnel sont les suivants :

• Belgique :

- régime de retraite prévoyant le versement d'une rente à compter de 65 ans pour le personnel cadre ayant 25 ans d'ancienneté, avec une anticipation possible assortie d'un abattement,
- médailles du travail : versement d'un mois de salaire à l'ensemble des salariés après 25 ans de service.

• États-Unis :

- régimes de retraite prévoyant le versement d'une pension dont le montant est fonction de l'ancienneté au moment de la date de départ à la retraite (62 ou 65 ans selon les régimes). Possibilité de départ en pré retraite et éligibilité aux prestations d'invalidité en fonction de l'ancienneté et selon le régime,
- régime d'assurance médicale pour les retraités de certains sites, partie du plan fermée,
- régime d'assurance-vie pour les salariés de certains sites.

• France :

- régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire,
- régime de frais médicaux pour les salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société Eramet,
- médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant selon les sites après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté,
- régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société Eramet.

• **Gabon :**

- régime de retraite prévoyant le versement après 3 années d'ancienneté d'une indemnité calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté,
- régime prévoyant le versement après 2 ans d'ancienneté d'une indemnité au départ du salarié (retraite, décès, licenciement) exprimée en pourcentage de la moyenne mensuelle du salaire des 12 derniers mois par année d'ancienneté,
- médailles du travail : versement d'une somme forfaitaire après 10, 20 et 30 années d'ancienneté.

• **Mexique :**

- indemnité de fin de carrière représentant 12 jours de salaire versés à tous les salariés ayant plus de 60 ans et 15 ans d'ancienneté.

• **Norvège :**

- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire à l'ensemble des salariés après 25, 30, 40 et 50 ans d'ancienneté et au moment du départ à la retraite.

• **Nouvelle-Calédonie :**

- régime de retraite prévoyant le versement d'un capital selon le salaire et l'ancienneté,
- primes de fidélité versées après 10 années d'ancienneté puis tous les 5 et 10 ans et calculées en pourcentage du salaire de base,
- médailles du travail : versement d'un montant forfaitaire après 15-20, 22,5-30, 26,1/4-35 et 30-40 ans d'ancienneté.

• **Royaume-Uni :**

- régime de retraite prévoyant soit le versement d'un capital soit d'une rente basée sur le dernier salaire et revalorisée annuellement de l'inflation.

• **Suède :**

- régime de retraite offert aux anciens salariés de Stora prévoyant le versement d'une rente correspondant à un pourcentage (supérieur à 65 %) du dernier salaire.

Les engagements du groupe Eramet au titre des régimes à prestations définies présentées ci-dessus se répartissent de la façon suivante : aux États-Unis (47 % des engagements), en France (21 % des engagements), en Norvège (15 % des engagements), et en Nouvelle-Calédonie (6 % des engagements).

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

Au 31 décembre 2006	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,9 % - 5,2 %	5,9 % - 7,5 %	4,4 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % - 2,8 %	2,4 % - 3,75 %	3 %	2,3 %
Taux d'augmentation salariale	2 % - 4,25 %	3 % - 5,75 %	4 %	3,3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	4,9 % - 7 %	7,8 % - 8 %	5 %	n/a
Au 31 décembre 2005	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	3,6 % - 4,9 %	5,5 % - 9,8 %	3,9 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % - 2,7 %	2,4 % - 3,5 %	2 %	2,3 %
Taux d'augmentation salariale	2 % - 3,5 %	3 % - 4,5 %	4,5 %	3,3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5 % - 7,2 %	7,7 % - 7,75 %	5,3 %	n/a
Au 31 décembre 2004	Europe	Amérique du Nord	Nouvelle-Calédonie	Gabon
Taux d'actualisation	5 % - 5,5 %	6,25 % - 7,5 %	4,75 %	6,5 %
Taux d'inflation	2 % - 2,7 %	3 % - 3,5 %	2 %	2,3 %
Taux d'augmentation salariale	1,5 % - 3,95 %	3 % - 4,5 %	4,5 %	3,3 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5 % - 7,2 %	7,7 % - 7,75 %	5,3 %	n/a

Les résultats des évaluations sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Juste valeur des actifs du régime			Valeur actuarielle des obligations			Situation financière Surplus / (déficit)		
	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Régimes de retraite	101	93	70	153	173	142	(52)	(80)	(72)
Indemnités de fin de carrière	42	39	39	71	67	66	(29)	(28)	(27)
Médailles et gratifications	-	-	-	19	20	13	(19)	(20)	(13)
Régimes de frais médicaux	-	-	-	26	29	24	(26)	(29)	(24)
Total	143	132	109	269	289	245	(126)	(157)	(136)

(en millions d'euros)	(Gains) / pertes actuarielles non reconnues			Services passés non reconnus			Provision au bilan (Actif) / passif		
	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Régimes de retraite	2	9	3	-	-	-	50	71	69
Indemnités de fin de carrière	(3)	1	1	1	1	1	31	26	25
Médailles et gratifications	-	-	-	-	-	-	19	20	13
Régimes de frais médicaux	1	1	-	-	-	-	25	28	24
Total	-	11	4	1	1	1	125	145	131

L'impact des modifications des régimes de retraite n'est pas reconnu immédiatement au bilan ; le montant provisionné de 125 millions d'euros ne comprend donc pas la totalité de l'engagement de 269 millions d'euros. En effet, pour ces régimes, les écarts actuariels nets excédant le plus haut de 10 % de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et de 10 % de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture précédente sont étalés sur la durée de vie active moyenne résiduelle des participants du régime. Les coûts des services passés en cas de modifications de régime sont étalés selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Le montant des engagements pour lesquels il n'y a pas d'actifs de couverture représente 81 millions d'euros (88 millions d'euros au 31 décembre 2005). Les conséquences de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 en France (modification de la mise à la retraite entre l'âge de 60 et 65 ans) n'ont pas été évaluées au 31 décembre 2006. Ces modifications ne devraient pas être significatives sur le total des engagements en France.

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Actions	68 48 %	62 47 %	56 51 %
Obligations	65 45 %	60 45 %	44 40 %
Autres placements	10 7 %	10 8 %	9 9 %
Total	143 100 %	132 100 %	109 100 %

La politique de répartition des actifs des régimes de retraite dépend des pratiques des pays.

Les variations de l'exercice des avantages au personnel sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	145	131	138
Regroupements d'entreprises	-	8	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	1
Charges comptabilisées	8	19	11
- Coûts des services rendus	9	8	6
- Charges d'intérêts nets	12	13	13
- Rendements des actifs de couverture	(8)	(8)	(7)
- Amortissements des écarts actuariels et des services passés	(1)	6	-
- Autres	(4)	-	(1)
Cotisations versées	(21)	(24)	(17)
Écarts de conversion et autres mouvements	(6)	11	(2)
À la clôture	125	145	131

La variation détaillée par composante de la provision au titre de l'exercice 2006 s'analyse :

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs du régime	Situation financière Surplus / (déficit)	(Gains) / pertes actuarielles non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif) / passif
À l'ouverture	289	132	(157)	11	1	145
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	-	1	-	-	(1)
Charges comptabilisées	12	15	3	(11)	-	8
- Coûts des services rendus	9	-	(9)	-	-	9
- Charges d'intérêts nets	12	-	(12)	-	-	12
- Rendements des actifs de couverture	-	15	15	(7)	-	(8)
- Amortissements des écarts actuariels	(4)	-	4	(3)	-	(1)
- Amortissements des services passés						
- Autres	(5)	-	5	(1)	-	(4)
Cotisations versées	(15)	6	21	-	-	(21)
Écarts de conversion et autres mouvements	(16)	(10)	6	-	-	(6)
À la clôture	269	143	(126)	-	1	125

15. Provisions

15.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Personnel	25	33	39
Grands contentieux	12	12	13
Risques environnementaux et remise en état de sites	120	127	119
Autres risques et charges	42	35	42
Total	199	207	213
- Part à plus d'un an	171	187	179
- Part à moins d'un an	28	20	34

15.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	207	213	245
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	7	-
Dotations (reprises) de la période	(4)	(20)	(28)
- Dotations de la période	34	48	49
- (Reprises) de la période – partie utilisée	(37)	(67)	(73)
- (Reprises) de la période – partie non utilisée	(4)	(4)	(6)
- Charges de désactualisation	3	3	2
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)	7	(4)
À la clôture	199	207	213

15.3. Personnel

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Restructurations et plans sociaux	9	18	32
Autres risques et charges sociaux	16	15	7
Total	25	33	39
- Part à plus d'un an	20	24	22
- Part à moins d'un an	5	9	17

Restructurations et plans sociaux : Tous les coûts des restructurations et des plans sociaux sont intégralement provisionnés dès lors que les conditions définies par les normes IFRS sont réunies. Le détail de ces engagements est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Plan social Aubert & Duval	2	7	18
Fermeture de l'usine de Boulogne-sur-Mer – Comilog France	-	1	2
Autres restructurations et plans sociaux – branche Manganèse	6	8	11
Autres restructurations et plans sociaux – branche Alliages	1	2	1
Total	9	18	32

Et les variations de l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	18	32	72
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(8)	(14)	(42)
- Dotations de la période	1	3	3
- (Reprises) de la période – partie utilisée	(5)	(17)	(39)
- (Reprises) de la période – partie non utilisée	(4)	-	(6)
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	-	2
À la clôture	9	18	32

La diminution du montant des restructurations provisionnées au 31 décembre 2006 qui ressort à 9 millions d'euros (18 millions d'euros au 31 décembre 2005) s'explique par les plans sociaux réalisés en France, en Belgique et en Norvège dans les branches Alliages et Manganèse.

Autres risques et charges sociaux : Ces provisions correspondent essentiellement à des litiges avec les salariés et les organismes sociaux et dont les variations s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	15	8	8
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	1	6	3
- Dotations de la période	5	9	5
- (Reprises) de la période – partie utilisée	(4)	(3)	(2)
- (Reprises) de la période – partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	-	1	(4)
À la clôture	16	15	7

15.4. Grands contentieux

Les provisions pour grands contentieux liées à l'acquisition de Comilog S.A. en 1996/1997 sont demeurées inchangées (12 millions d'euros), le groupe estimant qu'elles devraient être suffisantes pour faire face à l'ensemble des contentieux concernés.

15.5. Risques environnementaux et remise en état des sites

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Risques environnementaux	25	47	36
Remise en état des sites (*)	95	80	83
Total	120	127	119
(*) dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement	70	54	48
- Part à plus d'un an	120	127	119
- Part à moins d'un an	-	-	-

Risques environnementaux : La provision se monte au 31 décembre 2006 à 25 millions d'euros (47 millions d'euros au 31 décembre 2005) et concerne essentiellement la branche Manganèse (8 millions d'euros contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2005) et la branche Alliages (8 millions d'euros contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Dans la branche Manganèse, des provisions ont été constituées afin de tenir les engagements en matière environnementale suivant les dispositions ou obligations réglementaires légales. À Marietta aux États-Unis les provisions couvrent les obligations concernant notamment les bassins de décantation. Ces provisions ont été évaluées sur la base de rapports d'expert et d'analyses techniques ; elles sont requalifiées depuis 2006 en remise en état des sites.

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	47	36	34
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	(8)	(2)	13
- Dotations de la période	3	12	13
- (Reprises) de la période - partie utilisée	(11)	(14)	-
- (Reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(14)	13	(11)
À la clôture	25	47	36

Remise en état des sites : Les remises en état des sites miniers actuellement en exploitation concernent la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie (branche Nickel), pour un montant de 57 millions d'euros (31 décembre 2005 : 54 millions d'euros), la société Comilog S.A. au Gabon (branche Manganèse) pour un montant de 7 millions d'euros (31 décembre 2005 : 7 millions d'euros) et depuis l'exercice 2006 la société Eramet Marietta Inc. aux États-Unis pour un montant de 13 millions d'euros après la requalification des provisions pour risques environnementaux liés aux bassins de décantation. Les coûts de remise en état font l'objet d'une actualisation sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation des mines, sur en moyenne 9 années (avec une durée maximum de 14 ans) en Nouvelle-Calédonie, 8 années (avec une durée maximum de 15 ans) au Gabon et 63 années (avec une durée maximum de 72 ans) aux États-Unis. Ces provisions font l'objet d'une actualisation au taux de 4,75 % en Nouvelle-Calédonie, au taux de 6,5 % au Gabon et au taux de 5 % aux États-Unis ; et une variation de plus ou moins 1 % des taux auraient une incidence de 6 millions d'euros sur les provisions et sur les actifs liés.

À Boulogne-sur-Mer des provisions ont été constituées en 2003 afin de prendre en compte les obligations réglementaires et implicites de démolition et de remise en état du site à la suite de la décision de fermeture de l'usine (notes 15.3 et 15.6).

Le groupe ne bénéficie d'aucun fonds de démantèlement tel que défini par l'interprétation IFRIC 5.

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	80	83	66
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-
Dotations (reprises) de la période	-	(8)	2
- Dotations de la période	1	1	-
- (Reprises) de la période - partie utilisée	(4)	(12)	-
- (Reprises) de la période - partie non utilisée	-	-	-
- Charges de désactualisation	3	3	2
Écarts de conversion et autres mouvements	15	5	15
À la clôture	95	80	83

15.6. Autres risques et charges

Les autres provisions réparties dans l'ensemble des trois branches couvrent divers risques dont les coûts de fermeture de Boulogne-sur-Mer (5 millions d'euros contre 7 millions d'euros à fin 2005) et les risques financiers Bronzavia Industries (1 million d'euros) et des risques / litiges commerciaux (13 millions d'euros contre 11 millions d'euros à fin 2005).

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	35	42	52
Regroupements d'entreprises	-	-	-
Autres mouvements de périmètre	-	7	-
Dotations (reprises) de la période	11	(2)	(4)
- Dotations de la période	24	23	28
- (Reprises) de la période – partie utilisée	(13)	(21)	(32)
- (Reprises) de la période – partie non utilisée	-	(4)	-
- Charges de désactualisation	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)	(12)	(6)
À la clôture	42	35	42

15.7. Litiges en-cours

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou du groupe.

16. Impôts différés

16.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations	129	66	54
Retraitement des écritures de nature fiscale	107	105	107
Autres différences temporelles	87	54	71
Instruments financiers de couverture	13	7	-
Autres	4	2	1
Impôts différés passif	340	234	233
Différences temporelles	107	85	90
Reports fiscaux déficitaires *	6	12	20
Élimination des résultats sur cessions internes	25	18	15
Instruments financiers de couverture	128	12	-
Autres	-	-	2
Impôts différés actif	266	127	127
Total	74	107	106
* Actifs d'impôts différés limités ou dépréciés	24	47	96
Actifs d'impôts différés activés	6	12	20

Les autres différences temporelles comptabilisées au passif au 31 décembre 2006 (87 millions d'euros) correspondent principalement au crédit-bail (45 millions d'euros), à la partie du résultat taxable dans le futur en Suède (12 millions d'euros), aux provisions techniques de réassurances (9 millions d'euros) et aux gains latents sur OPCVM (8 millions d'euros).

Les différences temporelles inscrites à l'actif (107 millions d'euros) concernent pour l'essentiel les avantages du personnel principalement aux États-Unis et en Norvège (25 millions d'euros), les provisions (17 millions d'euros) et le crédit-bail (39 millions d'euros).

L'augmentation de la différence entre les valeurs fiscales et consolidées des immobilisations en 2006 provient principalement de l'impôt différé passif de 65 millions d'euros constaté sur la réévaluation du domaine minier de la société Pt Weda Bay Nickel (note 2).

16.2. Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	Passif	Actif	Nets Exercice 2006	Nets Exercice 2005	Nets Exercice 2004
Au 1^{er} janvier	234	127	107	106	102
Regroupements d'entreprises	68	-	68	2	-
Autres mouvements de périmètre	-	-	-	1	-
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	6	115	(109)	(3)	-
Impôts différés résultats	40	30	10	2	6
Écarts de conversion et autres mouvements	(8)	(6)	(2)	(1)	(2)
À la clôture	340	266	74	107	106

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés actifs et passifs sont présentés séparément au bilan.

À l'exception des intégrations fiscales en France (note 16.3) et aux États-Unis (note 16.4), chaque société correspond à une entité fiscale indépendante.

16.3. Intégration fiscale en France

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sociétés consolidées			
Eramet S.A.	x	x	x
Metal Securities	x	x	-
Erasteel SAS	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagnole	x	x	x
Eramet Holding Nickel (Ehn)	x	x	x
Eramet Holding Manganèse (Ehm)	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (Sima)	x	x	x
Aubert & Duval (ad)	x	x	x
Airforge	x	x	-
Financière Brown Europe	-	-	x
Brown Europe	-	-	x
Eramet Alliages	x	x	x
Eurotungstène Poudres (Etp)	x	x	x
Sociétés non consolidées			
Eramet International & Eramet Japan	x	x	x
Tec Ingénierie	x	x	x
Centre de Recherches de Trappes (Crt)	x	x	-
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Microsteel	x	x	x
Transmet	x	x	x
Financière Brown Europe & Brown Europe	x	x	-

Les déficits fiscaux ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2005, les déficits fiscaux représentaient 33 millions d'euros activés en totalité (11 millions d'euros d'actif d'impôt différé), en fonction des hypothèses de récupération estimées suivant le business plan des sociétés concernées. Par ailleurs, la position nette des impôts différés de l'intégration fiscale en France ressort à un passif de 42 millions d'euros (95 millions d'euros de passifs et 53 millions d'euros d'actifs).

16.4. Intégration fiscale aux États-Unis

Le périmètre de l'intégration fiscale aux États-Unis comprend les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sociétés consolidées			
Comilog US & Eramet Comilog North America Inc. (Ecna)	x	x	x
Erachem Comilog Inc.	x	x	x
Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (Gcmc)	x	x	x

L'intégration fiscale aux États-Unis présente une position nette d'impôts de 2 millions d'euros au passif (13 millions d'euros de passifs et 11 millions d'euros d'actifs). Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2006.

17. Emprunts

17.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts auprès des établissements de crédit (*)	185	85	49
Découverts bancaires et banques créditrices	18	36	64
Dettes financières de crédit-bail	62	22	24
Autres emprunts et dettes financières	25	16	12
Total	290	159	149
(*) dont billets de trésorerie émis	180	55	-

Depuis 2005, Eramet a mis en place un programme d'émission de billets de trésorerie. Le montant total des billets de trésorerie s'élève à 180 millions d'euros au 31 décembre 2006 (55 millions d'euros au 31 décembre 2005) et figurant au niveau de la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ». Les billets de trésorerie émis au cours de l'exercice 2006 ont servi principalement au financement de l'acquisition des titres de la société Weda Bay Minerals Inc. début mai 2006 (note 2.1).

17.2. Par devise

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Euro	261	110	104
Dollar américain	7	16	22
Franc CFA	3	12	9
Livre sterling	1	1	2
Autres devises	18	20	12
Total	290	159	149

17.3. Par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
À moins d'un an	218	110	89
Entre un an et cinq ans	24	33	41
Plus de cinq ans	48	16	19
Total	290	159	149

Eramet S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées à moyen ou long terme. Le solde non utilisé de ces lignes de crédit à la date de clôture permettrait au groupe de refinancer à plus d'un an ses dettes à court terme.

Lignes de crédit non utilisées	600	600	451
Billets de trésorerie non émis	220	345	-

Les covenants bancaires rattachés à ces lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du groupe ramené aux capitaux propres.

17.4. Par taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sans intérêts	8	3	12
Taux d'intérêts fixes	15	22	43
- Inférieurs à 5 %	1	4	13
- Entre 5 % et 10 %	14	17	28
- supérieurs à 10 %	-	1	2
Taux d'intérêts variables	267	134	94
- Inférieurs à 5 %	267	121	80
- Entre 5 % et 10 %	-	12	13
- Supérieurs à 10 %	-	1	1
Total	290	159	149

17.5. Dettes financières de crédit-bail

(en millions d'euros)	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
À moins d'un an	7	5	3	2
Entre un an et cinq ans	26	21	11	9
Plus de cinq ans	39	36	12	11
Total	72	62	26	22
Charges d'intérêts	-	10	-	4
Total	72	72	26	26

Les dettes financières de crédit-bail concernent essentiellement les investissements de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (société Airforge - Branche Alliage) pour 58 millions d'euros, dont 41 millions d'euros au titre des investissements de l'exercice 2006 (note 5.3).

17.6. Trésorerie nette ou endettement financier net

17.6.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes financières	(290)	(159)	(149)
Équivalents de trésorerie	612	472	344
Trésorerie	31	51	93
Total	353	364	288

17.6.2. Tableau de flux de l'endettement

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Activités opérationnelles			
EBITDA	758	694	778
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(164)	(63)	(195)
Marge brute d'autofinancement *	594	631	583
Variation nette des actifs et passifs courants liés à l'activité	(51)	(153)	(65)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles *	543	478	518
Opérations d'investissement			
Investissements industriels	(309)	(231)	(240)
Investissements financiers	(192)	(32)	(75)
Cession d'immobilisations	17	19	15
Subventions d'investissement reçues	14	-	21
Variation des créances et dettes sur immobilisations *	(4)	(113)	(6)
Variations de périmètre et des prêts financiers	11	21	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1	2	4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(462)	(334)	(281)
Opérations sur fonds propres			
Dividendes versés	(98)	(73)	(35)
Augmentations de capital	3	1	6
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	2	1	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(93)	(71)	(29)
Incidence des variations de cours des devises	1	3	2
Diminution (augmentation) de la trésorerie ou endettement net	(11)	76	210
Trésorerie ou (endettement) net d'ouverture	364	288	78
Trésorerie ou (endettement) net de clôture	353	364	288

* Dont 124 millions d'euros sans incidence sur la trésorerie du groupe, effet sur les comptes de l'exercice 2005 du dénouement des accords de Bercy (notes 22 et 26).

18. Fournisseurs et autres dettes

18.1. Par nature

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Dettes fournisseurs	288	279	221
Dettes fiscales et sociales	177	171	148
Autres dettes d'exploitation	71	37	37
Dettes d'immobilisations	49	53	67
Dettes d'associés - dividendes	5	4	3
Produits constatés d'avance	6	19	19
Indemnité minière Poum/Koniambo (note 26)	-	-	99
Total	596	563	594
- Passifs non courants	27	20	13
- Passifs courants	569	543	581

Les dettes de 27 millions d'euros (20 millions au 31 décembre 2005) figurant en passifs non courants correspondent à la dette de SETRAG S.A. payable à l'État gabonais sur une période de 25 ans liée à l'achat des biens propres ainsi qu'à une partie du stock de pièces détachées pour 11 millions d'euros (identique au 31 décembre 2005) et aux avantages fiscaux liés aux financements du four n° 10 (contrat 2004) et de la laverie (contrat 2006) du projet « 75 000 tonnes » de la société Le Nickel-SLN pour 16 millions d'euros (9 millions d'euros au 31 décembre 2005) et étalés sur des durées de 5 et 6 ans.

18.2. Variation de l'exercice

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Au 1^{er} janvier	563	594	549
Regroupements d'entreprises	1	11	-
Autres mouvements de périmètre	(1)	34	-
Mouvements de fonds de roulement	61	(88)	26
Écart de conversion et autres mouvements	(28)	12	19
À la clôture	596	563	594

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en appliquant le taux de clôture. L'indemnité minière Poum/Koniambo a été reprise en totalité au compte de résultat après le dénouement des accords de Bercy fin 2005 (notes 22 et 26).

19. Instruments financiers dérivés

Détail des instruments financiers inscrits à l'actif :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Instruments financiers actifs	19	4	15
Instruments financiers – couverture de change	33	6	-
Instruments financiers – couverture de taux	-	-	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	3	15	-
Total	55	25	15

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	25	15	4
Instruments de couverture évalués à la juste valeur liées à la première application de la norme IAS 39	-	82	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres	16	(58)	-
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier	(1)	(3)	-
Variation des instruments financiers actifs	15	(11)	11
À la clôture	55	25	15

Détail des instruments financiers inscrits au passif :

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Instruments financiers passifs	3	7	2
Instruments financiers – couverture de change	7	29	-
Instruments financiers – couverture de taux	-	1	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	357	6	-
Total	367	43	2

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
À l'ouverture	43	2	-
Instruments de couverture évalués à la juste valeur liées à la première application de la norme IAS 39	-	2	-
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres	328	30	-
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier	-	4	-
Variation des instruments financiers passifs	(4)	5	2
À la clôture	367	43	2

Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. L'instrument de couverture est évalué et comptabilisé à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur, couvrant les actifs et les passifs, est détaillée sur la ligne « instruments financiers actifs ou passifs ».

La première application des normes IAS 32 et IAS 39 au 1^{er} janvier 2005 constatée en capitaux propres d'ouverture a impacté le bilan selon :

Couvertures de change

(en millions d'euros)	01/01/2005	Couvrants	Non couvrants
Instruments financiers de couverture	82	76	6
Total actif	82	76	6
Réserves	38	35	3
Intérêts minoritaires	15	14	1
Capitaux propres	53	49	4
Impôts différés	29	27	2
Instruments financiers de couverture	-	-	-
Total passif	82	76	6

Les couvertures de taux n'ont pas d'impact au 1^{er} janvier 2005 et les couvertures de matières étaient peu significatives au 1^{er} janvier 2005.

Risques de change : Les couvertures de change portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue des opérations commerciales.

• Au 31 décembre 2006 :

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007			Chiffre d'affaires 2008 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur / Usd	393	Usd	1,2691	895	Usd	1,2786	6	Usd	1,0518
Eur / Nok	25	Eur	8,2529	79	Eur	8,1546	-	-	-
Eur / Gbp	3	Gbp	0,6869	4	Gbp	0,6830	-	-	-
	-	-	-	2	Eur	0,6896	-	-	-
Gbp / Usd	3	Usd	1,9344	5	Usd	1,8846	-	-	-
Gbp / Sek	4	Gbp	13,2024	6	Gbp	13,4349	-	-	-
Jpy / Sek	14	Jpy	0,1077	219	Jpy	0,0633	-	-	-
Eur / Sek	3	Eur	9,7387	22	Eur	9,2519	-	-	-
Usd / Sek	12	Usd	7,1022	10	Usd	6,9775	-	-	-
Eur / Jpy	126	Jpy	141,9972	276	Jpy	140,4317	-	-	-
Couvertures financières									
Eur / Usd	234	Usd	1,3191						
Cad / Usd	26	Cad	1,1490						
Eur / Nok	1 250	Nok	8,1000						

• Au 31 décembre 2005 :

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2005			Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur / Usd	187	Usd	1,2172	555	Usd	1,2620	13	Usd	1,0497
Usd / Nok	14	Usd	6,6129	3	Usd	6,5152	-	-	-
Eur / Nok	3	Eur	7,8373	90	Eur	8,2232	-	-	-
Eur / Gbp	3	Gbp	0,6921	3	Gbp	0,6876	-	-	-
	1	Eur	0,6899	3	Eur	0,7016	-	-	-
Gbp / Usd	3	Usd	1,7923	4	Usd	1,7608	-	-	-
Gbp / Sek	4	Gbp	13,3176	4	Gbp	13,6011	-	-	-
Jpy / Sek	79	Jpy	0,0686	293	Jpy	0,0690	-	-	-
Eur / Sek	81	Eur	9,1802	26	Eur	9,4079	-	-	-
	25	Sek	9,2021	-	-	-	-	-	-
Usd / Sek	10	Usd	7,4477	3	Usd	7,6769	-	-	-
Eur / Jpy	145	Jpy	138,7172	505	Jpy	133,9093	-	-	-
Couvertures financières									
Eur / Sek	37	Sek	9,4345	-	-	-	-	-	-

• Au 31 décembre 2004 :

(en millions de devises)	Chiffre d'affaires 2005			Chiffre d'affaires 2006			Chiffre d'affaires 2007 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
Couvertures commerciales									
Eur / Usd	159	Usd	1,2364	940	Usd	1,2351	22	Usd	1,0280
Usd / Nok	10	Usd	6,4155	-	-	-	-	-	-
Eur / Nok	97	Eur	8,2634	111	Eur	8,3866	-	-	-
Eur / Gbp	5	Gbp	0,7074	3	Gbp	0,6902	-	-	-
	1	Eur	0,7008	3	Eur	0,7018	-	-	-
Gbp / Usd	1	Usd	1,9321	5	Gbp	1,8057	-	-	-
Gbp / Sek	4	Gbp	13,0306	4	Gbp	12,9944	-	-	-
Jpy / Sek	48	Jpy	0,0667	-	-	-	-	-	-
Eur / Sek	5	Eur	9,0603	12	Eur	9,0940	-	-	-
	25	Sek	9,0145	31	Sek	9,1805	-	-	-
Usd / Sek	7	Usd	6,9016	2	Usd	6,6568	-	-	-
Eur / Jpy	2	Jpy	136,4196	-	-	-	-	-	-
Couvertures financières									
Eur / Usd	57	Usd	1,3174	-	-	-	-	-	-
Eur / Nok	25	Nok	8,3992	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2006, les gains latents liés à la différence entre les cours de clôture et les cours de couverture des opérations présentées ci-dessus s'élèvent à un actif net de 26 millions d'euros (31 décembre 2005 : passif net de 23 millions d'euros).

Risques de taux : Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre 3 mois et 3 ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période. Au 31 décembre 2006 comme pour le 31 décembre 2005, ces instruments n'ont pas été qualifiés de couverture.

Instruments dérivés de taux au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	2007
Encours couverts	20
Taux moyens maximum	3,65

Instruments dérivés de taux au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	2006	2007
Encours couverts	20	20
Taux moyens maximum	2,76	3,65

Instruments dérivés de taux au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	2005	2006	2007
Encours couverts	20	40	40
Taux moyens maximum	3,97	3,31	3,80

Risques de matières : Au cours de l'exercice 2006, Eramet a couvert environ 30 % des achats de fioul destiné à la société Le Nickel-SLN dont la juste valeur de clôture est de 3 millions d'euros au passif.

Eramet couvre une partie des ventes de nickel sur la base des budgets prévisionnels à un ou deux ans et dont la juste valeur de clôture est de 354 millions d'euros au passif. Ainsi, au 31 décembre 2006, 40 % des livraisons prévues en 2007 ont été couvertes pour un prix moyen de l'ordre de 19 000 Usd/tonne (8,60 Usd/livre) et 16 % des livraisons prévues en 2008 pour un prix moyen de 16 000 Usd/tonne (7,20 Usd/livre). Eramet utilise essentiellement des ventes à terme, des tunnels symétriques et des achats d'options.

Les achats d'aluminium de l'exercice de la société Aubert & Duval sont en partie couverts et la juste valeur fin décembre 2006 est de 3 millions d'euros à l'actif.

20. Chiffre d'affaires et autres produits

20.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Ventes de produits	2 938	2 659	2 507
Prestations de services	118	53	14
Total	3 056	2 712	2 521

20.2. Autres produits

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Écarts de change sur le chiffre d'affaires	(13)	1	57
Production immobilisée	7	15	15
Autres	16	20	21
Total	10	36	93

21. Amortissements et provisions

21.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Immobilisations incorporelles	(8)	(7)	(7)
Immobilisations corporelles	(136)	(120)	(120)
Total	(144)	(127)	(127)

21.2. Provisions

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Engagements de retraite et assimilés	(4)	(9)	6
Autres risques et charges sociaux	(4)	(8)	(3)
Risques environnementaux	3	(3)	(2)
Remise en état des sites	(2)	(1)	-
Autres risques et charges	-	(4)	(9)
Total	(7)	(25)	(8)

22. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultats sur cessions d'éléments de l'actif	2	-	1
Restructurations et plans sociaux	4	3	4
Pertes sur tests de dépréciation	(1)	(9)	(11)
Changements d'estimations - stocks	17	-	-
Autres éléments - produits	10	126	10
Autres éléments - charges	(9)	(8)	(31)
Total	23	112	(27)

Restructurations et plans sociaux : les différents plans sociaux annoncés et engagés en France, en Belgique et en Norvège avaient conduit à constater en 2003 des provisions à hauteur de 74 millions d'euros. Les actifs non utilisés dans les branches Alliages et Manganèse avaient également été totalement dépréciés à hauteur de 55 millions d'euros et les coûts nets de fermeture et de remise

en état des sites avaient fait l'objet d'une provision de 34 millions d'euros. En 2005 et en 2006, les coûts décaissés sur la période relatifs à ces restructurations ont fait l'objet de reprises de provisions pour respectivement 14 millions d'euros et 8 millions d'euros (note 15.3).

Pertes sur tests de dépréciation : en 2005 les performances industrielles futures estimées ont fait l'objet d'une revue sur les principaux sites. Elle a conduit à constituer une provision nette de 9 millions d'euros dans les branches Manganèse et Alliages afin de ramener la valeur des immobilisations à leur juste valeur. Au 31 décembre 2006, aucune dépréciation complémentaire significative n'a été comptabilisée.

Changements d'estimation – stocks : en 2006, les changements d'estimation concernent les sociétés Aubert & Duval (branche Alliages) et Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (branche Manganèse) pour respectivement 13 millions d'euros et 4 millions d'euros. Ils sont consécutifs à une évaluation plus précise des stocks dans un nouveau système d'information mis en place chez Aubert & Duval et de la comptabilisation en stocks des catalyseurs chez Gulf Chemical & Metallurgical Corp. (note 9).

Autres éléments – produits : fin 2005 la partie acquise au titre de l'indemnité Poum/Koniambo (note 26) s'élevait à 8 millions d'euros, à laquelle s'ajoutaient les impacts du dénouement des accords de Bercy (note 26) pour 116 millions d'euros (92 millions d'euros pour l'indemnité principale et 24 millions d'intérêts) et la reprise en résultat du badwill lié à l'acquisition de la société Poum SAS de 2 millions d'euros. En 2006, une reprise de 4 millions d'euros a été comptabilisée au titre des engagements de retraite de la société gabonaise SETRAG S.A. suite à l'évaluation post acquisition réalisée par un expert indépendant.

Autres éléments – charges : au 31 décembre 2005, dans les branches Manganèse et Alliages des provisions complémentaires à hauteur de 6 millions d'euros au titre des risques et litiges environnementaux (crassiers et maladies professionnelles) ont été constituées. Un alignement des barèmes pour les médailles du travail entre les différents sites dans la branche Alliages a conduit à une dotation complémentaire de 1 million d'euros.

23. Coût de l'endettement net et autres éléments financiers

23.1. Coût de l'endettement net

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits d'intérêts	6	4	4
Charges d'intérêts	(15)	(8)	(17)
Produits nets des valeurs mobilières de placement	13	15	5
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	(1)	(8)	-
Différences nettes de conversion	4	(5)	-
Autres	-	(1)	-
Total	7	(3)	(8)

23.2. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits des participations ou dividendes	2	3	1
Résultats sur cessions de titres de participation	-	-	-
Dotations / reprises provisions financiers nets	-	(2)	(1)
Différences nettes de conversion	-	-	1
Charges de désactualisation	(3)	(3)	(2)
Instruments financiers non qualifiés de couverture	(1)	(7)	-
Autres	(2)	-	(1)
Total	(4)	(9)	(2)

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers (note 15.5). Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture (change / matières premières / taux) comptabilisés en résultat selon la norme IAS 32/39 (note 19).

24. Impôts sur les résultats

24.1. Par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Impôts courants	(164)	(124)	(123)
Impôts différés	(10)	(2)	(6)
Total	(174)	(126)	(129)

24.2. Taux effectif d'impôt

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultat opérationnel	630	654	616
Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers	3	(12)	(10)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	633	642	606
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	33,33 %	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(211)	(214)	(202)
Effets sur l'impôt théorique :			
- Des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	10	43	4
- Des contributions additionnelles en France	(1)	-	(1)
- Du différentiel de taux courant des pays étrangers	(7)	(4)	1
- De taux d'impôts réduits	1	4	1
- De crédits d'impôts	1	5	24
- Des retenues à la source sur les distributions	(9)	(4)	(4)
- Des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	35	40	48
- Des éléments divers	7	4	-
Charge d'impôt réelle	(174)	(126)	(129)
Taux effectif d'impôt	27 %	20%	21%

Au 31 décembre 2006, comme en 2005 les actifs d'impôts différés non reconnus ou limités concernent principalement les déficits fiscaux non activés des sociétés de la branche Manganèse (Comilog S.A. et Erachem Comilog S.A. pour l'essentiel). L'avantage sur l'exercice 2006 au titre des déficits fiscaux antérieurs non reconnus ressort à 26 millions d'euros et à 9 millions d'euros pour les autres différences temporelles.

Les différences permanentes importantes de l'exercice 2005 correspondent principalement aux produits exceptionnels non taxés relatifs au dénouement de l'indemnité minière Poum/Koniambo (notes 22 et 26).

Les éléments divers concernent essentiellement à des ajustements d'impôts antérieurs à l'exercice.

25. Résultat par action

	Exercice 2006			Exercice 2005			Exercice 2004		
	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat par action de base	319	25 720 704	12,38	377	25 543 203	14,76	346	25 138 630	13,75
Options de souscription	-	151 250	-	-	112 270	-	-	165 200	-
Options d'achat	-	63 078	-	-	132 305	-	-	313 028	-
Résultat dilué par action	319	25 935 032	12,28	377	25 787 778	14,62	346	25 616 858	13,50

Le nombre d'actions de base correspond au nombre moyen pondéré de la période diminué du nombre pondéré d'actions auto-détenues :

	Actions ordinaires		Actions auto-détenues		Actions en circulation	
	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée	À la clôture	Moyenne pondérée
Nombre d'actions au 31 décembre 2003	25 577 574	25 577 574	556 826	556 826	25 020 748	25 020 748
Acquisitions et cessions – contrat de liquidité	-	-	5 769	1 772	(5 769)	(1 772)
Levées d'options de souscription par les salariés	167 370	84 830	-	-	167 370	84 830
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(228 112)	(34 824)	228 112	34 824
Nombre d'actions au 31 décembre 2004						
- Moyenne pondérée	-	25 662 404	-	523 774	-	25 138 630
- À la clôture	25 744 944	25 744 944	334 483	334 483	25 410 461	25 410 461
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	3 186	(3 787)	(3 186)	3 787
Levées d'options de souscription par les salariés	44 930	11 708	-	-	44 930	11 708
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(170 848)	(117 247)	170 848	117 247
Nombre d'actions au 31 décembre 2005						
- Moyenne pondérée	-	25 756 652	-	213 449	-	25 543 203
- À la clôture	25 789 874	25 789 874	166 821	166 821	25 623 053	25 623 053
Acquisitions et cessions - contrat de liquidité	-	-	1 014	(97)	(1 014)	97
Levées d'options de souscription par les salariés	91 020	70 728	-	-	91 020	70 728
Levées d'options d'achat par les salariés	-	-	(37 578)	(26 826)	37 578	26 826
Nombre d'actions au 31 décembre 2006						
- Moyenne pondérée	-	25 860 602	-	139 898	-	25 720 704
- À la clôture	25 880 894	25 880 894	130 257	130 257	25 750 637	25 750 637

Le nombre d'options de souscription et d'options d'achat non exercées au 31 décembre 2006 s'élève respectivement à 165 250 et 63 078 options (256 270 et 132 305 options au 31 décembre 2005). Seules 151 250 actions potentielles de souscription (112 270 actions au 31 décembre 2005) ont été intégrées dans le résultat net dilué par action, tenant compte de 13 200 options non exerçables à la clôture de l'exercice 2006 (144 000 options à fin 2005).

26. Dossier minier calédonien

Rappel des faits

Ce dossier trouvait son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les Pouvoirs Publics prévoyait un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP.

Cet échange s'accompagnait d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

Première étape

Au second semestre 1998, la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice 1998.

L'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

Seconde étape

La seconde étape devait intervenir dès que la construction de l'usine du Nord aurait été engagée par les promoteurs pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. Suite à l'assignation d'Eramet devant la justice française en décembre 2005, le juge a clairement acté le 28 décembre 2005 les engagements irrévocables de la société Falconbridge de construire l'usine du Nord et a autorisé la dévolution des titres miniers Koniambo. Parallèlement Le Nickel-SLN a acquis auprès de la SAS Poum-Koniambo la société Poum SAS détenant le massif de Poum pour un montant contractuel de 6 millions d'euros. Un paiement de 4,1 millions d'euros a été effectué en 2006, la société Le Nickel-SLN reprenant contractuellement à son compte les engagements de réhabilitation du site de Poum pour un montant estimé à 1,9 millions d'euros.

Comptabilisation des opérations

Conformément aux accords de 1998, la totalité de l'indemnité est définitivement acquise et été comptabilisée en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 99,7 millions d'euros plus les intérêts provisionnés les années antérieures pour un montant de 24,2 millions d'euros.

Dans les comptes consolidés IFRS, le massif de Poum a fait l'objet d'une évaluation basée sur la méthode des cash flow actualisés en fonction des éléments de réserves estimées au mieux de la connaissance de la société. Les hypothèses de prix, d'investissements, de prix de revient, d'actualisation... ont été retenues sur la base des évaluations généralement effectuées par le groupe lors des plans stratégiques. La juste valeur retenue de 10 millions d'euros génère après impôt un badwill de 2,5 millions d'euros reconnu directement en résultat. Le dénouement de ces opérations s'élève au titre de l'année 2005 à un profit de 126 millions d'euros comptabilisé en autres produits et charges opérationnels (note 22) et à un profit de 77 millions d'euros au niveau du résultat net part du groupe.

27. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	30	34	62
Sûretés réelles :	52	162	141
- Immobilisations corporelles	29	35	50
- Immobilisations financières	2	89	55
- Stocks	11	25	23
- Créances et autres actifs	10	13	13
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	12	21	16
Sûretés réelles	néant	néant	néant
Lignes de crédit	600	600	451

La diminution importante des sûretés réelles est due pour l'essentiel aux remboursements par anticipation de dettes financières dans la branche Manganèse.

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité (commandes reçues de clients ou passées aux fournisseurs), les engagements futurs de location financement détaillées spécifiquement, ainsi que les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements stratégiques (définis dans la note 5.3). Le montant de ces commandes et engagements s'élève à 37 millions d'euros (75 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Contrats de location financement :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005
Montants comptabilisés au compte de résultat :	3	3
- Loyers	3	3
- Produits des sous-locations	-	-
Engagements futurs :	72	26
- À moins d'un an	7	3
- Entre un an et cinq ans	26	11
- Plus de cinq ans	39	12

Les contrats de location financement ou de crédit-bail portent principalement sur des locations immobilières de la branche Alliages, notamment liées au financement de la presse 40 000 tonnes de Pamiers (notes 5.3 et 17.5) ; dont 48 millions d'euros au titre des investissements de la période.

Contrats de location simple :

Les contrats de location simple dont les montants comptabilisés au compte de résultat ressortent à 34 millions d'euros concernent principalement des locations immobilières et des locations de matériels de transport, notamment en Nouvelle-Calédonie et au Gabon.

28. Autres engagements

Depuis l'augmentation de capital de Comilog S.A. fin 2002, l'État Gabonais peut exercer le rachat de 75 302 actions représentant 3,23 % du capital au prix de souscription avant fin 2005. À la date d'arrêté des comptes, l'État Gabonais n'a effectué aucun rachat d'actions.

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN des 12 et 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par Eramet de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions Eramet, à raison de trois actions Eramet contre cinq actions Le Nickel-SLN. Les conditions de l'échange d'actions qui ont été établies sur la base d'une valorisation des sociétés remontant à 1999, ne correspondent plus, selon toute vraisemblance, à la réalité économique d'aujourd'hui, sous-valorisent Le Nickel-SLN et sont donc préjudiciables à Eramet. En conséquence et pour permettre à ses actionnaires de disposer d'une information complète sur les termes financiers de l'échange, la société a demandé le 6 février 2007 au Président du Tribunal de Commerce de Paris, statuant en référé, la désignation d'un expert indépendant dont la mission est de donner son évaluation des sociétés Eramet et Le Nickel-SLN au 6 décembre 2006. Suite à l'ordonnance rendue le 9 février 2007, un expert a été désigné. Cette opération sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007.

La société d'État indonésienne Pt Antam, propriétaire de 10 % des titres de Pt Weda Bay Nickel dispose d'une option d'achat de titres exerçable entre la date de remise d'une étude de faisabilité par un établissement bancaire indépendant et 30 jours plus tard. Le prix de cette option qui porte sur 15 % du capital de Pt Weda Bay Nickel sera évalué à 150 % des dépenses engagées au jour de la décision de mise en construction. Pt Antam dispose également d'une option d'achat de titres supplémentaire exerçable dans les premiers 60 jours de la 14^e année de production portant sur une participation minimum de 5 % et le pourcentage nécessaire pour détenir une participation maximum de 40 %. Si Pt Weda Bay Nickel est cotée en bourse, le prix de la participation sera établi en déterminant la cotation moyenne des 60 jours précédant et des 60 jours suivant la levée de l'option. Si Pt Weda Bay Nickel n'est pas cotée en bourse, la participation sera alors valorisée par des experts indépendants.

29. Transactions avec les parties liées

À la connaissance du groupe, il n'y a aucune transaction avec des actionnaires détenant plus de 5 % du capital. Les transactions réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2006 sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005
Chiffre d'affaires		
- Filiales contrôlées non consolidées	55	23
- Entreprises associées	-	1
Coût des produits vendus et frais administratifs et commerciaux		
- Filiales contrôlées non consolidées	(3)	(19)
- Entreprises associées	(4)	(8)
Coût de l'endettement net		
- Filiales contrôlées non consolidées	-	-
- Entreprises associées	-	-

Les éléments de l'actif et du passif issus des relations avec les parties liées inscrits au bilan de l'exercice 2006 sont détaillés comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005
Clients et autres débiteurs		
- Filiales contrôlées non consolidées	13	10
- Entreprises associées	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs		
- Filiales contrôlées non consolidées	5	4
- Entreprises associées	-	1
Actifs financiers (dettes financières) nets		
- Filiales contrôlées non consolidées	2	4
- Entreprises associées	-	-

Eramet n'accorde aucune garantie sur la dette des parties liées.

En 2006, les rémunérations brutes et les avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité exécutif compris dans le résultat net du groupe sont détaillés comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005
Avantages à court terme		
- Rémunérations fixes	2 173	2 011
- Rémunérations variables	451	337
- Jetons de présence	184	199
Autres avantages		
- Avantages postérieurs à l'emploi	286	555
- Rémunérations payées en actions	428	332
Total	3 522	3 434

30. Effectif et charges de personnel

30.1. Effectif moyen par secteur d'activité

	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Nickel	2 668	2 551	2 484
Manganèse	6 415	5 147	5 361
Alliages	4 573	4 555	4 961
Holding et divers	105	100	92
Total	13 761	12 353	12 898

30.2. Effectif de clôture par secteur d'activité

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Nickel	2 771	2 562	2 542
Manganèse	6 501	6 484	5 238
Alliages	4 621	4 542	4 720
Holding et divers	114	103	96
Total	14 007	13 691	12 596

30.3. Charges de personnel par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Salaires et traitements	(353)	(336)	(315)
Intéressements et participations	(22)	(19)	(16)
Autres charges sociales	(135)	(131)	(134)
Avantages du personnel	13	5	6
Paiement fondé sur des actions	(2)	(2)	-
Total	(499)	(483)	(459)
Charges de personnel intérimaire	(30)	(26)	(15)
Charges de personnel – compte de résultat	(529)	(509)	(474)
Masse salariale sur le chiffre d'affaires (y compris intérim)	17 %	19 %	19 %
Coût moyen du personnel (hors intérim) – en milliers d'euros	(36)	(39)	(36)

31. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

32. Informations sectorielles

32.1. Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
Exercice 2006					
Chiffre d'affaires externe	1 015	1 147	892	2	3 056
Chiffre d'affaires intra-secteur	4	-	-	(4)	-
Chiffre d'affaires	1 019	1 147	892	(2)	3 056
Marge brute d'autofinancement	327	176	93	(2)	594
Résultat opérationnel courant	388	170	62	(13)	607
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	23
Résultat opérationnel	-	-	-	-	630
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	7
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(4)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(174)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(141)
Résultat net – part du Groupe	-	-	-	-	319
Charges sans décaissement de trésorerie	(49)	(26)	(49)	(10)	(134)
- Amortissements	(53)	(54)	(37)	(1)	(145)
- Provisions	(9)	24	3	(1)	17
- Pertes de valeur	-	1	(2)	-	(1)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	125	122	58	4	309
Total bilan actif (courant et non courant)	2 037	1 180	1 161	(177)	4 201
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	814	493	783	(28)	2 062
Exercice 2005					
Chiffre d'affaires externe	766	1 134	811	1	2 712
Chiffre d'affaires intra-secteur	8	1	-	(9)	-
Chiffre d'affaires	774	1 135	811	(8)	2 712
Marge brute d'autofinancement	355	223	59	(6)	631
Résultat opérationnel courant	243	264	47	(12)	542
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	112
Résultat opérationnel	-	-	-	-	654
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	(3)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(9)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	2
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(126)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(141)
Résultat net – part du Groupe	-	-	-	-	377
Charges sans décaissement de trésorerie	(59)	(21)	(29)	(4)	(113)
- Amortissements	(51)	(39)	(36)	(3)	(129)
- Provisions	(8)	16	11	6	25
- Pertes de valeur	-	(7)	(2)	-	(9)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	68	94	66	3	231
Total bilan actif (courant et non courant)	1 446	1 146	1 057	(233)	3 416
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	422	528	718	(237)	1 431

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding et éliminations	Total
(en millions d'euros)					
Exercice 2004					
Chiffre d'affaires externe	759	1 103	659	-	2 521
Chiffre d'affaires intra-secteur	6	-	-	(6)	-
Chiffre d'affaires	765	1 103	659	(6)	2 521
Marge brute d'autofinancement	321	240	21	1	583
Résultat opérationnel courant	309	326	16	(8)	643
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	(27)
Résultat opérationnel	-	-	-	-	616
Coût de l'endettement net	-	-	-	-	(8)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(2)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	1
Impôts sur les résultats	-	-	-	-	(129)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(132)
Résultat net – part du Groupe	-	-	-	-	346
Charges sans décaissement de trésorerie	(76)	(5)	(28)	3	(106)
- Amortissements	(51)	(44)	(36)	(2)	(133)
- Provisions	(3)	40	6	(6)	37
- Pertes de valeur	-	(5)	-	-	(5)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	139	39	60	2	240
Total bilan actif (courant et non courant)	1 371	1 013	890	(326)	2 948
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	520	556	586	(216)	1 446

32.2. Par zone géographique

	Europe	Amérique du Nord	Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
(en millions d'euros)							
Chiffre d'affaires (destination des ventes)							
Exercice 2006	1 532	638	725	42	98	21	3 056
Exercice 2005	1 358	614	666	27	29	18	2 712
Exercice 2004	1 251	500	673	33	44	20	2 521
Investissements industriels (incorporels et corporels)							
Exercice 2006	86	33	29	113	48	-	309
Exercice 2005	98	21	10	60	42	-	231
Exercice 2004	79	16	2	135	8	-	240
Total bilan actif (courant et non courant)							
Exercice 2006	2 578	324	362	634	303	-	4 201
Exercice 2005	2 006	369	115	654	272	-	3 416
Exercice 2004	1 524	269	82	861	212	-	2 948

20.1.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Eramet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les instruments financiers sont analysés en vue de leur qualification d'instruments de couverture, comptabilisés et évalués selon les méthodes du groupe décrites dans la note 1.19 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté, sur la base de la documentation disponible, à apprécier la pertinence de la qualification en opérations de couverture et le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers à la clôture.

Comme décrit dans les notes 1.1.1 et 1.18 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe constitue des provisions pour couvrir les coûts nécessaires à la remise en état des sites miniers. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par le groupe pour l'évaluation de ces obligations à partir des éléments disponibles à ce jour. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

20.2. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2006

20.2.1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	1 083	843	828
Résultat d'exploitation	37	23	17
Résultat financier	122	186	147
Résultat net	144	247	154
Effectif moyen	342	325	306

Le chiffre d'affaires est en forte augmentation de 28 %. Les ventes de nickel sont en hausse de 13 % à 64,7 milliers de tonnes, contre 57,2 milliers de tonnes en 2005. De plus, les prix ont augmenté d'environ 17 %, compensés par un effet couverture.

Le résultat d'exploitation s'établit à 37 millions d'euros contre 23 millions d'euros en 2005.

Le résultat financier de 122 millions d'euros contre 186 millions d'euros s'explique par les dividendes reçus des trois branches (Nickel : 53,2 millions d'euros - Manganèse : 18,3 millions d'euros - et Alliages : 10,8 millions d'euros). Une reprise de provision des titres de SIMA à hauteur de 38 millions d'euros a été comptabilisée. En 2005, le résultat financier provenait essentiellement des dividendes Manganèse pour un montant de 130 millions d'euros.

Après une dotation nette de 10,2 millions d'euros pour hausse des prix et un intéressement de 2,0 millions d'euros, le résultat net ressort à 144 millions contre un résultat de 247 millions d'euros en 2005. En 2005, le résultat exceptionnel avait été impacté par la reprise de la soultte.

20.2.1.1. Bilan

	Notes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2006 Net	31/12/2005 Net	31/12/2004 Net
Actif (en milliers d'euros)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		4 924	4 715	209	474	353
Fonds commercial		0	0	0	0	0
Autres		0	0	0	0	0
Immobilisations en cours		969	0	969	616	1 189
Avances et acomptes		0	0	0	0	0
Sous-total		5 893	4 715	1 178	1 090	1 542
Immobilisations corporelles						
Terrains		1 131	0	1 131	1 131	1 131
Constructions		18 416	11 503	6 913	7 211	6 808
Installations techniques, matériel et outillage industriels		43 232	37 271	5 961	6 216	3 861
Autres		8 814	3 911	4 903	2 646	2 188
Immobilisations en cours		4 037	0	4 037	443	491
Avances et acomptes		0	0	0	0	0
Sous-total		75 630	52 685	22 945	17 647	14 479
Immobilisations financières						
Participations		1 173 838	46 736	1 127 102	931 976	846 009
Créances rattachées à des participations		365 627	0	365 627	327 591	235 000
Titres de l'activité du portefeuille		0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés		5 129	15	5 114	6 466	14 262
Autres		2 785	0	2 785	1 837	2 043
Sous-total		1 547 379	46 751	1 500 628	1 267 870	1 097 314
Total	1	1 628 902	104 151	1 524 751	1 286 607	1 113 335
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières		40 855	0	40 855	22 016	26 258
Autres approvisionnements	7	4 320	2 811	1 509	1 609	2 972
En-cours de production		6 461	0	6 461	5 235	4 560
Produits intermédiaires et finis		22 190	0	22 190	15 777	13 924
Marchandises		21 132	0	21 132	34 417	20 379
Avances et acomptes versés sur commandes		1 565	0	1 565	15 875	970
Créances d'exploitation						
Créances clients	7	177 995	562	177 433	54 341	77 328
Autres		0	0	0	0	123
Créances diverses		44 734	9 351	35 383	20 094	14 023
Capital souscrit-appelé, non versé		0	0	0	0	0
Comptes courants financiers avec le groupe		21 077	0	21 077	0	29 443
Disponibilités	3	831	0	831	3 330	1 832
Comptes de régularisations						
Charges constatées d'avance	4	5 453	0	5 453	1 752	458
Total		346 613	12 724	333 889	174 446	192 269
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0	0	0	0	980
Écarts de conversion actif		19		19	20	109
Total général		1 975 534	116 875	1 858 659	1 461 073	1 306 693

	Notes	31/12/2006 avant répartition	31/12/2005	31/12/2004
Passif (en milliers d'euros)				
CAPITAUX PROPRES				
Capital	6	78 937	78 659	78 522
Primes d'émission, de fusion, d'apport		221 962	219 081	217 744
Réserve légale		7 866	7 852	7 640
Réserves réglementées		53 529	53 529	53 529
Autres réserves		200 311	200 311	199 708
Report à nouveau		348 205	155 501	52 522
Résultat de l'exercice		144 198	246 770	154 347
Sous-total : situation nette	5	1 055 008	961 703	764 011
Subventions d'investissements		8	25	47
Provisions réglementées	8	33 364	22 967	54 895
Total		1 088 380	984 695	818 954
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques		0	0	1 585
Provisions pour charges	8 et 9	6 745	7 987	16 070
Total		6 745	7 987	17 655
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2	610	30 000
Emprunts et dettes financières divers		181 576	55 139	10 057
Comptes courants passif avec le Groupe		440 715	320 511	292 631
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		1 121	1 308	1 001
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		109 291	76 427	109 039
Dettes fiscales et sociales		17 025	10 088	10 537
Autres		0	0	0
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 803	1 059	425
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		0	0	0
Autres dettes		11 001	3 249	1 411
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance		0	0	12 950
Total	10	763 534	468 391	468 051
Écarts de conversion passif		0	0	2 034
Total passif		1 858 659	1 461 073	1 306 693

20.2.1.2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes		1 028 525	795 301	779 239
Produits des activités annexes		54 146	47 647	49 173
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	13	1 082 671	842 948	828 412
Production stockée (déstockée)		7 639	2 528	1 186
Production immobilisée		62	59	47
Subventions d'exploitation		13	20	12
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		5 521	6 366	4 232
Autres produits		0	2 425	120
Sous-total B		13 235	11 398	5 597
Total (A + B)		1 095 906	854 346	834 009
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises		765 062	624 456	568 464
Variations de stocks		13 285	(14 037)	45 880
Achats de matières premières et autres approvisionnements		201 321	128 350	121 715
Variations de stocks		(19 063)	3 690	(3 974)
Achats et charges externes		57 368	48 342	40 459
Impôts, taxes et versements assimilés		3 886	3 196	3 075
Salaires et traitements		18 902	17 516	17 950
Charges sociales		8 983	8 271	8 621
Dotations aux amortissements		4 092	6 934	3 862
Dotations aux provisions sur actif circulant		2 980	2 880	2 653
Dotations aux provisions pour risques et charges		848	1 414	7 702
Autres charges		576	631	388
Total		1 058 240	831 643	816 795
Résultat d'exploitation		37 666	22 703	17 214
Résultat financier	16	121 787	185 572	147 207
Résultat courant avant impôts		159 454	208 276	164 421
Résultat exceptionnel	17	(9 691)	36 264	(10 208)
Participations des salariés et intéressement		(2 031)	(1 898)	(2 080)
Impôts sur les résultats	14 et 15	(3 534)	4 128	2 214
Résultat net		144 198	246 770	154 347

20.2.1.3. Tableau de flux

(en milliers d'euros)	2006	2005
Activités opérationnelles		
Résultat net	144 198	246 767
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	(25 174)	(59 521)
Marge brute d'autofinancement	119 024	187 246
Variation du besoin net en fonds de roulement lié à l'activité	(92 154)	(42 867)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	26 870	144 379
Opérations d'investissements		
Acquisition d'immobilisations financière	(189 859)	(73 454)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 792)	
Cession d'immobilisations	1 970	12 108
Remboursement de capital	31 613	0
	(164 068)	(61 346)
Autres mouvements	0	(15 556)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(164 068)	(76 902)
Opérations sur fonds propres		
Dividendes versés aux actionnaires d'Eramet S.A.	(54 053)	(51 153)
Augmentations de capital	3 158	1 476
Variation du besoin net en fonds de roulement lié aux opérations sur fonds propres	0	
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres	(50 895)	(49 677)
Autres mouvements	0	(40)
Diminution (augmentation) de l'endettement net	(188 093)	17 760
Trésorerie (endettement) nette d'ouverture	(48 062)	(65 822)
Trésorerie (endettement) nette de clôture	(236 155)	(48 062)

20.2.1.4. Annexes aux comptes sociaux

20.2.1.4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Chiffre d'affaires

- Sur l'année, le chiffre d'affaires du nickel est en hausse de 30 %, due au fort maintien du LME.
- Par ailleurs, les mouvements sociaux en Nouvelle-Calédonie ont perturbé les livraisons du 4^e trimestre 2006.

Résultat financier

- Le résultat financier est essentiellement composé des dividendes perçus (Nickel : + 53,2 millions d'euros, Manganèse : + 18,3 millions d'euros et Alliages + 10,8 millions d'euros).
- L'amélioration du secteur aéronautique a contribué au redressement de la branche Alliages. Par conséquent, une reprise de provision pour dépréciation de titres (+ 38 millions d'euros) a été constatée sur le groupe SIMA.

Résultat exceptionnel

- Il est principalement constitué d'une dotation nette pour hausse des prix de 10,1 millions d'euros et d'un remboursement d'impôt.

Bilan

- Les principales opérations concernent l'achat des sociétés Weda Bay (+ 189 millions d'euros) et l'accord de prêt à Eramet Marietta (25 millions USD) et à Eramet Norway (27 millions d'euros).
- La société a cédé une grande partie de ses actions propres pour répondre aux importantes levées d'options exercées cette année. Le nombre d'actions propres est en baisse à 130 257 au 31 décembre 2006.
- Eramet a augmenté son volume de billets de trésorerie pour le porter à 180 millions d'euros, affecté essentiellement au financement de Weda Bay.
- Cette année Eramet a versé 9,4 millions d'euros au titre du « cinquième acompte » d'impôts société.

20.2.1.4.2. Principes, règles et méthodes comptables

Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et selon les règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Le règlement n° 2002-10 du CRC a entraîné les changements de méthodes suivants à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- revue des durées d'amortissement de certaines immobilisations aboutissant à une diminution des

amortissements économiques compensée par une augmentation des amortissements dérogatoires,

- annulation par les capitaux propres de la provision pour gros entretien. Les dépenses de gros entretien sont dorénavant comptabilisées soit en charges, soit en immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de dépenses de remplacement.

Règles et méthodes appliquées aux différents postes du bilan et du compte de résultats

- Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société et tient compte des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les immobilisations non utilisées ou dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable sont, en règle générale, dépréciées par dotations exceptionnelles aux amortissements ou aux provisions.

L'amortissement économiquement justifié est l'amortissement linéaire. Cet amortissement est calculé selon la durée d'utilité.

Les durées d'usage des d'amortissement des immobilisations corporelles sont, sauf cas exceptionnel, les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans,
- installations techniques : entre 12 et 20 ans,
- matériel et outillage : entre 3 et 10 ans,
- installations, agencements et aménagements : entre 5 et 10 ans,
- matériel de transport : entre 5 et 8 ans,
- matériel de bureau, informatique et mobilier : entre 3 et 8 ans.

L'impact de l'écart entre les durées d'usage et d'utilité est constaté via un amortissement dérogatoire.

- Immobilisations financières

À partir du 1^{er} janvier 2006, la valeur brute est augmentée du coût d'achat hors frais accessoires. Les prêts sont inscrits à leur valeur nominale. Les titres sont estimés à leur valeur d'usage, qui tient compte à la fois de la valeur d'actif net et des perspectives de rentabilité. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Stocks

Les stocks de produits nickelifères sont évalués au prix de revient calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Lorsque la valeur ainsi obtenue est supérieure à la valeur de réalisation nette (prix de vente moins frais de vente), il est pratiqué une provision correspondant à cette différence.

Les matières consommables sont évaluées au prix de revient calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés à 100 % pour toutes références dont la quantité est supérieure à un an de consolidation.

- Créances et dettes

Les créances et les dettes en devises sont revalorisées au cours du dernier jour de l'exercice, ou au cours de couverture à terme, le cas échéant.

Les pertes ou gains latents de change résultant des revalorisations au cours du dernier jour sont portés au bilan en compte « Écarts de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées client par client en fonction du risque estimé.

- Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition et font l'objet de provisions pour dépréciation si leur valeur liquidative est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- Provisions pour risques et charges

Elles tiennent compte de l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

- Indemnités et allocations relatives au personnel

Eramet offre à ses employés différents avantages à long terme tels que des indemnités de fin de carrière ou tout autre avantage complémentaire postérieur à l'emploi, médailles du travail.

Certains engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante. Une provision est ainsi constituée en fonction du niveau des engagements et des actifs financiers.

Les engagements d'Eramet sont évalués par des actuaires indépendants. Les hypothèses actuarielles utilisées (probabilité de maintien chez Eramet du personnel actif, probabilité de mortalité, âge de départ à la retraite, évolution des salaires...) varient selon les conditions démographiques et économiques prévalant dans le pays. Les taux d'actualisation retenus sont basés sur le taux des obligations d'État ou d'entreprises qualifiées de « Première Qualité » avec une durée équivalente à celle des engagements à la date d'évaluation.

Les taux de rendement espéré des actifs sur le long terme ont été déterminés en tenant compte de la structure du portefeuille d'investissements.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations sont les suivantes :

	2006	2005	2004
Taux d'actualisation	4,40 %	3,90 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	4,50 %	4,50 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5,00 %	5,30 %	5,30 %

20.2.1.5. Notes annexes

Note 1. Immobilisations

	Valeurs d'acquisition			31/12/06
	01/01/06	Acquisitions	Cessions, mises hors service et régularisations	
(en milliers d'euros)				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 339	585	0	4 924
Immobilisations en cours	616	505	(152)	969
Sous-total	4 955	1 090	(152)	5 893
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 131	0	0	1 131
Constructions	18 103	313	0	18 416
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 194	1 273	(235)	43 232
Autres	6 327	3 357	(870)	8 814
Immobilisations en cours	443	6 978	(3 384)	4 037
Sous-total	68 198	11 921	(4 489)	75 630
Immobilisations financières				
Participations ⁽¹⁾	1 016 713	188 774	(31 649)	1 173 838
Créances rattachées à des participations ⁽²⁾	327 591	38 036	0	365 627
Autres titres immobilisés ⁽³⁾	6 481	90	(1 442)	5 129
Autres	1 836	1 039	(90)	2 785
Sous-total	1 352 621	227 939	(33 181)	1 547 379
Total	1 425 774	240 950	(37 822)	1 628 902

(1) Eramet a racheté la société Weda Bay pour 189 millions d'euros, tandis que EHM procédait à une réduction de capital (- 31 millions d'euros).

(2) L'augmentation correspond aux nouveaux prêts consentis à Eramet Marietta (+ 25 millions USD) et Eramet Norway (+ 27 millions d'euros).

(3) La ligne « Autres titres immobilisés » concerne les actions propres qui ont été cédées pour répondre aux levées d'options (- 1,4 millions d'euros).

	Amortissements et provisions				Valeurs nettes	
	01/01/06	Dotations aux amortissements	Dotations, et reprises de provisions	Cessions, mises hors service et régularisation	31/12/06	31/12/06
(en milliers d'euros)						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 865	850			4 715	209
Immobilisations en cours						969
Sous-total	3 865	850			4 715	1 178
Immobilisations corporelles						
Terrains						1 131
Constructions	10 892	612			11 504	6 912
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 835	2 957	(286)	(235)	37 271	5 961
Autres	3 681	819		(589)	3 911	4 903
Immobilisations en cours						4 037
Sous-total	49 408	4 388	(286)	(824)	52 686	22 944
Immobilisations financières						
Participations ⁽¹⁾	84 736		(38 000)		46 736	1 127 102
Créances rattachées à des participations						365 627
Autres titres immobilisés	15				15	5 114
Autres						2 785
Sous-total	84 751		(38 000)		46 751	1 500 628
Total	138 024	5 238	(38 286)	(824)	104 152	1 524 750

(1) La provision sur titres SIMA a été reprise partiellement (+ 38 millions d'euros), compte tenu du redressement amorcé de la branche.

Note 2. État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	365 627	365 627	0
Autres immobilisations financières	2 785	2 785	0
Créances clients et comptes rattachés	177 995	177 995	0
Autres	0	0	0
Créances diverses ⁽²⁾	44 734	39 668	5 066
Capital souscrit-appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	5 453	5 453	0
Comptes courants financiers	21 077	21 077	0
Total	617 671	612 605	5 066

(1) Eramet consent un prêt à SIMA, (+ 325 millions d'euros), à Eramet Marietta (+ 25 millions USD) et Eramet Norway (+ 27 millions d'euros) dont le financement est assuré en interne.

(2) Les créances diverses sont constituées de créances fiscales (+ 22,3 millions d'euros).

Note 3. Disponibilité

Uniquement composée de comptes bancaires débiteurs.

Note 4. Comptes de régularisation actif et produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Montant brut
Créances diverses	0
Valeurs mobilières de placement	0
Disponibilités	0
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	5 453
Charges à répartir	0
Écarts de conversion actif	19
Total	5 472

(1) La presque totalité des charges constatées d'avance concerne le paiement de prime sur couverture 2007.

Note 5. Situation nette

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total	Répartition par action en euros
Situation nette au 31 décembre 2004	25 744 944	78 522	531 142	154 347	764 011	29,68
Distribution de dividendes			(51 155)		(51 155)	
Affectation au report à nouveau et aux réserves			154 347	(154 347)		
Retenue à la source						
Autres opérations			603		603	
Augmentations de capital en espèces	44 930	137	1 336		1 473	
Augmentations de capital par incorporation de réserves						
Apport en numéraire						
Dividendes en action						
Augmentations de capital en nature						
Résultat de l'exercice 2005				246 770	246 770	
Situation nette au 31 décembre 2005	25 789 874	78 659	636 273	246 770	961 702	37,29
Distribution de dividendes			(54 053)		(54 053)	
Affectation au report à nouveau et aux réserves			246 770	(246 770)		
Retenue à la source						
Autres opérations						
Augmentations de capital en espèces	91 020	278	2 882		3 160	
Augmentations de capital par incorporation de réserves						
Apport en numéraire						
Dividendes en action						
Augmentations de capital en nature						
Résultat de l'exercice 2006				144 198	144 198	
Situation nette au 31 décembre 2006	25 880 894	78 937	831 872	144 198	1 055 007	40,76

Le capital est réparti comme suit :

	2006	2005
AREVA	26,11 %	26,20 %
SORAME / CEIR	37,11 %	37,24 %
STCPI	5,11 %	5,13 %
Divers	31,67 %	31,40 %
Total	100 %	100 %

Note 6. Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2006, Eramet S.A. détenait 130 257 actions propres (166 821 actions au 31 décembre 2005), achetées pour l'essentiel entre les années 2000 et 2002 en vertu du programme de rachat dont la note d'information a été publiée le 2 juillet 1999 et approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juillet 1999 et représentant 113 395 actions (151 212 actions au 31 décembre 2005). Le solde de 16 862 actions (15 609 actions au 31 décembre 2005) figurant dans les actions au porteur correspond aux actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas et non encore mises au nominatif à la date d'établissement du tableau.

La diminution du nombre d'actions auto-détenues provient essentiellement des levées d'options d'achats d'actions effectuées par les salariés au cours de l'exercice 2006, portant sur 37 578 actions.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto-détenues :

		Animation boursière	Stock-options attribuées	Autres objectifs	Total
Situation au 31 décembre 2004		12 773	313 028	8 682	334 483
En pourcentage du capital	25 744 944	0,05 %	1,22 %	0,03 %	1,30 %
Affectation à des stock-options :					
- Attribuées		-	(10 225)	10 225	-
- Autres		(350)	350	-	-
Levées d'options d'achat		-	(170 848)	-	(170 848)
Achats		45 854	-	-	45 854
Ventes		(42 668)	-	-	(42 668)
Situation au 31 décembre 2005		15 609	132 305	18 907	166 821
En pourcentage du capital	25 789 874	0,06 %	0,51 %	0,07 %	0,65 %
Affectation à des stock-options :					
- Attribuées		-	(31 649)	31 649	-
- Autres		239	-	(239)	-
Levées d'options d'achat		-	(37 578)	-	(37 578)
Achats		59 837	-	-	59 837
Ventes		(58 823)	-	-	(58 823)
Situation au 31 décembre 2006		16 862	63 078	50 317	130 257
En pourcentage du capital	25 880 894	0,07 %	0,24 %	0,19 %	0,50 %

Note 7. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	01/01/06	Dotations	Reprises	31/12/06
Matières premières				
Autres approvisionnements ⁽¹⁾	2 487	2 811	(2 487)	2 811
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients ⁽²⁾	394	168		562
Autres				
Créances diverses	9 351			9 351
Total	12 232	2 979	(2 487)	12 724

(1) Les stocks de pièces de rechange ont été provisionnés à 100 % pour les références dont la consommation est inférieure à un an de stock.

(2) La provision client a été portée à 75 % de la créance.

Note 8. Provisions passif

	01/01/06	Dotations	Reprises		31/12/06
			Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice	
(en milliers d'euros)					
Provisions pour hausse des prix ⁽¹⁾	20 416	17 766		(7 587)	30 595
Amortissements dérogatoires	2 551	883		(665)	2 769
Provisions pour reconstitution des gisements miniers					
Total provisions réglementées	22 967	18 649		(8 252)	33 364
Perte de change					
Personnel ⁽²⁾	7 911	848		(2 090)	6 669
Environnement	76				76
Risques sectoriels					
Impôts					
Autres provisions pour risques					
Autres provisions pour charges					
Total provisions pour risques et charges	7 987	848		(2 090)	6 745
Total provisions passif	30 954	19 497		(10 342)	40 109

(1) La provision pour hausse des prix a été reprise pour sa quote-part arrivée à échéance (- 7,6 millions d'euros) et une dotation complémentaire a été constatée (+ 17,7 millions d'euros).

(2) Eramet provisionne les engagements retraite et assimilés selon l'évaluation actuarielle réalisée par un cabinet extérieur. Une étude complète a été réalisée en 2006.

Note 9. Engagements liés au personnel

Engagements de retraite et assimilés au 31 décembre 2006 :

(en milliers d'euros)	Juste valeur des actifs de régime	Valeur actuarielle des obligations	Situation financière Surplus / (déficit)
Indemnités de départ en retraite	9 136	9 620	(484)
Indemnités de fin de carrière	1 902	2 839	(937)
Médailles et gratifications		1 930	(1 930)
Régimes de frais médicaux		2 759	(2 759)
Total	11 038	17 148	(6 110)

(en milliers d'euros)	(Gains) / pertes actuariales non reconnues	Services passés non reconnus	Provision au bilan (Actif) / passif
Indemnités de départ en retraite	(783)		1 267
Indemnités de fin de carrière	(112)	60	989
Médailles et gratifications			1 930
Régimes de frais médicaux	276		2 483
Total	(619)	60	6 669

Hypothèses actuarielles :

Taux d'actualisation	4,4 %
Taux d'inflation	2 %
Taux d'augmentation salariale	2 %
Taux de rendement des actifs financiers de régime	5 %

Détail des placements des fonds de pension :

(en milliers d'euros)	Actions	Obligations	Autres placements	Total
Montants	1 947	8 222	869	11 038
Pourcentage	18 %	74 %	8 %	100 %

Variation des engagements de retraite :

(en milliers d'euros)	Exercice 2005
À l'ouverture	7 911
Charges comptabilisées	848
- Coûts des services rendus	927
- Charges d'intérêts nets	652
- Rendements des actifs de couverture	(380)
- Amortissements des écarts actuariels et des services passés	(350)
- Autres	(1)
Cotisations versées	(2 090)
Écarts de conversion et autres mouvements	
À la clôture	6 669

Les engagements d'Eramet S.A. en matière d'avantages au personnel sont :

- régimes d'indemnité de départ en retraite prévoyant le versement d'un capital en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire,
- régime de frais médicaux pour les salariés et les retraités sur le site de Sandouville de la société Eramet,
- médailles du travail : versement de montant forfaitaire variant après 20, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté,
- régime de retraite supplémentaire pour certains cadres dirigeants de la société Eramet.

Note 10. État des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant net	À 1 an au plus	À plus de 1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	2		
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	622 291	622 291		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 121	1 121		
Fournisseurs et comptes rattachés	109 291	109 291		
Dettes fiscales et sociales	17 025	17 025		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 803	2 803		
Autres dettes diverses	11 001	11 001		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	763 534	763 534	0	0

(1) Le financement d'Eramet est assuré en partie par la société Metal Securities, filiale à 87,92 % d'Eramet. Le montant au 31 décembre 2006 est de + 440 millions d'euros (contre 320 millions d'euros au 31 décembre 2005).

D'autre part, Eramet a émis des billets de trésorerie pour 180 millions d'euros.

Note 11. Comptes de régularisation passif et charges à payer

(en milliers d'euros)	Montant Brut
Emprunts et dettes financières divers	1 484
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 997
Dettes fiscales et sociales	7 097
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 360
Autres dettes diverses	8 611
Produits constatés d'avance	0
Écarts de conversion passif	0
Total	30 549

Note 12. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Montant net
Bilan	
Participations	1 127 406
Créances clients et comptes rattachés	2 332
Créances diverses	131
Créances financières	285 715
Emprunts et dettes financières diverses	705 992
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 641
Autres dettes	162
Compte de résultat	
Produits financiers	11 298
Charges financières	(13 699)

Sont considérées comme liées les entreprises sur lesquelles Eramet détient une participation qui lui permet d'exercer une influence notable.

Note 13. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Total	France	Étranger
Ventes ⁽¹⁾	1 028 525	37 639	990 222
Produits des activités annexes	54 146	18 102	36 708
Chiffre d'affaires	1 082 671	55 741	1 026 930

(1) Le chiffre d'affaires comprend une différence de change négative de 10,6 millions d'euros qui est le résultat des couvertures 2006, soit un taux moyen du dollar à 1,2772.

Note 14. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	
Accroissement de la base imposable	
- Provisions réglementées	33 364
- Écarts de conversion actif à la clôture de l'exercice	18
- Charges à répartir	
Allègement de la base imposable	
- Provisions non déductibles dans l'exercice de comptabilisation	(8 545)
- Charges à payer	(1 394)
- Écarts de conversion passif à la clôture de l'exercice	
- Produits financiers latents	
Accroissement net de la base imposable	23 443
Accroissement de l'impôt futur	8 205
	35 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

(en milliers d'euros)	Montant brut	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	159 454		159 454
Résultat exceptionnel	(9 691)		(9 691)
Participation et intéressement des salariés	(2 031)		(2 031)
Effets de l'intégration fiscale		(3 534)	(3 534)
Total	147 732	(3 534)	144 198

Impôts Société :

La convention d'intégration fiscale signée entre Eramet et ses filiales respecte le principe de neutralité et place les filiales dans la situation qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Chaque filiale détermine son impôt comme si elle ne faisait pas partie du groupe fiscal intégré et verse sa contribution d'Impôts Société à Eramet en sa qualité de société tête de groupe. Les filiales conservent leurs déficits pour déterminer le montant de la contribution d'Impôts Société qu'elles doivent verser à Eramet.

En l'absence d'intégration fiscale, Eramet aurait dû verser un Impôt Société de 10 273 milliers d'euros. Du fait de l'intégration fiscale, le compte d'Impôts Société se décompose de la manière suivante : charge d'impôt intégration fiscale : 12 226 milliers d'euros produit d'intégration fiscale 8 417 milliers d'euros et régularisation d'impôt 2005, 274 milliers d'euros, soit une charge nette 2006 de 3 534 milliers d'euros.

Note 15. Intégration fiscale

Toutes les filiales françaises détenues à au moins 95 % sont intégrées fiscalement, Eramet étant la société tête de groupe. Le groupe Eramet a renouvelé en 2002 son option pour le régime de l'intégration fiscale pour une durée de cinq exercices.

Le périmètre d'intégration fiscale en France regroupe les sociétés suivantes :

Sociétés faisant partie de l'intégration fiscale	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Sociétés consolidées			
Eramet S.A.	x	x	x
Metal Securities	x	x	-
Erasteel SAS	x	x	x
Erasteel Commentry	x	x	x
Erasteel Champagnole	x	x	x
Eramet Holding Nickel (Ehn)	x	x	x
Eramet Holding Manganèse (Ehm)	x	x	x
Société Industrielle de Métallurgie Avancée (Sima)	x	x	x
Aubert & Duval (ad)	x	x	x
Airforge	x	x	-
Financière Brown Europe	-	-	x
Brown Europe	-	-	x
Eramet Alliages	x	x	x
Eurotungstène Poudres (Etp)	x	x	x
Sociétés non consolidées			
Eramet International & Eramet Japan	x	x	x
Tec Ingénierie	x	x	x
Centre de Recherches de Trappes (Crt)	x	x	-
Eramine	x	x	x
Forges de Montplaisir	x	x	x
Supa	x	x	x
Microsteel	x	x	x
Transmet	x	x	x
Financière Brown Europe & Brown Europe	x	x	-

Les déficits fiscaux groupe ont été utilisés en totalité au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2005, les déficits fiscaux utilisés représentaient 33 millions d'euros.

Note 16. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2006	2005
Participations ⁽¹⁾	96 261	173 015
Autres dividendes et Intérêts	1 117	859
Reprises sur provisions ⁽²⁾	38 000	20 287
Différences de change	7 022	1 658
Produits nets sur cessions de VMP	1 858	8 708
Produits financiers	144 258	204 527
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	(21 029)	(10 917)
Différences de change	0	(8)
Charges nettes sur cessions de VMP	(1 442)	(8 030)
Charges financières	(22 471)	(18 955)
Résultat financier	121 787	185 572

(1) Le produit des participations est constitué des dividendes des branches Nickel (+ 53,2 millions d'euros), Manganèse (+ 18,3 millions d'euros) et des produits d'intérêts sur prêts en compte courant groupe (+ 13,69 millions d'euros).

(2) La reprise de provision a été constatée sur la société SIMA.

(3) Les intérêts concernent le financement interne Metal Securities (- 11 millions d'euros) et les billets de trésorerie (- 5,2 millions d'euros).

Note 17. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2006	2005
Produits sur opérations de gestion	1 020	16 214
Produits sur opérations en capital	19	21
Reprises sur provisions et transfert de charges	8 252	45 819
Produits exceptionnels	9 291	62 054
Charges sur opérations de gestion	(49)	(6 814)
Charges sur opérations en capital	(281)	(6 805)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(18 652)	(12 171)
Charges exceptionnelles	(18 982)	(25 790)
Résultat exceptionnel	(9 691)	36 264

La majeure partie du résultat exceptionnel est constituée de la dotation nette de la quote de provision pour hausse des prix (+ 10,18 millions d'euros).

Note 18. Effectif

Fin de période	2006	2005
Cadres	114	98
ETAM	228	228
Total	342	326
Moyen	336	329

Note 19. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Engagements donnés			
Avals, cautions et garanties	227	227	227
Sûretés réelles	Néant	Néant	Néant
Engagements reçus			
Avals, cautions et garanties	16	384	635
Sûretés réelles	Néant	Néant	Néant
Engagements réciproques			
Couverture de change		615	1 064
Lignes de crédit	0	450 966	600 000

Le tableau ci-dessus ne comprend pas les commandes courantes de l'activité, ni les engagements sur les commandes d'immobilisations liées aux projets d'investissements.

Risque de taux :

Eramet couvre en partie son exposition au risque de taux d'intérêts, essentiellement de son endettement financier, par l'intermédiaire de swaps de taux EURIBOR 3 mois contre des taux variables et fixes de durées variant entre trois mois et trois ans. Ce dispositif est reconstitué chaque année et l'intégralité des écarts dénoués est passée en résultat financier de la période. Au 31 décembre 2006, ces instruments n'ont pas été qualifiés de couverture.

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008
Encours couverts	20	40	40
Taux maximum	3,9700	3,3100	3,8000

Risque de change :

Les couvertures portent en quasi-totalité sur le dollar américain et sont destinées à couvrir la position présente et future du groupe, structurellement longue des opérations commerciales.

(en milliers de devises)		2006	2007	2008
Opérations commerciales				
Eur / Usd	Montants	252	692	Néant
	Devises	Usd	Usd	Usd
	Taux	1,2772	1,2820	1,0497
Opérations non commerciales				
Eur / Usd	Montants	228	Néant	Néant
	Devises	Usd		
	Taux	1,3201		
Eur / Nok	Montants	1250	Néant	Néant
	Devises	Nok		
	Taux	8,1000		

Au 31 décembre 2006, les gains latents liés à la différence entre les taux de clôture et les taux de couverture des opérations présentées ci-dessus s'élèvent à 18 millions d'euros, dont 1 million d'euros relatifs à des éléments couverts non couvrants.

Note 20. Autres engagements

En application du Pacte d'actionnaires Le Nickel-SLN du 13 septembre 2000 signé entre Eramet et la Société Territoriale de Participation Industrielle (STCPI), qui faisait suite à l'Accord du 17 juillet 2000 entre l'État, les provinces de Nouvelle-Calédonie et les représentants des principaux partis politiques de l'île, la STCPI a levé, le 6 décembre 2006, l'option qui lui avait été consentie par Eramet de lui céder 4 % du capital de la société Le Nickel-SLN, par voie d'échange d'actions Eramet, à raison de trois actions Eramet contre cinq actions Le Nickel-SLN. Les conditions de l'échange d'actions qui ont été établies sur la base d'une valorisation des sociétés remontant à 1999, ne correspondent plus, selon toute vraisemblance, à la réalité économique d'aujourd'hui, sous-valorisent Le Nickel-SLN et sont donc préjudiciables à Eramet. En conséquence et pour permettre à ses actionnaires de disposer d'une information complète sur les termes financiers de l'échange, la société a demandé le 6 février 2007 au Président du Tribunal de Commerce de Paris, statuant en référé, la désignation d'un expert indépendant dont la mission est de donner son évaluation des sociétés Eramet et Le Nickel-SLN au 6 décembre 2006. Suite à l'ordonnance rendue le 9 février 2007, un expert a été désigné.

Note 21. Crédit-bail immobilier

(en milliers d'euros)		Montant
Immobilisations en crédit-bail		
Terrains		683,00
Constructions		4 199,00
Dotations aux amortissements de l'exercice ⁽¹⁾		168,00
Dotations aux amortissements cumulées ⁽¹⁾		1 820,00
Engagements de crédit-bail		
Redevances payées :	de l'exercice	447,00
	cumulées	5 685,00
Redevances restant à payer :	jusqu'à 1 an	429,00
	plus de 1 an à 5 ans	207,00
	plus de 5 ans	0,00
Prix d'achat résiduel		0,15

(1) Si le bien avait été acquis.

Note 22. Dossier minier calédonien

Rappel des faits

Ce dossier trouve son origine dans la revendication de la SMSP, exploitant minier calédonien contrôlé par la Province du Nord, associée au producteur de nickel canadien Falconbridge, l'un des principaux concurrents mondiaux d'Eramet, sur une partie des réserves minières de la société Le Nickel-SLN afin d'assurer l'approvisionnement d'une nouvelle usine à construire dans la Province du Nord.

L'accord trouvé en février 1998 avec les Pouvoirs Publics prévoyait un échange de droits miniers en cas de construction effective de l'usine du nord, la SMSP recevant le massif de Koniambo, beaucoup plus riche, qui appartenait à la société Le Nickel-SLN et cette dernière celui, plus pauvre, de Poum, propriété de la SMSP.

Cet échange s'accompagnait d'une indemnité versée par l'État et destinée à compenser l'incidence de la différence de réserves entre les deux gisements sur l'activité de la société Le Nickel-SLN et d'Eramet.

Première étape

Au second semestre 1998, la société Le Nickel-SLN et la SMSP ont cédé leurs droits miniers sur Koniambo et Poum respectivement à l'entité indépendante, la SAS Poum-Koniambo, chargée de les détenir jusqu'à leur dévolution définitive. S'agissant de la cession de Koniambo, dont le prix de vente brut s'élève à 8 millions d'euros, l'opération a été enregistrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice 1998.

L'indemnité, fixée après évaluation par les banques conseils du groupe et de l'État, à 152 millions d'euros (125 millions d'euros pour la société Le Nickel-SLN et 27 millions d'euros pour Eramet) nets d'impôts, a été versée aux deux sociétés.

Seconde étape

La seconde étape devait intervenir dès que la construction de l'usine du Nord aurait été engagée par les promoteurs pour autant que cela ait lieu avant janvier 2006. Suite à l'assignation d'Eramet devant la justice française en décembre 2005, le juge a clairement acté le 28 décembre 2005 les engagements irrévocables de la société Falconbridge de construire l'usine du Nord et a autorisé la dévolution des titres miniers Koniambo. Parallèlement Le Nickel-SLN a acquis auprès de la SAS Poum-Koniambo la société Poum SAS détenant le massif de Poum pour un montant contractuel de 6 millions d'euros. Le paiement doit intervenir d'ici à fin 2006 dès que toutes les conditions seront réunies. Un paiement de 4,1 millions d'euros a été effectué en 2006, la société Le Nickel-SLN reprenant contractuellement à son compte les engagements de réhabilitation du site de Poum pour un montant estimé à 1,9 millions d'euros.

Comptabilisation des opérations

Conformément aux accords de 1998, la totalité de l'indemnité est définitivement acquise et été comptabilisée en autres produits et charges opérationnels pour un montant de 12,95 millions d'euros plus les intérêts provisionnés les années antérieures pour un montant de 2,95 millions d'euros. Ces montants ont été comptabilisés en résultat exceptionnel en 2005.

Note 23. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture.

Note 24. Consolidation des états financiers de la société.

Elle est consolidée dans le groupe Eramet, dont elle est la société mère.

Note 25. Rémunération des organes d'administration et de direction

(en milliers d'euros)	Exercice 2006	Exercice 2005
Avantages à court terme		
- Rémunérations fixes	2 173	2 011
- Rémunérations variables	451	337
- Jetons de présence	184	199
Autres avantages		
- Avantages postérieurs à l'emploi	286	555
Total	3 094	3 102

La somme versée aux dix personnes les mieux rémunérées représente un montant de 2,8 millions d'euros en 2006.

Note 26. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

Options de souscription

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	46	153 000	(40 730)	(85 020)	-	27 250	13	11/12/2009 (2)
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	81	130 000	-	(6 000)	-	124 000	80	15/12/2012 (3)
Total						283 000	(40 730)	(91 020)		151 250		

(1) Date de début des plans : 1 = 12/12/2003 ; 2 = 12/12/2006.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 91 020 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 98,23 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

Actions gratuites

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	90	14 000	-	-	(800)	13 200	89	13/12/2007
Total						14 000			(800)	13 200		

(1) Date de début des plans : 1 = 13/12/2007.

Options d'achats d'action

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	21/07/1999	15/09/1999	47,14 EUR	5 646	1 320	423 450	(327 180)	(24 951)	(31 649)	39 670	560	14/09/2007
2	27/05/1998	14/12/1999	54,00 EUR	80	26	166 500	(130 465)	(12 627)	-	23 408	19	13/12/2007 (2)
Total						589 950	(457 645)	(37 578)	(31 649)	63 078		

(1) Date de début des plans : 1 = 15/09/1996 ; 2 = 14/12/2001.

(2) Les actions ne pouvaient pas être vendues avant le 14/12/2004.

La levée de 37 578 options d'achats au cours de l'exercice au prix moyen de 104,21 euros a généré une cession des titres auto-détenus en contrepartie de la trésorerie.

Note 27. Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation acquis au titre d'une année complète est de vingt heures par personne pour un temps plein ou au prorata pour les personnes à temps partiel ou entrées en cours d'année.

Compte tenu des effectifs présents au 31 décembre 2006, le Droit Individuel à la Formation est de 11 214 heures.

Tableau des filiales et participations

(en milliers d'euros ou devises sauf XAF en millions)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice (perte) du dernier exercice clos
	Devise	Devise	%	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	Devise	Devise
I - Renseignements détaillés sur chaque titre										
(valeur brute supérieure à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales (détenues à au moins 50 % du capital)										
Erasteel SAS	EUR	15 245	115 136	100,00	143 169	143 169		10 880	23 796	1 710
Eramet North America	USD	1 201	(384)	100,00	1 344	492			2 605	62
Eras	EUR	1 264	0	100,00	1 250	1 250			0	0
Tec Ingénierie	EUR	525	2 044	100,00	838	838			10 720	508
Eramet Holding Nickel	EUR	227 104	16 476	100,00	229 652	229 652		53 228	0	55 336
Sima	EUR	53 000	55 201	100,00	234 584	188 700	315 000		4 172	2 597
Eramet Holding Manganèse	EUR	310 156	18 641	100,00	310 156	310 156		14 867	0	12 828
Centre de Recherche de Trappes	EUR	1 410	505	100,00	1 161	1 161	270		9 446	134
Metal Securities	EUR	38	13	87,92	66	66			0	318
Weda Bay	USD	81	(19)	100,00	188 565	188 565			0	0
					1 110 785	1 064 049				
b) Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
Comilog	XAF	40 812	87 006	26,77	61 874	61 874		3 477	190 268	34 081
II - Renseignements globaux sur les autres titres										
(valeur brute au plus égale à 1 % du capital de la société)										
a) Filiales françaises	EUR				187	187				
b) Filiales étrangères	EUR									
c) Participations	EUR				992	992		111		
Total					1 173 838	1 127 102	315 270	0	82 562	

20.2.2. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eramet, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 4.2.3.2 des principes, règles et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte non seulement de la valeur de l'actif net détenu, mais également des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

20.2.3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec La société Le Nickel-SLN

a. Nature et objet

Un contrat d'assistance technique, modifiant et remplaçant le précédent, a été signé le 21 mai 1999 par lequel votre société apporte à la société Le Nickel-SLN une assistance en matière industrielle, financière, fiscale et de gestion des ressources humaines.

Modalités

Le montant facturé à ce titre s'est élevé à 10 536 000 € pour l'année 2006.

b. Nature et objet

La convention de commercialisation conclue en 1985 entre votre société et la société Le Nickel-SLN s'est poursuivie en 2006.

Modalités

En application de cette convention, la société Le Nickel-SLN a réalisé un chiffre d'affaires de 854 881 076 € avec votre société qui a perçu à ce titre une marge commerciale de 1,5 % de ce chiffre d'affaires ainsi qu'une redevance forfaitaire destinée à couvrir les frais fixes de transformation de la matre de Nickel, encourus par votre société pour le compte de la société Le Nickel-SLN.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

20.2.4. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2002	2003	2004	2005	2006
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	76 396 531 EUR	78 011 601 EUR	78 522 079 EUR	78 659 116 EUR	78 936 727 EUR
b) Nombre d'actions émises	25 048 043	25 557 574	25 744 944	25 789 874	25 880 894
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	543 158	658 411	828 412	842 948	1 082 671
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	40 038	81 846	48 989	190 611	127 250
c) Impôts sur les bénéfices	291	(23 212)	2 214	4 128	(3 534)
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	15 712	(162 552)	154 347	246 770	144 198
f) Montant du dividende proposé	25 048	24 970	51 490	54 159	75 055
Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,61	2,29	1,82	7,23	4,78
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,63	(6,36)	6,00	9,57	5,57
c) Dividende proposé par action	1,00	0,86	2,00	2,10	2,90
Personnel					
a) Nombre de salariés	288	302	306	326	342
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	18 038	16 863	17 950	17 516	18 902
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	7 341	8 261	8 621	8 271	8 983

20.3. COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DES EXERCICES 2005 ET 2004

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- a) les comptes consolidés 2005, le rapport d'audit correspondant et l'aperçu des activités figurant respectivement aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 6 du Document de Référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 11 mai 2006 sous le n°R.06-056,
- b) les comptes consolidés 2004, le rapport d'audit correspondant et les chiffres clés de l'activité, figurant respectivement aux paragraphes 5.1.1, 5.1.2 et 4.1.5 du Document de Référence de l'exercice 2004 enregistré auprès de l'AMF en date du 2 septembre 2005 sous le n°R.05-115,

Les parties non incluses des documents de référence 2005 et 2004 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de la société (www.eramet.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

20.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2007 – TEXTE DES RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (Comptes annuels 2006)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Comptes consolidés 2006)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du code de commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées (le cas échéant : l'opération d'échange d'actions de la Société Le Nickel-SLN contre des actions Eramet, qui fait suite à la levée de l'option dont bénéficiait l'actionnaire S.T.C.P.I., aux termes du pacte d'actionnaire de la Société Le Nickel-SLN de septembre 2000.).

Quatrième résolution

(Affectation du résultat – Fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du bénéfice telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration.

Le résultat de l'exercice écoulé s'élève à 144 198 011,51 EUR
Auquel s'ajoute le report à nouveau
au 31 décembre 2006 * 348 204 639,06 EUR

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'actions rémunérées	25 577 574	25 544 944	25 789 874	25 880 894
Dividende net	0,86 €	2,00 €	2,10 €	2,90 €
Avoir fiscal	0,43 € **	-	-	-
Rémunération globale	1,26 €	2,00 €	2,10 €	2,90 €

* Le report à nouveau au 31 décembre 2006 intègre les 284 010,30 euros correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par Eramet à la date de l'Assemblée du 27 avril 2006.

** Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

Cinquième résolution (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des statuts, fixe à trois cent soixante mille (360 000) euros le montant maximum des jetons de présence qui peuvent être alloués annuellement au Conseil d'administration. Cette disposition est applicable, pour la première fois, aux jetons versés au cours de l'exercice 2007.

Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)⁽¹⁾

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Bacardats, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Rémy Autebert, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

À la réserve légale : 27 761,10 EUR
Il restera : 492 374 889,47 EUR

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution un montant de 2.90 euros par action, soit pour 25 880 894 actions composant le capital à la date de l'Assemblée, une somme de 75 054 592,60 EUR
Laissant un report à nouveau de : 417 320 296,87 EUR

Le paiement du dividende sera effectué à compter du 15 mai 2007.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription par les salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Cyrille Duval, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Édouard Duval, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Duval, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

(1) Cette résolution a été rejetée.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Duval, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Noël Giraud, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Treizième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert Lehmann, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Louis Mapou, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Quinquième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Rossignol, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Seizième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Somnolet, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Dix-septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine Treuille, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Dix-huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011, le mandat d'administrateur de la société AREVA, représentée par Monsieur Frédéric Tona, arrivé à expiration avec la présente Assemblée.

Dix-neuvième résolution

(Ratification de la cooptation et renouvellement d'un administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation aux fonctions d'administrateur de Monsieur Patrick Buffet intervenue lors du Conseil d'administration du 7 mars 2007, en remplacement de Monsieur François Henrot, démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à la présente Assemblée et décide de renouveler ledit mandat pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010 et devant se tenir en 2011.

Vingtième résolution

(Autorisation d'opérer sur les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la note d'information concernant les opérations sur les titres de la société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 5 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- de leur conservation ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet,
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la vingt-et-unième résolution autorisant la réduction du capital de la société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 170⁽¹⁾ euros par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2007, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 170 euros par action, à 219 987 480 euros.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- remplir toutes autres formalités et, de manière Générale, faire tout ce qui est nécessaire.

(1) Cette résolution a été modifiée et le montant de 170 euros porté à 300 euros.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Vingt-et-unième résolution

(Autorisation de réduction du capital par annulation de titres)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, autorise, sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale de la vingtième résolution relative à l'autorisation d'opérer sur les titres de la société, le Conseil d'administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation est valable 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 5 % du capital social. Elle remplace toute délégation antérieure.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour régler le sort d'éventuelles oppositions, décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.

Vingt-deuxième résolution

(Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de Commerce, le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social, sous la forme :

a) d'actions en procédant :

- soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes,
- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés;

b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies

par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant correspondant à une augmentation de capital nominale maximum totale de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières;

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux (a), (b) et (c) auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres ; le Conseil d'administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

Le Conseil d'administration pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières ou des bons, limiter dans les conditions légales l'émission au montant des souscriptions recueillies (étant précisé que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait l'émission d'actions ordinaires nouvelles visées en (a) ci-dessus, le montant des souscriptions devra atteindre 75 % au moins du montant de l'augmentation de capital décidée), ou répartir librement les actions, les valeurs mobilières ou les bons non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, ou encore les offrir au public, totalement ou partiellement ; le Conseil d'administration pouvant utiliser dans l'ordre de son choix les facultés ci-dessus ou certaines d'entre elles.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en (b) et (c) sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital réalisée par attribution d'actions gratuites, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues et confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, elle autorise le Conseil d'administration à imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par la loi.

Vingt-troisième résolution (Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres, dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale :

Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la vingt-deuxième résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;

Décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 24 000 000 euros ;

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :

- d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté,

arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,

- de décider, le cas échéant, en application des dispositions de l'article L 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées,
- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par loi.

Vingt-quatrième résolution (Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce, le pouvoir d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital. Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

I) Émission par la société, sous la forme :

- a) d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission;
- b) de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bon de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant correspondant à une augmentation de capital nominale maximum totale de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

c) de bons qui confèrent à leurs titulaires le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux (a) et (b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux (a), (b) et (c) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital de la société susceptibles d'être créés en vertu des émissions prévues aux (b) et (c) du présent paragraphe I ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au (b) et supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au (c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux (b) et (c) ci-dessus.

II) Émissions par une ou des sociétés dont la société Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :

- a) d'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet ;
- b) de valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Le montant nominal des titres représentant une quote-part du capital susceptibles d'être créés en vertu des émissions visées au (a) et (b) du présent paragraphe II ne pourra, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital de la société d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros auquel s'ajoutera éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires des bons visés aux (a) et (b) et des valeurs mobilières visées au (b) du présent paragraphe II.

III) L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, valeurs mobilières et bons de souscriptions mentionnés aux (a), (b) et (c) du paragraphe I et aux bons et valeurs mobilières mentionnés aux (a) et (b) du paragraphe II. Le Conseil d'administration pourra, toutefois, conférer aux actionnaires, pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

L'Assemblée Générale décide également que la présente délégation comporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentant une quote-part du capital de la société Eramet auxquels donnera droit, immédiatement ou à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés aux (b) et (c) du paragraphe I et des bons et valeurs mobilières visés aux (a) et (b) du paragraphe II.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

IV) L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société :

- 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
- 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
- 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

V) L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre en une ou plusieurs fois, la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer, en liaison avec la ou les sociétés émettrices dans les cas prévus au paragraphe II, les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, prendre les décisions et effectuer les opérations nécessaires en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Par ailleurs, elle autorise le Conseil d'administration à imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et à prélever sur ces primes les

sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation, qui prive d'effet toute autorisation antérieure, est valable pour la durée fixée par la loi.

Vingt-cinquième résolution (Limitation du montant des émissions)

L'Assemblée Générale décide que :

- les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons donnés aux résolutions 22 et 24 ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ne pourront excéder un montant nominal total maximal de 24 000 000 euros auquel s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires par la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscriptions d'actions,
- l'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les vingt-deuxième et vingt-quatrième résolutions ci-dessus ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 24 000 000 euros ; sur ce montant s'imputera, le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Vingt-sixième résolution (Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale donne expressément pouvoir au Conseil d'administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 22 et 24 de la présente Assemblée Générale, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

Cette délégation est valable pour la durée fixée par la loi.

Vingt-septième résolution (Augmentation de capital réservée aux salariés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L 225 129 et L 225 129-6 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'administration, avec possibilité de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la société, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation, est donnée pour une durée de vingt-six mois.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

Cette délégation comporte au profit des salariés visés ci-dessus renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

Vingt-huitième résolution (pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

20.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.5.1. MODALITÉS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. Les dividendes régulièrement perçus ne peuvent faire l'objet de répétition.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L 232-12 alinéa 2 du Code de Commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la société, dans les conditions de l'article L 232-18 alinéa 1 du Code de Commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L 27 et R 46 du Code du Domaine de l'État.

20.5.2. AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS / MODALITÉS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES (ARTICLE 25 DES STATUTS)

« Sur les bénéfices nets, tels que définis par la loi, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale Ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reporté à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être porté à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il en est un, est réparti uniformément entre toutes les actions.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales, ou en numéraire. ».

20.5.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.5.3.1. Politique suivie

Modalités de versement

La société ne distribuant pas usuellement d'acompte, les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé (en 2007 : à compter du 15 mai).

Il est parfois proposé, sur option de l'actionnaire, une distribution mixte, en numéraire et en actions. Ainsi, au cours des cinq dernières années, la société a-t-elle, au titre de l'exercice 1999, proposé le versement en numéraire de 0,60 euro, le solde, soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; au titre de l'exercice 2001, elle a proposé à nouveau aux actionnaires le versement en numéraire de 0,60 euro, le

solde soit 0,54 euro pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles ; enfin, au titre de l'exercice 2002, elle a proposé le versement de 0,50 euro en numéraire, le solde, soit 0,50 euro, pouvant faire l'objet d'une attribution d'actions nouvelles.

Le paiement du dividende au titre des exercices 2000, 2003, 2004, 2005 et 2006 n'a pas fait l'objet d'une proposition d'option.

Montant du dividende

Depuis plusieurs années, la société s'est efforcée de verser un dividende régulier et significatif sans tenir compte nécessairement des effets cycliques des matières premières.

20.5.3.2. Dividendes versés sur les derniers exercices

Les dividendes versés sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'actions rémunérées	25 880 894	25 789 874	25 744 944	25 577 574	25 048 043
Résultat net part du groupe	319 M€	377 M€	346 M€	(107 M€) **	6 M€ **
Dividendes nets	2,9 €	2,10 €	2,00 €	0,86 €	1,00 €
Avoir fiscal	-	-	-	0,43 € *	0,50 € *
Rémunération globale	2,9 €	2,10 €	2,00 €	1,29 €	1,50 €
Distribution nette totale	75 M€	54,2 M€	51,4 M€	21,9 M€	25 M€

* Sur la base d'un avoir fiscal à 50 %.

** En normes françaises.

20.5.3.3. Perspectives

La société envisage de poursuivre la politique engagée au cours des exercices précédents (y compris en ce qui concerne l'option pour le paiement partiel en actions).

20.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.6.1. ORGANISATION DU CONTRÔLE EXTERNE

Par décision de l'Assemblée Générale du 21 mai 2003, les mandats des Commissaires aux comptes ont été renouvelés pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'année 2008.

Depuis plusieurs années, le groupe demande en priorité aux Commissaires aux comptes de la société de procéder à l'audit des principales filiales à travers le monde. Cependant pour des raisons historiques ou pratiques, d'autres cabinets interviennent suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Ernst & Young	1 176	1 598	1 917
Deloitte & Associés	1 267	463	364
Autres	502	567	200
Total	2 945	2 628	2 481

20.6.2. HONORAIRES VERSÉS AUX DIFFÉRENTS AUDITEURS

L'inventaire complet des honoraires au titre de l'année 2005 et 2006 par nature de prestations versées aux différents cabinets est le suivant :

En milliers d'euros	Ernst & Young				Deloitte & Associés				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	153	153	13 %	10 %	163	153	13 %	33 %			0 %	0 %
Filiales intégrées globalement	908	1031	77 %	65 %	432	232	34 %	50 %	484	480	96 %	85 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Émetteur		59	0 %	4 %	225	54	18 %	12 %			0 %	0 %
Filiales intégrées globalement	38	175	3 %	11 %	439	4	35 %	1 %		22	0 %	4 %
Sous-total (1)	1099	1418	93 %	89 %	1259	443	99 %	96 %	484	502	96 %	89 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	47	81	4 %	5 %	8		1 %	0 %	9	28	2 %	5 %
Autres	30	99	3 %	6 %		20	0 %	4 %	9	37	2 %	7 %
Sous-total (2)	77	180	7 %	11 %	8	20	1 %	4 %	18	65	4 %	11 %
Total (1) + (2)	1176	1598	100 %	100 %	1267	463	100 %	100 %	502	567	100 %	100 %

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. CAPITAL SOUSCRIT

Montant et titres représentatifs

Le capital social, à la date du 1^{er} janvier 2007, s'élève à 78 936 726,70 euros, représenté par 25 880 894 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Évolution effective du capital depuis le début de l'exercice 2007

Du fait des levées d'options exercées depuis le début de l'exercice, le capital a d'ores et déjà évolué comme suit :

Exercice 2006	Nombre d'options exercées / nombre d'actions créées	Nombre d'actions après exercice	Montant du capital après exercice (en euros)
Au 1 ^{er} janvier 2006		25 789 874	78 659 115,70
Au 31 décembre 2006	91 020	25 880 894	78 936 726,70
Au 28 février 2007	0	25 880 894	78 936 726,70

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action donne droit, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera fait masse, le cas échéant, entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toute taxation susceptible d'être prise en charge par la société.

Capital souscrit non encore libéré : néant.

21.1.2. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

21.1.2.1. Parts de fondateurs, certificats de droit de vote

Néant.

21.1.2.2. Autres titres

La société n'a pas émis d'autres instruments financiers – qui seraient en cours de validité – non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital. Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil (voir ci-dessus). Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

21.1.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Année	Opération	Montant en euros	Prime d'émission ou d'apport	Montant du capital après l'opération	Nombre d'actions créées *	Nombre d'actions après l'opération
2000	Levées d'options	986 656		74 491 456	323 602	24 431 596
	Paiement du dividende en actions	677 898		75 169 354	222 336	24 653 932
2001	Levées d'option	138 509	-	75 307 863	45 428	24 699 360
	Passage à l'euro	25 184,83	-	75 333 048	0	24 699 360
2002	Levées d'options	73 200	-	75 406 248	24 000	24 723 360
	Paiement du dividende en actions	989 216	-	76 395 464	324 333	25 047 693
2003	Levées d'options	1 067,5	-	76 396 531	350	25 048 043
	Paiement du dividende en actions	1 605 004	-	78 001 535	526 231	25 574 274
2004	Levées d'options	520 544	-	78 522 079	3 300	25 577 574
					167 370	25 744 944
2005	Levées d'options	137 037	-	78 659 116	44 930	25 789 874
2006	Levées d'options	277 611	-	78 936 727	91 020	25 880 894
2007 **	Levées d'options	0	-	78 936 727	-	25 880 894

* Les levées d'options réalisées dans le courant de l'exercice « n » entraînent une augmentation du capital pour l'exercice « n+1 ».

** Au 28 février 2007.

21.1.4. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

La répartition du capital n'a pas été modifiée de façon significative au cours des trois dernières années, ni même depuis la substitution, en 2001, d'AREVA à Cogema, cette dernière étant venue elle-même aux droits de l'ERAP en 1999.

La société n'a pas été informée, depuis la clôture de l'exercice 2006, d'une modification significative de l'actionariat.

Les évolutions susceptibles de se produire relèvent de l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans d'options, ou de l'acquisition automatique des droits de vote doubles pour les titres inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

21.1.5. DERNIÈRE RÉPARTITION CONNUE DU CAPITAL

La dernière répartition connue de la société, à la date du 30 décembre 2006, résulte d'une étude faite à cette même date par l'établissement bancaire en charge de la tenue du registre des titres, des déclarations de franchissement de seuil depuis cette date (M&G Investments Management Ltd et Blackrock), ainsi que de l'exercice des levées d'options demeurant en cours de validité par leurs bénéficiaires à la date du 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006 (incorporant les actionnaires détenant – ou susceptibles de détenir – au moins 1 % du capital ou des droits de vote, et connus de la société)

Principaux actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage en capital	Nombre de voix	Pourcentage en droit de vote
SORAME *				
(Société de Recherche et d'Applications Métallurgiques)	7 818 919	30,21 %	15 613 838	35,54 %
CEIR *				
(Compagnie d'Études Industrielles de Rouvray)	1 783 996	6,89 %	3 567 992	8,12 %
Autres personnes physiques du concert :	423	0,002 %	844	0,002 %
Cyrille, Georges, Édouard et Patrick Duval				
Total sous-concert SORAME / CEIR	9 603 338	37,11 %	19 182 674	43,67 %
AREVA *	6 757 277	26,11 %	13 514 554	30,77 %
Total concert (sous-concert / AREVA)	16 360 615	63,22 %	32 697 228	74,43 %
STCPI				
(Société Territoriale Calédonienne de Participations Industrielles)	1 323 471	5,11 %	2 614 378	5,95 %
Société Minière G. MONTAGNAT	65 545	0,25 %	129 478	0,29 %
Personnel (Fonds Actions Eramet)	46 970	0,18 %	92 190	0,21 %
Auto-détention Eramet **	113 395	0,44 %	0	0,00 %
Mandataires sociaux (hors concert)	702	0,003 %	1 303	0,003 %
Divers actionnaires nominatifs	460 875	1,78 %	884 190	2,01 %
Total Titres au Nominatif	18 371 573	70,99 %	36 418 767	82,91 %
Carlo Tassara France				
(Société du groupe de M.Romain Zaleski)	3 394 146	13,11 %	3 394 146	7,73 %
MG Investments Management LTD ***	1 288 127	4,98 %	1 288 127	2,93 %
Blackrock ***	400 000	1,55 %	400 000	0,91 %
BRGM	356 044	1,38 %	356 044	0,81 %
Autres titres au porteur	2 071 004	8,00 %	2 071 004	4,71 %
Total titres au porteur ***	7 509 321	29,01 %	7 509 321	17,09 %
TOTAL TITRES	25 880 894	100,00 %	43 928 088	100,00 %

* Les sociétés SORAME, CEIR et AREVA sont signataires d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert, et ayant fait l'objet d'un avis du C.M.F. le 18 mai 1999 sous le n° 199C0577.

** Si l'on tient compte des titres achetés au titre du contrat de liquidité souscrit auprès de Exane BNP Paribas et non encore mis au nominatif à la date d'établissement du tableau, le total des titres contrôlés par Eramet doit être majoré de 16 862 actions (mais de 0 droit de vote), soit un total de 130 257 actions.

*** Au vu des dernières déclarations de franchissements de seuils, recoupées avec la dernière enquête TPI.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la société. Hormis l'auto-détention rappelée dans le tableau ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres d'auto-contrôle. À la connaissance de la société, les membres du personnel et du Conseil d'administration détiennent moins de 3 % du capital et des droits de vote de la société, étant précisé que les titres donnant accès au capital ont été consentis aux personnels et dirigeant comme précisé au chapitre 17.9.2.

21.1.6. PLAN D'OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

21.1.6.1. Autorisations conférées au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale de la société a autorisé, à différentes reprises, le Conseil d'administration à émettre des options au profit des salariés.

L'Assemblée du 27 mai 1998, par sa cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel et dirigeants de la société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société.

Modalités : prix de souscription ou d'achat des actions à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur soit à cette date 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 350 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 26 mai 2003.

L'Assemblée du 21 juillet 1999, par sa vingt-deuxième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés de la société, et éventuellement des sociétés dont 50 % au moins du capital sont détenus, directement ou indirectement par Eramet, des options d'achat d'actions existantes provenant d'achats effectués par la société.

Modalités : prix de souscription des actions à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; délai d'exercice de l'option : 8 ans ; durée de l'autorisation : 5 ans, soit jusqu'au 20 juillet 2004.

L'Assemblée du 23 mai 2002, par sa vingt-et-unième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs

fois, aux salariés de la société et éventuellement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, à plus de 50 %, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions nouvelles de la société.

Modalités : prix de souscription des actions au jour de la création des options : à fixer par le Conseil, étant entendu qu'il devra être au moins égal à la valeur minimale définie par la législation en vigueur et en référence à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil ; nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises dans ce cadre : 500 000 actions ; date limite de levée d'options : 8 ans ; durée de l'autorisation : 38 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2005. Le Conseil d'administration du 15 décembre 2004 a fixé le prix de souscription à 64,63 euros, 130 000 actions sont susceptibles d'être émises dans ce cadre ; date limite de levée d'option : 8 ans – terme de l'exercice du plan soit jusqu'au 14 décembre 2012.

L'Assemblée Générale extraordinaire du 11 mai 2005, par sa treizième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. Le nombre total ne pourra pas excéder 40 000 actions.

Modalités : l'attribution aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2005 a consenti 14 000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital (attribution effective dans un délai de deux ans soit le 13 décembre 2007).

21.1.6.2. Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2007 (vingt-sixième résolution) de renouveler cette délégation pour la durée fixée par la loi.

21.1.6.3. Options de souscription et achats d'actions et actions gratuites

Options de souscription

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	à	au 01/01/2006	Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
1	27/05/1998	12/12/2001	32,60 EUR	61	à	46	153 000	(40 730)	(85 020)	-	27 250	13	11/12/2009 (2)
2	23/05/2002	15/12/2004	64,63 EUR	81	à	81	130 000	-	(6 000)	-	124 000	80	15/12/2012 (3)
Total							283 000	(40 730)	(91 020)		151 250		

(1) Date de début des plans : 1 = 12/12/2003 ; 2 = 12/12/2006.

(2) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2003. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2005.

(3) Ne peuvent être exercées qu'à compter du 12/12/2006. Les actions ne peuvent être vendues avant le 14/12/2008.

La levée de 91 020 options de souscription au cours de l'exercice au prix moyen de 98,23 euros a contribué à l'augmentation des capitaux propres en contrepartie de la trésorerie par la création d'autant d'actions.

Actions gratuites

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires à l'origine	à	au 01/01/2006	Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
1	11/05/2005	13/12/2005	gratuites	90	à	90	14 000	-	-	(800)	13 200	89	13/12/2007
Total							14 000			(800)	13 200		

(1) Date de début des plans : 1 = 13/12/2007.

Options d'achats d'action

(1)	Date de l'Assemblée	Date du Conseil	Prix de souscription	Nombre de bénéficiaires		Attribuées à l'origine	Exercées ou prescrites avant le 01/01/2006	Exercées en 2006	Prescrites en 2006	Restant à exercer à compter du 01/01/2007	Nombre de bénéficiaires au 01/01/2007	Échéance des plans
				à l'origine	au 01/01/2006							
1	21/07/1999	15/09/1999	47,14 EUR	5 646	1 320	423 450	(327 180)	(24 951)	(31 649)	39 670	560	14/09/2007
2	27/05/1998	14/12/1999	54,00 EUR	80	26	166 500	(130 465)	(12 627)	-	23 408	19	13/12/2007 (2)
Total						589 950	(457 645)	(37 578)	(31 649)	63 078		

(1) Date de début des plans : 1 = 15/09/1996 ; 2 = 14/12/2001.

(2) Les actions ne pouvaient pas être vendues avant le 14/12/2004.

La levée de 37 578 options d'achats au cours de l'exercice au prix moyen de 104,21 euros a généré une cession des titres auto-détenus en contrepartie de la trésorerie. Le résultat de cette cession a été imputé en capitaux propres.

21.1.6.4. Dilution potentielle résultant de la levée de la totalité des options émises et non encore levées

Dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des options en cours de validité non encore levées au 1^{er} janvier 2007 ou au 28 février 2007, et à raison d'une action pour une option, 151 250 actions * seraient créées, avec effet de porter :

Nombre d'actions :	26 032 144 actions
Capital à un montant :	79 398 039,20 euros
Nombre des droits de vote à :	44 087 816 droits de vote

* Auxquelles viendraient s'ajouter les 13 200 actions gratuites à compter du 13 décembre 2007.

21.1.7. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Tableau récapitulatif des autorisations financières existantes

Augmentations de capital autorisées			Utilisation des autorisations existantes
A – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Art. L 225-129 CC			
Par l'AGE	11 mai 2005 (14 ^e résolution)	25 avril 2007 * (22 ^e résolution)	NA
B – Par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.			
Par l'AGE	11 mai 2005 (16 ^e résolution)	25 avril 2007 * (24 ^e résolution)	NA
C – Par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise.			
Par l'AGE	11 mai 2005 (15 ^e résolution)	25 avril 2007 * (23 ^e résolution)	NA
A/B/C			
Montant nominal maximum	24 000 000 €	24 000 000 €	NA
Durée de la délégation au CA	Durée légale	Durée légale	

* Projet de résolutions soumises à l'Assemblée générale du 25 avril 2007.

Limitation du montant des émissions (total A+B)

Par l'AGE	11 mai 2005 (17 ^e résolution)	25 avril 2007 (25 ^e résolution)	NA
Montant maximum	24 000 000 €	24 000 000 €	

Attribution d'actions gratuites

(art. L. 225-197-1 et L. 225-197-2 CC)	11 mai 2005
Nombre total maximum	40 000 actions
Durée de l'autorisation	38 mois
Utilisées en 2005	14 000
Solde disponible	26 000

21.1.8. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

21.1.8.1. Bilan du programme de rachat 2006

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 5 % du capital social (note d'information visée par l'AMF sous le numéro 05-228 en date du 7 avril 2005). Cette autorisation expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006. Sur la base de cette autorisation, la société avait racheté, à la date du 28 février 2007, 65 412 actions, soit 0,25 % du capital, au prix unitaire moyen de 116,99 euros. Aucune action n'a été annulée au cours des 24 derniers mois. À titre indicatif, la société détenait directement, au 28 février 2007, 129 282 actions (0,50 % du capital).

21.1.8.2. Finalités du programme de rachat 2007

La résolution proposée à l'Assemblée Générale d'Eramet s'inscrit dans la limite maximale légale qui vise à autoriser un programme de rachat d'actions propres portant au maximum sur 5 % du capital social de la société. Eramet utilisera le programme de rachat d'actions selon l'ordre de priorité décroissant suivant :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- la conservation de ces actions ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par Eramet,
- l'annulation de ces actions, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la vingt et unième résolution autorisant la réduction du capital de la société.

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (article L. 225-209 du Code de Commerce) portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, a été proposée à l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2007, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (vingtième résolution).

Modalités

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par acquisition de blocs de titres ou via des instruments dérivés. La société veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre. Le projet d'autorisation soumis à l'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2007 ne limite pas la

part du programme pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres. La société précise que dans le cas éventuel de la mise en œuvre de l'utilisation de produits dérivés, l'objectif de la société serait de couvrir les positions optionnelles prises par l'émetteur (options d'achat ou de souscription d'actions accordées aux salariés du groupe, titres de créance donnant accès au capital de l'émetteur). L'utilisation de produits dérivés consistera plus spécifiquement à acheter des options d'achat et la société ne devra pas être conduite à utiliser des ventes d'options de ventes.

Prix

- prix maximum d'achat : 300 euros*,
- prix minimum de vente : 25 euros,
- montant maximal payable par la société - montant théorique :
 - 388 213 200 euros, pour 1 294 044 actions représentant 5 % du capital de la société,
 - 349 428 600 euros pour 1 164 762 actions représentant 4,50 % du capital, compte tenu des actions déjà détenues par la société.

Durée et calendrier du programme de rachat

La validité du programme est limitée à une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Il est précisé par ailleurs que, en vertu de la vingt et unième résolution proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007, le Conseil d'administration est autorisé, pour une période de 24 mois à compter du 25 avril 2007, à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 5 % du capital social.

Financement du programme

Le rachat des actions sera financé par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient sa capacité d'autofinancement.

Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme sur la santé financière d'Eramet

Le tableau ci-après présente, à titre indicatif, l'incidence qu'aurait le programme d'achat sur les comptes de la société, (comptes consolidés au 31 décembre 2006). Pour le calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- rachat de 4,50 % (soit 1 164 762 actions) du nombre d'actions composant le capital au 28 février 2007,
- prix de rachat de 128,83 euros par action, moyenne des cours du mois de février 2007,
- frais financiers : 5,5 % avant impôt,
- taux d'imposition de 35 %.

* Montant porté de 170 euros à 300 euros lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2007.

Incidence théorique du programme de rachat d'actions sur la situation financière de la société :

En millions d'euros (sauf indication contraire)	Comptes consolidés 31/12/06	Rachat de 4,50 % du capital	Proforma après rachat de 4,50 % du capital	Effet du rachat en %
Capitaux propres part du groupe	1 614	(150)	1 464	(9,30) %
Capitaux propres totaux	2 139	(150)	1 989	(7,02) %
Trésorerie nette	353	(155)	198	(43,99) %
Résultat net part du groupe	319	(5)	314	(1,68) %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors auto-détention)	25 720 704	(1 164 762)	24 555 942	(4,53) %
Résultat net par action	12,38	0,37	12,75	2,98 %
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors auto-détention), ajusté de l'effet des instruments dilutifs *	25 935 032	(1 164 762)	24 770 270	(4,49) %
Résultat net dilué par action	12,28	0,36	12,64	2,94 %

* Le potentiel de souscription et d'achats d'actions par les salariés au travers des plans d'options est de 214 328 actions.

Régimes fiscaux des rachats

Pour le cessionnaire : Le rachat par Eramet de ses propres titres en vue de leur annulation ultérieure n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. La revalorisation des titres constatée, le cas échéant, entre la date du rachat et celle de leur annulation ne génère pas de plus-value du point de vue fiscal.

Seul le rachat par Eramet de ses propres titres, sans annulation ultérieure, aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés ou transférés à un prix différent du prix de rachat.

Pour le cédant : Les rachats étant effectués sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, les gains réalisés à cette occasion seront soumis au régime des plus-values selon les dispositions de l'article 112-6 du Code Général des Impôts. Le régime fiscal décrit ci-après s'applique aux résidents français en France et peut être différent pour les non-résidents.

Les gains réalisés par les personnes morales seront soumis au régime des plus-values professionnelles prévu par l'article 39 duodecies du Code Général des Impôts.

Les gains réalisés par les personnes physiques seront soumis au régime des gains de cession de valeur mobilière ou de droits sociaux, c'est-à-dire une imposition au taux proportionnel de 16 % (27 % avec les prélèvements sociaux), en vertu de l'article 150-0-A du Code Général des Impôts, lorsque le seuil annuel de cession est dépassé (seuil 2006 : 15 000 euros et 20 000 euros à partir de 2007).

Les actionnaires non-résidents ne sont pas, en général, soumis à l'imposition en France.

Il est rappelé que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal actuellement applicable et que la situation particulière des cédants doit être étudiée avec leur conseiller fiscal.

21.2. ACTES CONSTITUTIFS DES STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

« La société a pour objet en tous pays la recherche et l'exploitation des gisements miniers de toute nature, la métallurgie de tous métaux et alliages et leur négoce.

À cet effet, elle intervient directement, ou indirectement par voie de participation, dans les activités suivantes :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation, la concession et l'exploitation de toutes mines et carrières de quelque nature que ce soit,
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, substances minérales et métaux, ainsi que de leurs sous-produits, alliages et tous dérivés,
- la fabrication et la commercialisation de tous produits dans la composition desquels entrent les matières ou substances susvisées,
- plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou encore propres à favoriser le développement des affaires sociales.

Pour réaliser cet objet, la société pourra notamment :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels et commerciaux, toutes usines, tous chantiers et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels,
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrication, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays,
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, de nature à favoriser le développement de ses propres affaires. »

21.2.2. EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 24 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.2.3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21.2.3.1. Modes de convocation et conditions d'admission (articles 21, 22 et 23 des statuts)

Composition : l'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires de la société, quel que soit le nombre de leurs actions.

Convocations : l'Assemblée Générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par le Code de Commerce, et les articles 21 à 23 des statuts.

Les réunions ont lieu au siège social, ou tout autre lieu du même département précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission : tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Les titulaires d'actions nominatives et les titulaires d'actions au porteur doivent accomplir les formalités prescrites par la réglementation en vigueur. Ces formalités doivent, dans les deux cas, avoir été accomplies cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Les actionnaires ont également la faculté de voter par correspondance dans les conditions fixées par l'article L 225-107 du Code de Commerce et de l'article 131-1 du décret modifié du 23 mars 1967, au moyen d'un formulaire devant parvenir à la société trois jours au moins avant la date de réunion.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre : En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de Commerce, tout titulaire d'une action indivise, d'une action démembrée - nu-propriétaire et usufruitier, d'une action donnée en gage ou sous séquestre, est convoqué et peut assister à l'Assemblée, sous réserve du respect des dispositions légales ou statutaires ci-dessous en ce qui concerne l'exercice du droit de vote.

21.2.3.2. Conditions d'exercice du droit de vote (articles 8 et 21 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des droits de vote doubles attachés à certaines actions. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juillet 1999 a en effet conféré, à effet du 1^{er} janvier 2002, à chaque action entièrement libérée pour laquelle il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, un droit de vote double.

Les actions attribuées gratuitement, au titre d'une incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes bénéficiant d'un droit de vote double, confèrent également un droit de vote double à l'issue d'un délai de deux ans.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis, de par la

loi, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Conformément à la loi, le droit de vote double ne peut être supprimé que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Actions indivises, démembrées, données en gage ou sous séquestre :

En l'absence de dispositions statutaires autres, et en application des dispositions de l'article L 225-110 du Code de Commerce, le droit de vote est exercé par l'usufruitier en Assemblée Générale Ordinaire, par le nu-propriétaire en Assemblée Générale Extraordinaire, par l'un des indivisaires ou par un mandataire unique s'agissant des copropriétaires d'actions indivises et par le propriétaire de titres remis en gage ou sous séquestre.

Limitation statutaire des droits de vote : néant.

Conditions de caducité : néant, hormis la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou du transfert des titres du nominatif au porteur.

21.2.4. TRANSMISSIONS DES ACTIONS

Depuis la suppression de la clause d'agrément opérée par l'Assemblée du 15 juin 1994, les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

21.2.5. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

21.2.5.1. Franchissement des seuils / déclaration d'intention

Déclarations légales : en application des articles L 233-7 à L 233-11 du Code de Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans un délai de cinq jours de bourse, l'Autorité des Marchés Financiers et la société – par lettre recommandée avec demande d'avis de réception–, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession. Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la société dans un délai de cinq jours, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Enfin, cette obligation d'information est complétée par l'obligation légale de déclaration, dans les dix jours de bourse, des objectifs poursuivis au cours des douze mois à venir pour toute personne franchissant, à la hausse comme à la baisse, les seuils précités du dixième ou du cinquième.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires : depuis la modification de l'article 9 des statuts par l'Assemblée du 15 juin 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule

ou de concert, qui vient à détenir ou à cesser de détenir une fraction égale à 1 % du capital et/ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société dans un délai de dix jours, par lettre recommandée avec accusé réception adressée au siège social de la société, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

Le défaut de cette déclaration entraîne la privation du droit de vote pour les actions ou droit de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pour une période de deux ans, pour une durée de

deux ans courant à compter de la régularisation et sur simple demande, lors d'une Assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote d'une Assemblée.

21.2.5.2. Titres au porteur identifiables

Conformément à l'article L 228-2 du Code de Commerce et à l'article 9 des statuts, la société peut recourir à tout moment auprès de Euroclear S.A. à la procédure d'identification des détenteurs de titres au porteur appelée « titre au porteur identifiable » (TPI).

21.2.6. TITRES AU PORTEUR

Au 31 décembre 2006, la répartition entre titres au nominatif et titres au porteur est la suivante :

	au 31 décembre 2006	au 31 décembre 2005
Titres inscrits au nominatif	18 371 573 (70,99 %)	18 438 484 (71,50 %)
Titres au porteur	7 509 321 (29,01 %)	7 351 390 (28,50 %)
Total	25 880 894 (100 %)	25 789 874 (100 %)

Contrat de liquidité

Afin de garantir une liquidité minimale à tout moment de son titre, la société a mis en œuvre depuis le 18 juillet 2003, avec la société EXANE BNP PARIBAS, un contrat de liquidité, qui a été communiqué à l'entreprise de marché Euronext Paris et à l'AMF. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AFEI.

Titres nantis : néant.

Évolution prévisible des droits de vote

Les droits de vote doubles, qui sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, ont pour l'essentiel été créés en 2002.

Au 31 décembre 2006, un total de 94 977 actions nominatives, inscrites depuis moins de deux ans, ne bénéficie pas du droit de vote double. Dans cette hypothèse, les droits de vote doubles se trouveraient portés à un nombre de 36 513 744 auxquels doivent être ajoutés les droits de vote simples des actions au porteur soit 7 509 321 droits supplémentaires à la date du 31 décembre 2006.

Les actions auto-détenues par la société (au nombre de 113 395 au 31 décembre 2006) sont privées de droit de vote.

Synthèse des conventions rendues publiques

Date	Décision AMF n°	Objet
03/08/1999	199C1045	Déclaration de franchissement de seuil (ERAP – CEIR – SORAME). Déclaration d'intentions. Nomination de 5 personnes qualifiées comme administrateurs. Rappel : dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.
29/12/1999	199C2064	Déclaration de franchissement de seuil. Cogema se substitue à l'ERAP.
30/12/1999	199C2068	Déclaration de franchissement de seuil. AFD se substitue à l'ERAP.
25/07/2001	199C0921	Projet d'avenant à la convention entre actionnaires : reclassement des titres Eramet détenus par Cogema chez CEA Industrie.
12/09/2001	201C1140	Déclaration de franchissement de seuil. Avenant à la convention entre actionnaires suite à la substitution de Cogema par AREVA.
20/12/2004	204C1559	Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention. Substitution de la société Maaldrift BV par la société Carlo Tassara International.
14/02/2006	206C0296	Déclaration de franchissement de seuil de la société M&G Investments Management Limited de 5,0034 % du capital et 2,98 % des droits de vote.
17/01/2007	207C0134	Déclaration de franchissement en hausse de seuil et déclaration d'intention par la société Carlo Tassara France.
18/01/2007	207C0137	Déclaration de franchissement de seuil en baisse par la société Carlo Tassara France.

21.3. MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Les modifications du capital interviennent selon les modalités fixées par les lois et les règlements.

Réductions du capital par annulation de titres autorisées

L'Assemblée Générale mixte du 11 mai 2005 a autorisé, par sa dixième résolution, le Conseil d'administration à procéder sur sa seule décision à l'annulation en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la société. Cette autorisation est valable 24 mois à compter de l'Assemblée, dans la limite de 5 % du capital social.

La même résolution a été proposée à l'Assemblée Générale mixte du 25 avril 2007 (vingt-et unième résolution) dans la limite de 5 % et valable pour 24 mois.

Capital autorisé non encore émis

• Augmentation(s) de capital réservée(s) aux salariés

La onzième résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005 a été repropoosée à l'Assemblée Générale du 25 avril 2007 (vingt-septième résolution) qui, conformément aux dispositions des articles L 225-129 et L 225-129-6 du Code du Commerce, a délégué au Conseil, avec possibilité de subdéléguer, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal nominal de 500 000 euros, par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés de la société, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial épargne salariale volontaire.

- Prix de souscription : à fixer conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du Travail.

- Durée de la délégation : 26 mois à compter de l'Assemblée.

• Augmentation(s) du capital par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien du droit de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007 (vingt-deuxième résolution) a repris la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale du 11 mai 2005, par sa quatorzième résolution, et en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code du Commerce, a délégué au Conseil le pouvoir d'augmenter, sur ses seules décisions, le capital social, d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités ci-après :

• Émission par la société, sous la forme :

a) D'actions en procédant :

- soit à l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes d'émission alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes,
- soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

b) De valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

c) De bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société étant précisé que l'émission de ces bons pourra avoir lieu, soit par souscription contre espèces, soit par attribution gratuite et que, par ailleurs, ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus émises simultanément.

Les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des titres visés aux a), b) et c) ci-dessus auront, à titre irréductible et proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, un droit préférentiel de souscription à ces titres. Le Conseil pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande.

L'Assemblée décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir à la société pour chacun des titres représentant une quote-part du capital, émis ou créés par souscription, conversion, échange, exercice des bons ou de toute autre manière en application des autorisations données en b) et c), sera au moins égale à la moyenne des cours de l'action de la société, constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis pendant les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions ou des valeurs mobilières ou bons qui donnent accès au capital, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Autres modalités : dates et modalités des émissions, fixation des prix et des taux d'intérêt, montants à émettre, formes des valeurs mobilières, dates de jouissance, même rétroactive, conditions de remboursement et/ou de rachat, ajustements divers : pouvoirs délégués au Conseil, avec faculté de subdélégation à son Président.

• Augmentation(s) de capital par incorporation de réserves, de bénéfiques ou autres, dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-troisième résolution, a repris la quinzième résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2005 et a délégué au Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, de bénéfiques ou autres, dont la capitalisation serait admise, soit encore par la conjugaison

avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu de la treizième résolution, et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations.

Montant nominal maximum : 24 000 000 euros.

Autres modalités : pouvoirs délégués au Conseil, avec faculté de subdélégation à son Président. Délégation valable pour la durée fixée par la loi.

• **Augmentation(s) du capital par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec suppression du droit de souscription des actionnaires**

L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-quatrième résolution, et en application des dispositions de l'article L 225-129.1 du Code du Commerce, a délégué au Conseil le pouvoir d'augmenter le capital social, d'un montant nominal maximum de 24 000 000 euros, par l'émission, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital.

Cette délégation pourra être utilisée selon les conditions et modalités suivantes :

• **Émission par la société, sous la forme :**

- a) D'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission.
- b) De valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital social. Ces valeurs pourront prendre la forme d'obligations convertibles, d'obligations à bons de souscription d'actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les dispositions légales en vigueur.

Ces valeurs mobilières pourront être émises soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximal total de 24 000 000 euros ou de la contre-valeur de ce montant déterminée au jour de la décision de procéder à l'émission de telles valeurs mobilières.

- c) De bons qui confèrent le droit de souscrire à des titres représentant une quote-part du capital social de la société étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés tant à des actions qu'à des valeurs mobilières visées aux a) et b) ci-dessus, émises simultanément.

Les titres visés aux a) et b) ci-dessus pourront être émis pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code du Commerce.

Montant nominal des titres créées en vertu des émissions prévues aux b) et c) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus

ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au b), et supérieur à 24 000 000 euros pour les émissions visées au c), montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de valeurs mobilières visées aux b) et c) ci-dessus.

• **Émissions par une ou ses sociétés dont Eramet détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, effectuées par ces sociétés, en une ou plusieurs fois, soit en euros, soit en monnaies étrangères, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, sur le marché français ou sur le marché international :**

- a) D'obligations à bons de souscription d'actions de la société Eramet.
- b) De valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres qui, à cet effet, seront émis en représentation d'une quote-part du capital de la société Eramet ; ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions à bons de souscription d'actions, d'obligations convertibles en actions, d'obligations remboursables en actions, ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur.

Montant nominal des titres créées en vertu des émissions prévues aux a) et b) ci-dessus : les émissions visées ci-dessus ne pourront, en tout état de cause, avoir pour effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal supérieur à 24 000 000 euros, montant auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour préserver les droits des propriétaires de bons visés aux a) et b) et des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus.

• **Droit de priorité**

Le Conseil pourra, toutefois, conférer aux actionnaires pour les émissions effectuées sur le marché français, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons émis, sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles.

• **Mode de détermination du prix de souscription des titres**

L'Assemblée Générale décide que la somme revenant immédiatement ou susceptible de revenir ultérieurement à la société :

- 1) pour chacune des actions émises en application de la délégation conférée au (a) du paragraphe I ci-dessus ;
- 2) pour chacun des titres représentant une quote-part du capital émis ou créés par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière en application de la délégation donnée aux (b) des paragraphes I et II ci-dessus ;
- 3) et pour l'exercice de chacun des bons émis en application des délégations données au (c) du paragraphe I et aux (a) et (b) du paragraphe II ci-dessus ;

devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation (éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %), après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des bons émis seuls devra, par titre représentatif du capital à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 105 % de cette moyenne.

• **Limitations du montant global des émissions autorisées**
L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-cinquième résolution, a proposé de limiter les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions, d'autres valeurs mobilières et bons, données aux résolutions vingt-deux à vingt-quatre, à un montant nominal total maximum de 24 000 000 euros, auquel s'ajoutera le montant nominal des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres représentant une quote-part du capital, ainsi que des porteurs de bons de souscription d'actions. Le Conseil d'administration rendra compte à l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de non-utilisation de ces délégations.

L'émission de valeurs mobilières autres que des actions autorisées par les résolutions 14 et 16 ne pourra conduire à une augmentation de capital d'une valeur nominale supérieure à 24 000 000 euros ; sur ce montant, s'imputera le cas échéant, la contre-valeur en euros des émissions de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères ou en unités de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

• **Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offre publique**
L'Assemblée Générale du 25 avril 2007, par sa vingt-sixième résolution, a proposé de conférer au Conseil, pour la durée, la possibilité de faire usage, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations qui lui ont été conférées par les vingt-deuxième et vingt-quatrième résolutions « au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société ».

22. CONTRATS IMPORTANTS

À ce jour, Eramet n'a pas conclu de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

S'agissant de contrats conclus dans le cadre normal de ses affaires, il est prié de se référer notamment aux contrats financiers mentionnés au chapitre 4.

Aubert & Duval a conclu un contrat de titrisation de créances le 5 juillet 2007 pour un montant total de 115 millions d'euros et 50 millions de dollars USD. Ce contrat prendra effet au cours du second semestre 2007.

23. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Sans objet.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. POLITIQUE DE L'INFORMATION

24.1.1. NOM DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable : Monsieur Philippe Joly.

Qualité : Responsable de la Communication financière.

Adresse : Eramet
Tour Maine - Montparnasse
33 avenue du Maine
75 755 Paris cedex 15
Téléphone : 33 01 45 38 42 02

24.1.2. MODALITÉ DE LA COMMUNICATION

Périodicité : conformément à la réglementation, Eramet publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la société.

Site internet de la société : <http://www.eramet.fr>.

De surcroît, en vertu d'un contrat signé le 2 novembre 2004 avec l'AMF, tous les communiqués de la société, à compter de cette date, seront également disponibles, dès leur diffusion, sur le site de l'AMF : <http://www.amf-france.org>.

24.1.3. CALENDRIER : DATES CLÉS DE L'EXERCICE 2007

Rappel calendrier 2005

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre :
mardi 10 mai 2005 (après bourse).

Assemblée Générale :
mercredi 11 mai 2005.

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre :
mercredi 3 août 2005 (avant bourse).

Publication des résultats du 1^{er} semestre :
jeudi 8 septembre 2005 (avant bourse).

Publication du chiffre d'affaires des neuf premiers mois :
jeudi 3 novembre 2005 (après bourse).

Publication du chiffre d'affaires de l'année 2005 :
jeudi 2 février 2006 (avant bourse).

Rappel Calendrier 2006

Publication des résultats annuels 2005 :
jeudi 9 mars 2006 (avant bourse).

Assemblée Générale :
jeudi 27 avril 2006.

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre :
mercredi 3 mai 2006 (avant bourse).

Publication du chiffre d'affaires du 2^e trimestre :
mardi 1^{er} août 2006 (avant bourse).

Publication des résultats du 1^{er} semestre :
jeudi 7 septembre 2006 (avant bourse).

Publication du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'année :
vendredi 3 novembre 2006 (avant bourse).

Publication du chiffre d'affaires de l'année 2006 :
jeudi 1^{er} février 2007 (avant bourse).

Calendrier 2007

Publication des résultats annuels 2006 :
jeudi 8 mars 2007 (avant bourse).

Assemblée Générale :
mercredi 25 avril 2007

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre :
jeudi 3 mai 2007 (avant bourse).

Assemblée Générale :
lundi 23 juillet 2007

Publication du chiffre d'affaires du 2^e trimestre :
mardi 31 juillet 2007 (avant bourse).

Publication des résultats du 1^{er} semestre :
jeudi 30 août 2007 (avant bourse).

Publication du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'année :
mercredi 31 octobre 2007 (avant bourse).

Publication du chiffre d'affaires de l'année 2007 :
jeudi 31 janvier 2008 (avant bourse).

24.2. LIEUX OU PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la société.

Toutes les données indiquées dans ce document et dont la source n'est pas précisée de façon spécifique, sont issues des données et du reporting internes de la société.

Toutes les copies des documents présents à l'intérieur de ce document de référence peuvent être consultées soit sur le site

d'Eramet (<http://www.eramet.fr>) ou soit par demande auprès du directeur juridique de la société, à son siège social : Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine 75015 Paris.

24.2.1. LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

24.2.1.1. Année 2007

19 juillet 2007 :
Eramet – précision suite articles de presse.

23 mai 2007 :
Eramet – levée d'option de la STCPI.

03 mai 2007 :
Eramet – chiffre d'affaires en hausse de 13 % au 1^{er} trimestre 2007. Résultat opérationnel courant attendu en hausse au 1^{er} semestre 2007 par rapport au 2nd semestre 2006.

25 avril 2007 :
Eramet – Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007. Nomination de Patrick Buffet comme Président-Directeur général d'Eramet. Allocution du Président à l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2007.

08 mars 2007 :
Eramet – résultats annuels 2006. Eramet récolte les fruits de sa stratégie de croissance rentable. Hausse de 12 % du résultat opérationnel courant à 607 M€. Un dividende en hausse de 38 % à 2,90 €/action.

01 février 2007 :
Eramet – bon 4^e trimestre, chiffre d'affaires annuel en hausse de près de 13 % en 2006. Révision à la hausse de la prévision de résultat opérationnel courant 2006, attendu à un niveau supérieur à celui de 2006.

24.2.1.2. Année 2006

06 décembre 2006 :
Levée de l'option de 4 % de la société Le Nickel-SLN par la STCPI.

30 novembre 2006 :
Eramet – annonce STCPI.

03 novembre 2006 :
Eramet – forte progression du chiffre d'affaires au 3^e trimestre 2006 (+ 17 %). Des marchés toujours très porteurs.

07 septembre 2006 :
Eramet – résultats du 1^{er} semestre 2006. Résultat opérationnel courant : 206 M€ (17 % du CA). Résultat net part du groupe élevé : 121 M€.

01 août 2006 :
Eramet – forte progression du chiffre d'affaires au 2^e trimestre 2006 (+ 11,9 %). Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre en hausse de 8,2 %.

03 mai 2006 :
Eramet – chiffre d'affaires en hausse de 4,4 % au 1^{er} trimestre 2006. Perspectives favorables pour l'exercice 2006.

02 mai 2006 :
Eramet acquiert le contrôle de Weda Bay et doublera, à terme, la production de sa branche Nickel.

27 avril 2006 :
Eramet – Allocution du Président à l'Assemblée Générale du 27 avril 2006.

27 avril 2006 :
Eramet – Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006.
Un dividende de 2,10 euros par action contre 2,00 euros par action au titre de l'exercice 2004.

28 mars 2006 :
Eramet – Informations sur l'offre d'acquérir Weda Bay Minerals.

15 mars 2006 :
Eramet offre d'acquérir Weda Bay Minerals.

09 mars 2006 :
Eramet – résultats annuels 2005.
Résultat net part du groupe en hausse de 9 % à 377 millions d'euros.
La marge opérationnelle courante reste élevée, à 20 %.

02 février 2006 :
Eramet – chiffre d'affaires annuel en hausse de près de 8 % en 2005.
Un marché mieux orienté début 2006.

12 janvier 2006 :
Lettre d'information aux actionnaires d'Eramet.
Le dossier Koniambo n'est pas refermé.

24.2.1.3. Année 2005

29 décembre 2005 :
Eramet – L'inquiétant silence de Falconbridge sur son engagement irrévocable.

23 décembre 2005 :
Eramet – Nouvelle-Calédonie.

23 décembre 2005 :
Nouvelle-Calédonie – Oui, à l'usine du Nord de la Nouvelle-Calédonie.
Oui, au respect loyal des Accords de Bercy.
Non, aux faux-semblants.

13 décembre 2005 :
Eramet renforce son activité de recyclage des catalyseurs pétroliers grâce à deux investissements de sa filiale Gulf Chemical & Metallurgical Corporation (GCMC).

13 décembre 2005 :
Eramet – Lettre aux Actionnaires.

03 novembre 2005 :
Eramet – chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2005.
Cumul des 9 premiers mois : chiffre d'affaires en hausse de 10 %.

08 septembre 2005 :
Eramet – le résultat net part du groupe s'établit à 196 millions d'euros.

Il progresse de 56 % et représente 14 % du chiffre d'affaires.
Poursuite des grands programmes d'investissements.

08 septembre 2005 :
Eramet – Informations sur la transition aux normes IFRS.
Comptes du 1^{er} semestre 2005.

03 août 2005 :
Eramet : forte progression du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2005 (+ 17,4%).
Perspectives favorables confirmées pour l'année 2005.

11 mai 2005 :
Eramet – Assemblée Générale mixte du 11 mai 2005.
Allocution du Président.

11 mai 2005 :
Eramet – Assemblée Générale mixte du 11 mai 2005.
Un dividende de 2,00 euros/action contre 0,86 euro/action au titre de l'exercice 2003.
Des perspectives favorables pour l'année 2005.
Nouvel investissement pour accroître la capacité de production de minerai de manganèse à 3,5 millions de tonnes.

10 mai 2005 :
Eramet – forte progression du chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2005 (+ 20,4 %).
Perspectives favorables pour l'année 2005.

10 mars 2005 :
Eramet – résultats annuels 2004. Un résultat net part du groupe record à 342 millions d'euros.
Résultat d'exploitation multiplié par 5 à 630 millions d'euros.
Forte hausse du dividende à 2,00 euros/action.

08 février 2005 :
Eramet – au 4^e trimestre 2004, chiffre d'affaires en forte hausse (+ 40 %).
Résultats du 2^e semestre 2004 en forte progression par rapport au 1^{er} semestre 2004 - perspectives favorables pour 2005.

24.2.2. LISTE DES PUBLICATIONS AU B.A.L.O.

Année 2006

- Chiffre d'affaires au 30 septembre 2006 : 20 novembre 2006,
- Comptes semestriels 2006 : 22 septembre 2006,
- Avis de publication du document de référence 2005 : 11 mai 2006,
- Chiffre d'affaires au 30 juin 2006 : 11 août 2006,
- Chiffre d'affaires du premier trimestre : 15 mai 2006,
- Avis d'approbation des comptes sans modification : 8 mai 2006,
- Nombre de droits de vote à l'Assemblée Générale : 8 mai 2006,
- Comptes annuels 2005 : 12 avril 2006,
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale : 10 avril 2006,
- Avis de réunion à l'Assemblée Générale : 24 mars 2006,
- Chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 : 10 février 2006.

Année 2007

- Avis de convocation à l'Assemblée Générale : 15 juin 2007,
- Avis d'approbation des comptes sans modification : 11 mai 2007,
- Chiffre d'affaires du premier trimestre : 11 mai 2007,
- Comptes annuels 2006 : 18 avril 2007,
- Avis de convocation à l'Assemblée Générale : 6 avril 2007,
- Avis de réunion à l'Assemblée Générale : 16 mars 2007,
- Chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 : 9 février 2007.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les entreprises dans lesquelles Eramet détient une fraction significative du capital sont décrites dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ». Le périmètre de consolidation figure dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 (chapitre 20.1). L'identification et les coordonnées de toutes les sociétés figurent en chapitre 28.

26. LISTE DES RAPPORTS

26.1. RAPPORTS INTERNES À LA SOCIÉTÉ

Rapport du Conseil d'administration sur les actions gratuites	Chapitre 15.
Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne	27.1.

26.2. RAPPORTS EXTERNES À LA SOCIÉTÉ

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2006	Chapitre 20.1.2.
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2006	20.2.2.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	20.2.3.
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	27.2.

27. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE 2006

[Art. 117 loi LSF du 01/08/03]

27.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2006 (ART. L. 225-37, AL. 6 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la société, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37, al. 6 du Code de Commerce.

Ainsi que la loi le prévoit, ce rapport portera, en premier lieu, sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration. Il traitera ensuite des procédures de contrôle interne. Il indiquera enfin, le cas échéant, les limitations des pouvoirs du Président-Directeur général.

I – TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2006, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les 8 mars, 20 mars, 27 avril, 6 septembre et 13 décembre, en application d'un calendrier fixé lors du dernier conseil de l'année précédente, sauf en ce qui concerne le Conseil du 20 mars.

Ces Conseils ont délibéré sur les opérations sociales suivantes :

- le Conseil du 8 mars a eu pour objet d'arrêter les comptes 2005 de la société et de convoquer l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires le 27 avril 2006,
- le Conseil du 20 mars a eu pour objet de délibérer sur le projet d'offre publique de Weda Bay et de faire adopter par le Conseil les résolutions demandées par les autorités américaines et canadiennes,
- le Conseil du 27 avril a suivi l'Assemblée Générale des actionnaires,
- le Conseil du 6 septembre s'est tenu à Toulouse et a été l'occasion de visiter l'usine de Pamiers, contenant la nouvelle presse de 40 000 tonnes. Il a arrêté les comptes du premier semestre ainsi que les documents de gestion prévus par la loi du 1^{er} mars 1984,
- le Conseil du 13 décembre a fait l'objet d'une présentation du budget 2007 et du projet d'entreprise Leaders.

En outre, lors de chacun de ces conseils, le Président a fait un exposé préliminaire sur les principaux faits marquants qui ont affecté la vie du groupe. Chaque directeur de Branche a présenté ensuite les activités de sa Branche. Un point a été également fait sur les projets d'investissements importants du groupe [production de 3,5 Mt de minerai au Gabon ; usine EMD en Chine ; Gulf Chemical au Canada].

Le conseil du 6 septembre a été l'occasion d'un exposé du Président sur les grandes opérations boursières qui ont affecté le secteur du Nickel.

Enfin, le Conseil s'est appuyé sur les travaux des comités qu'il a désignés en son sein :

A - Le Comité d'audit se réunit en général la veille du conseil : il s'est réuni trois fois en 2006. Les sujets suivants ont été traités :

1. Au Comité du 7 mars, les comptes 2005 ont été présentés ainsi que les procédures d'analyse d'écarts. Un exposé de la Direction de l'Audit a été fait sur les procédures de contrôle interne. La Direction financière a présenté enfin les opérations de couverture.
2. Au Comité du 5 septembre, ont été examinés les comptes du premier semestre 2006. Une revue des politiques de couverture sur le Nickel a été faite.
3. Au Comité du 12 décembre, le plan d'audit interne a été examiné et son programme futur arrêté. Le rôle du Comité d'Audit sur les politiques de couverture a été précisé.

B - Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois, le 4 janvier, le 5 septembre et le 12 décembre 2006. En janvier, il a fixé les bonus 2006 des mandataires sociaux sur la base des

principes arrêtés lors de la réunion du Comité des Rémunérations du 7 décembre 2005. Il a également validé la liste d'attributions d'actions gratuites confirmée par le Conseil d'administration du 13 décembre 2005.

La réunion de septembre a été consacrée à la préparation du comité de fin d'année.

En décembre 2006, il a arrêté une position définitive sur les jetons de présence, procédé à une estimation des bonus 2006 en se fondant sur un examen détaillé des résultats estimés et des actions mises en œuvre, Branche par Branche et au niveau du groupe. Il a de même arrêté la partie fixe des traitements des mandataires sociaux et déterminé les objectifs 2007.

Afin de tenir compte des changements de fonctions de M. Rémy Autebert, le Conseil du 13 décembre a ratifié le remplacement de ce dernier par M. Gilbert Lehmann au Comité d'Audit.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 6 septembre, a approuvé le règlement intérieur du Conseil d'administration et a demandé au secrétaire du Conseil d'engager une évaluation de son fonctionnement, sur la base d'un questionnaire qu'il a approuvé. Un exemplaire du règlement intérieur et de la Charte de l'Administrateur ont été remis à chaque administrateur.

Lors du Conseil d'administration du 13 décembre, M. Patrick André, Directeur Général Délégué, Directeur de la Branche Manganèse, a présenté sa démission.

À chaque séance, les membres du Conseil d'administration reçoivent un dossier comportant des fiches sur la plupart des points à l'ordre du jour.

En fin de séance, en particulier lorsque le Conseil arrête les comptes, un projet de communiqué de presse est soumis aux administrateurs et est publié (en ligne avec l'AMF) pour faire connaître au marché les principaux éléments, marquant l'évolution de la société et du groupe.

Le procès-verbal de chaque Conseil est établi par le Secrétaire et soumis par le Président à l'approbation des Administrateurs lors du conseil suivant, le projet étant adressé à chaque participant (administrateurs, censeurs et représentants du CCE) avec la convocation et l'ordre du jour, environ une semaine avant la date de réunion prévue.

Les séances du Conseil se tiennent, en général, au siège de la société (Tour Maine-Montparnasse). Le conseil du 6 septembre s'est, exceptionnellement, tenu à Toulouse.

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE :

La société a engagé début 2004 une démarche d'évaluation progressive de son système de contrôle interne, dont la première étape a consisté en l'élaboration d'une cartographie des risques. Ce projet a été conduit en réalisant des interviews des principaux responsables des différents processus de l'entreprise, de façon à mesurer leur exposition aux risques, et le degré de maîtrise du

contrôle interne associé. Le résultat de cette cartographie a permis de déterminer le plan d'action d'amélioration devant être conduit en 2004 et au-delà. Les Plans d'Audit sont élaborés à partir de cette cartographie. Cette dernière a été partiellement mise à jour au cours du dernier trimestre 2006.

Les travaux réalisés en 2006 n'ont pas révélé de défaillances graves ou d'insuffisances graves sur l'organisation du contrôle interne.

1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Eramet ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- d'assurer la protection des actifs contre les différents risques de pertes résultant du vol, de l'incendie, d'activités irrégulières ou illégales et de risques naturels.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

a) Les acteurs du contrôle interne

Eramet, du fait de ses activités diversifiées, est organisée en trois Branches autonomes disposant chacune de l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement (direction, production, ventes, achats, finances...). Le siège, outre sa fonction de direction générale assure les missions d'assistance ou de contrôle nécessaires à la cohésion de l'ensemble. Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- Le Comité Exécutif (COMEX) qui est composé du Président-Directeur général, qui, de plus, assure depuis la démission de Patrick André la Direction de la Branche Manganèse, des deux Directeurs Généraux délégués, directeurs de chacune des Branches Nickel et Alliages, du Directeur Administratif et Financier et du Directeur des Ressources Humaines. En fin d'année 2006, il a accueilli en son sein le Directeur de la Stratégie, et le Directeur de la Communication et du Développement Durable. Centre de décision du groupe, il se réunit tous les quinze jours. Un Comité de Direction international, comprenant en plus les Directeurs Généraux des sociétés Aubert & Duval, Comilog, Erasteel et SLN, le Directeur de la zone Chine ainsi que le Président de la société Eramet International traite plus particulièrement des sujets d'organisation. Il se réunit quatre fois par an.

- La Direction de l'Audit interne, rattachée au Directeur Administratif et Financier. À partir d'un Plan d'Audit validé annuellement par le Comex, elle réalise au sein des différentes unités du groupe les missions définies dans le Plan et déclenchées par le Président. Elle rend compte trimestriellement au Comex et annuellement au Comité d'Audit du résultat de ses missions, et de l'avancement des plans d'action qui en résultent.
- La Direction du Plan et du Contrôle de Gestion Groupe, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Elle définit l'architecture du contrôle de gestion Eramet, et suit les projets de systèmes de gestion des Branches pour assurer leurs cohérences avec les objectifs du groupe. Elle définit pour le groupe et aide à mettre en place au niveau Branche et dans chaque entité les indicateurs-clés pertinents pour chacun de ces niveaux. Elle assure le reporting groupe.
- La Direction Juridique, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Centre de service, elle fournit à l'ensemble du groupe une assistance juridique, dans tous les domaines relevant de ses compétences.
- La Direction Finances, Trésorerie et Assurances, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Centre de service, elle gère pour l'ensemble du groupe la couverture des risques de change d'une part, la gestion des moyens financiers (placements et emprunts) d'autre part ainsi que la mise en place et le suivi de l'ensemble des contrats d'assurance souscrits par le groupe.
- Le Département fiscal, dans la Direction Comptabilité, Fiscalité et Consolidation, rattachée au Directeur Administratif et Financier. Centre de service, il assiste les différentes filiales du groupe dans leurs obligations fiscales respectives et remplit celles de la société mère.
- La Direction Environnement et Risques Industriels, au sein de la Direction de la Communication et du Développement Durable, elle-même rattachée au PDG. Elle assiste les différentes Branches dans la maîtrise et la réduction de l'impact environnemental du groupe, pour assurer la pérennité des activités, produits et marchés de celui-ci au regard des évolutions réglementaires, politiques et de société.
- La Direction des Relations Humaines groupe et de l'Hygiène et Sécurité, rattachée au PDG. Elle gère les ressources humaines au sein de la société et assure la cohérence des politiques sociales au sein des différentes entités du groupe. Elle coordonne les politiques hygiène et sécurité au sein du groupe et formalise la dimension « santé » via un réseau de correspondants dans les sites.
- Plus généralement, chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, dans son domaine de compétence est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du pilotage des éléments de contrôle interne.

b) Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

- Chartes existantes : le Comité d'Audit, l'Audit interne, la Direction Juridique, le Contrôle de Gestion, le Département fiscal, la Direction Environnement et Risques Industriels ont publié chacun une charte. Ces chartes ont pour but de préciser les règles de fonctionnement de ces différents comités ou départements et directions et de formaliser les échanges avec leurs différents interlocuteurs.
- Délégations de signature, pouvoirs : Les trois directeurs de Branche, Directeurs Généraux Délégués disposent de tous les pouvoirs que leur donne la loi. Le Directeur Administratif et Financier dispose d'un pouvoir donné par le PDG, lui permettant d'effectuer toute opération dans le domaine financier. Le Directeur de l'usine d'Eramet à Sandouville dispose d'un pouvoir donné par le PDG lui permettant d'effectuer toute opération nécessaire au fonctionnement de l'usine, ainsi que de pouvoirs en matière d'hygiène et sécurité. Pour le fonctionnement des comptes bancaires, des délégations de signature ont été données à une liste restreinte de salariés de l'entreprise, la signature à deux étant requise pour tout règlement, et des plafonds ayant été définis pour chaque groupe de signataires.
- Maîtrise des risques : Une cartographie des principaux risques majeurs a été réalisée début 2004, en vue de détecter les points de progrès et servir de base au plan d'audit annuel. L'approche par Branches et par grands processus a permis de classer les risques par grands thèmes (stratégiques, opérationnels, support...) ainsi que les processus eux-mêmes en fonction de leur importance vis-à-vis de l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise. Cette cartographie a été partiellement mise à jour fin 2006.
- Systèmes d'information : La fonction Système d'Information Groupe a pour mission de renforcer la cohérence de ces systèmes au sein du groupe, et d'assister les différentes filiales. Elle a mis en place un réseau mondial et une messagerie unique groupe. Un renforcement de la sécurité à l'aide d'audits de certains systèmes a été effectué, ainsi que la mise en place d'outils spécifiques. La détermination d'un standard bureautique (matériel et progiciels) a été réalisée. Plusieurs projets de renforcement des systèmes de gestion sont en cours dans les différentes Branches, dont en particulier la mise en place d'applications intégrées permettant notamment en matière d'achats un meilleur contrôle des engagements et une séparation des tâches sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Organisation générale des procédures : Eramet a formalisé et diffusé sur l'ensemble de la société et ses filiales des manuels de procédures internes qui concernent les investissements, la couverture des risques de change, les procédures de gestion (budget, plan, révisions, analyses d'écart...), le manuel de consolidation et les règles comptables communes, les voyages et déplacements / notes de frais, les procédures financières en matière de trésorerie. Trois procédures dans le domaine de la prévention et la gestion des situations de crise ont été établies et diffusées.
- Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :
 - chaque Branche, du fait de la diversité des métiers, est gérée de manière autonome. Elle dispose de son propre comité de direction, qui prend l'ensemble des décisions relevant de son niveau,
 - le Directeur Administratif et Financier est administrateur en son nom propre, ou en tant que représentant permanent de la société, dans les principales filiales d'Eramet. La Direction Juridique, qui lui est rattachée, assure le secrétariat du conseil pour les principales sociétés (Le Nickel-SLN, Comilog S.A.), et intervient en conseil pour les opérations importantes pouvant être initiées dans les filiales,

- réunions de Gestion : Des réunions mensuelles sont organisées avec le management de chaque Branche pour examiner les résultats du mois, l'analyse des écarts par rapport au budget, et les plans d'action en résultant. Des comités Gestion / Comptabilité, Trésorerie ont de même lieu mensuellement réunissant respectivement comptables, contrôleurs de gestion, trésoriers des différentes Branches avec ceux de la société tête de groupe pour traiter des sujets communs et assurer la nécessaire coordination. Des réunions spécifiques ont lieu tous les mois pour traiter de tous les sujets ventes, comptabilité, trésorerie, assurances... avec les Branches. Enfin des réunions spécifiques Budget, Représentations, Plan sont de même organisées avec les mêmes participants que les réunions Branche pour traiter ces sujets.
- information systématique en cas de décisions stratégiques : La Procédure Investissement prévoit l'instruction de tous les dossiers dépassant un certain montant en réunion Branche suivant des modalités précises (dossier de présentation, réunions de validation, suivi...). Les dossiers d'investissements sont contrôlés et validés sur le plan technique par la Direction Technique rattachée au PDG et, sur le plan économique, par la Direction Administrative et Financière. Dans le cas de dossier à caractère stratégique, celui-ci est présenté au Conseil d'administration de la société Eramet,
- information sur les engagements donnés / reçus : Indépendamment de la procédure ci-dessus, le reporting inclus dans la consolidation trimestrielle prévoit l'information sur ces engagements. Par ailleurs, la direction juridique intervient en appui pour tous les contrats d'importance lors de leur négociation ou en cas de contentieux.

c) Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

- Organisation de la fonction comptable au sein du groupe : La direction Comptabilité – Fiscalité – Consolidation au sein de la Direction Administrative et Financière est organisée en cinq services : Comptabilité Générale, Comptabilité Tiers et de Gestion, Comptabilité Banques, Fiscalité et Consolidation. Elle assure la tenue des comptes de la société, émet ses déclarations fiscales ainsi que toutes celles se rapportant à l'intégration fiscale et publie les comptes sociaux et consolidés de Eramet. La nécessaire coordination avec les filiales est assurée par le comité comptabilité / gestion qui réunit tous les mois, les directeurs financiers, comptables et contrôleurs de gestion des principales Branches et Filiales.
- Systèmes d'information comptable : La comptabilité est tenue dans le progiciel intégré Baan. Outre le module comptable, celui-ci dispose d'un module Ventes qui lui est interfacé. Les autres opérations (achats / paie) du fait de leur faible nombre ne sont pas interfacées. Le logiciel de trésorerie est partiellement interfacé. Le groupe utilise le logiciel de consolidation Magnitude de la société Cartesis.
- Principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de cette information :
 - la Comptabilité valide mensuellement le chiffre d'affaires de la société. Elle reçoit de la DRH les écritures de paie. Enfin les factures d'achats doivent être approuvées par un signataire autorisé, dont la comptabilité détient une liste. Les règlements sont émis par la Trésorerie et font l'objet d'une double signature,
 - la Trésorerie Groupe centralise le risque de change et assure la couverture de ce risque pour l'ensemble des sociétés,
 - le Contrôle de Gestion publie les informations de contrôle budgétaire aux responsables concernés. Il organise le cycle budgétaire, ainsi que les représentations (3/an). Il assure les comparaisons entre budget et réalisé, ainsi que les analyses d'écarts,
 - la Consolidation coordonne et contrôle les consolidations des différentes Branches, et fournit un appui technique en cas de besoin. Elle assure la consolidation finale du groupe,
 - le Comité Gestion / Comptabilité permet d'assurer la nécessaire coordination entre la société et ses filiales,
 - le Comité d'Audit, comme évoqué ci-dessus, analyse les comptes semestriels et annuels, suit les contentieux importants, la politique de gestion des changes et les plans d'audit interne. Il examine aussi le passage aux normes IFRS et l'application de la Loi sur la Sécurité Financière.
- Références générales : Le manuel de consolidation comprend les règles comptables communes à l'ensemble du groupe et une liasse de consolidation unique. Il définit les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe et précise pour les sous-paliers de consolidation les règles à respecter. Les arrêtés comptables sont mensuels, à l'exception des mois de janvier et juillet. Les consolidations comptables sont trimestrielles.
- Contrôle de la Trésorerie et du Financement : La Trésorerie Groupe, outre son rôle pivot dans la gestion du risque de change met en place les moyens de financement pour les principales filiales du groupe, et réalise les placements financiers. Elle centralise les prévisions de trésorerie des principales sociétés et les assiste dans la mise en place des moyens de paiement sur les pays à risque. Le groupe a créé fin 2004 une Société de Trésorerie Participante, Metal Securities, dont l'objet est de servir de pivot de trésorerie central pour l'ensemble des sociétés du groupe. Fin 2006, il a créé une société « de garantie de changes », Metal Currencies, dont l'objet est de regrouper les opérations de change, actuellement domiciliées dans les comptes de chacune des entités du groupe.
- Contrôle budgétaire et de gestion : La publication du contrôle budgétaire de la société est mensuelle. Le reporting avec comparaison Budget / Réalisé est mensuel et comprend une consolidation de gestion. Le budget de la société et du groupe est déterminé en fin d'année pour l'année suivante, et trois représentations sont faites en cours d'année. Ces budgets et représentations ainsi que les plans d'action associés font l'objet de validations formelles par le management de la Branche et le PDG dans des réunions Branche spécifiques. Ceux du groupe sont validés par le Comité Exécutif.
- Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes : Ainsi que précisé ci-dessus, le manuel de consolidation est diffusé à l'ensemble des filiales et comprend règles comptables communes et liasse de consolidation. La saisie des liasses de consolidation dans le logiciel Magnitude est assurée par chaque filiale, et la consolidation au niveau Branche est assurée par chacune d'entre elles sous le contrôle et avec l'assistance du service de consolidation central. Ce dernier assure ensuite la consolidation groupe. La consolidation est trimestrielle, avec estimation pour les arrêtés en cours d'année des éléments à caractères annuels (impôts, provisions...).

- Liaison avec les commissaires aux comptes : la revue des comptes par les auditeurs est semestrielle et fait l'objet de réunions de validation auxquelles participent les auditeurs des principales filiales.

d) Autres dispositifs contribuant au contrôle interne du groupe

- La Direction Environnement et Risques Industriels a été mise en place en 2003, et anime les plans de prévention et les actions de sécurité dans ces domaines au sein du groupe. La fonction responsable environnement a été créée sur chacun des sites du groupe.
- En décembre 2006, un « Comité Nickel » a été créé. Il est composé de représentants désignés par les sociétés AREVA, SORAME et CEIR d'une part, par la Direction Générale du groupe d'autre part. Son objet est de conseiller cette dernière dans la mise en place des politiques de protection des risques liés aux fluctuations des cours du Nickel.

3. Principales actions réalisées en 2006

La refonte du système de reporting groupe a été poursuivie. Après l'implémentation de la partie consolidation et résultats financiers du nouveau progiciel, la mise en place de la partie reporting s'est poursuivie avec le déploiement des indicateurs opérationnels.

La suppression des règlements papier, sur la société et ses filiales françaises a été faite. Un réexamen de l'ensemble de la chaîne fournisseur a été fait pour améliorer la sécurité du processus, et préparer l'évolution pour les paiements vers des protocoles sécurisés de liaison avec les banques.

La société a en cours de déploiement un Système d'Information Environnement. Sa mise en place est effective sur les sites français du groupe, et en cours sur les autres.

4. Plan d'action pour 2007

Les principales actions prévues pour cette année 2007 concernent :

- la mise en place progressive de la politique de couverture en central du risque de change, par Metal Currencies,
- la poursuite de la modernisation des systèmes d'information des différentes Branches,
- la révision de la cartographie des risques, et l'élaboration d'un Plan d'Audit pluriannuel en lien avec celle-ci.

III – LIMITATIONS DE POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Président-Directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'administration de la Société.

27.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ERAMET, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eramet et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Paris, le 7 mars 2007

Le Président du Conseil d'administration

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Deloitte & Associés
Nicholas L.E. ROLT

28. LISTE ET ADRESSES DES FILIALES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2006

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Australie						
Weda Bay Minerals Pty Ltd						
Unit 5, 46 Hillside Crescent, Hamilton QLD 4007						
P.O Box 508, Fortitude Valley QLD 4006						
(61 7) 3624 8103						
	x				IG	100,00 %
Belgique						
Erachem Comilog S.A.						
Rue du Bois						
7334 Saint Ghislain						
Belgique						
		x			IG	67,25 %
Canada						
Gulf Chemical and Metallurgical Canada Corporation						
P. O. Box 3510						
55418 Range Road 214						
Fort Saskatchewan, Alberta						
Canada T8L4A4						
+1 (780) 998 8700						
		x			IG	67,25 %
Weda Bay Minerals Inc.						
220 bay Street, 14 th Floor						
Toronto, Ontario Canada M5J 2W4						
(416) 603 0591 or 1 888 933 2646						
	x				IG	100,00 %
Chine						
Comilog Asia Ltd.						
Unit 1201, Huaneng Union Tower						
n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong						
200120						
Shanghai P.R.C.						
86-21 6881-0241						
		x			IG	93,45 %
Comilog Far East Development Ltd.						
Unit 1201, Huaneng Union Tower						
n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong						
200120						
Shanghai P.R.C.						
86-21 6881-0241						
		x			IG	93,45 %
Eramet Comilog Shanghai Trading Co. Ltd.						
Room 2612, 26Floor Bank of China Tower						
n° 200 Yin Cheng Zhong Road,						
Pudong, Shanghai, China						
021-61006161						
		x			IG	93,45 %
Erasteel Innovative Material Co. Ltd.						
Room 2607-2612 Bank of China Tower						
n° 200 Yin Cheng Zhong Road,						
Pudong 200-120, Shanghai, Chine						
			x		IG	100 %
Guangxi Eramet Comilog Chemicals						
Room 2612-26F						
China Bank Tower						
200 Yincheng Road Central Pudong						
Shanghai 200120						
Chine						
P.R. 86 21 6100 6161						
		x			IG	93,45 %
Guangxi Comilog Ferro Alloys Ltd.						
Fenghuang Town,						
Laibin County, Guanqxi Province,						
546102						
Chine						
(86) 7724 812 288						
		x			IG	65,42 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Guilin Comilog Ferro Alloys Ltd.						
Unit 1201, Huaneng Union Tower n° 139 Yin Cheng Dong Road, Pudong 200120 Shangai P.R.C. Chine						
86-21 6881-0625		x			IG	93,45 %
États-Unis						
Bear Metallurgical Corp.						
302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis						
1-979 233 7882		x			IG	67,25 %
Comilog US						
610 Pittman Road MD 21226 Baltimore-Maryland États-Unis						
1-410 636 71 26		x			IG	67,25 %
Erachem Marietta Inc.						
P.O. Box 299 State Route 7 – South Marietta, Ohio 45750-0299 États-Unis						
1-740 374 1000		x			IG	100,00 %
Erachem Comilog Inc.						
610 Pittman Road Baltimore-Maryland MD 21226-1788 États-Unis						
1-410 789 8800		x			IG	67,25 %
Erasteel Inc.						
95 Fulton street Boonton NJ 07005 – 1909 États-Unis						
1-973 335 8400			x		IG	100,00 %
Gulf Comilog and Metallurgical Corp.						
302 Midway Road – P.O. Box 2290 Freeport Texas 77541 États-Unis						
1-979 233 7882		x			IG	67,25 %
France						
Airforge						
75, bd de la Libération BP 173 09102 Pamiers Cedex France						
33 (0) 4 77 40 36 47 33 (0) 5 61 68 44 24/22				x	IG	100,00 %
Aubert & Duval						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 44 10 24 00			x		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Comilog Dunkerque						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 53 91 24 05		x			IG	67,25 %
Comilog Holding						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 45 38 24 87		x			IG	67,25 %
Comilog International						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 45 38 24 87		x			IG	67,25 %
Eramet						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 45 38 41 20					consolidante	
Eramet Alliages						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 44 10 24 67			x		IG	100,00 %
Eramet Comilog						
Manganèse Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 44 10 24 67		x			IG	83,63 %
Eramet Holding Nickel						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 45 38 41 20	x				IG	100,00 %
Eramet Holding Manganèse						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 45 38 24 87		x			IG	100,00 %
Erasteel						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France						
33 (0) 1 45 38 63 00			x		IG	100,00 %
Erasteel Commentry						
1, place Martenot - BP 1 03600 Commentry France						
33 (0) 4 70 28 78 00			x		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Erasteel Champagnole						
23, rue Georges Clémenceau - BP 104 39300 Champagnole France 33 (0) 3 84 52 64 44						
			x		IG	100,00 %
Eurotungstene Poudres						
9, rue André Sibellas BP 152X 38042 Grenoble Cedex 9 France 33 (0) 4 76 70 54 54						
	x				IG	100,00 %
Interforge						
Z.I. de la Maze - BP 75 63501 Issoire France 33 (0) 4 73 89 07 83						
			x		IG	94,00 %
Metal Securities						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55						
				x	IG	100,00 %
S.I.M.A.						
Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15 France 33 (0) 1 40 88 20 55						
			x		IG	100,00 %
Gabon						
Comilog S.A.						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00						
		x			IG	67,25 %
PMO						
Compagnie minière de l'Ogooué Z.I. de Moanda BP 27-28 Gabon 241-66 10 00						
		x			MEQ	24,45 %
SETRAG						
BP 578 Libreville Gabon 00241708049						
		x			IG	56,66 %
Hong kong						
Comilog Asia Ferro Alloys Ltd.						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 60 60 46						
		x			IG	93,45 %
Comilog Asia Ltd.						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99						
		x			IG	93,45 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Comilog Far East Development Ltd.						
Unit 1402, Toxer one, Lippo Centre 89, Queensway, Admiralty Hong Kong 852-2 529 31 99						
		x			IG	93,45 %
Indonésie						
Pt Weda Bay Nickel						
Wisma Raharja 8 th Floor Jl. TB. Simatupang, Kav. 1 Cilandak Timur - Jakarta Selatan 12560 Indonesia +62 (21) 788 49 866						
	x				IG	90,00 %
Luxembourg						
Eras S.A.						
6 B Route de Trève L-2633 Luxembourg Luxembourg						
				x	IG	100,00 %
Mexique						
Industrias Sulfamex / Erachem Mexico						
Carretera Tampico - Valles km. 28 Tamos, Panuco, Vert. CP 92018 Mexico Mexique 52-1 210 27 62						
		x			IG	67,25 %
Norvège						
Eramet Norway A/S						
N - 4201 Sauda Norvège 1-410 789 8800						
		x			IG	100,00 %
Eramet Norway A/S						
P.O. Box 82 - N-3901 Porsgrunn Norvège 47 35 56 18 00						
		x			IG	100,00 %
Nouvelle-Calédonie						
Cominc						
BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55						
	x				IG	60,00 %
Société Le Nickel - SLN						
BP E5 98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55						
	x				IG	60,00 %
Poum SAS						
98848 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie 687-24 55 55						
	x				IG	60,00 %
Pays-Bas						
Miner Holding BV						
Rokin 55 Amsterdam Pays-Bas						
		x			IG	67,25 %
Royaume-Uni						
Erasteel Ltd						
371, Coleford Road Darnall UK - Sheffield S9 5NF Royaume-Uni 44 (0) 114 261 04 10						
			x		IG	100,00 %

	Nickel	Manganèse	Alliages	Holding	Méthodes d'intégration	Pourcentage d'intérêts
Peter Stubs Ltd						
Causeway Avenue WA4 6QB Warrington Royaume-Uni 44 (0) 1925 41 3870			x		IG	100,00 %
Singapour						
Strand Minerals Pte Ltd.	x				IG	100,00 %
Suède						
Erasteel Kloster AB						
Box 100 815 82 Söderfors Suède 46 (0) 293 17 000			x		IG	100,00 %
Suisse						
Comilog Lausanne						
Avenue C.F. Ramuz 43 1009 Pully Suisse 41 21 - 729 45 03		x			IG	67,25 %
Unimim AG						
Industriestrasse 47 6304 Zug Suisse		x			IG	67,25 %

29. CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT

Maîtriser et réduire l'impact environnemental des activités industrielles du groupe

Industriel responsable, le groupe Eramet exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, dès lors que le coût de cet effort reste économiquement supportable.

Maîtriser les risques et impacts liés aux produits commercialisés

L'environnement dans le groupe Eramet comprend un volet spécifique lié aux risques et impacts potentiels découlant des caractéristiques et de l'utilisation de ses produits. La gestion maîtrisée et raisonnable de ces risques constitue l'une de ses priorités.

Promouvoir une logique d'amélioration continue

Le groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale. Cet engagement constitue l'une de ses responsabilités, au même titre que la préservation de la sécurité et de la santé des salariés, le respect des engagements commerciaux ou la recherche de technologies optimisées au meilleur coût.

Intégrer l'environnement à toutes les étapes de la vie du groupe

Cette volonté d'intégrer l'environnement dans le fonctionnement du groupe s'exprime à toutes les étapes de la vie de l'entreprise :

- lors de la conception et du démarrage d'une nouvelle activité, d'un projet ou d'un investissement,
- tout au long de l'exploitation quotidienne des installations,
- lors de la cessation d'activité.

Respecter rigoureusement la réglementation

Le respect rigoureux des textes réglementaires applicables aux sites constitue la première garantie d'une prise en compte responsable de leur impact. Toute situation de non-conformité ne peut être que temporaire, justifiée et connue de l'administration compétente.

Se connaître pour progresser et communiquer

Connaître précisément la réalité de son impact est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage d'une politique. Communiquer sur les résultats obtenus devient une obligation réglementaire. En mettant en place un Système d'Information pour l'Environnement (SIE), le groupe Eramet se donne les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

Anticiper les évolutions réglementaires dans une logique de développement durable

Le champ réglementaire dans lequel évolue le groupe Eramet en matière d'environnement est multiple, complexe et en croissance. Se donner les moyens de le connaître, d'en anticiper les évolutions et d'agir pour faire connaître nos réalités dans une logique de développement durable qui préserve notre compétitivité constitue l'un de nos devoirs.

Contribuer au développement des connaissances scientifiques

Les connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires ou environnementaux des activités du groupe sont complexes et évolutives. Le groupe Eramet contribue au développement des recherches et connaissances liées à son activité.

30. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

30.1. INTRODUCTION

Industriel responsable, le groupe Eramet exerce son activité en veillant à en limiter autant que possible l'impact sur la santé et l'environnement, tant interne qu'externe, en maîtrisant le coût de cet effort pour qu'il reste économiquement supportable.

Le groupe inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de sa performance environnementale.

Connaître précisément la réalité de l'impact des activités est une nécessité. Savoir anticiper et évaluer les progrès comme les difficultés est indispensable au pilotage de notre politique environnementale. La mise en place d'un Système d'Information pour l'Environnement EraGreen (Eramet Environment Exchange Network) permet au groupe Eramet de se donner les moyens nécessaires pour répondre à son ambition.

2007 verra ainsi le premier rapport de gestion du Conseil d'administration d'Eramet (année 2006) agrégé sur la base d'EraGreen (informations qui seront reprises dans le Document de référence).

Le groupe confirme également sa volonté d'action et d'amélioration avec la création début 2007 d'une Direction de la Communication et du Développement Durable intégrée au Comité Exécutif.

Par ailleurs, un calendrier ambitieux mais réaliste de certification ISO 140001 de l'ensemble des sites est en court d'élaboration. À ce jour, le groupe compte six sites d'ores et déjà certifiés.

Une amélioration significative de la qualité des mesures réalisées en 2006 est observée. En effet et quels que soient les thèmes étudiés, les moyens mis en œuvre pour la mesure des indicateurs environnementaux sont en progrès.

Le périmètre du groupe retenu pour ce reporting, réparti sur quatre continents, est représenté par les sites norvégiens, suédois, gabonais, américains, belges, français et calédoniens suivants :

- Norvège : Porsgrunn et Sauda,
- Suède : Soderfors, Langshyttan, Vikmanshyttan,
- Belgique : Tertre,
- France : Dunkerque, Sandouville, Gennevilliers, Les Ancizes, Interforge, Issoire, Commentry, Imphy, Firminy, Champagnole, Grenoble, Pamiers,
- Nouvelle-Calédonie : Doniambo,
- USA : Marietta,
- Gabon : Moanda.

L'année 2006 a été une période fondamentale pour l'utilisation effective d'EraGreen. Cette application informatique permet la collecte et la consolidation des indicateurs environnementaux ainsi que la mise en réseau d'une gestion documentaire environnementale.

L'ensemble des sites français ainsi que les sites suédois, norvégiens, belges et calédoniens (partiellement) ont été équipés

de cette application. L'extension aux sites gabonais et américains est programmée pour l'année 2007.

Les données publiées dans ce document proviennent exclusivement (pour les sites équipés) des données consolidées par l'application. L'intégration des données au format EraGreen a pu générer de légers écarts avec les données publiées antérieurement (méthodologies de calculs sensiblement différentes).

L'application permet aux sites, aux branches ou au groupe, l'édition de tableaux de bords ainsi que la restitution sectorielle d'informations et autorise une vision transversale des résultats de la performance environnementale.

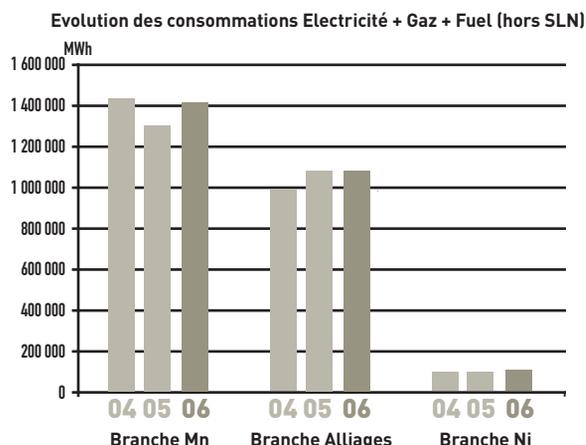
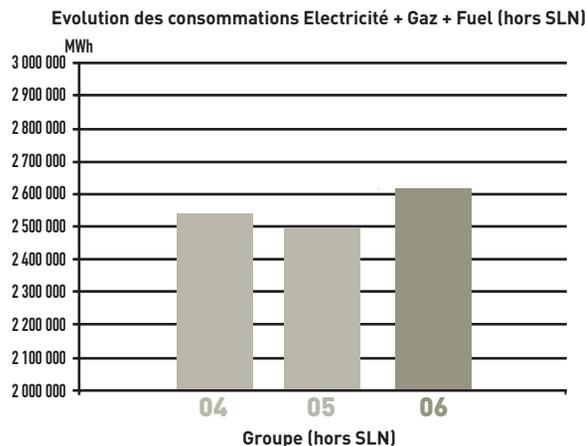
Domaine de l'énergie

• Consommations

Les fours de traitements thermiques ainsi que les installations de fusion, cœur des activités métallurgiques du groupe Eramet dans ses trois branches, sont les principaux postes nécessitant une forte demande énergétique.

Les principaux besoins en énergie sont dus aux sites de la branche Manganèse qui représentent à eux seuls environ 50 % des besoins du périmètre étudié (hors Le Nickel-SLN). Toute variation, même légère, d'un des sites de cette branche d'activité impacte l'ensemble des résultats groupe.

Figure 1. Évolution des consommations en énergie (Périmètre : France, Belgique, Norvège, Suède)



Domaine de l'eau

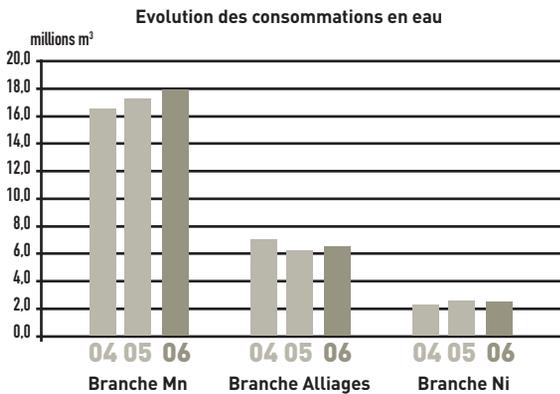
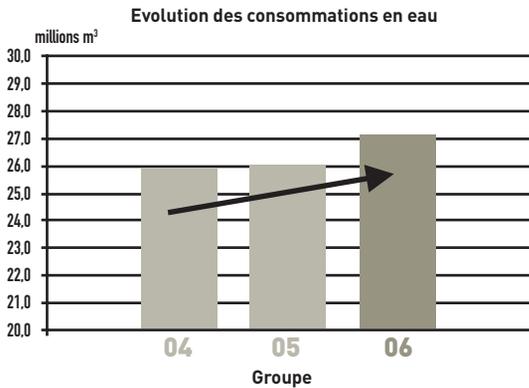
• Consommations

Les métiers de la métallurgie, de l'hydrométallurgie et de la chimie sont consommateurs d'eau à plusieurs titres :

- lavage des minerais, matières premières et sous produits,
- procédés de refroidissement de fours et autres installations métallurgiques,
- solubilisation et réactions des composés.

Figure 2. Évolution des consommations en eau

(Périmètre : France, Belgique, Norvège, Suède, Nouvelle-Calédonie)



L'augmentation des besoins en eau observée en 2006 dans la branche Manganèse, est directement liée à une augmentation de capacité de production du site norvégien de Sauda.

• Rejets aqueux

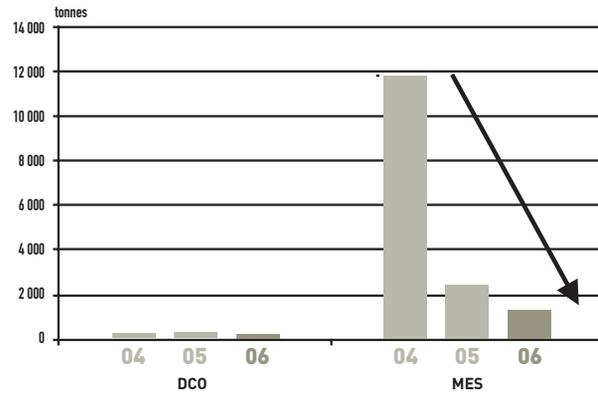
La réactualisation de nombreuses autorisations d'exploitations et une démarche volontaire de progrès ont conduit le groupe à étudier de nouveaux procédés moins polluants pour limiter les impacts environnementaux et moderniser les techniques et équipements de surveillances des rejets aqueux.

Ce travail, engagé depuis ces trois dernières années, démontre qu'il est possible d'abaisser la contribution des activités industrielles sur le milieu naturel.

Le principal contributeur de rejet MES, est le site de la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie. Les valeurs observées sont liées au volume et à la nature du minerai traité.

Figure 3. Évolution des rejets aqueux (MES/DCO)

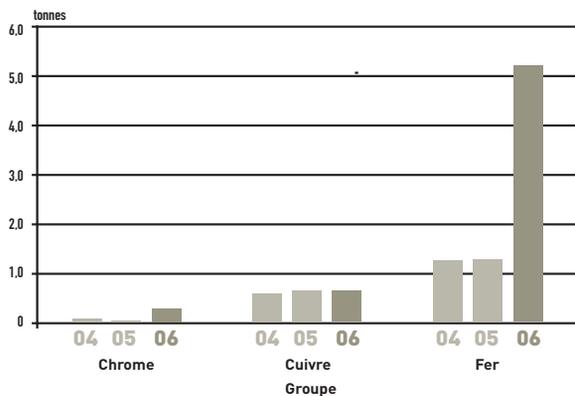
(Périmètre France, Belgique, Norvège, Suède, Nouvelle-Calédonie)



La valeur aberrante constatée pour le fer en 2006 est due à un incident survenu en Suède suite à une défaillance de mesure de pH ayant généré un rejet anormal sur une courte période. Un plan d'action a été engagé pour éviter qu'une situation similaire ne se reproduise dans l'avenir.

Figure 4.a. Évolution des rejets aqueux (métaux)

(Périmètre France, Belgique, Norvège, Suède, Nouvelle-Calédonie)

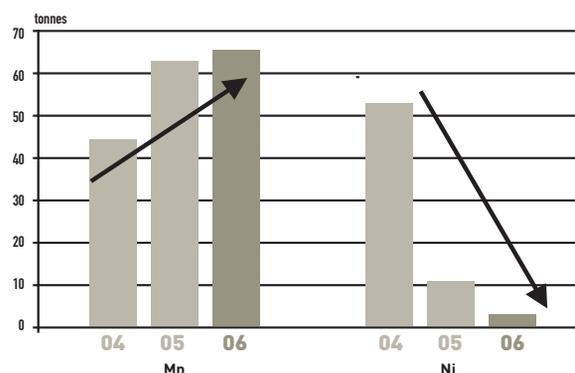


La très forte baisse du nickel dans les rejets aqueux s'explique par la qualité du minerai traité en Nouvelle-Calédonie.

L'évolution des rejets de manganèse est elle liée à la reprise en 2006 de l'activité de fabrication de sels de manganèse sur le site d'Erachem Tertre en Belgique, activité mise en veille depuis 2004.

Figure 4.b. Évolution des rejets aqueux Ni & Mn

(Périmètre France, Belgique, Norvège, Suède, Nouvelle-Calédonie)



Domaine de l'air

• Rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques du groupe sont constitués de deux grandes familles :

- les consommations énergétiques,
- les activités de production d'alliages de métaux ferreux et non ferreux.

Les activités métallurgiques nécessitent l'utilisation de grandes quantités d'énergie pour les procédés de fusion ainsi que pour le chauffage de pièces métalliques lors des opérations de traitements thermiques.

D'autres postes générateurs de gaz carbonique viennent en complément, bien que de plus basse contribution tels que le chauffage de bâtiments ou les engins de manutention.

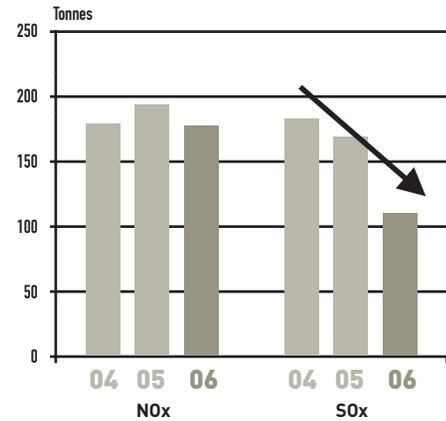
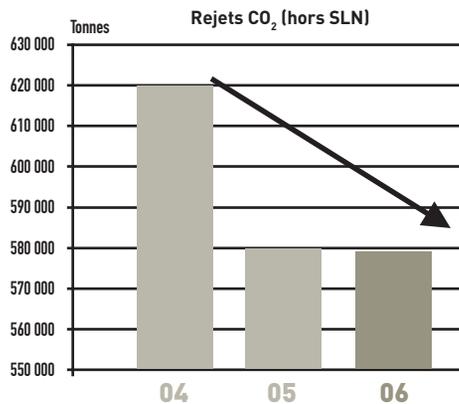
Un programme global d'économie d'énergie se décline sur l'ensemble du groupe avec un double objectif :

- réduire la facture énergétique et pérenniser nos activités,
- favoriser des solutions moins polluantes (remplacement d'installations).

Dans ce cadre, certains fours de préchauffage ou de traitement thermique, utilisant le fuel comme source énergétique et devant être remplacés, l'ont été en choisissant un autre combustible moins polluant (gaz naturel).

Nous observons depuis ces trois dernières années, une diminution très nette des rejets de gaz carbonique et d'oxydes de soufre pour le périmètre retenu.

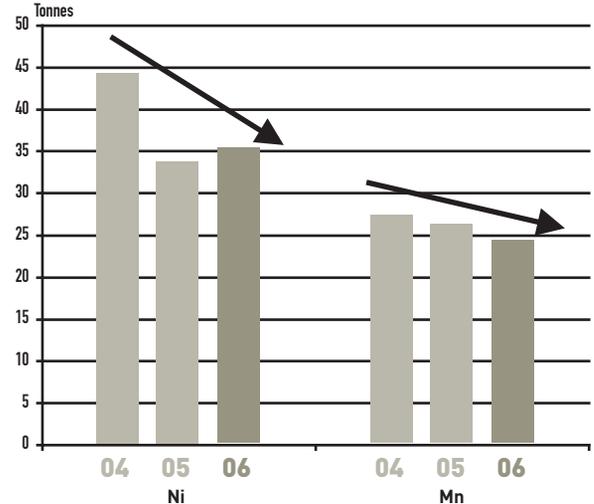
Figure 5.a. Évolution des rejets CO₂, NOX, SOX
(Périmètre : France, Belgique, Norvège, Suède)



Le principal contributeur d'émission de nickel atmosphérique est le site de la société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie. L'augmentation observée en 2006 est liée, entre autres, aux difficultés rencontrées pour maintenir, en régime stable, la charge de fonctionnement des fours électriques.

La diminution des rejets atmosphériques en manganèse en 2006 est consécutive à une meilleure maîtrise du fonctionnement des installations et à une optimisation et un suivi accru des installations de filtration des poussières dans les unités de production d'alliages de manganèse.

Figure 5.b. Évolution des rejets atmosphériques Ni & Mn
(Périmètre France, Belgique, Norvège, Suède, Nouvelle-Calédonie)



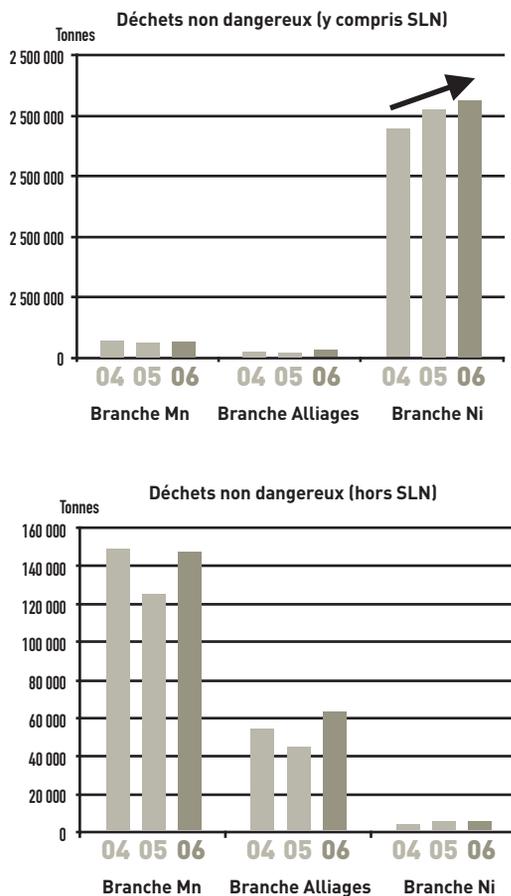
Domaine des déchets

• Déchets non dangereux

La notion de déchets dangereux et non dangereux est définie par l'Europe dans la liste publiée par la commission européenne (C (2001)108 modifiant la décision 2000/532/CE). Cette classification est appliquée à la totalité des sites équipés d'EraGreen par extrapolation réglementaire.

Les activités industrielles d'aciérie et de fusion-réduction génèrent une quantité significative de déchets non dangereux. Un volume important se présente sous forme de laitiers, partiellement valorisés en tant que remblais de voiries dans le BTP ou de scories inertes principalement stockées en décharges internes.

Figure 6.a. Évolution des déchets non dangereux générés
(Périmètre : France, Belgique, Norvège, Suède avec ou sans la Nouvelle-Calédonie)

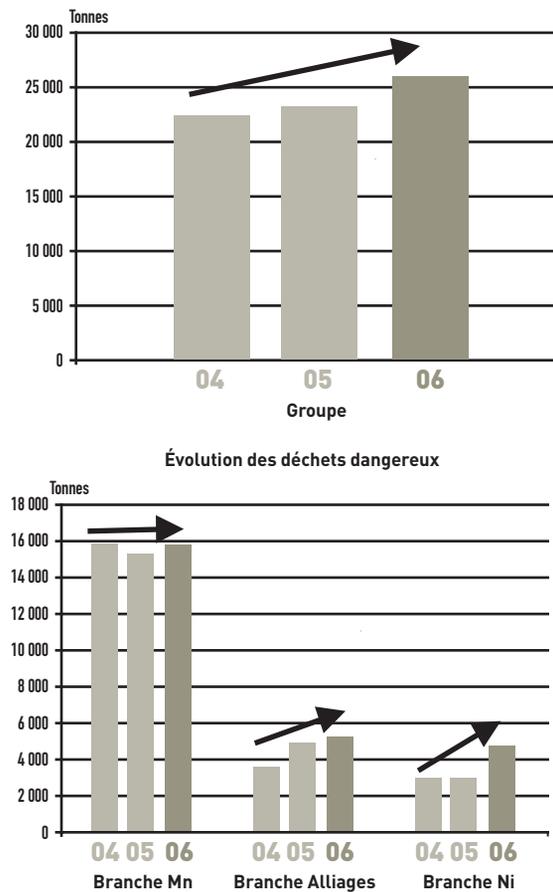


• Déchets dangereux

L'activité « chimie » du groupe produit un volume important de résidus de productions et de purification. La prise en charge par des centres d'enfouissement techniques agréés permet une gestion conforme à la réglementation. Une modification des procédés de fabrication permet, lorsque cela est possible, une nette diminution des déchets générés à niveau de production comparable.

L'augmentation observée en 2006, dans la branche Alliages, provient à la fois d'une élimination exceptionnelle d'huile du site d'Interforge et de la prise en charge de déchets lors de la réalisation du projet « dépoussiéreur » de l'aciérie du site des Ancizes.

Figure 6.b. Évolution des déchets dangereux générés
(Périmètre : France, Belgique, Norvège, Suède, Nouvelle-Calédonie)



30.2. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES SUR DIFFÉRENTS SITES

AUBERT & DUVAL – FIRMINY

Description générale

Le site industriel d'Aubert & Duval Firminy comprend cinq ateliers principaux :

- une aciérie électrique permettant des coulées allant jusqu'à 45 tonnes ; en 2006, elle a produit 25 600 tonnes d'acier,
- une forge,
- un atelier de traitements thermiques,
- un atelier d'usinage,
- un atelier de parachèvement créé en 2005, qui a été pleinement fonctionnel en 2006.

L'usine fournit les secteurs de la sidérurgie, des industries pétrolière, nucléaire, navale, agroalimentaire et de défense.

En termes d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), l'usine relève des régimes de l'autorisation et de la déclaration. Les rubriques de classement n'ont pas été modifiées au cours de l'année 2006.

Différents dossiers et chantiers demandés par la préfecture ont été menés à bien au cours de l'année 2006 :

- dossiers et travaux nécessaires à la maîtrise de pollution de l'Ondaine sous le bâtiment d'usinage,
- dossier de cessation d'activité de l'ancienne forge de 2 000 tonnes,
- bilan décennal de fonctionnement,
- EDR (Étude Détaillée des Risques sols) de l'usine,
- travaux de maîtrise de la pollution de l'Ondaine à proximité de l'atelier de traitements thermiques (chantier encore en cours jusqu'en février 2007).

Cinq transformateurs, cumulant 11 924 litres d'huile polluée au PCB, ont été éliminés en 2006 ; un sixième transformateur, contenant 7 111 litres, a été dépollué.

Détails par domaines

Nota préliminaire : Pour l'usine de Firminy, 2006 est la première année d'utilisation de l'application « EraGreen » permettant de consolider toutes les données environnementales du site. Les valeurs reprises pour les trois années 2004, 2005 et 2006 sont extraites de cette application. En cas d'écart avec les valeurs déjà publiées pour 2004 et 2005, ceux-ci sont expliqués domaine par domaine.

• Énergie

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité + fuel + gaz	MWh	127 862	142 045	151 691

L'évolution de la consommation d'énergie entre 2005 et 2006 correspond à l'augmentation d'activité du site. Elle est surtout due à une augmentation de la consommation de gaz naturel, liée au fonctionnement du nouveau four de parachèvement. Les actions d'économie d'énergie réalisées ont tout de même permis de réduire légèrement la consommation énergétique par unité d'œuvre réalisée.

• Eau

- Consommation

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	23 675	32 024	26 482
Eau industrielle	m ³	15 469	16 812	27 773

Après une année 2005 anormale, la consommation d'eau potable est revenue à un niveau normal pour l'activité du site. À l'inverse, l'augmentation de consommation d'eau industrielle est liée à des dysfonctionnements sur une tour aéroréfrigérante.

Les légères différences concernant les valeurs de 2004 et 2005 par rapport aux données précédemment publiées sont liées, soit à des arrondis, soit à l'extrapolation du mois de décembre non-encore facturé lors de la publication.

• Rejets aqueux

Composés	Unité	2004	2005	2006
Nickel	Kg	2,58	0,417	1,95
Chrome total	Kg	0	0	0
Fer	Kg	8,398	8,015	15,955
Cadmium	Kg	0	0	0
MEST	T	0,457	0,216	0,373
DCO	T	2,89	1,73	2,86

Les différences concernant les valeurs de 2004 et 2005 par rapport aux données précédemment publiées s'expliquent par différents paramètres :

- pour le chrome ou le cadmium, les données ont été extrapolées en prenant en compte la limite de détection de ces métaux, alors que les données rentrées dans EraGreen correspondent à « zéro plus remarque rappelant le seuil de détection » quand l'élément recherché est non-déTECTABLE analytiquement,
- EraGreen extrapole à partir de toutes les analyses enregistrées, alors que les données publiées de 2003 à 2005 ont pu l'être à partir de seulement certaines de ces analyses.

• Air

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	T	18 000	20 725	21 979
SO ₂	T	6,63	4,90	3,35
NOx	T	13,56	13,80	19,32
Poussières totales	T	15,92	18,206	18,49
Poussières fer	T		Paramètre non-mesuré	
Poussières nickel	T	0,001	0,171	0,004

Les écarts constatés entre EraGreen et les données publiées précédemment s'expliquent par différents paramètres :

- les émissions de SO₂ publiées précédemment pour 2004 et 2005 avaient été évaluées à partir d'un facteur d'émission du gaz naturel. La non-adéquation de ce facteur d'émission a été mise en évidence dans le bilan décennal transmis à la DRIRE en juin 2006,
- pour le nickel, les données ont été extrapolées en prenant en compte la limite de détection de ce métal, alors que les données rentrées dans EraGreen correspondent à « zéro plus remarque rappelant le seuil de détection » quand l'élément recherché est non-déTECTABLE analytiquement,
- les poussières de fer ne font pas partie des rejets réglementés, ni dans les arrêtés spécifiques de l'usine, ni dans l'arrêté du 2 février 1998. Les données publiées dans les précédents

Les flux rejetés en 2006 sont comparables à ceux des années précédentes. L'augmentation constatée sur le fer est le reflet de la variabilité d'une analyse à l'autre et non d'une évolution significative du rejet de ce métal.

Ces flux rejetés sont conformes aux exigences de l'arrêté préfectoral de l'usine.

Les résultats d'analyse du 4^e trimestre 2006 n'ayant pas encore été reçus, les valeurs publiées pour 2006 sont provisoires.

documents de références ont été extrapolées à partir d'analyses de poussières collectées dans le dépoussiéreur montrant un taux de fer de 30,3 % par rapport aux poussières totales.

Avec des rejets de gaz à effet de serre égaux à 21 979 tonnes de CO₂ (tonnage validé par l'organisme certificateur), l'usine de Firminy respecte les quotas qui lui sont alloués. L'augmentation par rapport à 2005 est directement liée à celle de la consommation de gaz naturel. Les optimisations réalisées ont cependant permis de diminuer le ratio d'émission de gaz à effet de serre par unité d'œuvre produite.

Les rejets de poussières par l'aciérie restent trop importants. C'est pourquoi une expertise a été réalisée en 2006 et devrait se traduire en améliorations au cours de l'année 2007.

• Déchets

	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	148	336	243
Déchets non-dangereux	t	7 146	7 157	6 566

Pour les déchets dangereux, certains éliminateurs mettent jusqu'à deux mois pour retourner les bordereaux de suivi. Ce délai explique les variations par excès ou par défaut entre les données saisies a posteriori dans EraGreen et celles publiées pour 2004 et 2005 à partir des informations disponibles courant janvier de chaque année. Les valeurs actuellement publiées pour 2006 sont donc également provisoires.

Les laitiers et réfractaires de l'aciérie représentent l'essentiel des déchets non-dangereux produits par l'usine.

Pour les années 2004 et 2005, des chiffres concernant le recyclage de métaux avaient été publiés par erreur car ils concernaient des métaux qui ne sont pas gérés en tant que déchets.

• Sols

L'EDR déposée en préfecture en 2006 ne fait apparaître aucune pollution nécessitant des travaux autres que ceux :

- réalisés dans l'atelier d'usinage,
- en cours à proximité de l'atelier de traitements thermiques.

Au mois de décembre 2006, l'inspecteur de la DRIRE est venu constater l'efficacité des travaux réalisés dans l'atelier d'usinage et la disparition des exfiltrations d'huiles dans l'Ondaine. La même efficacité est attendue des travaux similaires en cours à proximité de l'atelier de traitements thermiques.

AUBERT & DUVAL – GENNEVILLIERS

L'établissement Aubert & Duval de Gennevilliers, situé dans l'agglomération parisienne depuis les années 1910, est spécialisé dans le traitement thermique des aciers.

Le site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soumise à autorisation.

Il est composé de divers ateliers :

- un atelier de traitement thermique,
- un atelier de parachèvement,

- un atelier de fabrication de BAV (Barres Anti Vibratoires),
- un atelier de traitement à façon (cémentation, nitruration et traitement sous vide),
- un centre de distribution d'acier en barres,
- un laboratoire.

Les produits vendus sont destinés à l'aéronautique, au nucléaire, à l'énergie, à l'automobile, notamment la Formule 1, à la défense, à l'outillage et au médical.

Suite à la demande de régularisation administrative de son arrêté préfectoral d'exploitation, le site d'Aubert & Duval Gennevilliers a obtenu un nouvel arrêté fin mai 2006.

• Énergie

La consommation d'électricité est en baisse. Cette baisse est le résultat de l'optimisation du remplissage des fours. Une sensibilisation du personnel de nettoyage, et de gardiennage aux problèmes d'énergie sera réalisée avant mi 2007. Cette démarche sera ensuite étendue.

L'augmentation de la consommation de gaz est liée à l'augmentation des chauffages individuels sur les postes de travail afin d'améliorer les conditions de travail.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité + fuel + gaz	MWh	22 689	23 176	23 543

• Eau

La consommation d'eau industrielle est liée à l'activité des installations de bains de trempe et de refroidissement, ainsi qu'à la consommation d'un condenseur à eau de climatisation en période estivale.

La consommation d'eau industrielle est relative :

- aux essais de trempe au polymère destinés à remplacer à moyen terme la trempe à l'huile,
- à la consommation d'eau de puits pendant 4 mois pour refroidir un bac à huile,
- aux modifications des cycles de déconcentration (automatisation) des tours aéroréfrigérantes dans le cadre du suivi légionelle,
- au changement d'une tour aéroréfrigérante.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	13 224	16 618	14 765
Eau industrielle	m ³	32 372	28 093	49 638

• Air

Les rejets atmosphériques du site proviennent essentiellement des différentes opérations de traitements thermiques et de parachèvement.

Des analyses atmosphériques ont été réalisées fin 2006, un plan d'action sera établi en fonction des résultats.

Des travaux de mise en conformité des machines trichloréthylène sont prévus en 2007.

• Déchets

L'augmentation des quantités de déchets dangereux est essentiellement liée aux travaux de réfections de fours mais aussi d'amélioration de rangement, de tri et d'évacuation de ces déchets.

Les déchets d'amiante ou de fibre céramique réfractaire (FCR) sont conditionnés et évacués de manière analogue conformément à la réglementation.

Au fur et à mesure de travaux sur les fours, les FCR sont à leur tour remplacées par de la fibre « bio ».

Le tri sélectif du bois a été mis en place début 2006. En 2007, celui-ci sera étendu au tri de papier et chiffons souillés.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	67	80	90
Déchets non dangereux	t	342	217	345
- Dont métal	t	71	43	86
- Dont bois carton		43	24	90

Les valeurs publiées en 2005 pour les déchets non dangereux sont différentes car elles ne comprennent ni le métal ni le bois ni les déchets de la catégorie 10 02 99 (déchets non spécifiés ailleurs).

Les valeurs de déchets dangereux sont également différents car elles prenaient en compte les catégories 10 02 99 et 06 13 99.

• Autres

> Substitution du méthyl glycol :

Pour résoudre à la fois un problème d'hygiène lié à l'utilisation d'un CMR et métallurgique pour traiter de l'acier à des températures extrêmes pouvant descendre jusqu'à - 150 °C, un investissement dans un caisson cryogénique pour traiter les très basses températures à l'azote liquide a été décidé. Ceci permet le remplacement du méthyl glycol par de l'eau glycolée pour les températures jusqu'à - 20 °C

> Protection contre le bruit :

Une campagne de mesure de bruit a été réalisée, un plan d'action a été décidé et sera décliné du début 2007. Une attention particulière et de nombreux rappels seront réalisés quant au port des protections auditives. Les protections auditives seront obligatoires dans différents ateliers et fortement conseillées dans d'autres. Des distributeurs de bouchons d'oreilles, des panneaux signalétiques sont mis en place et une formation est à nouveau instruite à tous les employés concernés.

AUBERT & DUVAL - IMPHY

Même si on atteste la présence d'une forge vers 1580, le démarrage industriel du site remonte à 1816 avec l'exploitation de la forge d'Imphy par Louis Boigues. Actuellement le site Aubert & Duval d'Imphy est spécialisé dans la production et la transformation d'aciers spéciaux et de super-alliages.

Le site présente les deux particularités suivantes :

- il produit des poudres métalliques de très haute valeur ajoutée pour des applications de rechargement ou après compaction,

pour les marchés de l'aéronautique, de la marine, de la verrerie,...

- Aubert & Duval Imphy est locataire d'Imphy Alloys, (groupe Arcelor-Mittal) qui reste responsable des parties communes ainsi que de l'alimentation énergétique d'Aubert & Duval... dans un contexte de très forte imbrication des bâtiments des deux sociétés.

L'année 2006 est la deuxième année de fonctionnement avec la nouvelle configuration comprenant trois unités de production :

- l'élaboration spéciale (refusion et préparation d'électrodes),
- la production de poudres métalliques,
- la boucle froide (usinage et Contrôle Non Destructif « CND »).

En 2006, la refusion a mis en service un nouveau four VAR d'une capacité de douze tonnes.

• Énergie

Les fours de refusion ainsi que les fours à induction des poudres sont alimentés électriquement. L'augmentation de la consommation en 2006 est liée à une activité plus importante des fours de refusion (augmentation de capacité).

Le fuel est utilisé uniquement pour les engins de manutention. L'augmentation est également liée à une activité plus importante en refusion.

La forte diminution des besoins en gaz à partir de 2005 est liée à l'arrêt des fours de forge et d'une partie de ceux de traitement thermique. Depuis cette date, le chauffage des ateliers représente la part la plus importante de la consommation de gaz.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	18 770	16 938	20 509
Fuel	MWh	203	218	250
Gaz	MWh	25 300	10 940	10 136

- Eau

La très nette baisse de consommation d'eau industrielle à partir de 2005 est directement liée à l'arrêt complet des activités de forgeage, ce qui explique aussi la forte baisse des rejets aqueux.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	34 824	26 705	32 906
Eau industrielle	m ³	845 318	76 389	55 705

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
Nickel	kg	90	8	6
Chrome	kg	25	2	2
Fer	kg	150	17	13
MEST	t	5,6	0,16	0,2
DCO	t	10,7	1	0,6

- Prévention de la Légionellose

Un nettoyage ainsi qu'une désinfection complète des circuits ont été réalisés au cours de la période d'arrêt d'activité du site. Aucun dépassement supérieur à 100 000 UFC/l n'a été observé en 2006.

Suite à l'investissement d'un nouveau four VAR, une 4^e tour aéroréfrigérante a été déclarée en 2006.

- Air

La diminution régulière et progressive des rejets CO₂ s'explique par la diminution du volume de production et l'arrêt des fours de forge et de traitement thermique en fin d'année 2004. Cette valeur est corrélée avec la baisse de consommation de gaz.

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	9 200	4 000	3 700

- Déchets

La quantité de déchets dangereux est stable.

Le volume de déchets non dangereux redevient à son niveau antérieur après l'augmentation de 2005 liée au démantèlement d'ateliers.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	148	84	75
Déchets non dangereux	t	349	436	310
- Dont recyclage bois papier	t	49	52	45

AUBERT & DUVAL – INTERFORGE

L'usine d'Interforge, créée en 1975, est spécialisée dans le matriçage de pièces en alliages d'aluminium, super alliages et titane destinées essentiellement au marché aéronautique. L'usine dispose d'une presse de 65 000 t (unique dans le monde occidental) et d'un complexe pour le décapage et le traitement thermique des pièces aluminium.

Tous les produits sont des produits semi-finis destinés aux partenaires Aubert & Duval et SNECMA.

Interforge a renouvelé sa demande d'autorisation auprès de l'administration cette année (obligation réglementaire).

Une zone déchetterie a été aménagée. Le tri des déchets sera opérationnel en mars 2007.

Les approvisionnements d'une nouvelle installation de décapage associée à une nouvelle station de traitement des effluents. (Installations opérationnelles en mai 2007) ont été lancés. L'objectif est de mieux contrôler la consommation d'eau et d'améliorer la qualité des rejets aqueux.

Le site s'est équipé d'un « écrase fûts » afin d'interdire toute pollution lors de cette opération d'écrasement.

En 2007, la tour aéroréfrigérante devenue obsolète sera remplacée et une réflexion est engagée sur la limitation de la production de déchet d'huile soluble.

Le site travaille également sur la lubrification des produits sous la presse en base aqueuse, ce qui limitera l'encrassement de la machine et de son environnement.

- **Énergie**

La meilleure programmation des fours et la limitation des refroidissements lors de la non utilisation de ces derniers ont permis une économie de 7 % de gaz.

Quelques actions de contrôle de l'utilisation des machines comme notamment l'installation d'une minuterie sur une aspiration ont permis également de diminuer de 9 % la consommation d'électricité en 2006 par rapport à 2005

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	9 071	11 633	10 572 *
Fuel	MWh	771	864	874
Gaz	MWh	53 791	66 024	61 289

* Estimation.

- **Eau**

La baisse de consommation d'eau potable et d'eau industrielle en 2006 s'explique par une diminution des fuites sur les circuits de distribution d'eau et l'absence de recours à l'eau potable dans le cas de dysfonctionnement observés avec l'eau industrielle.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau Potable	m ³	9 764	7 518	3 933
Eau industrielle	m ³	35 576	36 159	32 132

Rejets effluents liquides sortie usine :

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
DCO	kg	7 286	7 657	4 623
MES	kg	4 929	9 020	1 299
Fer	kg	27,7	30,3	21,5
Aluminium	kg	34,2	50,2	37,5
Fluor	kg	29,5	12	8,24
Chrome	kg	0	0,5	2,25

La nette diminution des rejets aqueux en 2006, est avant tout liée à la collecte et au traitement des huiles solubles en centre de destruction, renforcée par une diminution de la consommation d'eau et à une pluviométrie faible durant l'année.

Il est à noter que bien que les rejets en chrome soient en augmentation en 2006, ceux-ci restent très nettement inférieurs aux limites autorisées (21 kg/an).

- **Air**

Les rejets atmosphériques sont liés à l'utilisation des fours à gaz de réchauffage.

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	9 855	12 096	11 167

- **Déchets**

Une nette augmentation de production d'huile soluble et de boue huileuse principalement due à une augmentation des nettoyages et des fuites sur la presse. L'année 2007 sera orientée sur une étude en vue de diminuer cette production de déchets.

Nous devrions également commencer à diminuer la production de boues d'alumine après le démarrage de la nouvelle installation de décapage.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Huiles solubles	t	77	78	149
Boues Huileuses	t	24	22	119
Boues d'alumine	t	280	279	287
Soude	t	124	113	148
DIB	t	138	125	170
Bois	t	114	125	167
Carton	t	Non Connu	Non connu	2,5
Grenaille	t	204	130	130,2

- **Management**

Une personne a été nommée pour travailler à la certification ISO 14001 du site d'ici fin 2008.

AUBERT & DUVAL – ISSOIRE

L'usine Aubert & Duval d'Issoire, créée en 1939, est spécialisée dans le matriçage de pièces moyennes et grandes en alliages d'aluminium destinées essentiellement au marché aéronautique. L'usine dispose de deux presses à matriçer de 20 000 tonnes et 4 600 tonnes, et de deux presses à forger de 10 000 tonnes et 1 200 tonnes. Le chiffre d'affaires pièces (56,2 millions d'euros) est en constante évolution depuis 2004 (+ 33 %)

Au cours de l'année 2006, la rationalisation des productions s'est achevée (transfert de la partie titane à l'usine de Pamiers et de l'aluminium à l'usine d'Issoire).

En 2006 l'organisation du tri sélectif a été finalisée, tous les rejets de chrome + 6 ont été éliminés (suite à l'arrêt définitif de l'oxydation anodique chromique)

Une refonte de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est en cours d'examen. Une version définitive de l'arrêté devrait être disponible tout début 2007.

L'objectif d'obtention de la certification ISO 14001 a été fixé pour l'année 2008, le plan d'action va être déployé début 2007.

- **Énergie**

La mise en place d'un plan de réduction des consommations d'énergie (régulation sur les compresseurs d'air et amélioration d'étanchéité sur les fours) a permis de diminuer la consommation d'énergie malgré l'augmentation d'activité. Les chariots automoteurs feront l'objet d'un plan de maîtrise d'utilisation qui doit se traduire par des économies de fuel.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	16 153	16 467	16 170
Fuel	MWh	793	965	1 231
Gaz	MWh	14 441	15 275	14 937

- **Eau**

La consommation d'eau a été optimisée pendant les dix dernières années sur les chaînes de traitement de surface (mise en place d'une régulation de débit d'eau de rinçage).

L'augmentation 2006 est due à une fausse manœuvre du fournisseur d'eau (qui s'est traduite par des blocages d'électrovannes). La facturation a été revue en conséquence.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	30 633	29 335	32 826

Les rejets de métaux ont continué de diminuer en 2006 suite à la mise en place d'un plan d'action dédié (action de réduction d'utilisation du chlorure ferrique à la station de traitement).

La diminution sensible des rejets (métaux, MEST) est directement liée à la surveillance des performances de la station de traitement.

Une unité d'ultrafiltration est en cours de mise en service (en remplacement de la station de traitement des effluents de l'installation de ressuage fluorescent).

Rejets aqueux	Unité	Limite réglementaire	2004	2005	2006
Métaux totaux *	kg		47	24	20,3
Nickel	kg		0,1	0,0	0,0
Chrome total	kg	20	3,9	1,8	0,2
Fer	kg		8,8	7,5	7,9
MEST	t	1	0,267	0,098	0,110
DCO	t	4,4	0,644	0,200	0,340

* Les métaux comprennent : aluminium, cuivre, fer, zinc.

• Air

Les rejets atmosphériques sont liés à l'utilisation des fours à gaz de réchauffage, des chaînes de décapage, des engins de manutentions ainsi que du chauffage des ateliers.

Les valeurs sont stables sur les trois dernières années.

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	1 191	1 260	1232
SO ₂	t	0,29	0,35	0,44
NOx	t	5,45	5,70	5,60
Poussières totales	t	0,07	0,07	0,06

• Déchets

Les boues de la station de traitement ne contenant plus de traces de chrome ont été classées dans les déchets non dangereux.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	101	160	134
Déchets non dangereux *	t	45	22	35

* Les données publiées dans les documents de référence de 2004 et 2005 intégraient le recyclage métal.

• Sols

Les sols sont protégés, la zone de la déchetterie a été goudronnée intégralement. Tous les fûts et citernes sont sur rétentions.

• Management

La gestion de l'environnement repose sur la mise en place, depuis l'année 2000, du système de management environnemental.

Une réorganisation du tri sélectif des déchets dans tous les ateliers avec mise en place de bennes pour les déchets souillés s'est finalisée en 2006.

La standardisation des points de collecte, l'organisation des moyens de manutention ainsi qu'une campagne d'affichage relative au tri sont venus compléter l'engagement du management en matière de tri sélectif.

L'année 2007 verra la mise en place du système de management environnemental permettant d'aller vers la certification ISO 14 001 en 2008.

AUBERT & DUVAL – LES ANCIZES

La construction de l'usine hydro-électrique des Fades (1912-1917) d'une part et celle d'une voie ferrée franchissant sur le viaduc des Fades, la vallée de la Sioule pour relier Lapeyrouse à Clermont-Ferrand d'autre part, ont été sans nul doute les éléments déterminants qui ont conduit dès 1917 la compagnie hydro-métallurgique d'Auvergne à jeter les premières bases de l'usine des Ancizes.

Dès 1918, on pouvait déjà produire à l'aciérie des ferro-alliages, ainsi qu'un peu plus tard des aciers fins au carbone.

La société Aubert & Duval, qui disposait déjà d'une gamme très étendue d'aciers spéciaux, s'intéressa à l'usine des Ancizes en 1926.

Le site allait rapidement devenir non seulement le principal site de production Aubert & Duval, mais aussi une usine d'aciers très spéciaux regroupant sur un même lieu des moyens d'élaboration, de transformation et de parachèvement parmi les plus puissants d'Europe.

L'aciérie des Ancizes se distingue par sa maîtrise de l'ensemble des processus de fabrication des aciers. Elle se caractérise par les principaux domaines d'activités suivants :

- la recherche,
- l'élaboration des aciers et superalliages,
- la transformation à chaud par laminage et forgeage,
- le traitement thermique,
- le parachèvement,
- les contrôles destructifs et non-destructifs,
- les laboratoires d'analyses,
- la fonderie d'aciers spéciaux,...

Par le biais de la démarche d'Assurance Qualité du site, la gestion de l'environnement du site des Ancizes est définie, depuis l'année 2000, par une procédure qui contient les dispositions d'organisation et de gestion mises en place pour le respect de l'environnement. Ces textes d'application, dénommés instructions générales, récapitulent l'ensemble des actions menées dans le cadre de la gestion de l'environnement.

NOTA : La mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion des données environnementales nous a conduits à harmoniser et à corriger certaines valeurs pour les exercices 2004 et 2005.

- **Énergie**

Les fours d'aciérie sont électriques et les fours de réchauffage et de traitement thermique sont principalement alimentés en gaz naturel.

L'utilisation du fuel domestique est exclusivement réservée au fonctionnement des véhicules roulants, au chauffage domestique de bâtiments ainsi qu'au fonctionnement occasionnel des groupes électrogènes. Afin d'harmoniser la consommation de

fioul domestique avec les émissions atmosphériques devant être déclarées aux autorités administratives, la consommation issue du fonctionnement des véhicules roulants a été supprimée. Toutefois, l'année 2006 a été marquée par une surconsommation de fioul domestique en raison de l'utilisation d'un compresseur supplémentaire.

L'évolution des consommations de gaz et d'électricité est en relation directe avec le niveau de production du site.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Total énergie	MWh	320 857	356 335	355 652
Electrique	MWh	116 179	131 009	133 234
Fuel *	MWh	218	206	1 269
Gaz	MWh PCS	204 460	225 120	221 149

* Hors consommation engins roulants.

Une démarche d'économie d'énergie et de fluides (eau, air comprimé) est lancée depuis 2006. Celle-ci se poursuivra sur 2007 pour aboutir à la mise en place en 2008 d'une gestion technico-économique centralisée.

- **Gaz à effet de serre**

L'aciérie des Ancizes fait partie des 3 aciéries électriques du groupe Eramet incluses dans le périmètre d'application de la Directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Les quotas attribués au site pour la période 2005-2007 ont été légèrement dépassés en 2006 suite à une augmentation de l'activité du site par rapport à l'année 2004.

- **Eau**

Actuellement, le lit de la Viouze (cours d'eau de première catégorie piscicole) traverse des étangs situés à l'arrière de l'aciérie et du laminoir. D'ici fin 2007, sera recréé un lit artificiel qui déconnectera la Viouze des étangs. La reconstitution du lit de la rivière revient à recréer le lit mineur en rive droite des étangs pour se rapprocher au maximum d'un aspect naturel de cours

d'eau. Une échelle, située en aval du barrage existant, permettra aux poissons la libre circulation vers l'amont des étangs. Cette réalisation a demandé des investigations géotechniques importantes en 2006.

Simultanément sera réalisé le regroupement des rejets d'eau vers les étangs. La dépollution du rejet unique sera alors réalisée au niveau des bassins de lagunage (décantation, déshuilage, traitement biologique,...).

Les principaux postes consommateurs d'eau industrielle sont les fours électriques, le laminoir et la forge. L'utilisation de l'eau potable est destinée essentiellement à un usage sanitaire ainsi qu'à l'appoint dans les circuits de refroidissement des fours à induction et à l'alimentation de l'atelier d'attaque macrographique.

L'augmentation de la consommation d'eau potable en 2006 provient de la mise en service de deux fours de refusion à l'Élaboration Spéciale.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	315 882	299 545	331 001
Eau industrielle	m ³	47 973	56 107	56 281

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
Ni	kg	20	10	15
Mn	kg	44	33	39
Fe + Al	kg	285	107	316
MEST	t	9,02	0,74	5,29
DCO	t	10,4	5,21	11,2

Les rejets sont conformes aux valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du site.

• Air

L'installation du dépoussiérage commun aux fours électriques S40 et S60 a débuté début 2006. Les hottes de captage, les gaines, les registres, le filtre et leurs infrastructures ont été mis en place. Les essais en charge ont été réalisés en novembre 2006. L'installation est en service industriel depuis le 04/12/2006. L'optimisation des paramètres de captage sur les 2 fours se déroule en décembre 2006 et en janvier 2007. Cet investissement s'élève à environ 7 millions d'euros. De plus, cette installation a nécessité un investissement de 5 millions d'euros pour assurer son alimentation électrique.

L'augmentation des rejets de poussières totales est liée à l'activité de l'aciérie et plus particulièrement au volume de lingots élaborés à l'air. Les rejets de CO₂ sont proportionnels à la quantité d'acier liquide élaboré à l'air.

L'évolution des quantités indiquées de SO₂, NOx s'explique d'une part, par une meilleure caractérisation des différentes sources d'émissions de rejets gazeux en intégrant :

- le coke de houille et de brai (depuis 2005),
 - les chaudières de chauffage des bâtiments (depuis 2005),
 - les groupes électrogènes (depuis 2005),
 - l'atelier d'attaque macrographique (depuis 2006 pour les NOx).
- et d'autre part, par la prise en compte des heures de fonctionnement propres à chaque installation.

L'évolution des émissions de COV s'explique par la mise en place d'un Plan de Gestion des Solvants depuis 2005 ayant pour objectif de suivre plus précisément les consommations de solvants sur le site et de mettre en place une démarche de réduction de leurs consommations.

Les rejets d'acide chlorhydrique (HCl) et d'acide fluorhydrique (HF) sont issus de l'atelier d'attaque macrographique (contrôle non destructif des pièces). Les mesures sont réalisées 1 fois par an.

L'augmentation des rejets de SO₂ est issue principalement de la surconsommation de fioul domestique (compresseur supplémentaire) par rapport aux années précédentes.

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
Poussières totales *	t	215	335	340
CO ₂	t	40 602	45 591	45 279
SO ₂	t	1,5	1,44	3,2
NOx	t	40,2	54,8	61,8
COV	t	3,63	8,49	7,54
HCl	t	← 20	0,103	2,27
HF	t	0,047	0,028	0,018

* Données extrapolées à partir du volume d'activité de l'aciérie.

• Déchets

En 2006, le centre de stockage de déchets non dangereux situé aux Ancizes a fait l'objet de travaux d'exploitation et de mise en sécurité conformément à l'arrêté préfectoral délivré en décembre 2005 autorisant la société Aubert & Duval à succéder à la mairie des Ancizes-Comps dans l'exploitation partielle sur le territoire communal d'un centre de stockage de déchets non dangereux. Les travaux de réhabilitation du site se dérouleront progressivement jusqu'à la fin de l'exploitation du centre de stockage prévue en 2011.

Depuis juin 2006, le parc de regroupement des déchets est en service et placé sous la responsabilité d'un gestionnaire qui contribue à l'amélioration du tri à la source des déchets (suivi, contrôle conformité, règles de stockage,...).

La hausse observée en 2006 des déchets mis en décharge des Ancizes s'explique par la quantité importante de déblais de terrassement générés au cours des travaux de l'installation de dépoussiérage et du poste HT.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	601	1 045	1 265
Déchets non dangereux	t	30 947	20 874	40 156
- Dont recyclage bois carton, plastique	t	388	630	639
- Dont autres déchets non dangereux	t	163	231	306
- Dont recyclage métal extérieur	t	3 641	4 369	4 817
- Dont déchets décharge Ancizes	t	26 755	15 644	34 394
Recyclage métal interne	t	26 070	26 026	22 652

AUBERT & DUVAL – PAMIERIS

L'activité du site de Pamiers a connu une très forte croissance en 2006, par rapport aux années précédentes.

L'unité Airforge qui regroupe la nouvelle presse de 40 000 tonnes, un laminoir circulaire et des moyens de chauffage et de traitement thermique est entrée en production avec les premières pièces fabriquées en juin 2006.

Cette unité permettra à Aubert & Duval de se développer fortement sur le marché des disques de moteur d'avion et de délester la presse de 65 000 tonnes sur les autres marchés.

Compte tenu du démarrage de cette nouvelle unité en milieu d'année, les éléments chiffrés n'ont pas été distingués entre Aubert & Duval et Airforge.

L'expansion s'est accompagnée du lancement d'un projet site : « Pamiers 2010 » visant à améliorer le service client, à réduire l'endettement et à améliorer le management de la sécurité et de l'environnement.

Ce projet « Leaders » repose sur la participation de chacun des collaborateurs du site, en mettant en pratique au quotidien les valeurs du groupe.

Les principales actions et résultats liés aux domaines environnementaux sont détaillés par thèmes.

On peut citer :

- la poursuite du déploiement du Système de Management de l'Environnement (SME) en vue de la certification ISO 14001 courant 2007,
- la mise en service de la station de traitement interne des effluents dangereux.

• Management

La cellule environnement, intégrée au bureau d'études des travaux neufs du site, prépare et anime le déploiement du SME en vue de la certification ISO 14001.

Elle comprend actuellement un ingénieur environnement dont la mission correspond à la certification ISO 14001 et deux techniciens en management de la qualité de la sécurité et de l'environnement dont un en-cours de formation par contrat de professionnalisation.

Des « Relais Environnement » ont été désignés et formés, dans les ateliers et services fonctionnels afin de faciliter l'échange d'information au sein des équipes, dans le cadre du projet « Pamiers 2010 » notamment.

Un audit interne du système de management environnemental (SME) a été réalisé en fin d'année 2006 par Eramet, et 3 auditeurs internes au site ont été formés.

L'objectif de certification ISO 14001, pour l'usine Aubert & Duval et Airforge, est accessible au cours de l'année 2007.

La nouvelle autorisation d'exploitation du site Aubert & Duval a été notifiée par la Préfecture de l'Ariège en septembre 2006.

Le site est désormais soumis à 3 arrêtés récents :

- un pour Airforge,
- un pour la décharge interne réhabilitée,
- un pour l'usine Aubert & Duval.

• Eau et rejets aqueux

La première tranche du projet de rationalisation de la consommation d'eau industrielle est inscrite au budget 2007.

Elle permettra la protection du milieu naturel par la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures sur les 2 points de rejets les plus sensibles.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau industrielle	m ³	3 898 000	3 848 000	4 120 000
Eau potable	m ³	40 878	33 970	36 277

L'augmentation des consommations correspond au démarrage des installations industrielles d'Airforge.

Rejets	Unité	2004	2005	2006
Principaux Métaux	kg	253	409	1 910
Hydrocarbures totaux	kg	245	186	685
MES	t	37,8	12,4	36,8
DCO	t	69,3	68,4	88,9

Les métaux considérés sont : le Nickel (Ni), le Fer (Fe), le Titane (Ti) et l'Aluminium (Al).

Les méthodes de prélèvements sont stables depuis 2005, la variation des relevés est donc directement corrélée avec le faible nombre de mesures (4 fois par an) qui sont de ce fait très sensibles aux paramètres extérieurs (température, pluviométrie,...) et aux conditions d'activité lors des mesures.

Les valeurs du précédent rapport pour les années 2004 et 2005 sont différentes de celles figurant dans le tableau ci-dessus car les calculs effectués prenaient en compte le nombre de jours travaillés et non les débits.

Le site a effectué les prélèvements, dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses.

Ces résultats ont été transmis à la DRIRE.

• **Énergie**

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	32 140	36 752	38 551
Gaz	MWh	83 543	96 432	92 313
Gazole routier	MWh	1 360	1 300	1 725

Le renouvellement des moyens de chauffage au gaz s'est poursuivi en 2006, avec des conséquences favorables sur la consommation, malgré le démarrage d'Airforge.

Les outils et installations de production ont été très chargés, entraînant l'augmentation constatée sur la consommation d'électricité.

Le parc de chariots élévateurs a été renforcé, expliquant l'augmentation de consommation de gazole routier.

• **Rejets atmosphériques**

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	15 400	16 288	15 592
SO ₂	t	0,141	0,163	0,156
NOx	t	18	20,8	19,9

Les réductions constatées depuis 2005 sont directement liées à la baisse de consommation de gaz naturel.

Le site ne dispose plus que de tours aéroréfrigérantes en circuit fermé (sur le circuit de la presse de 40 000 tonnes d'Airforge) et n'est donc pas soumis aux contrôles périodiques.

• **Déchets**

La gestion globale des déchets initiée en 2005 par un nouveau contrat signé avec SITA SOLVING est désormais complètement effective.

À la collecte sélective des déchets banals réalisée dans tous les ateliers selon huit axes de tri vient désormais s'ajouter le traitement In-Situ des déchets liquides dangereux jusque-là expédiés en destruction.

La station de traitement des effluents liquides dangereux permet de traiter les déchets acides et basiques provenant des ateliers d'attaque et de contrôle et les mélanges à base de produits huileux non valorisables. Le rejet ultime est fait dans le milieu naturel après contrôle.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Dangereux	t	606	1 172	1 120
Non dangereux	t	993	1 227	1 308

Les données 2004 et 2005 ci-dessus indiquées ne sont pas les mêmes que dans le rapport précédent. En effet, la répartition des déchets selon le classement « dangereux », « non dangereux » diffère.

Des erreurs de saisie dans l'application EraGreen par le site et d'interprétation des natures de déchets sont à l'origine de ces écarts, les saisies 2006 sont conformes aux catégories groupe.

Les bordereaux de suivis de déchets ont été convenablement renseignés et transmis à la DRIRE.

COMILOG DUNKERQUE

Site industriel construit en 1978 pour la production de ferrosilicium, l'usine COMILOG de Dunkerque s'est adaptée à l'évolution du marché et orientée en 1988 vers la fabrication d'un nouvel alliage, le silico-manganèse.

Ce ferroalliage qui réunit à la fois les propriétés du ferro-silicium et du ferromanganèse, est utilisé pour désoxyder l'acier et améliorer ses propriétés mécaniques.

Les ressources naturelles importées proviennent principalement du Gabon et arrivent par bateau à proximité de l'usine.

Le niveau de production en 2006 (63 KT en 1 311 coulées) est comparable à 2004 (63,6 KT en 1 307 coulées) ; alors qu'en 2005, la

production était de 52,5 KT du fait de nombreux incidents. Ceci explique les variations des données ci-dessous entre 2005 et 2006.

• Énergie

Le procédé principal du site de Dunkerque est basé sur l'utilisation du four de réduction (35 MW). L'augmentation de la consommation de propane est due à la hausse du nombre de coulées (le propane est utilisé pour chauffer le sable des rigoles de coulées).

L'augmentation de la consommation de gaz et d'électricité est due à la hausse de production de silico-manganèse (taux de marche en 2005 = 80 %, 92 % en 2006).

La consommation en électricité du four en 2006 est légèrement inférieure à la consommation de 2004.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	280 049	236 282	275 841
Fuel	MWh	3 032	2 510	3 185
Gaz	MWh	230	142	231

• Eau

L'eau potable est utilisée pour produire de l'eau déminéralisée et réaliser des appoints pour le process ainsi que pour un usage sanitaire.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau Potable	m ³	38 846	35 075	43 826

L'année 2006 a été marquée par d'importantes fuites sur le réseau d'eau potable, ce qui explique la différence de consommation entre 2004 et 2006.

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
Mn et composés	kg	9,32	11,2	8,85
MEST	t	0,05	0,17	0,07
DCO	t	0,62	1,06	0,63

(*) Valeurs extrapolées calculées à partir des valeurs réglementaires et des débits moyens rejetés, sur une base de 365 jours de fonctionnement.

Il n'y a pas de rejets d'eau de process.

Les valeurs sont en relation avec le lessivage des sols lors des prélèvements. Le très faible débit de rejets estimés (~11 m³/jour), influence fortement la représentativité des valeurs extrapolées.

• Air

Les fumées du four sont aspirées au travers de plusieurs ventilateurs et transférées pour traitement dans un dépoussiéreur à manches. La réduction des émissions de poussières est directement liée à une meilleure gestion des compartiments filtrants.

La diminution de rejet CO₂ en 2005 était en relation avec la baisse d'activité ; en effet des arrêts pour défaillances des systèmes d'alimentation électrique ont immobilisé l'outil de production durant 58 jours.

Par contre, en 2006, le four a fonctionné 336 jours.

La quantité de CO₂ émise en 2006 a été calculée sur la base d'un bilan matières complet qui comptabilise les éléments carbonés introduits dans le process (coke, calcaire), contrairement aux années précédentes où le flux était calculé à partir d'une seule analyse annuelle.

Les valeurs en NO_x et SO₂ sont calculées à partir d'une seule analyse ponctuelle, extrapolée à toute l'année. Les valeurs instantanées de débit étant très fluctuantes, les valeurs calculées comportent une incertitude importante. Néanmoins, les paramètres d'exploitation n'ont pas évolué entre 2004 et 2006. Par conséquent, les valeurs de rejet effectives doivent être considérées comme stables.

La baisse de valeurs de rejets de métaux, entre 2005 et 2006, s'explique par un temps de rejet à l'air libre en 2005 (287 heures) très supérieur à celui de 2006 (24 heures) due aux nombreux incidents, par une campagne de changement de manches de filtre début 2006 améliorant la captation des poussières et par le recyclage des poussières dans le process ayant pour conséquence la baisse de la teneur en manganèse dans les poussières.

Rejets	Unités	Limite réglementaire	2004	2005	2006
CO ₂	t		82 840	76 003	99 790
SO ₂	t		26	11	10,7
NOx	t	289	43	37	12,23
Poussières totales	t	58	12	11	13,3
Plomb et composés	t	2,89	0,08	0,14	0,094
Mn + Co + Cu + Cr + Zn + Sb + Sn + Ni + V	t	14,4 ⁽¹⁾	5,23	6,6	2,37

(1) Sur la base d'une limite réglementaire de rejet inférieure à 5 mg/Nm³.

• Déchets

Un système de tri des déchets a été mis en place sur le site.

Les poussières sont consommées en interne et non évacuées.

Le tonnage de déchets dangereux en 2005 est lié à l'évacuation de déchets contenant des hydrocarbures suite à l'incendie d'un

transformateur (46 t); en 2004 la quantité de déchets dangereux est impactée par l'évacuation de 55 t de liquide aqueux de nettoyage.

Le tonnage de déchets non dangereux produit en 2004 et 2005 est impacté par l'évacuation de terres et cailloux (200 t en 2004 et 250 t en 2005), de plus le tonnage en 2005 tient compte de l'évacuation de déchets suite à l'incendie d'un transformateur.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	69,5	48,4	8,88
- Dont Pyralène et composés pollué PCB	t	8,8	0	7,8
Déchets non dangereux	t	403 ⁽³⁾	682	151
- Dont métal	t	154	192	134
- Dont papier, bois	t	3,4	1,6	1,04
Laitiers ⁽¹⁾	t	55 282	37 968	41 745
Poussières ⁽²⁾	t	5 236	4 398	4 652

(1) Les Laitiers sont valorisés en externe comme remblai.

(2) Les poussières générées sont recyclées dans le four de production.

(3) Les volumes indiqués dans le rapport de gestion de 2004 n'incluaient pas les métaux recyclés.

COMILOG GABON – MOANDA

Le site industriel et minier de Comilog S.A. au Gabon est constitué de trois activités :

- extraction et traitement : Plateau Bangombé à Moanda (Direction Mines),
- élaboration d'aggloméré de manganèse : CIM (Complexe Industriel de Moanda) à Moanda,
- transfert ferroviaire et chargement maritime au port d'Owendo à Libreville (Direction Ferroviaire et Installations Portuaires DFIP).

L'activité de Comilog S.A. comprend l'extraction, le traitement et l'acheminement vers ses clients de minerai et d'aggloméré de manganèse.

Les chiffres, comme pour les années précédentes, n'intègrent pas ceux du site d'Owendo.

• Management environnemental

> Poursuite des missions de la Cellule de pilotage et de gestion du programme SYSMIN 8° FED sur les objectifs majeurs du Plan d'Action Environnemental suivants :

- 1) Audit de la Cellule Environnement et Équipements du Laboratoire de la Direction Mines Comilog S.A. Gabon, effectué par la société ORTEC.

2) Projet de réhabilitation de la rivière « MOULILI » :

Réalisation par la société « ORTEC de dépollution » des 3 premières étapes relatives à l'Étude Environnementale du projet « Rivière Moulili » à savoir :

- audit du SME référence norme ISO14001,
- étude environnementale dont prélèvement faune et flore,
- réalisation d'une campagne de photos aérienne de la vallée de la MOULILI.

3) Réalisation de sondages relatifs aux volets « Hydrologie, Hydraulique, Sédimentologie, Géotechnique » qui permettront à terme la récupération des fines accumulées dans le bassin supérieur de la rivière Moulili pour une valorisation ultérieure au CIM.

Cette démarche volontaire constitue un élément majeur de la réhabilitation du cours d'eau.

> Évaluation par le BRGM des Gisements de Manganèse de Bangombé et Okouma.

> Finalisation de l'embauche de 3 Ingénieurs Qualité Sécurité Environnement sur chacun des trois sites et lancement du recrutement d'un Technicien Supérieur en Environnement afin de renforcer la structure centrale du pôle Environnement de la société.

- **Investissements relatifs à la protection de l'environnement**
- > réalisation des travaux d'aménagement de la Station Service de la Pré-homogénéisation Mine,

- > réalisation du 1^{er} Bassin de stockage des boues de la Laverie Mine et de la Station de pompage permettant de l'alimenter.

Les travaux de construction sont terminés. Les essais à l'eau claire ont été réalisés avec succès fin novembre 2006. Toutefois quelques modifications de process et contrôle commande s'avèrent nécessaires.

La mise en service industrielle est prévue fin février 2007.

Le début de la construction d'un second bassin est planifié au cours du 1^{er} trimestre 2007.

Mise en place de systèmes d'abattage des poussières sur les installations de chargement, de déchargement et de transfert au CIM ainsi que sur celles de déchargement des wagons à Owendo afin de limiter les envolements diffus.

Ces installations, toutes opérationnelles, ont démontré leur efficacité.

- **Énergie**

L'augmentation depuis 2004 est directement liée à l'augmentation de la capacité de production (projet 3,5 MT).

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité + fuel	MWh	67 003	69 783	80 175

- **Eau**

L'action de contrôle et d'analyse des eaux de surface, de rejets ou de procédés est inscrite dans le PAE de Moanda (Plan d'Actions Environnemental). Elle fait l'objet de contrôles périodiques annuels sur la base d'un plan de prélèvements comportant dix-huit points.

Les différentes analyses périodiques des eaux de surface de la vallée de la Moulili, et de certaines eaux de rejets et de procédés

des usines de traitement de Comilog sont réalisées soit en interne, soit par le laboratoire DGEL du Ministère Gabonais des Mines.

Les valeurs obtenues aux différents points de prélèvements sont comparées aux valeurs guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et transmises annuellement aux autorités du pays.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	800 000	590 000	600 000
Eau industrielle	m ³	4 000 000	4 800 000	7 400 000

La mise en place d'un système de comptage d'eau en 2006 a permis la mise en évidence d'une sous-évaluation des consommations en eau industrielle estimées les années précédentes.

- **Air**

Le contrôle des émissions canalisées de Comilog est une action suivie. Pour répondre à cette exigence du PAE, des prélèvements et analyses des rejets atmosphériques sont réalisés au CIM tous les deux ans ainsi qu'une évaluation de la qualité de l'air au niveau de DFIP et du CIM.

L'ensemble des campagnes étant confié au LECES.

Un diagnostic approfondi mené au niveau de l'installation de l'électrofiltre du CIM (Complexe Industriel de Moanda) a permis de conduire des actions correctives efficaces, se traduisant par la baisse significative des rejets atmosphériques.

Rejets	Unité	2004	2005	2006
CO ₂ ⁽¹⁾	t	233 576	242 714	260 115
- Dont cheminée CIM	t	210 179	213 925	228 313
SO ₂ ⁽²⁾	t	1 274	1 300	1 387
- Dont cheminée CIM	t	1 125	1 116	1 184
NOx ⁽³⁾	t	912 (4)	718	780
COV ⁽³⁾	t	24 (4)	?	59
Poussières de manganèse ⁽³⁾	t	127 (4)	427	249

(1) Valeurs calculées à partir des quantités de coke et d'antracite ainsi que des volumes de gasoil consommés (1 litre gasoil consommé = 2,7 kg CO₂).

(2) Valeurs calculées à partir des quantités de coke, anthracite et gasoil consommées, confirmées par mesures à la cheminée du CIM.

(3) Valeurs extrapolées à partir des campagnes de mesures à la cheminée du CIM.

(4) Valeurs extrapolées à partir de la campagne de mesures de 2003.

Les valeurs des rejets en CO₂ intègrent la consommation de coke et d'anhracite ce qui n'était pas le cas dans les documents publiés les années précédentes.

Aucune modification notable du process pouvant influencer sur les émissions de NOx et COV n'ayant été effectuée, les variations observées sur le tableau sont liées aux incertitudes de mesures. L'ordre de grandeur de ces émissions est resté stable.

Un incident survenu sur l'électrofiltre de l'usine d'agglomération fin 2004 en a diminué nettement l'efficacité. Le problème a été résolu fin 2005, ce qui explique un retour à un niveau d'émission de poussières proche de la normale en 2006.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets non dangereux		55,7	30,7	15
Total dangereux	t	55,7	30,7	30,7
- Dont PCB	t	20	0	0
- Dont Toxiques	t	0,7	0,7	0,7
- Dont huiles	t	35	30	30

La diminution du tonnage global de déchets non dangereux est due à un enlèvement inachevé en 2006 qui se poursuivra sur 2007 (difficulté à identifier les filières possibles, surtout pour Moanda, très éloigné de Libreville).

• Sols

Les sols sont contaminés par divers rejets d'hydrocarbures à de nombreux endroits. Ceux situés au niveau de la station de distribution de carburant de la mine à Moanda ont subi un traitement biologique en vue d'une dépollution complète en 2005, traitement qui s'est avéré prématuré, l'installation étant seulement en cours de travaux pour mise aux normes. Le sujet reste entier.

De façon générale ce point de la protection des sols est un point sensible pour les trois sites.

Un plan d'action est à l'étude par le département « Direction des Affaires Industriels » afin de procéder aux travaux de mise aux normes de l'ensemble des points de stockages et de distribution des hydrocarbures.

Le site d'Owendo est équipé de séparateurs d'hydrocarbures et de bassins de collecte sur rétention au niveau des points stratégiques principaux. L'équipement des sites de Moanda est en cours d'étude.

ERACHEM COMILOG TERTRE

Erachem Comilog produit depuis 1964 des sels et oxydes de manganèse utilisés principalement par l'industrie agrochimique et électronique. Au début des années 1980, les activités de l'entreprise ont été diversifiées afin de produire des oxydes de

• Déchets

Poursuite de la gestion des déchets solides et liquides par types :

- les huiles usagées, sont collectées, stockées dans des cuves tampon (six cuves pour l'ensemble des trois sites) et régulièrement expédiées dans l'une des deux filières agréées du pays,
- les batteries de VL/PL, sont collectées et entreposées dans un local prévu à cet effet à Moanda. La solution de recyclage reste à l'étude,
- les matières toxiques en quantités dispersées (MTQD), et conditionnées en caisses, sont en attente d'expédition vers une filière agréée pour incinération (non encore identifiée dans le pays),
- à Moanda, les ferrailles, pneus et caoutchouc sont collectés, transportés et stockés après tri dans des parcs prévus à cet effet dans l'attente d'un recyclage futur (un parc au CIM, un autre à la Mine),
- à Owendo, les déchets sont collectés, triés et expédiés dans des filières agréées tant en ce qui concerne les huiles usagées, que les ferrailles, pneus ou déchets banals.

cuivre et de zinc en valorisant divers déchets en provenance de l'industrie électronique et du recyclage des piles usées.

Sa localisation géographique sur le zoning industriel de Tertre est justifiée par l'existence sur ce site depuis les années 1930 d'une importante activité de production d'engrais avec laquelle Erachem Comilog a développé en étroite synergie industrielle ses divers processus de chimie ammoniacale, sulfurique et nitrique.

Depuis août 2002, Erachem Comilog est devenue entreprise Seveso – seuil haut, suite à la prise en considération par la législation européenne du caractère dangereux pour l'environnement de certaines substances et préparations, en l'occurrence principalement les solutions aqueuses à base de sulfate de manganèse.

Les faits marquants de l'année 2006 chez Erachem Comilog ont été :

- la consolidation du plan de réduction des coûts de l'ensemble de l'activité initié en 2004, avec en particulier le passage de divers ateliers de la voie sulfate à la voie nitrate,
- la poursuite des améliorations significatives correspondantes en matière d'efficacité énergétique et de réduction des quantités de déchets générés,
- la remise en service de certains ateliers de la voie sulfate afin de répondre à partir de juin 2006 à l'important nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse signé fin 2005,
- la sécurisation de l'alimentation ammoniac de l'usine suite aux conclusions reprises dans le Rapport de Sécurité Seveso remis aux autorités en 2005,
- et enfin, la décision d'investir dans la diversification des approvisionnements des divers déchets non ferreux susceptibles de traitement de valorisation par le site.

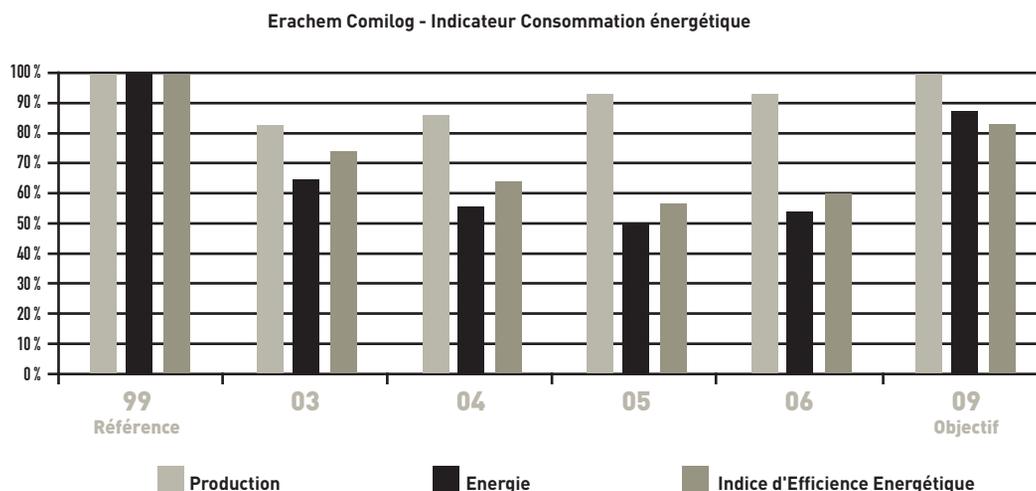
• **Énergie**

Dans le cadre du Protocole de Kyoto ayant pour objet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, Erachem Comilog a signé en juin 2003 un accord sectoriel de la Chimie belge avec les autorités régionales compétentes ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique de Erachem de 17 % à l'horizon 2009 par rapport aux données de référence de 1999.

Début 2005, à l'initiative d'Eramet, Erachem a défini différentes nouvelles actions complémentaires d'économie d'énergie avec comme objectif une diminution globale de 10 % de ses consommations par rapport à 2004.

Jusqu'en 2005 et à périmètre constant de production, la conjonction et la mise en œuvre progressive de ces 2 plans d'amélioration a permis d'atteindre et de dépasser largement ces objectifs de réduction des consommations énergétiques globales et spécifiques. L'augmentation des consommations en 2006 provient de la remise en service de l'atelier de réduction au gaz naturel du minerai de manganèse dans le cadre du nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse.

	Unité	2004	2005	2006
Électricité + Vapeur + Fuel + Gaz + Charbon	MWh	141 529	124 577	135 922



• **Eau**

> **Consommations**

Les consommations d'eau sont en baisse significative depuis plusieurs années et le site s'efforce en continu de limiter ses prélèvements externes en fonction principalement de ses

réceptions de déchets liquides et de ses possibilités de recyclage d'eaux de procédés et de condensats vapeur.

	Unité	2004	2005	2006
Eau prélevée au milieu naturel + eau potable de distribution publique	m ³	338 941	243 728	193 826

> Rejets :

Erachem Comilog dispose d'un seul point de rejet d'eaux usées sans réseaux internes séparatifs. Ce point unique de rejet en eau de surface fait l'objet d'un auto-contrôle hebdomadaire sur la base de prélèvement d'échantillons moyens journaliers proportionnels aux débits rejetés.

L'évolution des rejets aqueux sur la période 2004-2006 s'explique principalement par la remise en service en 2006 de certains ateliers de la voie sulfate afin de répondre à partir de juin à l'important nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse signé fin 2005.

Rejets aqueux	Unité	Limite réglementaire	2004	2005	2006
Manganèse	kg	109 500	44 557	62 750	65 726
Chlorure	t	2 920	1 120	1 616	1 434
Cuivre	kg	2 738	334	394	409
Azote total	t	365	219	235	170
MES	t	58	56	42	31
DCO	t	219	21	27	15

MES : Matières en suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

• Air

Les rejets atmosphériques du site sont directement liés aux divers ateliers de production, de séchage et de transfert de poudres fines de sels et oxydes métalliques. Ils sont traités et filtrés par des dépoussiéreurs ou par des installations de lavage et d'absorption de gaz.

Les rejets en CO₂ qui étaient en très nette diminution suite à la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'efficacité énergétique sont à nouveau à la hausse en 2006. Ceci est la conséquence de la remise en service de l'atelier de réduction au gaz naturel du minerai de manganèse dans le cadre du nouveau contrat de fourniture de sulfate de manganèse.

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	13 326	10 736	14 441
COV	t	0,16	0,20	0,19
Cl ₂ (équivalent HCl)	t	0,08	0,08	0,10
Mn	t	23	21	22
Poussière PM10	t	6,4	6,1	6,2

• Déchets

Les déchets dangereux générés correspondent à des résidus de purification des solutions valorisées par l'Unité Recyclage. Ils sont collectés, inertés et mis en CET (Centre d'Enfouissement Technique) externe par une filière agréée d'élimination.

Les déchets mis en CET interne correspondent aux gangues de minerai de manganèse résultant de l'attaque sulfurique ou nitrique du minerai. Il est à noter que le passage progressif depuis 2004 de la voie sulfate à la voie nitrate a permis une diminution significative de ce type de déchet. La remise en service en 2006 de la production de sulfate de manganèse au départ de la voie sulfate a induit une quantité supplémentaire de gangues de minerai.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Dangereux *	t	7 638	5 623	7 575
Déchets non dangereux **	t	205	232	226

* Déchets dangereux + Gangues de minerai stockées en décharge interne.

** DIB + Papier recyclé + Métaux recyclés.

• Management HSE

Depuis septembre 2001, Erachem Comilog dispose d'un système de management environnemental certifié ISO 14000 pour ses activités de valorisation de déchets cuivre. Ce SME a été en septembre 2005 re-certifié conforme à la nouvelle norme ISO 14000 – version 2004.

Erachem a en 2006 poursuivi l'adaptation de ce système de management afin d'y intégrer progressivement pour l'ensemble de ses activités les analyses et les plans d'actions correspondants en matière de gestion des aspects :

- hygiène, Santé et Sécurité,
- Seveso, Risques Industriels et Assurances,
- économie d'énergie,
- déchets mis en CET internes.

En 2006, Erachem Comilog a fait l'objet d'une plainte de voisinage (rejet atmosphérique ponctuel accidentel de poussières de cuivre sur le parking de l'usine voisine). L'entreprise a par ailleurs poursuivi sa participation avec les autorités et les riverains dans la Commission Sécurité – Environnement de la zone industrielle de Tertre.

ERAMET SANDOUILLE

L'usine du Havre-Sandouville exploite une chaîne de raffinage destinée à traiter un concentré de nickel (matte) produit par une de ses filiales (Société Le Nickel-SLN à Nouméa).

À partir de cette matte de nickel de base, l'usine produit :

- du nickel métal de haute pureté,
- du chlorure de nickel,
- du chlorure de nickel cristallisé.

Le nickel métal est utilisé en sidérurgie pour la fabrication d'alliages spéciaux, d'inox, de pièces de monnaie.

• Maîtrise des risques industriels

Le site Eramet de Sandouville a poursuivi en 2006 l'amélioration de son système de gestion de la sécurité mis en place dans le cadre de la directive Seveso II.

Le site réalise périodiquement des exercices pour évaluer et améliorer les procédures liées au risque industriel en relation avec les autorités locales.

• Management environnemental

Une réflexion du site et de ses acteurs autour de la notion de développement durable a été conduite durant l'année 2005. Cette réflexion et un engagement fort de la Direction ont permis d'obtenir la certification ISO 14001 délivrée par LRQA en octobre 2006.

Le programme environnemental découlant de cette démarche a notamment porté sur :

- la prévention de la pollution du sol et des eaux,
- l'amélioration de la gestion des rejets atmosphériques,
- la réduction de la consommation énergétique,
- l'amélioration des paramètres de fonctionnement de la station d'épuration.

• Énergie

Le procédé d'électrolyse utilisé pour la fabrication du nickel reste le principal poste de consommation d'énergie électrique. La légère augmentation des besoins est liée à la capacité de production qui a augmenté en 2006.

L'utilisation de fuel est liée à la production de vapeur.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité + fuel + gaz	MWh	83 492	85 067	91 460

• Eau

Les productions d'eau adoucie et d'eau déminéralisée constituent les principaux secteurs de consommation d'eau.

La consommation d'eau industrielle est en légère augmentation en 2006. Ceci est dû à l'augmentation de la quantité de nickel produite.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	3 558	4 488	4 089
Eau industrielle	m ³	603 628	695 954	757 929

Rejets aqueux	Unité	Limites réglementaires	2004	2005	2006
Nickel	t	1,163 ⁽¹⁾	0,26	0,47	0,23
MES	t	7,75 ⁽¹⁾	3,14	3,26	2,43
DCO	t	155 ⁽¹⁾	39,6	45,1	28,1

(1) Valeur calculée sur la base de 323 jours/an de fonctionnement.
MES : Matières en suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

Un très bon déroulement des phases d'arrêt et de redémarrage du site lors de la période d'arrêt technique en juillet 2006 a permis de limiter les rejets aqueux.

De plus une modification sur un circuit de solvants a permis d'éviter des débordements de solvants vers la station de traitement des eaux et a donc par conséquent réduit la DCO rejetée.

Ces éléments ont donc contribué à la diminution des rejets aqueux du site sur l'année 2006.

• Air

La matte de nickel (matière première) est finement broyée pour être plus facilement réactive lors des phases d'attaque chimique. Cette étape du procédé génère des poussières qui sont traitées par des filtres avant rejet.

La chaudière fonctionne au fuel à très basse teneur en soufre ce qui permet de diminuer nos rejets atmosphériques en SO₂.

Les rejets chlore en 2006 sont très nettement inférieurs à ceux de 2005 (- 75 %) car des actions ont été menées en 2006 :

- mise en place d'un système de réchauffage lors des prélèvements pour mesure en continu et purge des condensats qui ont permis d'améliorer la mesure,

- mise en place d'un automatisme pour un ajout supplémentaire de soude sur une colonne de lavage si la concentration est supérieure à 1,5 ppm,
- mise en sécurité du réseau chlore (vannes) en cas de dépassement supérieur à 5 ppm,
- amélioration de la fiabilité de l'introduction de chlore dans les colonnes d'oxydation des unités d'attaque.

L'action débutée en 2005 consistant à améliorer l'étanchéité des cellules d'électrolyse a été poursuivie en 2006.

Rejets atmosphériques	Unité	Limite Réglementaire	2004	2005	2006
SO ₂	t	585,3 ⁽¹⁾	54,1	53,8	51,3
CO ₂	t		8 892	8 640	8 234
NOX	t	258,2 ⁽²⁾	19,9	20,0	19,1
COV ⁽³⁾	t	79	84,6	76	50
Cl ₂ (équivalent HCl)	t	1,74 ⁽³⁾	0,32	0,14	0,003
Poussières de nickel	t	1,3 ⁽⁴⁾	0,32	0,47	0,36

(1) Valeur calculée sur la base de 329 jours/an de fonctionnement.

(2) Valeur calculée sur la base de 329 jours/an de fonctionnement.

(3) Valeur calculée sur la base de 331 jours/an de fonctionnement.

(4) Valeur calculée sur la base de 327 jours/an de fonctionnement.

• Déchets

Le volume de déchets dangereux, principalement constitué de bétons et terres polluées, varie en fonction de la nature des travaux réalisés lors de l'arrêt technique. En 2006, la réfection de deux dalles béton a entraîné l'évacuation de nombreux bétons et gravats.

Pour l'année 2005, le tonnage important de déchets non dangereux correspond à l'évacuation de béton-gravats non souillés qui ont été valorisés.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Dangereux ⁽¹⁾	t	287	149	767
Déchets non dangereux ⁽²⁾	t	501	851	196
Dont recyclage métal	t	108	60	65

(1) Hors Hydroxydes de fer.

(2) Hors soufre.

(4) Les valeurs publiées en 2005 pour les déchets Dangereux reprenaient l'ensemble des déchets éliminés par Bordereau de Suivi de Déchets Industriels, et non pas les déchets dangereux au sens de l'arrêté du 18 avril 2002.

(5) Les données publiées dans le document de référence de l'année 2005 ne faisaient état que des déchets appartenant à la famille des déchets du code 20 (déchets municipaux et assimilés) de la nomenclature répertoriée dans la réglementation.

• Sous produits :

Sous-Produits	Unité	2004	2005	2006
Soufre (classé Non Dangereux)	t	4 090	4 890	5 005
Hydroxydes de fer (classé dangereux)	t	324	501	387

Une quantité importante de soufre impur est obtenue par le traitement physico-chimique de la matte de nickel broyée. Ce sous-produit est valorisé par une entreprise extérieure pour fabriquer de l'acide sulfurique. Le nickel contenu est récupéré pour être valorisé sur le site.

ERASTEEL CHAMPAGNOLE

Le site, implanté dans le Jura sur la commune de Champagnole, a été créé en 1911.

L'usine Erasteel de Champagnole reçoit des billettes et des couronnes des sites de Commentry (France) et de Söderfors (Suède). Les billettes et le fil machine sont préparés et laminés pour obtenir des barres de sections rectangulaires. Celles-ci subissent des traitements thermiques de mise à niveau des qualités métallurgiques désirées puis passent dans un atelier de finition pour subir, par étirage et calibrage, la mise en forme souhaitée.

L'usine Erasteel de Champagnole fait partie de la branche Alliages du groupe Eramet depuis 1993.

• Management

Le système de management de la qualité est certifié conformément à l'ISO 9001, version 2000, pour cette activité depuis 2001. En 2006, la direction de Champagnole a poursuivi sa volonté d'intégrer l'environnement et la sécurité au système de management de la qualité par l'intégration d'un apprenti en formation qualifiante « Coordinateur de système de management QSE ».

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	6 545	7 445	6945
Fuel	MWh	219	102	46
Gaz	MWh	454	557	650

• Eau

L'eau industrielle est utilisée majoritairement pour le refroidissement de la ligne de laminage et du four de recuit.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la réduction d'eau dont un meilleur fonctionnement des circuits fermés et une optimisation des purges sur ces circuits.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau Potable	m ³	920	906	849
Eau industrielle	m ³	45 600	46 460	39100

L'amélioration de la qualité de l'eau rejetée s'explique par la séparation des eaux de process laminoirs : les eaux de refroidissement des cages ont été séparées des eaux de refroidissement des circuits hydrauliques et autres échangeurs, et sont maintenant dirigées sur un bac de décantation.

Rejets	Unité	2004	2005	2006
Fer	kg	9,58	11,0	9,5
Chrome	g	0,45	0	0
MEST	t	1,41	2,41	0,77
DCO	t	5,93	7,65	2,05
DB05	t	0,73	1,12	0,24
Hydrocarbures	t	1,22	2,96	0,37

Sur le plan réglementaire, deux nouveaux arrêtés préfectoraux, obtenus en 2005, définissent les conditions de réhabilitation de la zone mitoyenne au site dite du « Chalet » ainsi que le réaménagement de l'ancien crassier.

La révision de l'arrêté préfectoral d'exploitation est toujours en cours d'instruction. Le dossier d'autorisation a été déposé à la DRIRE en juin 2006.

• Énergie

L'énergie électrique est utilisée pour le chauffage des produits par induction ainsi que pour les fours de réchauffage et de recuit.

Le fuel et le gaz sont utilisés pour le chauffage des bâtiments, et les engins de manutention ainsi que pour l'adoucissement des produits à transformer.

La diminution de la consommation de fuel s'explique par le remplacement de ce combustible par du gaz de ville.

Le niveau de la consommation d'énergie électrique est directement lié au niveau de production.

• Air

Bien que le site ne soit soumis à aucune obligation réglementaire de surveillance de ses rejets atmosphériques, la totalité des rejets atmosphériques susceptibles de contenir des poussières sont traités.

Un système de filtration par dépoussiéreur à cassettes (installé en 2003) limite les rejets atmosphériques de poussières métalliques provenant de la machine à forger.

Les grenailleuses et tronçonneuses sont équipées de séparateurs cyclones.

Rejets	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	160	149	145

• Déchets

Le niveau de métal recyclé est dépendant de l'activité du site.

En 2005, une opération ponctuelle d'évacuation de gravats et de terre végétale avait augmenté la quantité de déchets non dangereux, ce qui explique la baisse constatée en 2006.

En 2005, des dysfonctionnements du circuit d'eau du laminoir, avaient généré une prise en charge d'eau polluée, qui avait augmenté la quantité de déchets dangereux traités.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	33,6	41,3	29,3
Déchets non dangereux	t	180	278	207
Dont métal recyclé		154	224	191

Erasteel Champagne recycle ainsi plus de 70 % des déchets produits.

• Sols

Une étude simplifiée des risques (ESR) réalisée en 2000-2001 a mis en évidence deux zones nécessitant une étude détaillée des risques (EDR) :

- la zone de l'ancien « crassier », où l'usine de Champagne déversait principalement les laitiers de fusion des coulées,
- une zone polluée au Chlorure de Baryum située à proximité d'un ancien atelier de traitement thermique traitée en 2005.

• Zone crassier

Cette zone, aujourd'hui clôturée, a été cédée à la commune de Champagne après l'arrêt des activités de l'aciérie en 1985.

Une EDR a été réalisée en 2004 sur la base d'un usage futur du site déterminé en coopération avec la mairie de Champagne. Cette solution, satisfaisante du point de vue de l'environnement, prévoyait le busage de la rivière coulant au fond du talweg, le remblaiement de la zone et la réalisation d'une plate-forme municipale.

Les travaux de busage ont démarré courant du 4^e trimestre 2005. Le remblaiement de la zone a été terminé en décembre 2006. Les travaux devraient être finalisés au deuxième trimestre par la pose d'un enrobé dense sur la zone remblayée.

• Prévention de la légionellose

Le site de Champagne est soumis à autorisation dans le cadre de l'exploitation de ses tours aéroréfrigérantes.

Conformément aux nouvelles réglementations, la formation du personnel aux risques légionelles ainsi que l'analyse de risque de développement de la légionelle ont été effectuées début 2006.

Un suivi analytique est réalisé conformément à la réglementation.

Un contrôle des installations par un organisme agréé sera réalisé au cours du premier trimestre 2007.

ERASTEEL COMMENTRY

Le site occupé par Erasteel Commentry est le siège d'une activité industrielle (sidérurgie) qui remonte à 1846. En 2006, l'usine, spécialisée dans la fabrication de barres et de tôles en acier rapides, a vu son activité fortement augmenter du fait de la production de lingots pour les sites Erasteel Suédois.

Les produits finis élaborés par le site sont utilisés pour la fabrication d'outils de coupe et de sciage, d'injecteurs pour moteur diesel et de pièces d'usure. Les installations sont également utilisées pour la transformation de tôles pour l'aéronautique et l'espace. Les activités présentes sur le site sont variées : élaboration de l'acier, transformation à chaud et à froid, parachèvement et finition ; il en résulte une grande diversité de métiers.

• Management

Située dans le centre-ville de Commentry, Erasteel mène depuis de nombreuses années des actions pour préserver l'environnement et s'intégrer durablement au sein de la collectivité. Certifié ISO 14001 depuis 2004, le premier audit de suivi en 2005 a officialisé la certification suivant le référentiel 2004 de la norme. Celui-ci a mis en exergue la vision claire des

engagements définis dans la politique, le processus de veille réglementaire, la mise en œuvre d'un référentiel de compétences et une bonne maîtrise opérationnelle.

Suite à l'augmentation de 25 % de la production, la demande d'agrandissement faite par le site a abouti à l'adoption d'un arrêté préfectoral complémentaire le 18/07/2006. Un nouveau dossier d'autorisation a été rédigé en 2006 pour augmenter l'activité du site à 35 000 tonnes de lingots. Un nouvel arrêté d'exploitation est attendu mi 2007.

• Énergie

La consommation d'énergie du site est essentiellement liée à l'utilisation des fours de fusion, de réchauffage et de traitement thermique situés à l'amont du site. L'augmentation d'activité ayant eu lieu dans cette partie de l'usine, ceci explique la croissance générale de la consommation énergétique. Les modifications de process et d'utilisation des fours ainsi que le passage de fuel au gaz de 4 fours ont permis d'optimiser la consommation énergétique du site. Le programme de passage au gaz des fours fuel se continuera en 2007. Le rapport MWh/t de lingots diminue continuellement depuis 2004.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	41 014	48 271	47 646
Fuel total	MWh	39 998	44 820	40 434
Gaz	MWh	67 353	78 625	79 533

• Gaz à effet de serre

L'aciérie de Commentry fait partie des trois aciéries électriques d'Eramet incluses dans le périmètre d'application de la Directive européenne sur les quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

L'arrêté complémentaire du 18/07/2006 a permis l'obtention annuelle de 6 351 tonnes de CO₂ supplémentaires pour 2006 et 2007.

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	23 858	27 790	26 818

• Eau

Le site a mis en place depuis janvier 2004 une auto-surveillance mensuelle de son point rejet principal. La dégradation observée en 2006 en termes de MEST, DCO et métaux est due à la prise en compte de la totalité des effluents. La première phase du projet de rejet unique a été réalisée en 2006. Le bassin d'orage sera réalisé en 2007 ce qui améliorera le traitement des rejets.

Des aménagements ont été réalisés en 2006 pour améliorer le piégeage des hydrocarbures au niveau du bassin du train à fil et des bassins d'eaux industrielles. Les analyses réalisées sur la nappe souterraine ont fait apparaître une amélioration des résultats en termes de métaux.

Rejets	Unité	2004	2005	2006
Fe + Zn + Mo + Al	kg	354	411	514
Cobalt	kg	21,2	24,5	22,7
Fer	kg	124	164	189
Zn	kg	57,2	71,6	64,6
Manganèse	kg	10,4	12,7	10,9
MEST	t	2,24	4,22	8,24
DCO	t	11,4	12,4	26,3

Le passage en eau potable des tours de refroidissement a entraîné un transfert de consommation de l'eau industrielle vers l'eau potable. De plus, les travaux de fiabilisation du réseau ont permis de limiter les fuites et ainsi de réduire de manière importante la consommation d'eau industrielle.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	44 158	51 743	69 417
Eau industrielle	m ³	196 692	204 363	164 456

• Air

L'évolution des rejets en SO_x, NO_x, COV et poussières est directement liée à l'évolution de la production mais le passage de fours fuel au gaz a réduit les émissions de SO_x. L'augmentation des NO_x est liée à la prise en compte de mesures sur le dépoussiéreur non prise en compte les années précédentes. Le remplacement de fontaines à solvant par des fontaines biologiques a eu un effet sur les émissions de COV.

En termes de poussières, l'installation d'un captage primaire sur le four électrique de fusion a fait diminuer fortement les émissions de poussières diffuses du site et améliorer le taux de récupération de poussières par tonne d'acier liquide produites.

Rejet atmosphérique	Unité	2004	2005	2006
SO ₂	t	55	62	52
NO _x	t	9,0	12	19
COV	t	7,4	9,6	2,9
Poussières totales ⁽³⁾	t	23	30	17

• Déchets

En raison de l'augmentation de l'activité, les quantités de déchets non dangereux et dangereux ont augmenté. Les quantités valorisées de papier / carton et de bois ont également progressé.

Un transformateur au PCB a été éliminé en 2006 et les derniers éléments de brai présents sur le site suite à l'arrêt de leur utilisation ont été évacués. Les fibres céramiques réfractaires sont depuis cette année enfouies en décharge de classe 1.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	430	605	762
Déchets non dangereux	t	7 663	8 980	10 840

• Décharge interne

13 000 m³ de remblais ont été mis en place dans la décharge interne pour permettre le stockage optimal des 7 900 tonnes de laitiers et réfractaires entreposées en 2006.

Une plus grande partie de l'activité de l'aciérie repose sur le recyclage de chute provenant des propres activités de traitement du site, de ses clients mais également, de déchets métalliques spéciaux, ainsi que sur la fusion de métaux alliés achetés

ERASTEEL KLOSTER AB

Erasteel Kloster est la filiale suédoise d'Erasteel qui produit de l'acier rapide pour outils coupants, sur trois sites en Suède :

- Söderfors pour la métallurgie EAF (fours à arcs), la métallurgie des poudres et des produits en barres,
- Långshyttan pour le tréfilage et le laminage à chaud de feuillards et fils,
- Vikmanshyttan pour des produits laminés à froid et bimétalliques.

L'acier rapide est principalement utilisé dans la fabrication d'outils tels que forets, tarauds, fraises, couteaux ou scies.

La production d'acier rapide débute par la fusion de chutes d'acier et de matériaux d'alliage. Les matériaux d'alliage qui donnent à l'acier ses propriétés particulières sont principalement le cobalt, chrome, vanadium, molybdène et tungstène.

Les principaux aspects environnementaux de Långshyttan sont le management des rejets et des déchets des chaînes de décapage. Une étude a été réalisée afin d'en améliorer la neutralisation. Par ailleurs, une solution alternative aux déchets stockés dans la décharge interne est recherchée.

À Söderfors, trois rapports menés pendant une période d'observation et portant sur le recyclage des poussières, le bruit industriel et les conditions d'émission des poussières en suspension dans l'air ont été remis aux autorités. Le comblement de la décharge avec des matières provenant de l'ancien système de traitement des poussières est en cours. La décharge doit faire l'objet d'un contrôle de tassement avant couverture définitive.

Des études préliminaires relatives à des terrains contaminés ont été menées à Långshyttan, d'autres études similaires seront lancées à Söderfors en 2007.

Le management a initié une revue de direction environnementale afin de traiter les sujets relatifs au management environnemental, ainsi que le suivi des objectifs et de la performance.

• Énergie

La consommation d'énergie de Söderfors est principalement liée aux fours de fusion, de chauffage et de traitement thermique. Le fuel est utilisé pour l'affinage de l'acier en four sous vide et le chauffage des bâtiments.

La production d'acier rapide de l'aciérie est en décroissance, ce qui explique la baisse de celle de la consommation de fuel.

La quantité de propane utilisée est liée au volume de production des poudres.

Les consommations d'énergie de Långshyttan et de Vikmanshyttan sont principalement dues aux activités des laminoirs, et des fours ainsi qu'au fuel utilisé pour le chauffage des bâtiments.

La consommation est directement proportionnelle au niveau de production et à la rigueur de l'hiver pour ce qui concerne le chauffage des bâtiments.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité	MWh	105 173	99 716	104 614
Fuel total	MWh	8 230	7 590	6 716
Gaz propane	MWh	1 304	1 548	1 772

• Eau

Le refroidissement des fours électriques, de la forge et des laminoirs situés sur les trois sites sont les principales sources de consommation d'eau industrielle. Une fuite survenue sur une canalisation à Långshyttan explique l'augmentation de la consommation d'eau potable de près de 2500 m³.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	32 421	22 626	26 839
Eau industrielle	m ³	1 300 800	1 300 814	1 300 800

Le site de Långshyttan a été également confronté à un dysfonctionnement de mesure de pH sur la chaîne de décapage pendant un week-end, ce qui a provoqué une augmentation des rejets en fer, chrome et molybdène. Le défaut a été rapidement localisé et corrigé. Depuis cet incident, cet équipement fonctionne normalement.

Rejets	Unité	2004	2005	2006
Matières en suspension	Kg	9 553	8 150	7 753
Fer	Kg	632	642	3 275
Chrome total	Kg	13	16	195
Molybdène	Kg	2 222	2 042	2 538
Plomb	Kg	34	16	2
Zinc	Kg	176	126	27

• Gaz à effet de serre

L'aciérie de Söderfors entre dans le cadre de la Directive européenne sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Söderfors s'est vue allouer 3 182 quotas de CO₂ pour la période 2005-2007. Elle est en conformité avec la quantité de quotas allouée.

• Air

Les principales sources d'émission de poussières sont les fours électriques, les machines à grenailleur, les chaînes de décapage, les forges et les laminoirs installés sur les sites.

Söderfors est équipée d'un système de captation des poussières pour tous les fours depuis 2003. Toutes les autres sources sont équipées de systèmes de captation de poussières.

À la fin de 2005 et au début de 2006, Långshyttan a rencontré un dysfonctionnement sur le système de captation des poussières de la grenailleuse.

Émissions dans l'air	Unité	2004	2005	2006
Poussière	kg	301	1 235	1 295
CO ₂	t	4 265	4 647	3 491
NO _x	t	13	14	10

• **Déchets**

La réduction du tonnage des déchets non dangereux et dangereux est due à la faible production d'acier rapide dans l'aciérie de Söderfors. Le site a par ailleurs initié le recyclage des battitures.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	951	903	861
Déchets non dangereux	t	6 518	5 503	3 480

• **Décharge interne**

La décharge interne de Söderfors est clôturée et conforme avec la directive européenne.

La mise en conformité de la décharge de Långshyttan fait l'objet d'une étude en cours.

EUROTUNGSTENE – GRENOBLE FRANCE

Située au cœur de l'agglomération Grenobloise depuis 1947, l'usine Eurotungstène Poudres produit des poudres métalliques à base de cobalt et de tungstène destinées au marché des outils diamantés et des carbures cémentés. Usine résolument tournée vers l'international, elle exporte plus de 95 % de sa fabrication.

L'année 2006 a été marquée par la production d'un nouveau type de poudre à base de nickel. Au préalable, Eurotungstène a obtenu un arrêté complémentaire l'autorisant à produire cette poudre dans ses installations. Les modifications n'ont pas nécessité d'enquête publique.

En 2005, Eurotungstène a obtenu le renouvellement de son autorisation d'exploiter et l'autorisation de produire une nouvelle gamme de poudres « Keen® ».

• **Énergie**

La consommation énergétique totale (électricité et gaz naturel) est stable depuis 2004.

Énergie	Unité	2004	2005	2006
Total électricité	MWh	10 536	10 587	11 047
Total énergies	MWh	16 865	16 659	16 386

• **Eau**

Les principales utilisations d'eau industrielle proviennent du lavage des gaz de procédés ainsi que de la production d'eau déminéralisée.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m³	15 356	19 079	19 917
Eau industrielle	m³	408 683	414 107	448 136

L'augmentation des besoins en eau, industrielle et potable, est liée à une augmentation de la production et à la mise au point des nouveaux projets.

Les résultats des analyses effectuées sur les rejets aqueux de l'entreprise sont nettement en deçà des maxima réglementaires.

En 2006, Eurotungstène a procédé à la séparation des eaux provenant du centre de recherche et des pilotes de R&D : les eaux de process rejoignent désormais la station de traitement interne et les eaux vannes se rejettent dans le réseau communal.

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
Cobalt	Kg	142	160	551
Fer	Kg	95	100	109
MEST	T	1,2	2,6	2,4
DCO	T	27	48	87

La forte augmentation en cobalt rejeté est due au calcul d'extrapolation effectué à partir d'échantillons ponctuels mensuels. À compter du 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un préleveur automatique asservi au débit permettra d'obtenir des résultats totalement représentatifs des flux rejetés. Néanmoins, les valeurs 2006 restent inférieures aux limites du nouvel arrêté.

Les valeurs de DCO indiquées pour l'année 2004 diffèrent de celles publiées dans le précédent document. Cet écart s'explique par la prise en compte de l'ensemble des mesures journalières dans l'application EraGreen.

- Air

Les quantités de CO₂, SO₂ et NOx rejetées sont obtenues par calculs en partant de la consommation d'énergie. Elles restent stables sur 2004, 2005 et 2006 avec une baisse d'émission en CO₂ et NOx (hausse de la consommation électrique compensée par une baisse de la consommation de gaz).

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
Cobalt (poussières)	t	0,053	0,005	0,007
CO ₂ (gaz)	t	1 174	1 246	985
SO ₂ (gaz)	t	0	0	0
NOx (gaz)	t	1,2	1,3	1

Une erreur de saisie dans le document 2005 a été corrigée et est à l'origine de l'écart observé avec la valeur de cobalt rejeté pour l'année 2004 indiquée ci-dessus.

- Déchets

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Dangereux	t	12	19	2,8
Non dangereux	t	195	427	211
Dont recyclage métal	t	105	333	78

La baisse de production de déchets dangereux ou non dangereux en 2006 est due non seulement à une amélioration de la qualité des produits fabriqués (moins de rebuts), à l'absence de stockage de produits dangereux en attente de destruction mais aussi par une baisse du nombre de chantiers sur le site par rapport à l'année 2005.

LE NICKEL-SLN / SITE DE DONIAMBO – NOUVELLE-CALÉDONIE

La société Le Nickel-SLN qui extrait puis produit du ferronickel et de la matte de nickel à Nouméa, anime un système de management environnemental ambitieux, appuyé sur une politique forte du groupe intégrant le concept de Développement Durable.

L'usine de Nouméa, située au sein d'une cité en pleine expansion et dans un contexte naturel exigeant, est soucieuse d'intégrer dans son programme d'augmentation de capacité, les contraintes locales qui sont les siennes dans le respect des hommes et de son environnement.

Acteur industriel majeur du Territoire, le site doté d'une politique environnementale volontariste s'est notamment fixé comme objectif principal une réduction significative de ses rejets aqueux et de ses émissions atmosphériques.

Les normes environnementales en Nouvelle-Calédonie sont essentiellement inspirées de celles de la métropole et font l'objet pour l'exploitation de l'usine d'un arrêté ICPE récemment actualisé.

Le démarrage en 2007 de l'association SCAL- AIR, (réseau de surveillance de la qualité de l'air de la ville de Nouméa), avec la participation active de la société Le Nickel-SLN et en collaboration avec les collectivités permettra de prendre le relais

du réseau industriel déjà en place, de suivre la contribution des différents acteurs industriels et de confirmer le bon niveau de qualité de l'air de l'agglomération.

Avec pour la seconde année consécutive des conditions extrêmement difficiles liées à un contexte social perturbé, les résultats des actions engagées depuis quelques années marquent quelque peu le pas en ce qui concerne les émissions de poussière.

Les investissements concernant la filtration des fumées sont en cours de réalisation pour certains (électrofiltres neufs sur deux fours rotatifs) et au stade d'étude avancée pour d'autres (ateliers Bessemer et désulfuration) avec comme objectif de démarrage la période 2008-2009.

Parallèlement à ces actions, un vaste programme de mise en conformité des effluents aqueux aboutira courant 2007.

- Énergie

Malgré de nombreuses phases transitoires dues aux événements sociaux du dernier trimestre et la consommation d'un minerai souvent non conforme au cahier des charges, le ratio de consommation énergétique (kWh ramenés au kg de Ni produit), en très nette augmentation en 2005, a retrouvé cette année un niveau plus conforme aux attentes.

• Eau

La consommation en eau potable est, cette année encore, en sensible diminution. Celle de l'eau industrielle reste élevée du fait de :

- l'augmentation de la quantité de poussières compactées après humidification. (prévention des envolements),
- lutte préventive contre la légionellose nécessitant à certains moments une vidange complète des installations.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	231 320	174 533	159 735
Eau industrielle	m ³	1 059 396	1 233 030	1 259 835

La poursuite de la sensibilisation sur le problème des effluents aqueux a permis de progresser et de minimiser les rejets. Le site reste toutefois très dépendant de la qualité de la filtration des scories granulées à l'eau de mer, du fait des débits très importants (10 000 m³/h).

Les fortes diminutions des rejets en MES sont liées à l'amélioration de cette filtration, la quantité de nickel étant la composante essentielle de ces rejets.

En 2007 un important programme d'investissement permettra d'améliorer encore la situation et de disposer d'une mesure en continu des rejets.

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
Métaux	T	302	116	98
Nickel	T	52,8	10,4	2,6
MES	T	11 670	2 356	1 246
DCO	T	64	92	54

MES : Matières en suspension.

DCO : Demande chimique en oxygène.

• Air

Le taux de poussières ramené à la tonne de minerai brut traitée est du même ordre de grandeur que celui de l'an dernier (136 contre 137 g/t) ce qui est la résultante de progrès en particulier à la calcination, mais aussi de difficultés techniques ponctuelles au pré séchage et surtout aux fours électriques consécutifs aux problèmes sur mines, le site de production n'ayant pu disposer en permanence d'une charge correcte.

Il est à noter que le nombre de pics de SO₂ mesuré sur les stations qualité de l'air a diminué et que cette année aucune plainte n'a été enregistrée.

Le niveau de NOx de l'an dernier a été confirmé. Il est le reflet des difficultés de réglage de la centrale thermique travaillant avec trois types de fuel différents.

Les quantités de SO₂ émises découlent de l'augmentation de production et de l'application systématique de la politique préventive (en cas de risque) du passage préventif en fuel très bas soufre.

Le site reste toutefois très en dessous des valeurs limites en ce qui concerne les retombées

Rejets atmosphériques	Unité	2004	2005	2006
SO ₂	t	23 854	20 796	20767
CO ₂	t	1 667 400	1 957 886	1 750 961
NOX	t	2 285	3 958	3833
COV	t	< 8,3	< 9,3	<13.1
HCl	t	20	21	24
Poussières totales	t	1 098	1 142	1220
- Dont nickel et composés	t	44	33	35

• Gestion des scories

La fusion réduction du minerai génère une très grande quantité de scories (environ 750 kg par tonne). Ce sous-produit est essentiellement utilisé comme matière première pour le remblai des voiries et le BTP, le reste est stocké en interne en vue de constituer des collines paysagées.

Scories (t)	2004	2005	2006
Stockées en décharge interne ⁽¹⁾ + externe	1 900 000	2 059 000	2 130 420

(1) Briques, Scories de pré-affinage, de désulfuration, scories Bessemer et scories de fusion (96 % du total).

• **Gestion des déchets**

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	T	20,7	170	117,7
Déchets non dangereux	T	1 373	1 790	966
Recyclage Métal	T	16 500	16 600	18 452
PCB, ferrailles, et produits pollués	T	2 285	2 083	3 465 *

À noter la réduction importante des déchets non dangereux dont le prix de traitement a été multiplié par 6.

* Dont le traitement de 500 t de chaux périmée.

• **Situation administrative**

Afin de confirmer sa politique volontariste de management intégré des sujets Qualité, sécurité, hygiène et environnement, une direction QHSE a été créée en 2006 intégrant le Département Environnement Industriel qui a vu ainsi son effectif augmenter.

Parmi les dossiers menés en 2006, on retiendra :

- les études foudre et sismique du site de Doniambo,
- la recherche de l'amélioration d'un procédé de traitement des boues de scories sodiques,
- la déclaration des Spirales de Népoui et du crible mobile de Thio,
- la demande d'autorisation de déplacement de l'atelier mécanique de Kouaoua,
- la poursuite de la caractérisation et de la localisation des fibres d'amiante environnementale sur les sites miniers.

• **Mines, faits marquants**

- > Dans l'attente de la future réglementation minière, le Service Environnement Minier a poursuivi ses actions de formalisation du savoir faire SLN avec l'élaboration et la diffusion interne et externe de guides méthodologiques :
 - techniques et ouvrages hydrauliques,
 - règles de conception et techniques de construction des verses à latérites,
 - ouverture des pistes de prospection.

Ces publications ont servi de support de formation interne aux techniques de protection de l'environnement.

Dans la perspective d'une mise en application de la réglementation courant 2007, le Service s'est renforcé et structuré en vue de répondre efficacement au surcroît prévisible d'activité d'ingénierie (montage de dossiers d'autorisation avec meilleure prise en compte des aspects environnementaux).

Pour appuyer la poursuite de création de nouvelles verses à stériles de grande hauteur (Kouaoua, Thio, Poum), un rapport de synthèse des 15 années de mesures d'auscultation géotechnique a été réalisé et transmis à la DIMENC.

- > Les principales études menées à bien en 2006 sont :
 - l'obtention de l'arrêté provincial de modification de l'exploitation du gisement de Kopéto – Mont Vert (stockage des stériles dans le périmètre de protection des eaux du bassin versant de la Pouembout) après 2 ans d'études et d'instruction,
 - l'élaboration du plan de gestion des eaux sur le centre de Tiébaghi,
 - la réalisation du plan de fermeture de la mine Bonini à Poro,
 - l'état des lieux de surface de la mine Poum préalablement à l'échange des titres miniers.

> D'un point de vue des réalisations sur le terrain, on retiendra :

- la poursuite de travaux d'aménagement dans le creek Kabar à Kouaoua et de mines arrêtées à Poro dans le cadre d'un programme pluriannuel,
- les travaux de stabilisation des carrières Ouamango et Carrière des Sapins (Népoui) qui ont débuté en septembre et devraient s'achever à la fin du 1^{er} semestre 2007,
- les efforts de végétalisation qui se poursuivent avec 12,5 hectares de semis hydrauliques et 10 600 plants sur l'ensemble des quatre centres miniers.

On retiendra également :

- le conflit social du dernier trimestre qui a perturbé notamment le programme de travaux sur la côte Est,
- l'accroissement des contraintes environnementales liées à l'importante biodiversité de la Nouvelle-Calédonie (flore et faune) qui nécessitera d'ouvrir le débat sur le développement durable avec l'ensemble des décideurs,
- la participation aux études territoriales sur l'amiante environnemental et les actions destinées à réduire tout risque potentiel sur les sites de la société Le Nickel-SLN.

MARIETTA

Eramet Marietta Incorporated (EMI) compte parmi les plus importants producteurs mondiaux d'alliages de ferromanganèse.

Eramet Marietta Incorporated (EMI) participe activement à un grand nombre d'initiatives de protection de l'environnement, associé non seulement à la prévention de la pollution et à la planification des secours, mais également à des programmes de promotion du bien-être général de ses employés et de la communauté locale.

• **Investissements en relation avec la protection de l'environnement**

Chaque année, EMI dépense plus de 5 millions USD dans l'exploitation de systèmes de réduction des émissions qui captent la plus grande partie des rejets et limitent leur impact hors du site. Les déchets de procédés sont collectés et déposés en sécurité dans des zones de stockages internes spécifiques. Les bassins sont contrôlés avec une grande attention afin de s'assurer de l'absence de contact avec l'environnement.

En 2006, EMI a achevé l'installation d'un nouveau centre de concassage, criblage et conditionnement. Le projet comportait un investissement de 1,4 million USD dans un système de collecte ultramoderne de réduction des émissions fugitives dans l'air. Un investissement complémentaire de quinze mille USD dans l'amélioration de la qualité de l'air porte sur la réalisation d'une étude technique préliminaire visant à définir une technologie adaptée au contrôle des odeurs d'un procédé au chrome

électrolytique. Les dépenses d'investissement liées à l'installation d'un oxydant thermique régénérateur ont été budgétées pour 2007 et 2008.

En 2006, EMI a également dépensé près de 26 000 USD pour la poursuite d'études techniques sur la réduction des rejets ammoniacaux. Le renouvellement du permis de rejet des eaux usées du site pourra exiger un engagement portant sur la réduction de 50 % des émissions d'ammoniac dans l'eau. La mise en œuvre d'une technologie approuvée représentera un investissement important échelonné sur une période de trois à quatre années. Par ailleurs, les coûts annuels d'exploitation et de maintenance seront conséquents.

• Réponse d'urgence

EMI demeure un membre actif du « Washington County Local Emergency Planning Committee (LEPC) » et de la « Central Ohio Valley Industrial Emergency Organization (COVIEO) ». Ces organismes ont été créés dans l'objectif de promouvoir la prise de conscience par la communauté et les industriels des risques potentiels associés à l'exploitation des installations de production locales et de la nécessité de planifier effectivement ces risques dans le cas improbable de la survenue d'un accident ou d'une pollution. John Hughes, Ingénieur écologiste chez EMI, a eu récemment l'honneur d'être réélu au poste de Secrétaire du COVIEO pour l'année 2007.

• Hygiène industrielle

Afin d'anticiper des normes plus contraignantes sur le chrome hexavalent, le Département du chrome électrolytique a fait l'objet d'une surveillance approfondie afin de mieux cerner les expositions des personnes. Au vu des résultats des prélèvements pratiqués sur le personnel et dans l'environnement, la nouvelle

limite fixée à 5 µg/m³ pourra être atteinte dans l'ensemble du département.

• Gestion de l'environnement

En 2006, le service de l'environnement de EMI a poursuivi la mise en place d'un programme d'audits environnementaux précis. Ces audits sont menés dans divers domaines selon une périodicité au minimum hebdomadaire afin d'aider les services d'exploitation dans l'identification et la correction des problèmes potentiels. Le Service Environnement travaille en liaison directe avec les responsables de secteurs afin de traiter les problèmes constatés avant qu'ils ne se transforment en violations ou déficiences.

Dès 2007, le Service de l'Environnement de EMI fusionnera avec le Service Sécurité afin de constituer le Service des Affaires de Sécurité, Santé et Environnement. Cette fusion facilitera le partage des ressources disponibles et permettra de travailler avec une efficacité optimale utilisant les synergies existantes.

• Énergie

Les trois fours à arc ainsi que l'atelier d'électrolyse du chrome sont les plus gros consommateurs d'énergie électrique. Les fours de préchauffage et de séchage utilisent le gaz naturel comme source d'énergie.

La baisse de la demande en énergie de la plupart des utilisations est explicable par les performances des fours :

- défaillance du transformateur de régulation qui a exigé une baisse de charge pendant près de 3 mois,
- arrêt prolongé de F12 en août,
- exploitation à bas régime de F1 sur 2 mois pendant la fabrication des nouveaux anneaux de pression,
- grève de deux semaines provoquant une baisse de production.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Énergie ⁽¹⁾	MWh	818 456	835 550	799 844

(1) Incluant environ 70 000 MWh redistribués vers d'autres sociétés établies à proximité du site.

• Eau

Le site possède un réseau séparatif pour les eaux sanitaires et les eaux de refroidissement.

Les effluents sont collectés et rejetés, après traitement, dans l'environnement naturel (le rivière Ohio). Les valeurs mesurées montrent des teneurs en polluants très inférieures aux limites autorisées.

La consommation d'eau industrielle a diminué en 2006 grâce à la mise en place d'un circuit en boucle fermée sur 2 des 3 systèmes de refroidissement des fours. Néanmoins, si la consommation d'eau provenant du réseau public est facile à mesurer, la quantité d'eau prélevée dans la rivière pour le refroidissement, elle, ne l'est pas facilement.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable (en bouteilles plastique)	m ³	121	125	94
Eau industrielle (réseau public)	m ³	219 454	225 857	210 363

Les rejets de manganèse, de chrome (non hexavalent), de plomb et de particules en suspension, sont calculés à partir des résultats analytiques actuels pendant les émissions autorisées. En 2006, une réduction des précipitations s'est traduite par une baisse de débit des rejets qui peut être responsable des réductions de charges massiques totales dans le fleuve.

Le rejet d'ammoniac dans le fleuve est mesuré via des analyses, et varie en fonction de la production du Département du Chrome Electrolytique (nombre de cellules en exploitation), du pH et de la température dans les systèmes de traitement, ainsi que des méthodes de comptabilité d'achat de l'ammoniac. Les calculs des rejets d'ammoniac dans l'air utilisent le bilan massique. D'une manière générale, une augmentation du rejet d'ammoniac dans l'eau se traduit par une diminution des rejets d'ammoniac dans l'air, et vice versa.

Rejets aqueux	Unité	Limites	2004	2005	2006
Chrome	t	0,63	0,050	0,044	0,054
Manganèse ⁽¹⁾	t	70,4	16,52	12,05	7,2
Plomb	t		0,109	0,089	0,091
Matières en suspension	t	299	13	21	7
Ammoniac	t		453	464	515

(1) Excluant les écoulements moyens d'eaux pluviales.

• Air

Les émissions de CO₂ sont calculées à partir de l'évaluation de la production (HCFeMn + MCFeMn + LCFeMn + SiMn) avec intégration de facteurs de corrélation de CO₂.

La quantité d'ammoniac utilisée et rejetée dépend du nombre de cellules exploitées par l'atelier d'électrolyse du chrome. Le nombre moyen de cellules en exploitation pendant chaque année calendaire a augmenté sur les trois dernières années. Les calculs de rejets d'ammoniac sont basés sur un bilan massique.

Les estimations d'émissions de poussières de manganèse découlent avant tout des données de mesure des rejets à la cheminée, qui sont réalisées annuellement selon les exigences du Titre V du permis d'autorisation d'exploiter du site.

Certains valeurs d'émissions de poussières sont estimées en utilisant la directive US-EPA (AP-42) : facteurs d'émission fixés qui intègrent les capacités de production du process, le nombre d'heures de fonctionnement, la taille des équipements, les caractéristiques des matériaux utilisés ainsi que les conditions météorologiques moyennes.

Aux États-Unis, il y a obligation de prendre en compte toutes les émissions non mesurables, par l'application de ces facteurs.

Bien que le CO₂ soit considéré comme un gaz à effet de serre, il n'est pas réglementé comme polluant prioritaire aux USA, contrairement au CO qui constitue un indicateur de combustion incomplète ou inefficace dans la plupart des procédés. Les quantités de CO₂ et de CO émises, ainsi que le rapport CO/CO₂, sont partiellement dépendants de la quantité, de la qualité et des types de matières premières non métalliques introduites dans les fours.

Le CO₂, les COV et les émissions de poussières sont principalement générés par les fours tandis que l'ammoniac et le CO (en grande partie) sont originaires des opérations électrolytiques. Les émissions de CO₂ et d'ammoniac sont calculées sur la base du bilan massique, les émissions de COV sont estimées à partir des facteurs d'émission et les émissions de poussières produites par les fours sont évaluées à partir des mesures effectives de perte à la cheminée et des facteurs d'émission approuvés.

Émissions dans l'air	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	Tonnes métriques	206 000	199 000	159 855
SO ₂	Tonnes métriques	5,3	5,1	4,9
NOx	Tonnes métriques	16,2	16	16
Composés organiques volatiles	Tonnes métriques	338	343	416
Ammoniac	Tonnes métriques	382	444	321
Quantité totale de poussières	Tonnes métriques	521	428	476
- Dont le manganèse	Tonnes métriques	211	155	170

• Déchets

La quantité de déchets générée varie notablement d'une année à l'autre en raison de l'impact des projets, parmi lesquels les activités de maintenance, de construction et de démolition.

L'augmentation des déchets dangereux est due à une amélioration de la maintenance des procédés et aux efforts

d'entretien dans le service du chrome électrolytique. Les rebuts de matériels, de canalisations, d'éléments réfractaires des cuves et des garnitures et les débris de nettoyage qui ont été au contact des déchets dangereux doivent généralement être traités comme déchets dangereux eux-mêmes.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	Tonnes métriques	77	80	132
Déchets non dangereux	Tonnes métriques	848	706	662

PORSGRUNN & SAUDA

Eramet Norway exploite deux usines en Norvège.

L'une d'elles (ENS) est située à Sauda dans le sud-ouest de la Norvège. Ce centre emploie 216 personnes et constitue le principal employeur privé de la communauté locale. La population de la communauté de Sauda compte près de 5 000 personnes et est en diminution au cours des dernières années. Outre l'usine, on compte quelques ateliers de mécanique, un fabricant de verre de sécurité auxquels s'ajoutent quelques activités tertiaires implantées dans la région. L'usine a été créée au début des années 1920. Le choix de son implantation a été motivé par la proximité de centrales hydro-électriques. L'usine a toujours produit des alliages de manganèse.

L'autre usine d'Eramet Norway (ENP) est située à Porsgrunn dans le sud-est de la Norvège. Le site, qui emploie 186 personnes est le voisin immédiat d'un grand site industriel de Norsk Hydro situé à Herøya. La région du Groenland (à laquelle appartient Porsgrunn), compte plusieurs grands sites industriels qui produisent des engrais, des produits pétrochimiques, du ciment et des produits divers. L'usine a démarré vers 1920 et produit différents types de ferro-alliages depuis cette date.

ENS exploite actuellement deux fours qui produisent du ferromanganèse à haute teneur en carbone (HC) ainsi qu'une unité d'affinage qui produit des alliages de ferromanganèse de moyenne et faible teneur en carbone à partir du HCFeMn. La production annuelle de ENS atteint un tonnage approximativement égal à 217 000 tonnes.

ENP exploite également deux fours dont l'un produit du silicomanganèse (SiMn) et l'autre, du ferromanganèse haut carbone (HCFeMn). De plus, l'usine affine le SiMn en SiMn à faible teneur en carbone (LC). Elle exploite également une unité d'affinage de HCFeMn. La production annuelle d'ENP est approximativement de 180 000 tonnes.

Les activités des sites comprennent la manipulation des matières premières, la coulée d'alliages en sortie des fours, le soutirage et la coulée des alliages hors de l'unité d'affinage, le soutirage et la coulée du laitier en sortie des fours, le concassage et la manipulation des produits finis, ainsi que la collecte des déchets (par exemple les poussières de filtres et boues du traitement des eaux).

• Les aspects environnementaux les plus importants des usines sont les suivants :

- émissions de poussières diffuses et canalisées produites par le traitement des matières, les fours, le traitement du métal liquide et du laitier, la coulée et le concassage,
- bruit (continu et discontinu) généré par les usines et ayant une influence sur le voisinage (bruit émis par les sources fixes d'une part et par les véhicules d'autre part),
- émissions dans l'air de HAP et métaux sous forme gazeuse ou particulaire,
- émissions de CO₂ dans l'air,
- rejet de HAP, de matières en suspension et de composés inorganiques (métaux lourds, zinc etc.) dans la mer,
- dépôt de boues dans les décharges à proximité des usines.

• Les principaux investissements liés à la protection de l'environnement en 2006 se décomposent comme suit :

> ENP :

- quoi permettant la réduction des émissions acoustiques,
- élimination des PCB (dans les matériels électriques),
- nouveau filtre pour le traitement de l'eau,
- nouveau système de mesure des poussières sur la ligne MOR,
- caméra thermique,
- brûleurs à flamme pilote ENP10.

> ENS :

- amélioration des systèmes de captation des gaz à la coulée,
- nouvelle installation de traitement des eaux,
- réduction acoustique,
- élimination des PCB (dans les matériels électriques).

• **Gestion de l'environnement**

Le système de management environnement d'Eramet Norvège est certifié ISO 14001 depuis le 6 juin 2005.

• **Principaux engagements et initiatives des parties concernées**

En 2006, les principaux objectifs environnementaux d'Eramet Norvège ont été :

- la réduction des émissions atmosphériques des usines. Un des objectifs spécifiques de ENS a consisté à ramener les niveaux des retombées de poussières sur le voisinage à ce qu'il était avant la conversion de la production à 100 % en FeMn,

- réduction des rejets de Pb, Zn et Cu dans la mer,
- réductions acoustiques,
- amélioration du traitement des déchets,
- diverses améliorations en relation avec la mise en place de la certification ISO 14001 (procédures, rôles et instructions de travail).

• **Énergie**

Les fours électriques sont les principaux équipements utilisant l'énergie électrique. Les fours de préchauffage sont alimentés en gaz.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Électricité + Gaz + fuel	MWh	1 088 000	1 022 000	1 088 000

• **Eau**

L'augmentation de consommation en eau en 2006 est directement liée aux besoins de refroidissement plus importants consécutifs à une augmentation de production.

ENS a été confronté à une augmentation des rejets de métaux en mer en 2005.

Sur le site de Sauda, le dysfonctionnement d'une vanne a occasionné une augmentation de consommation depuis juillet 2006.

Un nouveau traitement des eaux a été mis en service au début de 2006 et ENS a obtenu des résultats inférieurs aux seuils autorisés, depuis juillet 2006.

Consommations	Unité	2004	2005	2006
Eau potable	m ³	179 000	151 263	159 000
Eau industrielle	m ³	16 106 000	16 777 000	17 602 000

Rejets aqueux	Unité	2004	2005	2006
Cadmium	kg	1,2	1,7	0,2
Chrome	kg	1,2	3,7	1
Zinc	kg	784	568	93
Plomb	kg	26	38	14
Manganèse	kg	334	529	100
HAP	kg	6	11,3	4
Matières en suspension	t	2,5	3,3	2,6

• Air

Sur le site d'ENS, le projet Phøniks (reconstruction d'une captation des fumées modernisé dans la zone de coulée) a été mis en œuvre pendant les derniers mois de l'année 2006. Il sera achevé en mars 2007. L'amélioration sera probablement sensible pendant la saison sèche.

ENP a rencontré des problèmes d'augmentation des émissions de poussières canalisées dans les centres MRU et MOR en 2006.

Il en a résulté que la limite des émissions totales de poussières en provenance de l'usine a été dépassée. Les émissions ne seront pas inférieures à la limite de 35 tonnes sur les 12 derniers mois, avant le deuxième semestre de 2007.

Les émissions de CO₂ ont diminué en 2006 parce que l'usine de Porsgrunn a fourni et valorisé plus de gaz de fours à la société voisine (mélange de CO + CO₂). À l'usine de Sauda, le four 12 a été immobilisé pendant cinq semaines en 2006.

Émissions dans l'air	Unité	2004	2005	2006
CO ₂	t	391 900	356 000	327 000
SO ₂	t	44	36	40
NOx	t	18	16	31
Poids total de poussières	t	44	68	85
Plomb	t	0,06	0,06	0,08

• Déchets

La réduction des déchets métalliques pour 2006 est due à la diminution du nombre d'anciens équipements de traitement démontés dans l'usine de Sauda.

À l'usine de Porsgrunn, le site continue à stocker les boues, mais depuis janvier 2006, ceci s'opère sur un emplacement conforme.

Cette opération marque la fin du transport de ces déchets vers Sauda.

Au centre de Sauda, les travaux de démolition ont produit beaucoup de déchets dangereux et non dangereux au cours de l'année 2006.

Déchets	Unité	2004	2005	2006
Déchets dangereux	t	11 700	10 197	8 365
Déchets non dangereux	t	85 685 ⁽¹⁾	81 564 ⁽¹⁾	101 081 ⁽¹⁾
Part des déchets de bois générés	t	223	263	343
Part des déchets métalliques générés	t	3 497	1 435	719

(1) Incluant le laitier de production de silicomanganèse pour ENP.



ERAMET

DES ALLIAGES,
DES MINERAIS ET DES HOMMES.

Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
F-75755 Paris Cedex 15

Tél. : (33) 01 45 38 42 42
Fax : (33) 01 45 38 41 28
www.eramet.fr